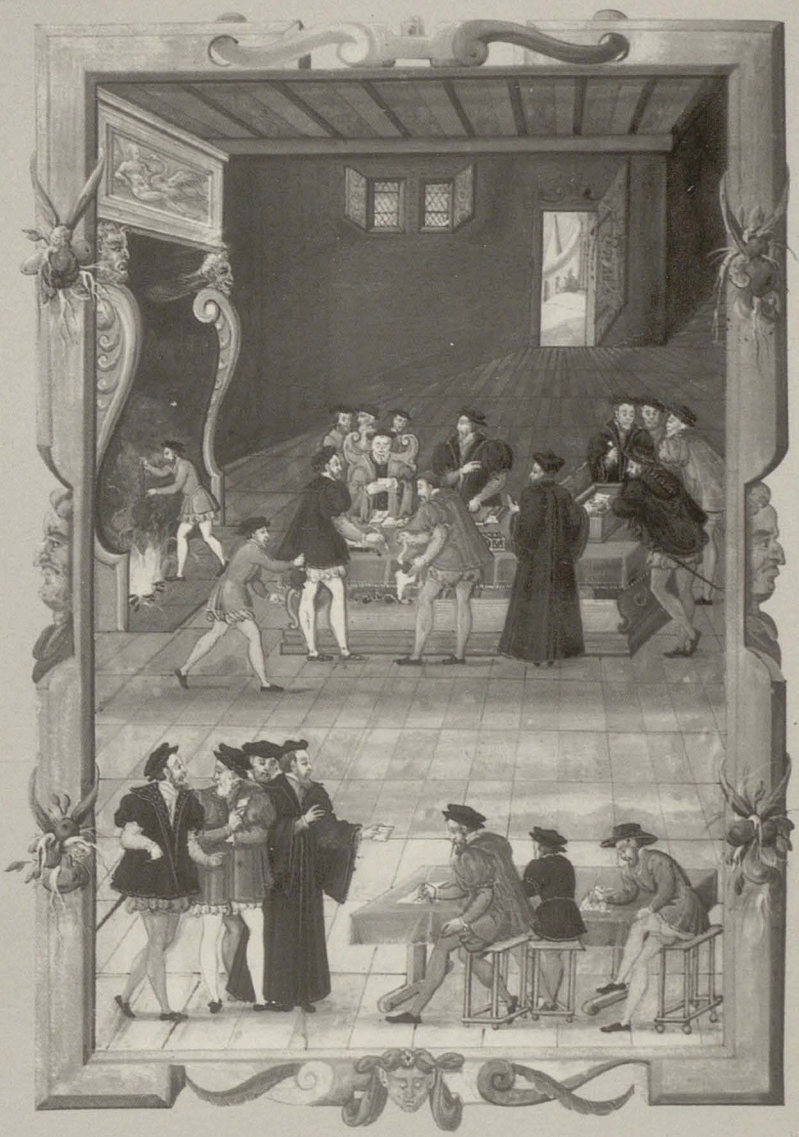
# ESSONNE ET HUREPOIX

105e ANNÉE (1999)



BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix

CHAMARANDE

2000

# ANNÉE 1999 – BULLETIN N° 69
# TABLE DES MATIÈRES


Vie de la société (conseil d'administration, nouveaux membres, assemblée générale à Chamarande) ..... 3
PLUQUET (Michelle) - Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy et de Chanteloup-lès-Arpajon ..... 9
STAES (Jacques) - Quelques aspects de la vie politique et religieuse à Longjumeau de 1881 à 1906 ..... 65
IMMEL (J.-J.) - La charpente de l'église Saint-Léger de Buno-Bonnevaux ..... 89
GÉRARD (Daniel) - Prospection archéologique dans le canton de Saint-Germain-lès-Corbeil ..... 95
TABORIN (Y.), PIGEOT (N.) et OLIVE (M.) - Le site d'Étiolles en 1999 ..... 141
BENARD (A.) - Quelques petits polissoirs inédits de l'Essonne ..... 149
NOTES ARCHÉOLOGIQUES ..... 157
BIBLIOGRAPHIE ..... 161
CHRONIQUE.....
NÉCROLOGIE .....


## TABLE DES ILLUSTRATIONS


Les notaires du roi ..... 16
Généalogies des familles de Neufville et alliées ..... 18-19
Saint-Germain-lès-Arpajon. - plan partiel, 1783 ..... 24
Idem. - le château de Chanteloup ..... 28
Paris. - le Louvre et Saint-Germain l'Auxerrois ..... 30
Mennecy. - château de Villeroy ..... 32
Paris. - cimetière des Innocents en 1785 ..... 41
Buno-Bonnevaux. - charpente de l'église (coupe et photo) ..... 90, 91
Idem. - voûte lambrissée ..... 92
Canton de Saint-Germain-lès-Corbeil. - prospection archéologique ..... 96, 97
Saint-Germain-lès-Corbeil. - mobilier néolithique ..... 99, 102
Saint-Pierre du Perray. - mobilier préhistorique et antique ..... 105, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 116
Tigery. - mobilier préhistorique ..... 119, 120, 122, 123, 125, 126, 128
Idem. - puits antique ..... 129
Idem. - mobilier gallo-romain ..... 131, 133, 134, 135, 136
Idem. - sceaux ..... 138, 139
Etiolles. - situation de la fouille préhistorique ..... 142
Idem. - fragment osseux ..... 146
Saint-Cyr-sous-Dourdan. - polissoir ..... 150
Villeconin. - polissoir ..... 152, 153
Saint-Cheron. - polissoir ..... 154
Cerny. - polissoir ..... 155
Etiolles. - pierre gravée ..... 159

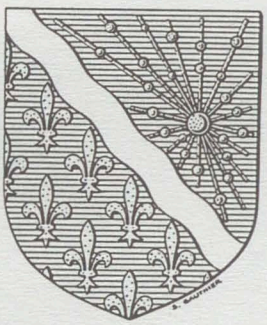
# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE CORBEIL
# DE
# L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

105e ANNÉE (1999)

*Ouvrage publié avec le concours de la direction régionale des Affaires culturelles (ministère de la Culture) du département de l'Essonne et de la ville de Corbeil-Essonnes*



CHAMARANDE
2000

*En couverture*

La salle du collège des notaires du Roi (Bibliothèque de l'Arsenal).

© *Société historique et archéologique*
*de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix (2000)*

Archives départementales, rue du Commandant Arnoux, 91730 Chamarande
1154 – ISSN – 368 X

# Vie de la Société

## Conseil d'administration

*Président*

M. l'abbé Jean Merminod

*Vice-présidents*

M. Roland Payen

M. Jacques Gélis

*Vice-présidents d'honneur*

M. le Marquis de Ganay

M. Roger Bailly

*Secrétaire adjoint*

M. Alain Senée

*Trésorier*

M. Lerebour-ghatelain

*Responsable des publications*

Mme Paulette Cavailler

*Membres du Conseil*

Mme B. d'Andurain

Mme Raymonde Autier

M. Serge Bianchi

Mme Nicole Duchon

M. Jean-Jacques Immel

M. Denys Klein

Mme Sylvie Le clech

Mme Nicole Lemaitre

Mme Élisabeth Mitton

Mlle Yvette Taborin

Mme Marie-Madeleine Thibierge

## Nouveaux membres inscrits en 1999

BONIN (Réjane), 9 rue de l'Église, 91590 Guigneville-sur-Essonne.

CADOT (Marguerite-Marie), 8 rue des Chevaliers de Saint-Jean, 91100 Corbeil-Essonnes.

COLIN (Hervé), 38 rue Carnot, 91660 Méréville.

DUPLAN (Émile), 3 rue Jean de La Fontaine, 91450 Soisy-sur-Seine.

FOSSAT (Paulette), 5 rue Léopold Vendriès, 91100 Corbeil-Essonnes.

FOUQUERAY (Jean), 34 boulevard de la République, 91450 Soisy-sur-Seine.

GARNIER (Pierre), 14 rue de la Plaine, 91310 Montlhéry.

LALOYEAU (Bernadette), 490 route d'Étampes, 91150 Brières-lès-Scellés.

LEBLANC (Gisèle), 23 Grande rue, 91310 Montlhéry.

LE DU (Daniel), 31 Grande rue, 91150 La Forêt-Sainte-Croix.

MARTIN (Michel), 21, rue Nicardonne, 62200 Boulogne-sur-Mer.

OULMONT (Philippe), 3 rue Bergeron, 91600 Savigny-sur-Orge.

PERRIN (Henry), 8 Grande rue, 91150 La Forêt-Sainte-Croix.

TOUIL (Yvette), 9 résidence La Source, rue du Petit-Château, 91240 Saint-Michel-sur-Orge.

## Assemblée générale à Chamarande

Notre assemblée générale pour 1999 s'est tenue le dimanche 26 septembre dans le salon blanc du château de Chamarande.

La séance est ouverte à 15 heures par le président Merminod, en présence de 90 personnes. Il remercie M. Michel Berson, président du Conseil général, qui nous a autorisés à tenir notre assemblée générale dans ce château, propriété du département, ainsi que M. Jean-Marc Broux, chargé de mission pour le domaine et Mme Le Clech, directrice des Archives départementales, pour l'installation dans cette salle.

Il présente les excuses des absents puis rappelle avec émotion la récente disparition de notre vice-président Jean Jacquart. Il donne ensuite la parole à madame Le Clech pour la lecture du rapport moral rédigé par Mme Cavailler : « Voici les activités de la Société depuis la dernière assemblée générale tenue à Boigneville, le 27 septembre 1998 : Le conseil d'administration s'est réuni le 13 février à Corbeil. Il a évoqué le décès récent de son vice-président J. Jacquart. Il a approuvé le contenu du bulletin n° 68 (1998) ; il a choisi les lieux et dates de la promenade de printemps et de cette assemblée générale.

Il a élu M. Jacques Gélis, vice-président, en remplacement de Jean Jacquart ; M. Lerebour-Châtelain, trésorier, en remplacement de M. Lesueur ; Mme Sylvie Le Clech, secrétaire générale, en remplacement de Mme Cavailler qui reste chargée de la responsabilité des publications.

C'est donc le 41e et dernier rapport moral que je soumets à votre jugement. Enfin, le poste de secrétaire adjoint est à nouveau libre suite à la démission récente de Nicole Duchon.

Le nombre des membres est passé de 609 à 590. Il faudra encore faire un gros effort de recrutement.

Le bulletin 1997 est sorti à la fin de l'an dernier. Il compte 142 pages et vous en connaissez le contenu.

Le bulletin 1998 est presqu'entièrement saisi. M. Klein s'est chargé des cent premières pages. L'imprimerie Maury prépare le reste. Ce sera un gros volume de près de 200 pages. En voici la table des matières.

- *In memoriam* – Jean Jacquart avec photo
- *L'Ascension d'une famille corbeilloise : les Boisneuf (1585-1828)* par Yves LE BLOHIC
- *La population de l'Étampois du Néolithique à la fin du Moyen Age* – travail collectif sous la direction de Michel MARTIN
- *La création de l'aérodrome d'Orly par les Américains en 1918* par Jeannine HÉNIN
- 4 articles archéologiques
- Nombreuses notes d'archéologie
- Bibliographie, chronique, nécrologie (trop longue hélas !)

Pour le bulletin 1999, nous avons plus de texte que nous pouvons en publier :
– Pascal HERBERT, la prévôté de Montlhéry au XVIIe siècle.
– J.-J. IMMEL, la charpente de l'église de Buno-Bonnevaux
– Jacques STAES, quelques aspects de la vie politique et religieuse à Longjumeau de 1881 à 1906 et d'autres articles proposés par MM. Gélis, Gérard, Mmes Hénin et Pluquet...

Nous devons faire un choix en fonction de nos possibilités financières.

La promenade de printemps a eu lieu le 5 juin à Gif-sur-Yvette où nous avons pu visiter le château du C.N.R.S. entre autres lieux sous la conduite de M. Klein, toujours aussi dévoué et efficace.

Pour cette assemblée générale, nous ne pouvions pas choisir un autre lieu que Chamarande puisque les Archives départementales y ont été inaugurées il y a quelques jours. Vous pourrez les visiter dans de meilleures conditions que n'ont pu le faire les officiels le 17 septembre car il y avait grande foule.

Nos activités annexes se poursuivent normalement :

- gestion financière du chantier de fouille d'Étiolles ;
- participation aux travaux d'ACTE 91 ;
- collaboration aux travaux de la Fédération d'Ile-de-France dont vous parlera M. Gélis ;
- participation aux études du Comité de recherches sur les révolutions en Essonne dont M. Bianchi vous présentera les belles réalisations.

Je vous remercie de la longue confiance que vous m'avez accordée ». Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

M. Lerebour-Châtelain présente son rapport financier : « L'avoir de la Société à ce jour est de 122 818 F. Après recouvrement du solde des cotisations (3 000 F), des subventions (37 000 F) et du legs de Jean Jacquart (10 000 F), nous disposerons en fin d'exercice de 172 000 F environ qui devraient permettre le paiement des bulletins de 1998 et 1999 et laisser une petite économie pour un futur volume de mémoires. »

Quitus est donné au trésorier pour sa gestion financière.

Ensuite sont réélus à l'unanimité : Mmes d'Andurain, Cavailler, Mitton et Taborin et MM. Bianchi et Payen. Mme Nicole Lemaître, professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, est élue à l'unanimité.

La décision de transférer le siège social de la Société dans les nouveaux locaux des Archives départementales de l'Essonne, à Chamarande, au domaine départemental, rue du Commandant Arnoux, est acceptée à l'unanimité.

Le président communique à l'assemblée la connaissance des événements culturels dont la société a été tenue informée et à laquelle elle a été invitée, en particulier, le salon multimedia d'Essonne Nature Environnement, à la ferme du Bois-Briard à Courcouronnes (28-29 novembre 1999).

– Monsieur Jaky Gélis s'exprime au nom de la Fédération des sociétés savantes d'Ile-de-France et annonce que le président en est M. Balard, assisté de Mme Michel, secrétaire. Il rend compte de la sortie de juin à Senlis et Ermenonville, qui fut une réussite, et propose que la SHACEH organise une journée d'étude avec les autres sociétés savantes de l'Essonne pour mise en commun des expériences, sur le modèle de ce qui se fait dans le Val-de-Marne et en Seine-et-Marne. Il annonce le prochain colloque de Meaux, les 4-5 décembre 1999, sur l'industrialisation en région parisienne.

– Monsieur Serge Bianchi présente les travaux du Comité d'histoire des Révolutions en Essonne. Trois volumes sont parus au moment de l'inauguration des Archives départementales, dont la promotion a pu être faite auprès du grand public grâce à la mise à disposition de la

salle de lecture des Archives, pendant les Journées du Patrimoine. Les volumes seront présentés au public au cours d'un lancement aux Archives le 18 septembre à 11 heures. Il s'agit d'« Enfances », de « Visages d'une société » et des Actes du colloque de Crosne. Le tome III, « Républiques et vie politique » est sous presse. En préparation, un projet de recherche sur l'industrialisation en Essonne.

Une question est posée sur le coût élevé du bulletin. Une proposition est faite par un membre, éditeur scientifique, d'étudier son édition pour augmenter le tirage et baisser le coût. Un échange s'ensuit d'où il ressort que cette question intéresse de nombreux membres et une proposition sera faite à la secrétaire générale sortante.

La séance est levée à 16 h 30. Aussitôt a lieu, sous la conduite de Mmes Le Clech et Lagowski, la visite des nouveaux locaux des Archives départementales, inaugurés huit jours plus tôt, de l'exposition organisée à cette occasion et de la glacière du château avec un rapide coup d'œil sur le parc très embelli par les travaux de réhabilitation réalisés par le département.

# Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy et de Chanteloup-lès-Arpajon (fin xv^e siècle-1554)

Tenter de retracer les grandes lignes de la vie de Nicolas de Neufville semble relever de la gageure. En effet, si l'on s'en tient aux ouvrages généalogiques, tels celui du Père Anselme [1] ou celui de La Chenaye-Desbois [2], qui ont classé les Nicolas en leur ajoutant un numéro, discerner le numéro I du numéro II semble quasiment impossible ; là réside la grande difficulté de cette étude : l'usage du même prénom. D'autant que certaines coïncidences se révèlent être assez étonnantes : ces deux personnages auraient porté les mêmes titres et auraient obtenu des charges identiques à des dates elles aussi identiques, ce qui laisse planer un doute quant à la crédibilité de ces documents, doute qui semble toutefois avoir effleuré le Père Anselme quand il écrit à propos du supposé numéro I « ce Nicolas de Neufville ou son fils fut envoyé à Flandres »...

D'un autre côté, les études menées sur une catégorie sociale, principalement celle des notaires et secrétaires du roi, telles celles d'Hélène Michaud [3] et A. Lapeyre et R. Sheurer [4] ne font état que d'un seul Nicolas de Neufville. Aucun doute, aucune ambiguïté, le personnage dont il est question entre 1506 et 1554 est bien unique. Sylvie Charton-Le Clech [5], quant à elle, cite tantôt Nicolas de Neufville suivi d'un numéro II, tantôt sans numéro. Il nous a fallu

1. Anselme de Sainte-Marie (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France.* Paris, compagnie des libraires, 1726-1733, 9 vol. in-f°

2. La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire généalogique...*, 3^e éd. Paris, Schlesinger, 1863-1876, 19 vol. in-4°.

3. Michaud (Hélène), *La grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e s., 1515-1589.* Paris, P.U.F., 1967.

4. Lapeyre (A.) et Scheurer (R.), *Les notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII, 1461-1515.* Paris, B.N., 1978, 2 t. in-4°, Coll. *Documents inédits.*

5. Le Clech (Sylvie), *Chancellerie et culture au XVI^e s., notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547.* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993.

prendre position. Nous avons donc considéré que lorsque l'on trouvait cité Nicolas de Neufville, il s'agissait bien de celui qui est au centre de notre étude, le fondateur du monastère de l'Annonciade à Saint-Germain-lès-Châtres. Nous nous sommes donc conformé aux termes employés dans les actes notariés qui, pour parler de son fils, mentionnent Nicolas de Neufville le Jeune, puis un peu plus tard Legendre. Quant au fils de ce dernier, avec la notoriété qu'il avait acquise en servant les rois Charles IX, Henri III, Henri IV puis Louis XIII, il ne peut en aucun cas être confondu avec un autre. La postérité lui donne le numéro IV dans la lignée des Neufville.

## I – DES ORIGINES BOURGEOISES

Nicolas de Neufville déclare lui-même, en ces termes, appartenir à la bourgeoisie parisienne : « ... que de sa part il estoit bourgeois et parisien... » Sa famille était issue du monde des marchands. Pierre de L'Estoile affirme qu'un de ses ancêtres était marchand de marée aux halles de Paris, sans fournir toutefois de plus amples précisions. Une étude détaillée sur la famille de Neufville par J. Nouaillac [6] à partir des notes d'Hozier et d'autres généalogistes, ainsi que l'Épitaphier du vieux Paris consacré au cimetière des Saints-Innocents [7] nous ont permis d'appréhender la vie de ses principaux membres de manière plus précise.

### 1 – Richard de Neufville

Le premier ancêtre connu de la famille de Neufville est Richard, venu de Normandie. On peut relever dans la toponymie dieppoise de l'époque : Neufville-lès-Dieppe, commune et canton de Dieppe. Sans doute en était-il originaire. A la fin du XIV[e] siècle, il vint s'établir à Paris comme vendeur de poisson de mer *ès halles*. L'approvisionnement de Paris en produits de la marée se faisait en provenance de la Normandie ; ils étaient débarqués à l'École-Saint-Germain (port du quartier Saint-Germain l'Auxerrois). Richard épousa Simonne, fille d'un marchand bourgeois de Paris, Mauges de Gisors. D'après l'épitaphe qui se trouvait au cimetière des Saints-Innocents, il décéda le 18 février 1402 et son épouse, le 15 décembre 1430.

6. Nouaillac (J.), *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*. Paris, Champion, 1909, in-4°, 593 p.

7. *Epitaphier du vieux Paris*. Paris, I.N., 1890-1974, 5 vol. in-4°. Coll. Histoire générale de Paris. Rééd. 1992.

## 2 – L'ancêtre Nicolas de Neufville

Leur fils, Nicolas, semble avoir tenu une place importante à Paris, tant au service de la communauté comme échevin que professionnellement comme marchand de poisson, à une époque où chacun avait à subir la présence anglaise.

Dès 1419, il est cité comme bourgeois de la ville. En 1429, il est échevin de Paris, charge qui, depuis une ordonnance de Charles V, confère la noblesse, appelée « noblesse par échevinage ». Il assurera cette fonction de magistrat municipal à nouveau en 1436 et en 1442. En 1430, il intervint dans la nomination d'un intendant du collège qui régissait l'Hôtel-Dieu de Paris, un certain Godefroy Aubin, clerc du diocèse d'Évreux, ce qui laisse augurer de l'importance du personnage [8].

Si son épitaphe le signale bien comme bourgeois et marchand de poisson de mer « ès halles de Paris », elle nous informe aussi que ce Nicolas de Neufville fut « maistre d'hostel du duc Philippe de Bourgogne et receveur pour le roy nostre sire des aides et taillons en l'élection de Paris » ; deux qualifications qui prouvent l'ascension sociale de cet ancêtre. Pour la première comme pour la seconde, il est difficile d'en connaître les dates. Philippe le Bon, devenu duc de Bourgogne après l'assassinat de son père en 1419, ne réside guère à Paris et, si les Parisiens sont favorables aux Bourguignons, ils ne sont pas pour autant soumis aux Anglais, alors que le duc de Bourgogne s'en est très nettement rapproché. Après une absence de cinq ans, le duc revient à Paris pour un séjour d'une semaine en 1429. Le traité d'Arras en 1435 scellera la réconciliation franco-bourguignonne. Nicolas de Neufville, il est certain, demeura à Paris. Était-il maître d'hôtel dans la résidence parisienne du duc de Bourgogne, même durant ses absences, ou ne le devint-il que plus tard, lors du retour de Philippe le Bon, en 1461, pour l'avènement de Louis XI ? La France n'était sortie de la guerre de Cent Ans que depuis quelques années.

Quant au deuxième titre, d'ordre financier, il porte la marque du règne de Louis XI qui dut entreprendre le redressement financier de la France et, pour cela, assurer les rentrées d'argent, donc exiger et faire exiger par l'intermédiaire des receveurs le paiement des impôts ayant cours.

Nicolas de Neufville épousa en 1447 Catherine Legras. Il est peu probable qu'elle soit la mère des enfants connus de ce Nicolas de Neufville car la date de leur mariage est assez tardive ; elle laisse

8. Coyecque (Ernest), *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Age, histoire et documents.* Paris, Champion, 1888-1891.

supposer que Catherine fut la deuxième sinon la troisième épouse de Nicolas, lequel décéda vers 1471. Son épitaphe ne donne malheureusement pas la date de sa mort.

## 3 – Des racines parisiennes

Nicolas de Neufville (ou son fils) acquit, à Paris, de Jean Rigault, une partie du fief d'Helbicq (ou Hellebicque qui tire son nom de la famille qui en fut propriétaire au XII[e] siècle). Il consistait en une maison et une certaine étendue de terre, situées à l'endroit qui fut destiné par Louis IX à exposer en vente les poissons de mer [9]. Il rendit hommage le 26 mai 1470 pour la moitié en indivis et « de ses appartenances et appendances qui sont que le dit Nicolas a et prend sur les denrées de marée que les forains font venir en ceste ville de Paris les droitz qui s'ensuivent : premièrement sur chacun panier de marée, une maille (petite monnaie de cuivre qui valait la moitié d'un denier), item sur chacun millier de harenc ung denier parisis, sur chacune cacque (espèce de barrique où l'on met les harengs salés) de hareng amenée par eaue ung denier tournois, sur chacun chariot de morues VI sols tournois » [10]. Cet endroit devint une partie des halles.

« Le poisson de mer se vendait dans les deux halles couvertes construites par Louis XI en face de la halle au blé, de l'autre côté de la rue de la Fromagerie. La halle du sud comprenait quatre étaux et l'on y vendait la marée, l'autre le fief d'Hellebicq nommée la Harengerie servait à l'emmagasinage du poisson de mer sec et salé [11]. »

L'état de vendeur de poisson de mer et de propriétaire de la moitié du fief d'Helbicq dénotait une très bonne situation sociale. Ce fief resta une propriété, pour moitié, de la famille de Neufville jusqu'en 1530.

## 4 – Simon, Hugues, Jeanne et Nicolas

Quatre des enfants de Nicolas de Neufville sont connus : Nicolas qui fut aussi marchand de poisson de mer ; Jeanne qui épousa Laurent de Larcher ; Hugues et Simon qui continuèrent le commerce de la marée et eurent l'un et l'autre des responsabilités municipales au sein de la capitale. Simon était le plus âgé, il fut échevin de 1479 à 1483 et conseiller de la ville en 1500. A cette même période, on le

9. Sauval (H.), *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris.* Paris, 1724, 3 vol. in-f° (t. I, p. 654).

10. *Archives de l'Assistance publique. Inventaire sommaire des archives hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris,* t. I, 1866 (liasse 310).

11. *Notes sur les abattoirs, entrepôts, halles, marchés et établissements divers.* Paris, Préfecture de la Seine, 1889.

trouve propriétaire de nombreuses parcelles au territoire de La Ville-L'Évêque, situé hors de l'enceinte Charles V, près du faubourg Saint-Honoré. Simon décéda en 1503, alors qu'il était encore conseiller de la ville. Quant à Hugues, s'il est cité en 1502 comme notable et bourgeois de la ville, il assurera surtout la charge de quartenier. Issu de la bourgeoisie locale, le quartenier est un homme élu. Responsable d'un des seize quartiers de Paris, il a des fonctions policières (comme la surveillance des hôtelleries et des étrangers), fiscales (il lève les taxes et les emprunts consentis par la ville au roi), politiques (il convoque les assemblées et règle les élections) [12]. De 1506 à 1508, il est échevin puis de nouveau quartenier en 1512. Il décède l'année suivante.

C'est le fils de Simon, Nicolas, que les généalogistes ont appelé Nicolas Ier. Il épousa Geneviève Legendre, fille de Jean, bourgeois de Paris et marchand de vin. Geneviève était veuve d'un procureur au Parlement du nom de Le Picart. La date du décès de Nicolas n'est pas connue. La seule certitude que nous ayons est qu'il est mort avant février 1525 car, à cette date, Geneviève Legendre est dite veuve. On lui attribua à tort les titres et les charges de son fils, Nicolas, qui fut le premier de sa lignée à être secrétaire du roi. Le seul titre qu'il pouvait revendiquer lui-même était probablement celui de seigneur de l'Équipée, près de Beauvais, et peut-être la charge de quartenier en 1507.

## II – AU SERVICE DES ROIS

Nicolas de Neufville, fils du précédent, suivit un parcours identique à ceux des personnages importants du règne de François Ier, s'illustrant dans deux domaines : les guerres d'Italie et les finances. Ces personnages importants appartenaient aux « dix familles » (nom donné par certains historiens aux dix familles les plus influentes du règne de François Ier), celles que l'on retrouve dans l'entourage des rois, comme les Briçonnet, Poncher, Legendre, Morelet du Museau, puis les Neufville. Ces familles étaient alliées entre elles, formant un tissu social homogène. La famille Poncher était alliée aux Briçonnet et aux Legendre ; la famille Briçonnet était alliée aux Morelet du Museau, aux Poncher et aux Neufville. Autre point de reconnaissance entre ces familles : leur origine géographique. Les familles Poncher, Briçonnet et Morelet du Museau étaient de la région de Tours ; les familles Legendre et Neufville

12. Babelon (Jean-Pierre), *Paris au XVIe s.* Paris, Hachette, 1986, p. 276.

étaient originaires de Normandie. Leur implantation parisienne dans un même quartier, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, renforce ce tissu social.

## 1 – Trésorier des guerres de Milan

Depuis 1498, Milan était le centre des prétentions royales : Louis XII, revendiquant les droits qu'il avait sur cette ville, comme héritier de Valentine Visconti, sa grand-mère, prit dès le début de son règne le titre de duc de Milan. Les guerres d'Italie avaient cependant débuté sous le règne de Charles VIII, héritier de Naples. Proche du roi, la première génération des « dix familles » y était déjà représentée : Jean Legendre qui, dès 1474 et pendant près de vingt ans, fut trésorier des guerres ; Louis Poncher qui fut commis à l'extraordinaire des guerres et finança l'expédition du roi à Naples en 1494 ; Pierre Briçonnet qui fit partie de cette même expédition ; Jean Poncher qui fut trésorier des guerres et Pierre Legendre qui fut, comme son père, trésorier des guerres dès 1499.

En 1504, Nicolas de Neufville est trésorier des guerres de Milan [13]. C'est dans ces circonstances qu'il va rencontrer Étienne Poncher, chancelier du duché de Milan, charge que lui a confiée le cardinal Georges d'Amboise. C'est la première fois qu'on trouve mentionnée la « collaboration » de ces deux hommes. Il serait plus juste de parler de parrainage car une génération les sépare mais il ne fait aucun doute, l'avenir le confirmera, que la personnalité d'Étienne Poncher, qui devint à cette époque évêque de Paris, eut une influence sur le comportement religieux de Nicolas de Neufville.

Cette charge de trésorier des guerres de Milan amena Nicolas de Neufville à faire des voyages jusqu'à cette ville, comme nous le laisse supposer la présence à Paris de Dominique Burat, natif de Milan, qui déclare avoir été au service de Nicolas de Neufville dès 1504. En 1528, Dominique Burat, devenu hôtelier à Paris, obtenait des lettres de naturalité [14].

Par leurs fréquents voyages, les Français vont découvrir la Renaissance italienne. Les guerres d'Italie influenceront la vie sociale et surtout culturelle de l'élite française. Les immenses besoins financiers qu'elles suscitent expliquent la place prépondérante de tous ceux qui se spécialisent dans la finance. Parmi ces financiers, on relève les noms de quelques familles bien placées dans l'entourage du roi : les Briçonnet, les Poncher, les Legendre, ainsi que Nicolas de Neufville.

13. *Catalogue des actes de François Ier.* Paris, I.N., 1887-1908, 10 vol. in-4°, t. I, n° 44, et *Bibl. nat.*, ms. fr. 7882.

14. *Catalogue... op. cit.*, t. VI, p. 144, n° 19632.

## 2 – Financier au service du roi Louis XII

En 1506, Nicolas de Neufville est receveur des aides et taillons de Beauvais. On le trouve encore cité pour cette fonction en 1511. Une localisation qui s'explique par le titre de seigneur de l'Équipée, qu'il porte au début de sa carrière, sans doute par filiation. Mais, en 1507, il devient notaire et secrétaire du roi, étape importante car l'acquisition de cette charge est le départ d'une ascension sociale d'envergure. Par une ordonnance de novembre 1482, Louis XI avait regroupé les notaires et secrétaires du roi en collège. Les conditions d'entrée en étaient fixées : chaque candidat payait à son entrée le demi-marc d'or, droit que l'on prélevait sur cet office. La cérémonie avait lieu tous les quatre ans. Autre condition requise : il fallait être âgé d'au moins quinze ans et posséder quelques rudiments en droit [15]. Le nombre des membres de ce collège étant défini, il fallait attendre une place vacante, soit par décès, soit par résignation du propriétaire de l'office. On trouve trace de Nicolas de Neufville dans les comptes du demi-marc d'or des années 1504-1507 et 1507-1514 [16]. Cette charge conférait à son titulaire certains avantages comme l'exonération de l'impôt et la noblesse transmissible aux héritiers, noblesse que possédait déjà Nicolas de Neufville par son ancêtre Nicolas qui l'obtint par sa fonction d'échevin de la ville de Paris.

## 3 – Secrétaire du roi, une position sociale très en vue

En devenant secrétaire du roi, Nicolas de Neufville accède à une position sociale très en vue dont la valeur est toujours reconnue quelque cinq cents ans plus tard (Érik Orsenna, écrivain du XX^e^ siècle, revendique son appartenance à ce milieu social en se réclamant de la lignée spirituelle d'un Florimond Robertet). On s'accorde en effet à reconnaître ce personnage comme celui qui contribua à donner un grand lustre aux institutions secrétariales. Robertet, comme Nicolas de Neufville, appartenait au groupe des secrétaires du roi qui, chargés de la rédaction des actes royaux, officiaient déjà sous le règne de Louis XII. Érik Orsenna, qui considère ces secrétaires du roi comme d'ardents défenseurs de la langue française, les classe dans une tout autre catégorie : celle des « magistrats-poètes » qui ont manifesté un goût certain pour la littérature et les arts. Surtout lorsque paraît l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui stipule que tous les actes officiels doivent être rédigés en langue française.

15. Le Clech, *op. cit.*, p. 21.
16. Lapeyre et Scheurer, *op. cit.*, p. 237.



*La salle du collège des notaires du roi (Bibl. de l'Arsenal).*

L'image du secrétaire du roi, en ce début du XVI[e] siècle, est celle de l'homme type de la Renaissance. Ce qui le caractérise est avant tout son dévouement au roi. On lui accorde plusieurs traits de personnalité : il est cultivé, car il a reçu une bonne éducation, ce qui n'est plus seulement l'apanage de la noblesse ; généreux et respectueux des valeurs morales, comme l'est tout chevalier ; tolérant, car il est ouvert à toutes les idées nouvelles qui vont transformer la société française dans le domaine de l'art et surtout dans le domaine religieux – sans toutefois aller jusqu'à se rallier à la Réforme. Il a acquis une grande notoriété car il évolue dans l'entourage du roi et il est riche. Cette richesse, il l'a obtenue en remplissant des fonctions lucratives dans le service du souverain mais aussi par héritage, mariage ou acquisitions personnelles. Tout ceci fait que les secrétaires du roi forment l'élite de cette nouvelle société à l'intérieur de laquelle les plus riches et les plus cultivés forment une « super » élite. Nicolas de Neufville en fait partie ; il fonda la lignée des Neufville, secrétaires du roi, comme le traduit bien ce triolet édité en 1595 (le titre de seigneur de Villeroy n'est apparu qu'en 1519).

De père en fils les Villeroys
Ont tous été des gens de plume ;
Ils n'ont point eu d'autres emplois,
De père en fils les Villeroys. (cité par J. Nouaillac)

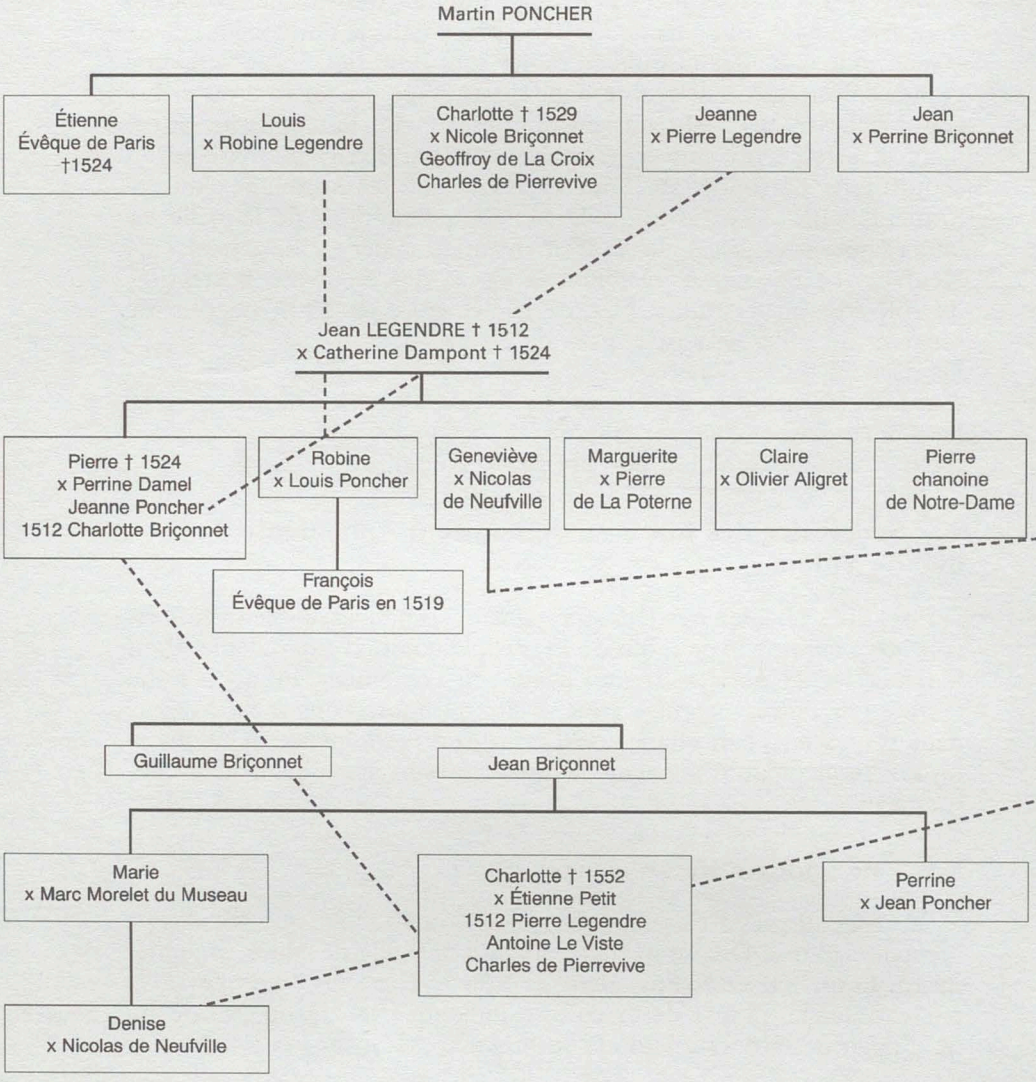
## 4 – Secrétaire des finances du comte d'Angoulême, duc de Valois

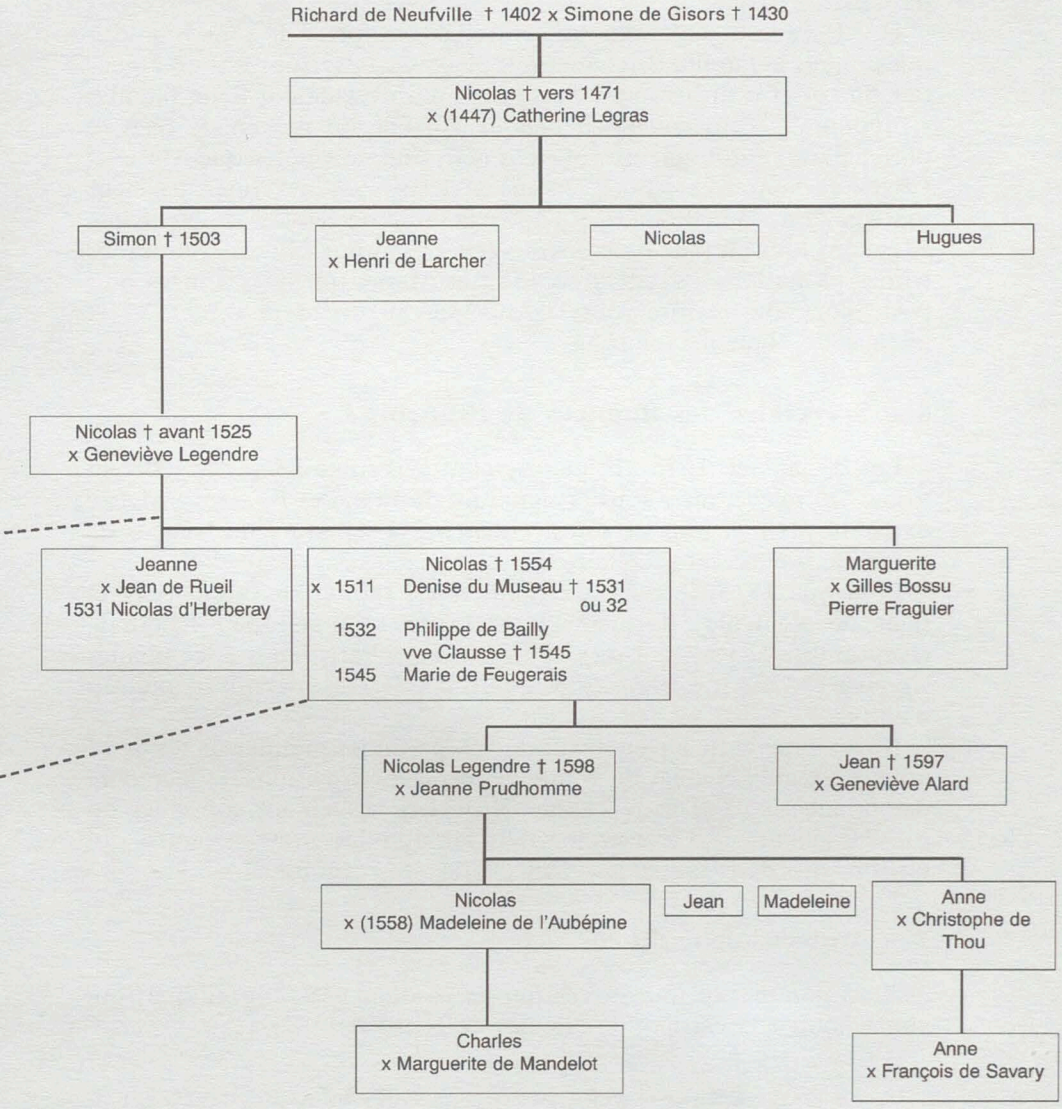
En 1511, Nicolas devient secrétaire des finances de celui qui est considéré comme le dauphin de France, le comte d'Angoulême. Pour le remercier des services rendus avant son avènement, François I[er] lui octroie par lettres patentes « les droits de bourse dus à Sa Majesté dans toutes les chancelleries de France, en récompense des bons et loyaux services qu'il en avoit reçus avant son avènement à la couronne » [17].

## 5 – Une endogamie au service du roi

C'est à peu près à cette époque – 1511 ou 1515 ? – que Nicolas de Neufville épouse Denise Morelet du Museau, fille de Marc, argentier du roi Louis XII et ambassadeur en Suisse. C'est un homme cultivé par excellence, nourri de la culture italienne ; ne dit-on pas de lui qu'il a fait des études à Padoue et qu'il a appris le grec et le latin ? [18]

17. *Catalogue... op. cit.*, t. I, n° 10.
18. Le Clech, *op. cit.*, p. 196.


Martin PONCHER
Étienne
Évêque de Paris
†1524
Louis
x Robine Legendre
Charlotte † 1529
x Nicole Briçonnet
Geoffroy de La Croix
Charles de Pierrevive
Jeanne
x Pierre Legendre
Jean
x Perrine Briçonnet
Jean LEGENDRE † 1512
x Catherine Dampont † 1524
Pierre † 1524
x Perrine Damel
Jeanne Poncher
1512 Charlotte Briçonnet
Robine
x Louis Poncher
Geneviève
x Nicolas
de Neufville
Marguerite
x Pierre
de La Poterne
Claire
x Olivier Aligret
Pierre
chanoine
de Notre-Dame
François
Évêque de Paris en 1519
Guillaume Briçonnet
Jean Briçonnet
Marie
x Marc Morelet du Museau
Charlotte † 1552
x Étienne Petit
1512 Pierre Legendre
Antoine Le Viste
Charles de Pierrevive
Perrine
x Jean Poncher
Denise
x Nicolas de Neufville


Richard de Neufville † 1402 x Simone de Gisors † 1430
Nicolas † vers 1471
x (1447) Catherine Legras
Simon † 1503
Jeanne
x Henri de Larcher
Nicolas
Hugues
Nicolas † avant 1525
x Geneviève Legendre
Jeanne
x Jean de Rueil
1531 Nicolas d'Herberay
Nicolas † 1554
x 1511 Denise du Museau † 1531 ou 32
1532 Philippe de Bailly vve Clausse † 1545
1545 Marie de Feugerais
Marguerite
x Gilles Bossu
Pierre Fraguier
Nicolas Legendre † 1598
x Jeanne Prudhomme
Jean † 1597
x Geneviève Alard
Nicolas
x (1558) Madeleine de l'Aubépine
Jean
Madeleine
Anne
x Christophe de Thou
Charles
x Marguerite de Mandelot
Anne
x François de Savary

Il a été secrétaire du roi Louis XI – cité en 1477 – puis l'un des quatre notaires au Parlement – cité en 1499 –. Ce Marc Morelet du Museau a épousé depuis peu Marie Briçonnet, sœur de Charlotte Briçonnet qui, elle, a épousé en secondes noces, en 1512, Pierre Legendre, oncle de Nicolas de Neufville. Marie et Charlotte sont nièces de Guillaume Briçonnet qui fut surintendant des finances sous le règne de Charles VIII.

On ne saurait dire pour qui ces alliances furent le plus honorifiques : pour la famille Briçonnet qui place ses filles auprès d'un argentier du roi et d'un trésorier de France ou inversement deux familles « montantes » qui voient en chaque alliance un moyen de bien se placer dans l'entourage du roi ? On peut toutefois noter que Marie et Charlotte sont très jeunes, même si elles sont devenues par leur mariage l'une la belle-mère et l'autre la tante de Nicolas de Neufville, elles sont tout au plus de la même génération que Nicolas sinon plus jeunes : Charlotte décédera en 1552 et Marie, quelques années plus tard, alors que Denise Morelet du Museau décédera vers 1532 et Nicolas de Neufville en 1554.

## 6 – Secrétaire des finances de François Ier

Le 1er janvier 1515, François, comte d'Angoulême, accède au trône. On relève, juste sous la signature de François Ier, dans sa lettre datée du premier jour de son avènement, la signature de Nicolas de Neufville, notaire et secrétaire du roi.

Le 8 mai 1515, le traité de Londres est ratifié par François Ier et signé de Neufville ; de même la lettre du 11 mars 1517 « pour la réception de la Royne à sa joyeuse entrée à Paris » porte les mêmes signatures. Ce ne sont que quelques lettres parmi beaucoup d'autres [19].

Au lendemain de l'avènement du roi, parmi les premiers actes de ce nouveau règne, Nicolas de Neufville reçoit les provisions de secrétaire des finances [20]. Par cette charge, il devient également conseiller du roi. Par ailleurs, le 5 janvier, le roi lui fait don des droits de bourse qui lui sont dus dans toutes les chancelleries du royaume.

## 7 – Ambassadeur du roi

Ainsi commence une succession de récompenses honorifiques qui vont jalonner la carrière de Nicolas de Neufville.

19. *Registre des délibérations du bureau de la ville.* Paris, Service des travaux historiques (coll. Histoire générale de Paris), 18 vol. in-4°, 1883-1953 (t. I).

20. *Catalogue... op. cit.*, t. I, n° 7.

François Ier avait volontiers recours aux services des secrétaires des finances, utilisant en cela plus leurs compétences culturelles que leur qualification en matière d'emprunts, d'argent ou de monnaies. Cette culture qui le distinguait, comme quelques autres secrétaires du roi, sa loyauté, sa fidélité envers le souverain valurent à Nicolas de Neufville des missions dont la première eut lieu en 1516. Il fut, cette année-là, envoyé en Flandre vers celui qui sera plus tard Charles Quint, depuis peu roi d'Espagne, au sujet du traité de Noyon (août 1516). Ce traité concernait la possession de Naples : le jeune Charles avait besoin de la paix entre la France et l'Espagne. François Ier transmit ses droits sur Naples à sa fille, Charlotte, alors âgée d'un an, que Charles promit d'épouser. Ce dernier s'engageait à restituer à la famille d'Albret la Haute-Navarre qui lui avait été enlevée quatre années plus tôt par Ferdinand le Catholique. Mais le traité ne fut pas exécuté.

## 8 – Audiencier de la chancellerie

Le 4 septembre de cette même année, Nicolas fut pourvu de l'office d'audiencier de la grande chancellerie, à la suite de la résignation de Guillaume de Beaune : «... avons donné et octroyé... l'office de notre conseiller et audiencier de nos chancelleries... » [21]. C'est à ce titre que, le 14 février 1518, le roi lui fait « mandement... de payer sur les produits de la dite chancellerie à Jean Amy, orfèvre à Paris, 95 livres 18 sous parisis pour un sceau du Dauphiné enfermé dans un écrin couvert de velours jaune, semé de lys et de dauphins d'argent » [22].

## 9 – Ambassadeur en Angleterre

Le 31 juillet 1518, l'amiral Guillaume de Gouffier, seigneur de Bonnivet, François de Rochechouart, sénéchal de Toulouse, et Nicolas de Neufville reçoivent des pouvoirs spéciaux pour traiter avec l'Angleterre de la remise au roi de France des villes de Tournai, Saint-Amand et Mortagne [23]. Tournai était occupée depuis septembre 1513 par les Anglais. Cette négociation aboutit en octobre 1518 au rachat de Tournai par François Ier pour la somme de 600 000 livres.

Les mêmes reçoivent ce jour des pouvoirs spéciaux pour négocier une entrevue entre François Ier et Henri VIII [24]. Par ailleurs, ces mêmes personnes auxquelles il faut ajouter Étienne Poncher, alors

21. *Bibl. nat.*, ms. lat., 5981, fol. 1 v° et *Catalogue... op. cit.*, t. V, n° 16212.
22. *Catalogue... op. cit.*, t. V, n° 16602.
23. *Ibid.*, t. I, n° 868.
24. *Ibid.*, t. I, n° 864.

évêque de Paris, sont pressenties pour une mission de confiance. Ils ont à négocier un traité avec les commissaires nommés par Henri VIII. Munis de ces pouvoirs, Étienne Poncher et Nicolas de Neufville partent en août et attendent le sieur Bonnivet à Calais qui ne quitte Paris que le 31 août. Les 2 et 4 octobre, tous signent un traité à Londres. La mission semble de retour à Paris le 26 octobre.

### 10 – Ambassadeur en Espagne

En mai 1519, Nicolas de Neufville, Artus Gouffier, seigneur de Boissy et frère de Guillaume de Bonnivet, Jacques Olivier, premier président du Parlement de Paris, et Thomas de Foix sont nommés commissaires et plénipotentiaires et envoyés à Montpellier pour « se montrer » avec les commissaires espagnols. Ils arrivèrent le 1er mai 1519. Malheureusement, Artus Gouffier mourut à Montpellier le 13 du même mois. Les membres de la commission se séparèrent presque aussitôt après ce décès [25].

Comme lors de l'ambassade en Angleterre, Nicolas de Neufville est le plus jeune des membres de cette mission diplomatique. Jacques Olivier n'était pas de la même génération que le secrétaire des finances mais il était seigneur de Leuville tandis que Nicolas était depuis peu seigneur de Chanteloup (voir ci-dessous).

Quelques jours plus tard, le 29 mai, Nicolas de Neufville est à Chinon où en présence de Raoul Hurault, sieur de Cheverny, de l'abbé de Saint-Denis et de la veuve du sieur de Boissy, grand maître de France, il est tenu d'assister à l'inventaire « des deniers et de la vaisselle d'or et d'argent que le dit Boissy avait mis en sureté en quelque tour ou chambre secrète dudit château » [26].

## III – UNE IRRÉSISTIBLE ASCENSION

### 1 – Nouveau propriétaire

Nicolas avait aux Tuileries de nombreuses propriétés. Ces possessions étaient le fruit de plusieurs opérations : acquisitions, héritages, mariage. Elles concernaient essentiellement des terrains compris entre la rivière de Seine et le faubourg Saint-Honoré, là où quelques années auparavant avaient été installées des tuileries. La famille de Neufville,

25. *Ibid.*, t. IX, p. 47.
26. *Ibid.*, t. V, nº 17108.

et plus particulièrement ce Nicolas, y fit l'acquisition de plusieurs maisons [27]. Un contrat de vente fut établi « pour une maison, cour et jardin » appartenant à Jean Budé et sa femme moyennant 730 livres, un autre pour une maison appartenant à son oncle maternel par alliance Louis Poncher. Un autre contrat fut rédigé au profit de Nicolas pour la partie de « la maison des Thuilleries » qui appartenait à sa mère Geneviève Legendre puis, par contrat de donation, Pierre Legendre, son oncle maternel, lui céda une maison avec jardin joignant les « Thuilleries ».

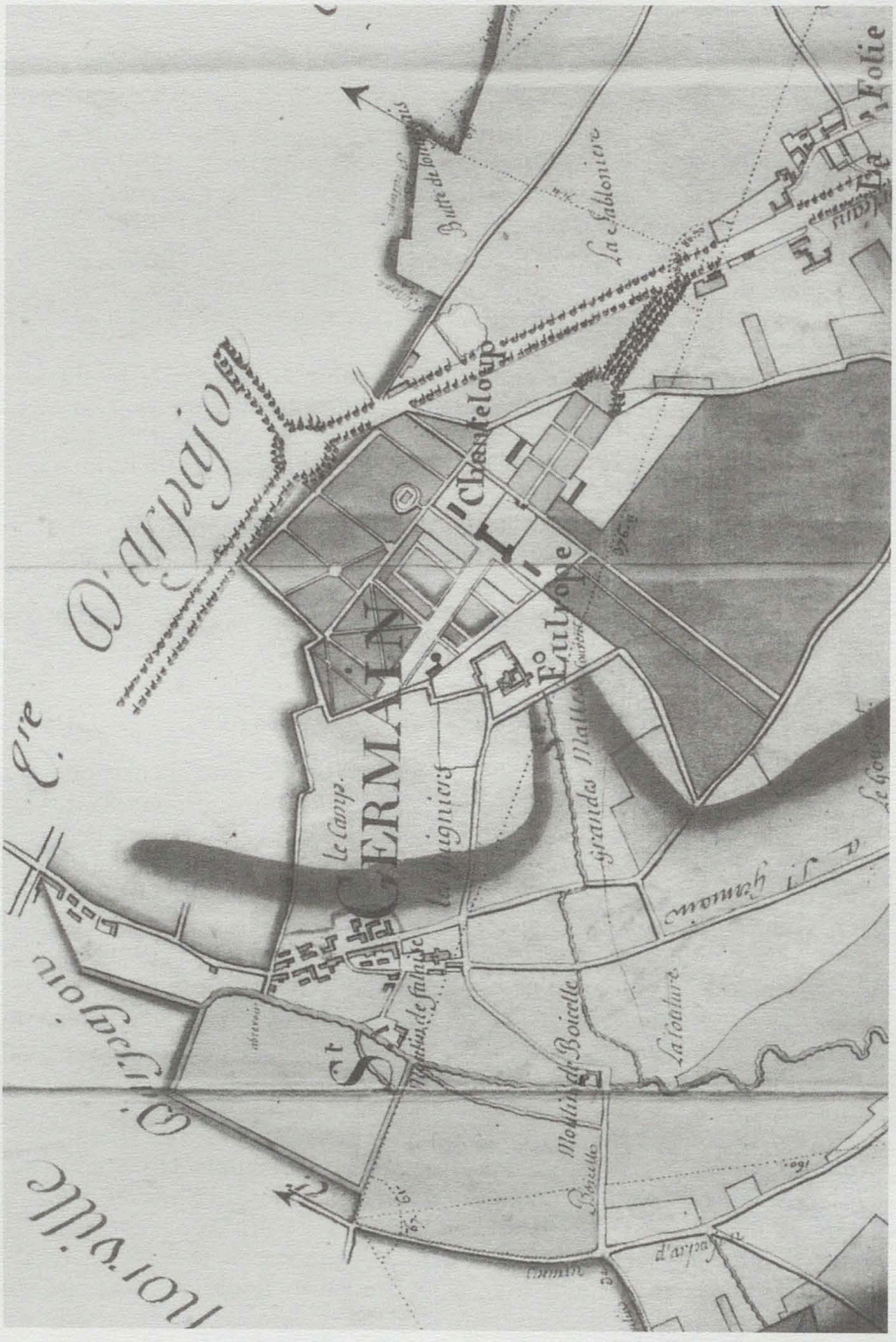
D'une de ces maisons, ou de plusieurs réunies, Nicolas de Neufville fit une demeure suburbaine, digne d'abriter un secrétaire du roi. Dans le contrat d'échange réalisé en 1519, il est écrit : «... en regard tant à l'achapt qu'il en a faict qu'aux bastiments, édifices et améliorations qu'il a fait faire de neuf... » prouvant ainsi que Nicolas de Neufville avait fait faire d'importants travaux afin d'agrandir et embellir cette maison. Il semble qu'elle se trouvait sur le site de l'actuel jardin des Tuileries « à l'emplacement de cette partie de la cour des Tuileries comprise entre la grille et la Grande-Galerie, et qu'elle s'étendait le long des quais » [28].

## 2 – Un protecteur des lettres

C'est certainement dans cette maison des Tuileries que Nicolas prit à son service, comme page, le jeune Clément Marot. Celui-ci, fils de Jehan qui fut un poète de Cour célèbre en son temps, suivit son père à la Cour d'Anne de Bretagne et de Louis XII. C'est là qu'il fit connaissance de Nicolas de Neufville qui, conscient du talent de ce jeune garçon, le prit à son service. Parmi ses premières œuvres, Clément Marot rédigea le *Temple de Cupido* pour l'avènement de François Ier en 1515. Il en attribue d'ailleurs l'initiative à son protecteur. Dans une édition de 1538, il a placé, en tête du *Temple de Cupido,* une dédicace à son ancien maître : « En revoiant les escriptz de ma jeunesse, pour les remettre plus clerz que devant une lumière, il m'est entré en mémoire que estant encores page, et à toy, très honoré seigneur, je composay par ton commandement la queste de Ferme Amour, laquelle je trouvay au meilleur endroit du Temple de Cupido, en le visitant comme l'âge alors le requéroit... C'est bien raison que l'œuvre soit a toy dédiée qui la commandas, à toy mon premier maistre, et celluy seul (hormis les Princes) que jamais je servy. Soit doncques consacré ce petit livre à ta prudence, noble seigneur de

27. Berty (A.), *Topographie historique du vieux Paris – région du Louvre et des Tuileries.* Paris, I.N., 1868-1897, 5 vol. in-fo (t. I, p. 332, no 2).

28. *Ibid.*, no 3.




*Plan d'Intendance de Saint-Germain-lès-Arpajon 1783*
*(Arch. dép. Essonne, C3).*

Neufville, afin qu'en récompense de certain temps que Marot a vescu avecques toy en ceste vie, tu vives ça bas, après la mort, avecques luy tant que ses œuvres dureront. »

Le poète reconnaissait à son protecteur une qualité qui lui faisait personnellement défaut, la sagesse, cette « prudence » caractéristique de ces nouveaux hommes de Cour qu'étaient les secrétaires du roi qui leur évita, pour la plupart, de trop s'engager dans le nouveau courant religieux tout en lui réservant un accueil favorable.

Après avoir été page de Nicolas de Neufville, Clément Marot fut, en 1518, secrétaire de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, puis poète à la Cour.

## 3 – L'échange

On y était décidément bien dans cette maison des Tuileries. A tel point que la mère du roi François Ier, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, voulut y séjourner : l'air qu'on y respirait y était tellement plus pur qu'à l'intérieur de l'enceinte de la cité ! Elle demanda à son fils d'en faire l'acquisition. La demeure royale lors des séjours du roi et de sa famille à Paris était le palais des Tournelles, demeure qui eût été agréable si ce n'était « l'odeur puante de l'égout à ciel ouvert tout proche auquel on avait fait suivre en 1416 le tracé de l'actuelle rue de Turenne » [29]. Mais sa situation « humide, paludeux, et en basse assiète, voisin et près des immondices et esgout de l'un des quartiers de nostredite ville » ne convenait guère à la santé de la duchesse d'Angoulême. Elle fit donc séjour dans la maison de Nicolas de Neufville « scituez et assis ès faubourgs de la porte Sainct-Honoré, près et joignant les fossez de cette dite nostre bonne ville et cité de Paris, et de la rivière de Seine, sur le chemin allant de ladite porte à nos bois de Boulogne et Saint-Cloud, qui se trouvait être en bel air et belle situation ». Sa santé s'étant améliorée, «... elle a désir et affection de soi y tenir souvent... et nous semblablement... », si bien que le roi chargea des personnes expertes de lui faire un rapport sur cette maison, la duchesse y séjournant toujours. Il fut proposé un échange : « Et pour ce avons fait entendre à nostredit conseiller, Nicolãs de Neufville, que nostre plaisir et vouloir estoit qu'il nous baillast et délaissast pour nous et nos successeurs à toujours perpétuellement lesdites maisons, édifices, cours et jardins à luy appartenans... en lui baillant et faisant bailler de par nous, par permutation et eschange, bonne récompense à luy commode et utile, en assiette de terre ou revenus sur nostre domaine, de la valeur des dites maisons, édifices et

29. Babelon (J.-P.), *op. cit.*

lieux déclarez, ce que ledit de Neufville nous a franchement et volontairement accordé. » [30]

Qui du roi ou de son secrétaire des finances proposa comme monnaie d'échange le domaine de Chanteloup ? Si le choix en revient à Nicolas de Neufville, on peut supposer qu'il avait le désir de s'implanter dans une région qui lui était déjà connue. En effet, son grand-père maternel, Jean Legendre, jusqu'alors propriétaire de nombreuses terres au nord de l'Ile-de-France, avait acquis, en 1496, la seigneurie de Villeroy. Le sud de la région parisienne commençait à être très apprécié des secrétaires du roi, et plus précisément le Hurepoix et la Brie proches de Fontainebleau. A peu près à cette époque, à Leuville, François Xavier Olivier, chancelier de François Ier, fit transformer son hôtel seigneurial en un petit château Renaissance.

Le domaine de Chanteloup était situé sur la paroisse de Saint-Germain-lès-Châtres, mais ce nom n'apparaît jamais dans aucun acte. Dans l'acte d'échange, il est dit « situez et assis près Chastres sous Montlehéry ».

Qu'en était-il de l'hôtel de Chanteloup en 1519 ?

En avril 1472, le roi Louis XI avait donné « la terre et manoir de Chanteloup » à Louis Malet de Graville, son chambellan, seigneur de Châtres. Celui-ci ne l'habita cependant jamais – mais était-il seulement habitable ? – car il résidait dans son magnifique château de Marcoussis. Ce n'était probablement qu'un don viager, puisqu'un an après le décès de Louis de Graville, cette seigneurie était de nouveau réunie au domaine royal.

Bien que de générations différentes, Louis de Graville et Nicolas de Neufville avaient de nombreux points communs. Ils évoluaient tous deux dans l'entourage immédiat du roi – on peut donc supposer qu'en maintes occasions, ils se sont côtoyés –, ils étaient originaires de Normandie et proches, tous deux, de grands ecclésiastiques : le cardinal Georges d'Amboise était l'oncle de Charles d'Amboise, gendre de Louis de Graville, Étienne Poncher, évêque de Paris, était le frère de Robine, tante de Nicolas de Neufville. Le décès du premier survint alors que le second était en pleine ascension sociale. C'est de l'autorité de ces deux hommes d'Église que les sœurs hospitalières furent introduites dans ce qui n'était encore que l'hôpital et chapelle de Saint-Eutrope, en 1504.

En 1519, la seigneurie de Chanteloup se trouve donc de nouveau réunie au domaine royal et, une fois de plus, elle va servir de monnaie d'échange au souverain, mais cette fois définitivement. François Ier ne semble pas vouloir acquérir la maison des Tuileries contre des espèces

30. *Arch. dép. Essonne,* fonds Noailles, 1 Mi 311/18.

sonnantes et trébuchantes, probablement ne le peut-il pas, les caisses de l'État étant sans cesse sollicitées pour le financement des guerres d'Italie. Ainsi il est convenu que « la dite récompense estre (sera) faite et baillée audit de Neufville par permutation et eschange ».

Mais, pour échanger, encore faut-il que les deux « objets » soient de même valeur. Une commission est donnée à la Chambre des Comptes le 18 février 1519 afin que soit déterminée précisément la valeur de la maison des Tuileries et de l'hôtel de Chanteloup, lequel est qualifié de masure, ce qui laisse augurer de l'état dans lequel il se trouve. D'ailleurs le roi s'est déjà enquis de l'état du domaine car il ne semble pas ignorer qu'il est dit « de présent lieu vague en ruyne, décadence et de petite valeur et revenu ». Aussi demande-t-il aux gens de ses Comptes de l'informer de « quels frais, mise et despens conviendra faire par necessité audit lieu de Chanteloup, pour la réparation, édifice et construction d'iceluy ». Cet acte est signé par le roi et par son secrétaire Robertet.

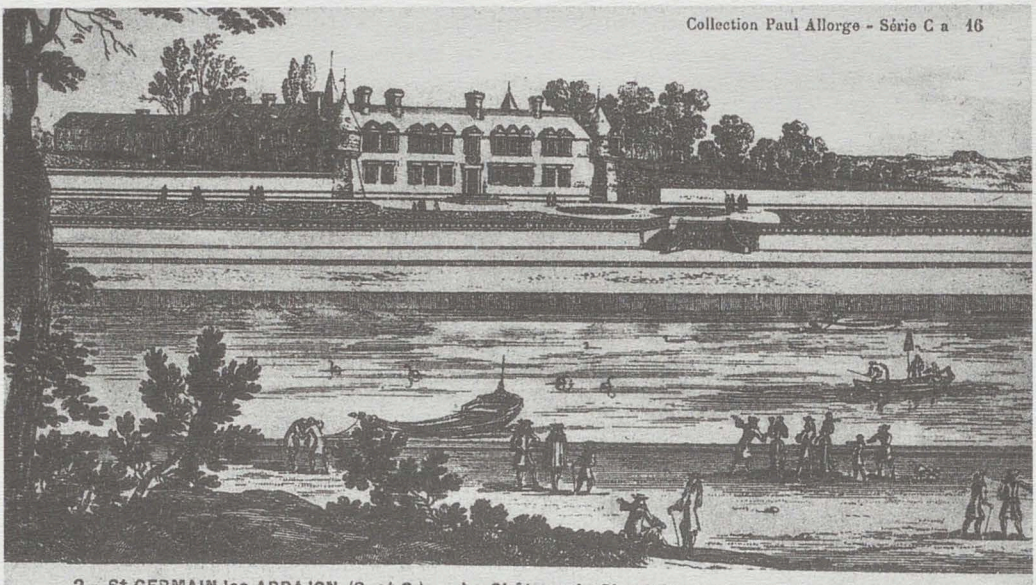
L'échange fut fait au bénéfice de Nicolas de Neufville de telle façon qu'il ne fût aucunement lésé mais au contraire bien « récompensé ». Le mandement aux gens des Comptes s'adressait en particulier aux trésoriers de France, parmi lesquels se trouvait Pierre Legendre et Louis Poncher, oncles du bénéficiaire. Un mois plus tard, le 19 mars 1519, la confirmation de l'échange fait entre le roi et le sieur de Neufville des maisons et jardins des Tuileries à Paris et de la terre et seigneurie de Chanteloup près Châtres-sous-Montlhéry est enregistrée à la Chambre des Comptes.

Il semble bien que le manoir de Chanteloup fut reconstruit aux frais du roi. Ce qui, dans cet acte, était appelé « hostel ou masure » deviendra après 1519 l'hôtel seigneurial puis le château de Chanteloup.

## 4 – Maison des champs...

L'hôtel, construit après l'échange, devait être semblable à celui qui fut peint par Israël Sylvestre au XVII[e] siècle, d'après une gravure de Pérelle. Dans ce cas, il s'agissait d'un petit château de style Renaissance. Pour sa construction, on a probablement employé la brique alliée à un crépi ocre, comme pour de nombreux châteaux d'Ile-de-France. D'après cette peinture, il était composé d'un corps de bâtiment principal, le logis seigneurial, flanqué de deux tours ou tourelles à ses extrémités d'où partaient deux ailes, mais seule celle de droite est bien visible sur la gravure de Pérelle. Entre celles-ci, devait se situer la cour d'honneur, donnant donc sur la façade principale. On peut distinguer, sur la façade arrière, un perron. La chapelle seigneuriale était située dans la tourelle de droite.

Ce petit château, bien que construit quelque trente années auparavant, devait certainement ressembler à celui de Cosme Clausse à




2 - St-GERMAIN-les-ARPAJON (S.-et-O.) — **Le Château de Chanteloup** entre Arpajon et Montlhéry.
D'après Perelle, XVIII[e] siècle.

Fleury-en-Bière, c'est du moins ce que l'état actuel du château nous laisse supposer, avec la même disposition symétrique des ouvertures et, au-dessus de la façade principale, le fronton avec les armes de la famille. La façade arrière donne sur les jardins. L'étang sera aménagé après 1530. Et en contrebas, à gauche, à l'intérieur du parc de Chanteloup, se trouve l'hôpital de Saint-Eutrope.

## 5 –... et maison de ville

Parallèlement, Nicolas de Neufville acquiert à Paris, dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, l'ancien hôtel d'Alençon, situé à proximité du Louvre, rue des Poulies, à côté de l'hôtel de Bourbon.

Le bâtiment, qui était quelques années auparavant « vuide et ruineux », jouxte d'autres maisons dans le même état de délabrement et donne à l'arrière sur une petite rue, la rue d'Autriche (de "l'autruche" sur le plan), laquelle est de triste réputation. C'est ce qui ressort de la description qu'en fait Nicolas de Neufville au roi François I[er] [31]. «... il y a plusieurs petits porches et méchantes maisons où ci-devant se

31. Sauval (H.), *op. cit.*, t. III, p. 612-613.

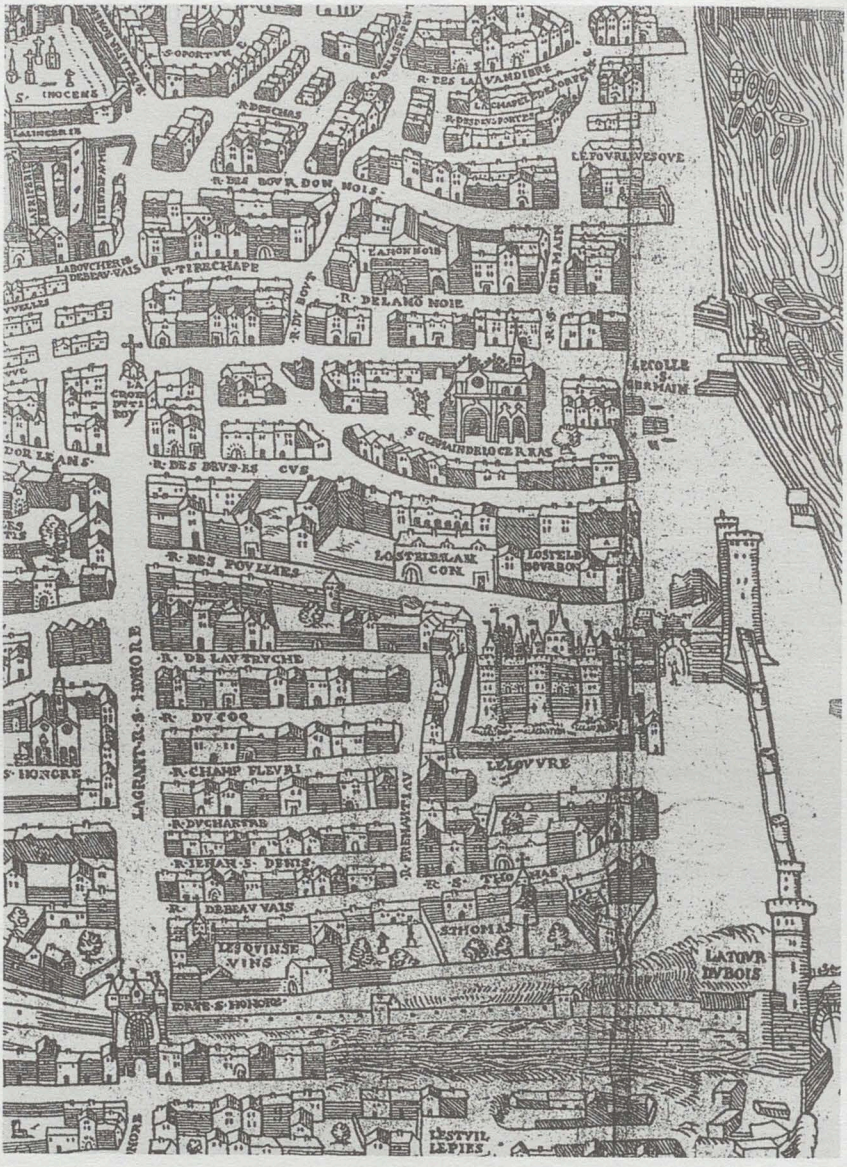
tenoient femmes de méchante et dissolue vie tenant bordeaux et d'autant que la dite rue est à l'écart et en lieu peu fréquenté et habité de gens, s'y retirent rufiens, paillards, larrons et autres mauvais garçons, dont plusieurs meurtres, batteries, pilleries, scandales et autres inconvénients sont cy-devant advenus dans ladite rue ». Nicolas de Neufville devient propriétaire de la plupart des maisons de la rue d'Autriche et en fait chasser les anciens occupants. C'est ainsi qu'il rachète à l'Hôtel-Dieu pour trois cent cinq livres tournois « trois petites maisons assises rue d'Autriche derrière l'hôtel de Bourbon servants à filles amoureuses, lesquelles le dit Hôtel-Dieu a été contraint de vendre pour le fait et lieu de la chose publique amoyen de scandales et inconvénients qui en advenaient chaque jour » [32]. Le sieur de Neufville dit vouloir « faire bâtir et édifier une partie pour la commodité de la dite maison, et l'autre partie pour y faire loger gens de bien, artisans et autres de bonne et honnête vie, afin que la dite maison soit en plus grande honnêteté et seureté » (en 1539, est enregistré le décès de Robert des Bruyères, prêtre et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui demeurait dans les dépendances de l'hôtel de Villeroy). Ne restait dans cette rue qu'une maison, de peu de rapport, appartenant au roi, où pendait l'enseigne « le Coq ». François I[er] la cédera à Nicolas de Neufville en février 1520 afin que celui-ci puisse achever la transformation de ce quartier [33].

L'ancien hôtel d'Alençon rasé, Nicolas de Neufville fit construire une demeure digne de son rang social et de sa fortune.

Deux plans de Paris au XVI[e] siècle, datés approximativement de 1550, l'un de Truschet et Hoyau, l'autre dit « Plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois », diffèrent quant à la situation de la rue d'Autriche. Le premier situe l'entrée de « l'hostel de Villeroy dans la rue des Deux Escus », qui n'apparaît pas dans le second plan – la rue d'Autriche est alors située en contrebas de la rue des Poulies. Le deuxième plan situe la rue d'Autriche derrière l'hôtel de Villeroy, l'entrée se trouvant rue des Poulies, ce qui correspond mieux à la description qui est donnée dans les lettres patentes de 1520.

Le plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois a l'avantage de faire apparaître cet hôtel de façon beaucoup plus détaillée. On peut y distinguer un « hôtel spacieux, à hauts combles, comme le veut la tradition française, où les bâtiments sont d'ordonnance beaucoup plus régulière que dans les hôtels simplement modifiés et non bâtis sur une parcelle vide. Des pavillons carrés et une galerie basse de style

32. *Arch. de l'Hôtel-Dieu*, layette 334, liasse 1452, n° 6587.
33. *Catalogue... op. cit.*, t. VII, n° 23625.




*La région du Louvre et du cloître Saint-Germain-de-l'Auxerrois (détail du plan de Truschet et Hoyau).*

classique, à piliers carrés et à "jours par bas", fait le tour de la cour intérieure. L'escalier d'angle donne accès à deux corps de logis dont l'un comporte une chapelle sur cour. Un grand pavillon d'entrée carré domine les maisons voisines » [34].

Cette nouvelle demeure, qui sera appelée par ses contemporains l'Hôtel de Villeroy, – c'est sous cette dénomination qu'elle apparaît sur le plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois –, sera toujours pour Nicolas de Neufville « La Grande Maison ».

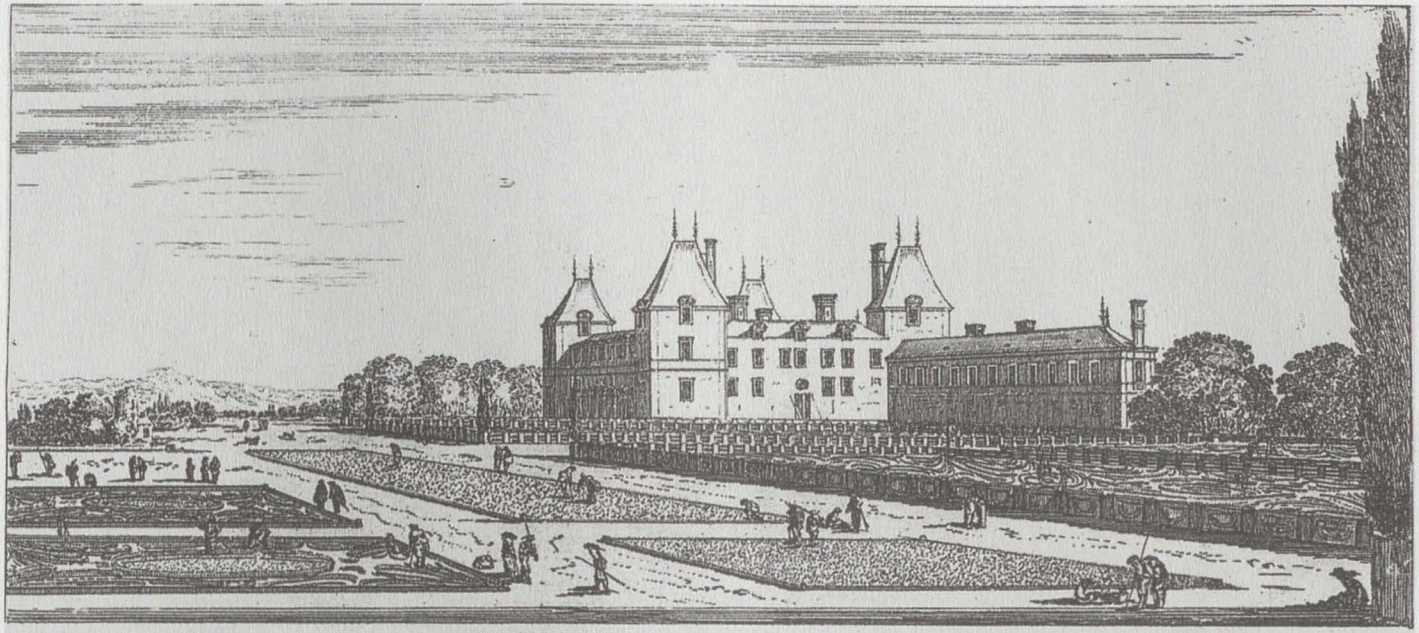
En 1528, lorsque François Ier fit du Louvre la demeure royale et décida d'utiliser désormais l'entrée du château du côté de la ville, sur la rue d'Autriche, récemment assainie par l'entreprise de Nicolas de Neufville, l'entrée du Louvre se trouva donner directement sur l'hôtel de Villeroy, qui était ainsi on ne peut mieux situé !

## 6 – La seigneurie de Villeroy

Dans le contenu de l'acte d'échange intervenu avec le roi, les termes précis employés pour qualifier Nicolas de Neufville sont : « nostre amé et féal conseiller, secrétaire de nos finances, et audiencier de France, Nicolas de Neufville, chevalier ». Mais au cours de cette année 1519 apparaît, accolé au nom de Neufville, celui de Villeroy. Ce premier acte faisant mention de ce nouveau titre est daté du 20 juillet 1519, il concerne l'acquisition du moulin de Fourcon.

La seigneurie de Villeroy avait été achetée par Jean Legendre en 1496. Il décéda en 1512. Le partage de ses biens se fit en 1514. Pierre Legendre, en qualité de fils aîné, hérita, entre autres de « l'hostel, terre et seigneurie de Villeroy et appartenances tant fiefs que rotures ainsi que de terres, prés, vignes, cens et rentes assises à Menessy et Fontenay-le-Vicomte près le dit lieu de Villeroy ». Cependant, il ne semble pas que Pierre ait jamais porté, ou ait revendiqué le titre de seigneur de Villeroy. En 1514, de même qu'en 1525, date de son inventaire après décès, il est dit : seigneur de Magny et Hallincourt. Pierre Legendre aurait donc vendu cette seigneurie, qui avait peu d'intérêt pour lui, à Nicolas de Neufville, époux de sa sœur Geneviève. Le fils de Nicolas n'apparaît comme seigneur de Villeroy qu'après le mois de juillet 1519, probablement à la suite du décès de son père. A partir de cette date, on trouvera porté sur les différents actes soit le nom complet de Nicolas de Neufville de Villeroy, soit le plus souvent le sieur de Villeroy. C'est aussi l'explication du patronyme dans le triolet écrit en 1595 et cité précédemment « De père en fils les Villeroys... ».

34. Le Clech, *op. cit.*, p. 87.



Veuë du Chasteau de Villeroy.

Silvestre sculp.

Israel ex. cum priuil Regis.

## 7 – Une année privilégiée

Cette année 1519 semble coïncider avec l'apogée de la carrière de Nicolas de Neufville qui devint seigneur de Chanteloup et de Villeroy. Cette même année, il ajoute à son patrimoine la terre de La Chapelle-la-Reine, près de Fontainebleau, qu'il acquiert de Christine Blosset. Le roi lui fait don par lettres patentes des droits seigneuriaux attachés à cette terre.

Le 9 novembre, une pension annuelle de 600 livres lui est attribuée, en récompense de ses loyaux services, avec effet du jour de sa nomination comme audiencier, dans un but précisé par le roi : «... qu'il soit cy après plus curieulx de continuer et persévérer de bien en mieulx... et affin de supporter... les frais et depenses que faire luy conviendra... pour nostre dict service... » [35]. Dès l'avènement de François Ier, Nicolas de Neufville s'était vu attribuer de la même façon, les droits de bourse revenant au roi dans toutes les chancelleries.

A ces 600 livres de pension annuelle s'ajoutait donc le montant de la bourse, soit 750 livres, plus les émoluments dus à sa fonction d'audiencier qui étaient de 340 livres environ. Pour avoir une vision plus complète de ses revenus, il faudrait ajouter la pension annuelle, en tant que notaire secrétaire du roi et secrétaire des finances du roi, laquelle s'élevait en 1523 à 1 200 livres par an, plus quelques autres privilèges royaux.

En février 1520, le roi faisait don à Nicolas de Neufville de la maison où pendait l'enseigne *Le Coq,* située rue d'Autriche. Les lettres patentes font mention du « beau et somptueux logis et maison, cour, jardins, étables, greniers » que le seigneur de Villeroy a fait bâtir sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Alençon. Elle était la seule à n'avoir pas été rachetée par Nicolas de Neufville. Cette maison de petite valeur, « que l'on dit appartenir au Roi et être de son domaine, et que néanmoins n'a été de mémoire d'homme d'aucun profit au Roi ni à ses prédecesseurs ni valeur à son domaine ; ladite maison tenant d'une part audit de Villeroi à cause de l'acquisition qu'il a faite de Me Legrand, procureur au Chastelet, d'autre part à la basse-cour du Louvre et autres maisons voisines acquises par ledit de Villeroi... ». François Ier céda cette maison à Nicolas de Neufville, à charge pour lui et ses hoirs de payer les cens et rentes attachés à cette maison. En 1627, un membre de la famille de Villeroy fut condamné à payer vingt-neuf années d'arrérages du cens qu'il devait sur la maison du Coq [36], ce qui laisserait présumer que cette clause fut négligée après le décès du fils de Nicolas de Neufville.

35. Michaud (Hélène), *op. cit.*, p. 67.
36. Berty, *Topographie..., op. cit.*, t. I, p. 12.

## 8 – Chevalier et trésorier de l'ordre de Saint-Michel en 1521

L'ordre militaire de Saint-Michel fut créé par Louis XI à Amboise en 1469. Le nombre de ses membres était fixé à trente-six.

Dans son étude sur les notaires et secrétaires du roi, Sylvie Charton-Le Clech cite Florimond Robertet et Thomas Bohier comme étant les seuls de ce collège à être chevaliers. Or ce titre apparaîtra bien clairement dans différents actes officiels concernant Nicolas de Neufville, notamment dans l'acte d'échange de 1519, sa vie durant. Mais nous n'avons trouvé aucun document prouvant à quelle date il fut fait chevalier. On peut cependant supposer que cela fut au cours d'un séjour en Italie, se trouvant au côté du roi lors d'une bataille et pourquoi pas à Marignan ?

L'appartenance à un ordre militaire confirme bien le titre de chevalier que portait Nicolas de Neufville. Ses fonctions de secrétaire des finances font qu'il est amplement qualifié pour remplir celles de trésorier de l'ordre.

## 9 – Les greffes civil et criminel du Châtelet et de la prévôté de Paris

A une année d'intervalle, Nicolas de Neufville reçut du roi deux gratifications. La première fut probablement obtenue pour bons et loyaux services, la seconde pour le remboursement d'un prêt qu'il avait fait au roi. Ainsi le 11 septembre 1522, il fut pourvu des provisions de l'office de greffier civil et criminel du Châtelet de Paris [37]. Cette charge restera propriété de la famille. Puis, en septembre 1523, furent rédigées à Paris les lettres patentes portant engagement à Nicolas de Neufville de Villeroy, avec clause de rachat perpétuel, des greffes civil et criminel de la prévôté de Paris, pour le rembourser d'un prêt de 50 000 livres tournois fait au roi [38]. L'obtention de ces offices explique certainement les termes employés par Pierre de l'Estoile, lorsqu'il écrit à propos du petit-fils de Nicolas : «... son grand-père était greffier... » L'appartenance au groupe des grandes familles « privilégiées » avait aussi ses inconvénients : la bourse de ces hauts personnages était souvent sollicitée, parfois il s'agissait de prêts « spontanés », d'autres fois, comme ce sera le cas en 1531, ces prêts éaient imposés. Ils devenaient, bon gré mal gré, les créanciers du roi.

37. *Catalogue...*, *op. cit.*, t. I, n° 1414.
38. *Ibid.*, n° 1663.

## 10 – L'hôpital de Saint-Eutrope, un accord demeuré nul

En devenant seigneur de Chanteloup, Nicolas de Neufville héritait d'un droit qui était attaché à la possession de l'hôtel : la présentation à l'hôpital de Saint-Eutrope, droit qu'avait avant lui assuré Louis de Graville. Il est probable que Nicolas de Neufville avait connaissance de cet hôpital bien avant de devenir le seigneur de Chanteloup, en côtoyant justement Louis de Graville.

En 1522, il propose aux Sœurs grises qui tiennent l'hôpital un échange de biens. Le dimanche 9 mars un contrat est signé devant Delhostel et Legendre, notaires à Paris. (Ces deux notaires sont souvent nommés dans les actes concernant les familles Neufville et Legendre. Simon Legendre, notaire à Paris et demeurant rue Saint-Germain-l'Auxerrois, était-il de la même famille que Pierre Legendre ?) Dans cet accord, les dames religieuses laissaient au sieur de Neufville :

– deux arpents et un quartier de terre devant le portail de Chanteloup et trois arpents et demi de terre au même lieu, ce qui lui aurait permis d'aménager les abords immédiats du château
– neuf arpents en deux pièces de terre au même lieu
– trois arpents de terre devant la grille de Chanteloup
– quarante arpents de terre appelés « la Grande Couture »
– onze arpents trois quartiers tenant aux murs de Saint-Eutrope
– deux arpents et demi devant la porte de derrière de Saint-Eutrope
– deux arpents et demi à côté du parc de Chanteloup
– différentes petites pièces de pré dans Saint-Germain
– une maison à Châtres
– un jardin clos de murs contenant demi-quartier assis à Châtres
– différentes pièces de vigne situées près du parc de Chanteloup et à La Folie
– quatorze septiers de blé à prendre sur deux moulins et deux particuliers
– 22 sols de rente sur plusieurs particuliers
– quinze livres tournois de censives dues chaque année.

Le contrat ne dit pas qu'elle était la contrepartie proposée par le seigneur de Chanteloup. S'était-il déjà engagé à leur faire reconstruire à neuf leur église et l'hôpital ? La majorité des biens cédés par les Sœurs grises faisaient partie de la fondation octroyée par la reine Jeanne de Navarre en 1297. Avaient-elles le droit d'en disposer sans une autorisation hiérarchique religieuse ou royale ?

Le but poursuivi par Nicolas de Neufville était alors de créer un domaine seigneurial à Chanteloup, comme le prouvent les nombreux achats ou échanges de terres qu'il fit dans l'intervalle des années 1519 et 1525.

Cet accord fut déclaré nul en 1531, probablement ne tenait-il pas compte du fait que les Sœurs grises étaient sous la tutelle d'un administrateur. Les huit années qui séparent les deux contrats ne sont dues qu'à la rédaction des actes officiels. Il est fort probable que les termes du premier contrat ne furent jamais appliqués et qu'ils furent corrigés par de nouvelles mesures prises en considération des événements intérieurs et extérieurs de cette petite communauté religieuse.

## 11 – Évolution des propriétés

Le 3 juin 1522, Nicolas de Neufville fit une déclaration de foi et hommage pour la sixième partie de la baronnie de La Chapelle-la-Reine en Gâtinais, mouvante de la couronne. Cette seigneurie était proche de la demeure royale de Fontainebleau. En cela, le sieur de Villeroy a les mêmes prétentions que les grands personnages de ce début de siècle : s'implanter non loin des résidences royales. Parti du nord de l'Ile-de-France, depuis Beauvais et Magny-en-Vexin, fief de la famille Legendre, il devient seigneur de Chanteloup, situé sur la route Paris-Orléans, donc sur le passage du roi lorsque celui-ci se rend au château d'Amboise, lieu qu'il affectionne tout particulièrement – puis seigneur de Villeroy, situé sur le passage du roi lorsque celui-ci se rend à Fontainebleau, bien que la reconstruction du château n'ait pas encore commencé. Et pour renforcer sa présence dans le périmètre royal, il a donc fait l'acquisition de la seigneurie de La Chapelle-la-Reine. Cosme Clausse viendra lui aussi s'installer non loin de Fontainebleau, mais il le fera après la reconstruction de Fontainebleau, en achetant le château de Courances et en faisant construire une magnifique demeure à Fleury-en-Bière.

Cette même année, Nicolas de Neufville fut remplacé dans sa charge d'audiencier de France par Raoul Hurault.

## 12 – Héritier universel

En novembre 1524, Pierre Legendre rédige son testament. N'ayant pas de descendance ni de sa première épouse Perrette Damel, ni de la deuxième Jeanne Poncher (mariage contesté par D. Hervier [39]), ni de la troisième Charlotte Briçonnet, il institue son neveu Nicolas de Neufville son légataire universel. Il lui laisse « les terres et seigneuries d'Alincourt, Magny, Bouconvilliers, Le Plessis-Banthelu, Hardeville

39. Hervier (Dominique), *Pierre Legendre et son inventaire après décès*. Paris, Champion, 1977, p. 81.

et Nucourt... » et lui enjoint « de faire sa résidence dans la maison qu'il lui donne dans la rue des Bourdonnais sans la pouvoir vendre ni aliéner... » la femme de Pierre Legendre conservant toutefois l'usufruit de cette maison jusqu'à sa mort. Cette *demeurance* dans l'hôtel Legendre, situé rue des Bourdonnais, après le décès de Pierre, était déjà prévue dans le contrat de mariage de Charlotte et Pierre en 1512.

Cet héritage comportait une condition et non des moindres : que l'aîné des fils de Nicolas prenne le nom et les armes des Legendre. Assurer la pérennité de son nom semblait être le souci de Pierre Legendre. La noblesse récemment acquise – 1496 – sa réussite sociale, tout cela allait disparaître par le seul fait de l'absence d'héritier. Que n'avait-il un frère qui ne fût pas ecclésiastique, la descendance aurait été assurée. Au faîte de sa réussite et à la tête d'une immense fortune, il ne voyait pas sans amertume l'extinction de son nom. Les Legendre n'auraient-ils fait parler d'eux que durant deux générations ? Pierre pallia ainsi une éventuelle disparition de son patronyme.

Avait-il une réelle préférence pour Nicolas de Neufville ? On ne saurait l'affirmer. Mais il était le seul héritier direct des Legendre, étant l'aîné des petits-fils de Jean Legendre. Pierre ne demandait pas, comme certains le faisaient en pareil cas, d'accoler son nom au patronyme de Neufville. Non. Il imposait un abandon de nom, ou plus exactement de surnom comme auraient dit les contemporains de ce XVI^e^ siècle. Ce souci de la pérennité du nom apparaît encore dans la mention d'une clause, que l'on peut qualifier de restrictive : dans le cas où Nicolas de Neufville n'aurait pas de descendant mâle, sous-entendu arrivé à l'âge adulte et plus exactement qui fût encore vivant à l'heure de son décès, l'héritage, et certainement la condition de prendre le nom, irait à Jean de Grolier, l'époux de sa petite-nièce, Anne Briçonnet. On retrouve ici l'interférence des quatre familles : les Briçonnet, les Poncher et les Neufville avec les Legendre. Anne Briçonnet et Nicolas Legendre, bien qu'étant de la même génération, n'étaient pas du même âge : lors de la rédaction du testament Nicolas n'était pas encore né (il y a probablement une erreur de date dans les transcriptions des généalogistes) et Anne est déjà mariée (s'il y a erreur de date, la différence d'âge est moindre, et tout à fait plausible). Cette clause prouve bien que seule importait la survivance du patronyme.

Les armes des Neufville étaient d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes ancrées de même. Celles des Legendre étaient d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de jeune fille de carnation, chevelées d'or, posées de front 2 et 1.

## 13 – Héritage financier, héritage social

Le décès de Pierre Legendre est enregistré le 13 février 1525. Le 16, les provisions de l'office de trésorier de France sont données par la régente à Nicolas de Neufville de Villeroy en lieu et place de son oncle [40]. Pierre Legendre était trésorier de France pour la région Outre-Seine. Le même territoire géographique est donc dévolu à Nicolas de Neufville.

Le 18 février commence l'inventaire après décès de Pierre Legendre. Sont présents : Pierre Legendre, frère du défunt et chanoine de Notre-Dame de Paris, Geneviève, Marguerite, et Claire ses sœurs, ainsi que Charlotte Briçonnet, la veuve, et Nicolas de Neufville désigné comme héritier et légataire universel. L'inventaire durera du samedi 18 février au mardi 9 mai.

Nicolas de Villeroy était rémunéré 1 200 livres pour son office de secrétaire des finances et 423 livres 2 sous 6 deniers pour ses gages ordinaires de porte-manteau [41]. S'il ne reçoit plus les émoluments dus à la charge d'audiencier de France, il va maintenant recevoir ceux afférents à la charge de trésorier de France.

François Ier est de nouveau parti à la tête de ses troupes guerroyer en Italie. Cette fois, Nicolas de Neufville ne l'a pas accompagné. La défaite de Pavie et l'emprisonnement du roi ne seront connus à Paris qu'au mois de mars. A cette nouvelle, les notables parisiens organisèrent la défense de la ville et prirent un certain nombre de mesures. Il s'agissait de remettre en état les ponts-levis des ponts de « Saint-Cloud, Charenton, Saint-Mor, Poissy, Pontoise, Gournau, Sainte-Maxence... que feu Messire Pierre Le Gendre en son vivant chevalier, trésorier de France fit abattre et fit remplir tant de bois que de pierre pour ce qu'ils coustoient trop à les entretenir... (notamment) au pont de Charenton où il y a une belle tour mais elle est fort ruinée... ». La responsabilité de l'entretien des ponts était du ressort de la charge de trésorier de France. Cette activité, qui incombait à Pierre Legendre depuis 1504, était maintenant dévolue à Nicolas de Neufville. La démarche des membres du bureau de la ville de Paris qui fut entreprise auprès du sieur de Villeroy semble bien le confirmer. Elle prouve en même temps la présence de ce dernier à Paris à cette période. La réponse de Nicolas de Neufville fut qu'il « n'avoit pas de fonds en sa possession » [42].

En 1525, Nicolas de Neufville prête foi et hommage pour la moitié de la seigneurie d'Achères ainsi que pour la moitié de la seigneurie de

40. *Catalogue...*, *op. cit.*, t. I, nº 2121.

41. *Ibid.*, t. II, nº 5103 et t. VIII, nºs 29893 et 31886.

42. Félibien (M.) et Lobineau (G.-A.), *Histoire de la ville de Paris...* Paris, G. Desprez, 1725, 5 vol. in-fº.

Garennes sur la paroisse d'Achères, située non loin de Saint-Germain-en-Laye. Il prenait possession de certains biens de l'héritage de son oncle. L'autre moitié de la seigneurie de Garennes revient à Charlotte Briçonnet et son troisième époux, Antoine Le Viste, qui prête également hommage en son nom cette même année. Il avait racheté un quart de la seigneurie à Pierre de Boudeville qui l'avait reçu en héritage de Pierre Legendre, pour avoir été son exécuteur testamentaire.

Durant les mois qui suivirent l'annonce de la défaite de Pavie, les processions religieuses, les dévotions furent nombreuses pour demander le retour du roi. Louise de Savoie, régente pendant la captivité de son fils, demanda aux Parisiens non pas de l'argent «... car elle a deniers pour payer les gens d'armes... » mais « que chacun se dispose de vacquer à prières et oraisons » [43]. Les habitants demandaient l'intercession de la Vierge Marie et des saints pour la libération de François Ier. Nicolas de Neufville n'y manqua point. J. Nouaillac [44] assure qu'il fit le vœu de bâtir un monastère en l'honneur de la Vierge, si ses prières étaient exaucées. Le roi revint en France en mars 1527.

Nicolas de Neufville avait-il attendu ce retour pour se départir de sa charge de trésorier de France ? Le 21 mai 1527, il résigna son office en faveur de Pierre d'Apestigny, que l'on trouve auparavant cité comme général des finances de Guyenne [45]. Cette charge héritée de son oncle maternel ne sera pas restée longtemps entre ses mains. Sans doute représentait-elle un surcroît de travail et de présence auquel Nicolas de Neufville ne pouvait faire face. Le roi cependant ne fut guère de cet avis, appréciant que le sieur de Villeroy fût un de ses trésoriers. L'année suivante, à la demande de François Ier, Pierre d'Apestigny rendit l'office à Nicolas de Neufville [46].

## IV – DÉVOTION ET COMPORTEMENT RELIGIEUX

### 1 – Le climat religieux

Dès le milieu du XVe siècle on avait pu enregistrer un désir de réformer la religion. En 1438, Charles VII manifesta son souci de la discipline ecclésiastique par la Pragmatique Sanction de Bourges qui limitait les pouvoirs du pape et proclamait la supériorité du concile sur ce dernier ; elle reconnaissait le droit des chapitres et des

43. *Registre des délibérations..., op. cit.*, t. I, p. 286.
44. Nouaillac (J.), *op. cit.*, p. 6.
45. *Catalogue..., op. cit.*, t. VI, n° 19183.
46. *Ibid.*, t. VII, n° 25650.

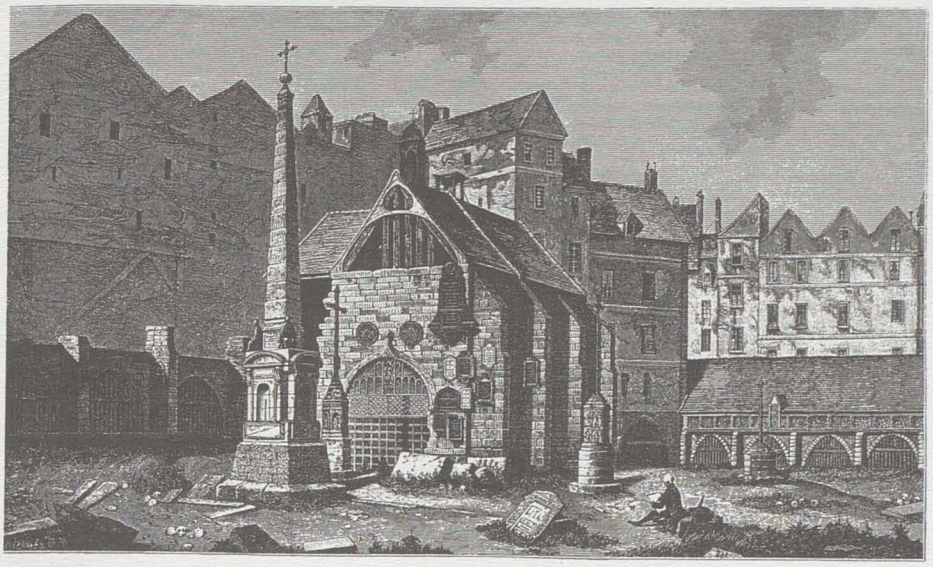
communautés à élire les évêques et les abbés. Elle resta en vigueur jusqu'au concordat de Bologne en 1516 qui déterminait nettement la part du roi et celle du pape dans l'attribution des bénéfices ecclésiastiques. Entre temps, le concile de Latran adopta divers décrets disciplinaires. C'est dans ce contexte que le cardinal Georges d'Amboise avait reçu, par une bulle d'avril 1501, la mission d'assurer en France la réforme du clergé régulier. Dès 1503, Étienne Poncher s'employa en premier lieu à rétablir l'ordre dans les couvents bénédictins dépendant de sa juridiction. C'est ainsi qu'il entreprit de réformer l'abbaye de Montmartre, puis celles d'Yerres et de Gif.

Ce contexte religieux a eu une très forte influence sur la vie des secrétaires du roi. Quelle famille ne comptait pas parmi ses membres un frère ou une sœur ecclésiastique ? Pour exemples, il n'est qu'à citer Étienne Poncher, qui fut évêque de Paris, Guillaume Briçonnet, qui fut évêque de Meaux, et Pierre Legendre, frère homonyme du trésorier de France qui fut chanoine de Notre-Dame. Un généalogiste donne à Nicolas de Neufville une sœur religieuse, Marie. Le sieur de Villeroy qui accompagna Étienne Poncher lors de missions diplomatiques en Angleterre fut très certainement influencé par ce mouvement religieux. Le lien entre Renaissance et Réforme va se faire par les intellectuels et les humanistes. Parmi eux : Érasme, Clément Marot, Rabelais mais surtout Jean Lefèvre-d'Étaples qui est l'ami d'Étienne Poncher et le vicaire de Guillaume Briçonnet quand celui-ci est évêque de Meaux. Nicolas de Neufville lisait le Nouveau Testament traduit en français par Lefèvre-d'Étaples en 1523 [47]. Ce texte ajouté à ceux de la Pragmatique Sanction et du concordat de 1516 sont ceux que l'on retrouvait principalement dans les bibliothèques des secrétaires du roi.

## 2 – Un paroissien très attentionné

Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des grandes familles aristocratiques et marchandes mais aussi des rois lorsqu'ils logent au Louvre, est celle de Nicolas de Neufville, comme elle fut celle des familles Poncher et Legendre. La famille de Neufville a sa chapelle dans le cimetière des Innocents. Mais aucun Neufville ne semble y avoir sa sépulture. Plusieurs membres de la famille Legendre y ont été inhumés, c'est le cas de Jean Legendre et de son épouse. On pouvait également y trouver une inscription pour le repos de Pierre Legendre. Entre 1502 et 1522, furent construites dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois les chapelles latérales du chœur. Le 13 février 1526, Nicolas de Neufville fit placer dans la chapelle Saint-Vincent, par l'intermédiaire de son maître d'hôtel, Pierre Grouneau, et de son

47. Le Clech, *op. cit.*, p. 274.



*Cimetière et charnier des Innocents en 1785 – Chapelle de Villeroy.*

chapelain, Jean Bardin, un oratoire de bois, clos de bas en haut [48]. La présence de ce chapelain nous rappelle que l'hôtel de Villeroy, rue des Poulies, possédait une chapelle et que dans les dépendances de cet hôtel était logé un prêtre de la paroisse.

## 3 – Administrateur de l'Hôtel-Dieu

Soucieux de participer à cette réforme spirituelle, culturelle et disciplinaire du clergé et, en bon bourgeois de Paris, Nicolas de Neufville devient administrateur de l'Hôtel-Dieu et prête serment au Parlement le 4 décembre 1525.

Une réforme de l'organisation sanitaire de la capitale s'était peu à peu installée, répondant au désir de la population qui craignait toujours le retour de ce terrible fléau qu'était la peste. Grand hôpital central situé sur le parvis de la cathédrale, l'Hôtel-Dieu nourrissait aux XV^e^ et XVI^e^ siècles de quatre à cinq cents hospitalisés. En 1505, à la suite de difficultés financières, la gestion hospitalière en avait été retirée aux chanoines de Notre-Dame. Huit gouverneurs laïques, des bourgeois de Paris, avaient donc la charge de cette gestion hospitalière. Ils étaient élus par l'assemblée de la ville (le prévôt des mar-

48. Campardon (E.) et Tuetey (A.), *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet.* Paris, I.N., 1906, in-4°.

chands et les échevins) et renouvelés tous les trois ans par moitié. Ainsi fut élu Nicolas de Neufville.

Au vu de cet engagement, on comprend le pourquoi d'un don de vignes que possédait Nicolas de Neufville à Montmartre en faveur de l'Hôtel-Dieu et le contenu d'une des clauses du contrat qu'il établit avec les religieuses de Saint-Eutrope.

## 4 – Un seigneur fondateur

Bourgeois de Paris, il participe activement à la vie de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Seigneur de Chanteloup, il va reconstruire l'église et l'hôpital de Saint-Eutrope et créer le monastère des Annonciades.

Conscient de la nécessité de réformer les ordres religieux, Nicolas va encourager sinon imposer aux Sœurs grises présentes à Saint-Eutrope d'embrasser la règle de l'Annonciade. Il prit «... conseil et advis d'aucuns grands notables personnages de religion et docteurs en théologie... » n'est-ce pas là l'empreinte d'un Étienne Poncher, même si celui-ci est décédé depuis peu ? Mais aussi celle du confesseur des Annonciades de Bourges, le Père Gabriel Maria.

Avant toute chose, Nicolas de Neufville sollicita du roi François Ier la confirmation de la fondation de la reine Jeanne de Navarre car les titres de ladite fondation se trouvaient être « adhirés, péris, esgarés, bruslés par le tems des guerres... ». Cette confirmation par lettres patentes en forme de charte fut donnée le 10 mars 1531.

A cette fondation royale Nicolas de Neufville ajouta une donation personnelle de deux cents livres de rente annuelle qui fut confirmée par les mêmes lettres patentes et précisée par un accord du 22 mars. Pour fournir aux religieuses deux cents livres de rente, il leur faisait don :

– de la ferme de La Folie avec ses terres soit quinze arpents et demi,
– de terres situées à La Sablonnière, à La Pointe aux Juifs, devant le pavillon de Chanteloup, aux Grands Champs, à La Grande mare, et près du chemin de Marcoussis, soit en tout cent soixante-seize arpents et demi de terres,
– de 12 livres de rentes sur différents particuliers,
– du moulin de Fourcon et terres environnantes soit dix-huit arpents et demi de terres et un demi-arpent de vigne
– de cent arpents de bois taillis assis en la forêt de Bruyères et du Mont Doré.

Par le même accord était déclaré nul celui du 9 mars 1522. Nicolas de Neufville rendait aux religieuses tout ce qu'elles lui avaient cédé à cette date. Cependant un échange s'opéra entre les deux parties, il concernait cinq arpents de terre tenant « d'une part au clos de la vigne

du dit Chanteloup et d'autre à l'estang ou vivier cy après déclarés, d'un bout au parc de Chanteloup et d'autre bout à la maison des dittes religieuses et clôture du dit lieu et trois quartiers en estang ou vivier assis devant et au dessous de l'hostel seigneurial dudit Chanteloup et tenant aux dits cinq arpents immédiatement cy dessus déclarés que les dittes religieuses ont baillé et délaissé audit sieur de Villeroy pour enclore de murailles avec son dit parc ».

Finalement Nicolas de Neufville donnait aux religieuses une grande partie des biens qu'il avait acquis depuis 1519 tout autour de Chanteloup mais il voulait se réserver suffisamment d'espace pour créer un parc et surtout aménager en pièce d'eau cet étang qui donnait sur la façade arrière du château. L'étang qui jusqu'ici avait été considéré comme source de revenu pour le seigneur, prenait une tout autre valeur en ce début du XVI^e^ siècle, une valeur esthétique. Il devenait le miroir dans lequel se reflète la silhouette du château Renaissance. L'aménagement des abords immédiats du château et de sa pièce d'eau fut une réussite à Chanteloup si l'on en croit une description datant de 1626 et que l'on doit à Schoterus disant que les jardins de ce château sont les plus beaux du monde, « on y voyoit des figures de toutes sortes représentées par les arbres et les arbrisseaux ; sur une pièce d'eau on avoit représenté par l'arrangement des terres et la distribution des eaux, le Golfe de Venise et Venise même » [49]. En échange de la pièce de terre de cinq arpents et de l'étang, Nicolas de Neufville délaissa aux religieuses sept arpents de terres en plusieurs pièces situées en différents lieux et diverses rentes sur trois particuliers.

A la Pentecôte de l'année 1532, les religieuses Annonciades entrèrent en possession de leurs locaux reconstruits à neuf par les soins du sieur de Neufville : il avait fait construire des bâtiments conventuels nécessaires à la réalisation de leur vœu de clôture perpétuelle. Les bâtiments de l'hôpital qui devaient former la partie séculière du monastère avaient été eux aussi reconstruits. Ainsi relogées et protégées, elles pouvaient attendre la reconstruction de leur église, engagement qu'avait pris le seigneur de Chanteloup à leur égard.

Toutes ces dispositions correspondaient au contrat financier rempli en tous points par Nicolas de Neufville. Restait maintenant l'autre partie, le contrat moral qui incombait aux religieuses. Il fut rédigé, sous forme de lettres patentes, le dimanche 11 août 1532 pour «... a la requeste de nostre conseiller faire entretenir garder et observer les dittes religion et hospitalité inséparablement et aussi les articles accordés entre le seigneur de Villeroy et les religieuses ». Cet acte est

49. Lebeuf (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Paris, Féchoz et Letouzey, 1883-1893, 7 vol. in-8°, t. IV, p. 155.

rédigé pour une partie en français et pour l'autre en latin. L'ordonnance de Villers-Cotterêts qui imposera la rédaction des actes officiels en langue française ne sera promulguée qu'en 1539.

Par ce contrat moral, les religieuses devaient respecter et continuer la vocation première de leur fondation, c'est-à-dire soigner les malades hydropiques : « Outre l'observance de leurs règles baillées par les papes Alexandre, Léon, sont et seront tenues et obligées à loger, servir et faire servir alimenter et nourrir par l'espace de neuf jours les pauvres malades de Saint-Eutrope, indigents, soufreteux, venant au dit lieu et église pour faire leur neuvaine... »

Les conditions de leur encadrement religieux consistaient en l'obligation de nourrir et loger trois religieux de l'ordre de Saint-François. De même étaient fixées les conditions d'entrée des religieuses et de leur maintien dans le monastère. Pour le soin des malades, il imposait la présence de deux femmes « non-enfermées ». Elles assureraient les fonctions de tourières dans le monastère.

Par ses prodigalités, Nicolas de Neufville devint « seigneur augmentateur » de l'établissement religieux et pour les Annonciades le fondateur de leur monastère, titre qui lui donnait ainsi qu'à ses descendants un droit de présentation de six religieuses.

Et pour en finir avec ce contrat, est énoncée une clause restrictive : si les religieuses ne veulent pas se plier à ces conditions, les deux cents livres de rente annuelle seront versées à un autre établissement religieux. En l'occurrence celui dont Nicolas de Neufville est, ou a été, administrateur, l'Hôtel-Dieu de Paris.

A la date de cette deuxième fondation, le monastère se composait au minimum de dix-sept personnes, soit douze religieuses, trois religieux et deux femmes non-enfermées. Sans compter un personnel domestique, peut-être encore limité à un jardinier et une servante.

Ce contrat fut confirmé par lettres patentes, « portant union de la religion de Chanteloup et de l'hopital dudit lieu, avec amortissement de 200 livres de rente roturière que le dit seigneur de Villeroy a baillée pour l'entretien des dits hopital et religion » [50].

## V – L'HOMME ÉTABLI

Même si le sieur de Villeroy portait un grand intérêt à sa seigneurie de Chanteloup et à l'installation de religieuses Annonciades en son parc, sa demeure principale restait néanmoins « la Grande Maison » de la rue des Poulies.

50. *Catalogue..., op. cit.*, t. VII, n° 27759/1.

En 1529, il augmentait son patrimoine parisien, en achetant, toujours dans le même quartier, la maison de la Coquille située rue Saint-Honoré. L'année suivante, en juillet, il se plaignit que le fontainier ayant charge des fontaines de la ville, tenait les eaux de la fontaine de la Croix du Trahoir et qu'ainsi il ne pouvait avoir d'eau dans sa maison de la Coquille [51]. Nicolas de Neufville était l'un de ces quelques « particuliers privilégiés auxquels la ville avait dû, souvent à la demande du roi, octroyer la faveur d'un branchement sur la canalisation publique » [52]. Il faisait partie avec Montmorency, Mme de Valentinois, Du Mortier et l'hôpital de la Trinité des quelques privilégiés qui pouvaient ainsi profiter des eaux de la fontaine du Trahoir. A certaines périodes, les fontaines pouvaient être fermées pour favoriser une redistribution de l'eau en d'autres points en cas d'urgence. Le sieur de Villeroy demandait donc la clef du regard descendant dans sa maison.

Le 1er juillet, Marguerite de Neufville, sœur de Nicolas, fit don à l'Hôtel-Dieu de Paris de la moitié en indivis du fief d'Helbicq qu'elle possédait depuis au moins 1515, date à laquelle son époux en rendit foi et hommage en son nom.

Peu après son retour de captivité (1526), François Ier décida de faire du Louvre sa résidence royale. Le sieur de Villeroy devenait voisin du roi. En 1528, il devenait intendant des bâtiments du roi. Est-ce pour les qualités de bâtisseur dont il avait fait preuve en réaménageant la rue d'Autriche, qui jouxtait le Louvre (elle prit d'ailleurs en 1600 le nom de rue du Louvre), ou en raison de sa qualification de financier ?

## 1 – Contrôleur sur les chantiers royaux

Aucune structure administrative n'était vraiment en place pour prendre en charge la responsabilité des chantiers royaux. Aussi François Ier confia-t-il ce genre de mission à quelques secrétaires. Sylvie Charton-Le Clech mentionne un groupe « d'environ huit secrétaires du roi qui forment une équipe soudée : sous l'égide de Philibert Babou à partir de 1536, Nicolas de Neufville, Nicolas Picart, Florimond de Champeverne, Jean Breton, Jean Grossier, Claude Bombelles et Julien Bonacorsi, sont responsables de nombreuses missions temporaires au départ, puis quasi permanentes, auprès des différents chantiers royaux ». Ces hommes du roi se voyaient ainsi chargés de l'aspect matériel, financier et technique de l'art. Chaque équipe royale, responsable d'un chantier était généralement composée de

51. *Registre des délibérations...*, *op. cit.*, t. II, p. 69.
52. Babelon, *op. cit.*, p. 290.

trois personnages : un surintendant, principal ordonnateur du chantier, un contrôleur chargé de la surveillance du travail des ouvriers et un comptable, responsable de la partie financière.

Le rôle dévolu à Nicolas de Neufville semblerait apparenté au contrôle des finances, ceci en raison directe avec sa charge de trésorier de France. Dès 1528, il était chargé de la passation des marchés, responsabilité qui prouve la position privilégiée qui était la sienne au sein de cette équipe [53]. Le 28 septembre, une commission fut donnée à Nicolas Picart pour faire le paiement des travaux des bâtiments de Fontainebleau, de Boulogne et de la fontaine que le roi se proposait de faire venir à Saint-Germain-en-Laye, suivant les marchés qui seraient faits par MM. d'Étampes, de Villeroy et d'Entraigues, sous le contrôle de Florimond de Champeverne. En 1530, commençait la construction du château de Villers-Cotterêts. Nicolas de Villeroy fit partie de l'équipe responsable du chantier. En 1532, il fut également chargé du mobilier. La même année, le roi lui confia la réception de la tapisserie d'or et de soie qui relatait l'histoire de Scipion l'Africain, évaluée à 20 000 écus, qui provenait des ateliers bruxellois [54].

Le nom de Nicolas de Neufville fut donc associé à la construction de plusieurs chantiers royaux d'Ile-de-France : Fontainebleau dont la construction fut décidée en 1527 ; « Boullongue-lès-Paris », connu sous le nom de château de Madrid, que le roi fit construire après son retour de captivité à Madrid ; Saint-Germain-en-Laye, où l'on ne garda de la vieille demeure féodale que le donjon et la chapelle et où les travaux de transformation, dans l'esprit de la Renaissance, commencèrent en 1539 pour s'achever vers 1543.

## 2 – Un homme de confiance

Mais ses compétences furent aussi sollicitées dans la capitale. En 1531, la mission de passer les marchés pour les différents bâtiments royaux, y compris le Louvre, avait été confiée au prévôt de Paris, Jean de La Barre, et au trésorier de France, Nicolas de Neufville. Lorsque fut décidée la construction de l'hôtel de ville, pour remplacer la vieille Maison aux Piliers, Nicolas faisait donc partie de l'équipe royale. Les plans de ce nouvel hôtel avaient été réalisés en décembre 1532, la première pierre de l'édifice fut posée le 15 juillet de l'année suivante. Le roi supervisait cette construction, et s'il ne pouvait être physiquement présent, s'en remettait au jugement de quelque conseiller digne de confiance. C'est ainsi qu'il écrit à Nicolas de Neufville à propos d'un nouveau plan de l'escalier, différent de celui inclus dans les plans

53. *Catalogue...*, *op. cit.*, t. II, n° 4643.
54. *Ibid.*, t. I, p. 4607.

originaux : « Monsieur de Villeroy, j'ay veu par ung portraict que m'ont monstré le prévost des marchans et autres, envoiez par deçà de par ma ville de Paris, le changement de l'escallier qui premièrement avoit esté devisé pour servir à l'hostel commung de lad. ville (qui se construict et bastist de nouveau, comme vous sçavez) ; et pour ce que je ne puys si bien juger sur ledict portraict, comme je feroys si j'estoys sur le lieu, lequel des deux devys dudict escalier pourra estre le meilleur pour la sumptuosité, aisance et commodité dudict hostel commung, ou si chacune chose ne se y pourroit corriger et amender, j'ay à ceste cause, advisé de vous escripre, comme vous dira plus au long ledict prévost et aultres susdicts venuz avec luy, que, appelé avecq vous maistre Thomas Rapouce [Rappouel] secrétaire de ma chambre, et autres personnaiges que vous sçavez en ce cognoissans et expérimentez, vous voiez et regardez par ensemble sur le dictlieu les premiers et derniers portraicts faictz dudict escallier, pour adviser lequel des deux vous semblera le mieulx à propoz, ou bien s'il sera besoing y riens changer pour rendre iceluy plus sumptueux, aisé et commode, pour après faire dresser ung nouveau portraict sur la résolution finalle qu'aurez sur ce prinse, et puys me l'envoiez et m'escripre ce qu'il vous en semblera, affin que aiant le tout veu et entendu, par après, je ordonne ce qu'il me plaira en estre faict. Ce faisant, vous me ferez service très agréable. Et à Dieu, Monsieur de Villeroy, qui vous ait en sa garde ; Ecsript à Amyens, le XI[e] jour de juing MVcXXXV.

Françoys » [55]

Cette lettre est bien la preuve de la haute estime en laquelle le tenait le roi, le priant « d'adviser » quel portrait ou plan serait le meilleur. Quant à ce Nicolas Rappouel, qui devait soutenir Nicolas de Neufville dans cette tâche, était-ce lui qui, en 1516, avait succédé à Pierre Legendre comme notaire et secrétaire du roi, par résignation de ce dernier ?

D'un côté, Nicolas de Neufville était sollicité comme contrôleur des chantiers royaux, ce qu'il semblait assumer avec efficacité et satisfaction du roi, d'un autre côté, sa charge de trésorier de France l'obligeait à répondre devant l'assemblée de la ville de Paris de l'entretien des monuments de la capitale, ce qui n'allait sans doute pas sans quelques désagréments. Ainsi, en 1530, pour la réparation du pont des Marais, il fut « advisé que l'on fera remontrance au dict Villeroy trésaurier de France de la reparation nécessaire au pont de Maretz et en son reffus en sera baillé requeste a la cour » [56].

55. Lalanne (L.), *Une lettre inédite de François I^er^...* dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. 11, 1884, p. 184-185.

56. *Registre des délibérations..., op. cit.,* t. II, p. 62.

## 3 – Créancier du roi

En 1531, le nom de Nicolas de Neufville apparaît sur un « Rolle d'aucunes parties dont le Roy fait compte de s'aider par manière d'emprunt... pour s'acquitter envers l'Empereur ». Être proche du souverain, appartenir aux quelques grandes familles qui avaient affirmé leur puissance par un potentiel financier important, n'était pas sans avoir une contrepartie fâcheuse, celle de pouvoir à tout moment être sollicité par un roi, toujours en quelque embarras financier. Si les secrétaires du roi étaient exonérés d'impôts au titre de leurs statuts, ils n'étaient pas à l'abri des emprunts royaux. Quant à ceux qui cumulaient avec une charge de secrétaire des finances, ils avaient le profil parfait de créancier du roi, comme ce fut le cas pour Pierre Legendre : en 1524, il avait prêté au roi 3 000 livres. Cette somme fut remboursée à Nicolas de Neufville, au nom et comme procureur des héritiers dudit défunt [57]. Parfois le remboursement de ces emprunts forcés se faisait en espèces, d'autres fois sous forme d'un don immobilier ou d'un nouvel office.

Il semble que cet emprunt-ci fut remboursé en argent le 23 mai de l'année suivante. Un mandement fut fait au trésorier de l'Épargne de rembourser à Nicolas de Neufville, chevalier sieur de Villeroy, 6 450 livres tournois qu'il avait prêtées au roi pour le rachat des terres cédées à l'Empereur » [58].

A quel moment de cette année 1532, Nicolas de Neufville résigna-t-il définitivement son office de trésorier de France en faveur de Jean de Grolier [59] ? Sûrement avant le 6 décembre car, après cette date, Nicolas de Neufville n'est cité que comme secrétaire de finances dans un mandement au trésorier de l'Épargne de lui payer ses gages et droits de manteaux. Il semble que cet office, hérité de son oncle, ne correspondait pas à ses goûts.

## 4 – Une nouvelle alliance

Cette même année 1532, Nicolas de Neufville épouse Philippe de Bailly. Denise Morelet du Museau était décédée vers 1531, peut-être de l'épidémie de peste qui sévit alors à Paris. Deux actes permettent de situer à peu près ce décès. Elle comparait devant notaire, le 15 décembre 1530, pour le règlement de la succession de son père, Marc Morelet du Museau et Nicolas se remarie en 1532.

57. *Catalogue...*, *op. cit.*, t. VIII, p. 158.
58. *Ibid.*, t. II, n° 4581.
59. *Ibid.*, t. II, n° 5739.

Nicolas de Neufville n'eut d'enfants que de sa première épouse. Deux ont laissé trace dans l'histoire de France, Nicolas et Jean. Un troisième est mentionné dans certaines généalogies : Antoine, qui aurait été notaire et secrétaire du roi, mais nous n'avons trouvé aucun document le concernant.

Cette nouvelle union est de celles que l'on pourrait qualifier d'alliances d'avenir. Philippe de Bailly est veuve de Jean Clausse. Son fils Cosme Clausse est peut-être déjà secrétaire du dauphin Henri. Désormais, on verra très souvent les deux hommes, Nicolas et Cosme se côtoyer. Il faut dire qu'ils ont eu tous deux un parcours identique : le premier fut notaire et secrétaire de Louis XII, secrétaire des finances du prétendant au trône, le duc d'Angoulême, puis sa carrière ne cessa de monter dès l'avènement de ce prince ; il en est de même pour le second, notaire et secrétaire de François Ier, secrétaire des finances du dauphin Henri.

Parmi les dernières alliances de la famille de Neufville, il faut mentionner celle de Jeanne, sœur de Nicolas, qui a épousé en 1531 Nicolas d'Herberay, seigneur des Essarts, car elle contribue à situer cette famille dans le contexte littéraire de l'époque. Nicolas d'Herberay traduira en 1540, à la demande du roi, un roman de chevalerie espagnol, *Amadis de Gaule,* roman que François Ier avait lu et relu dans sa prison de Madrid dans sa version originale, c'est-à-dire en latin. C'est ce même roman qui passionnera le roi de Navarre sa vie durant. Rappelons, pour situer dans quel milieu littéraire et intellectuel ces hommes évoluaient, que quinze années plus tôt, Nicolas de Neufville avait à son service un page du nom de Clément Marot et que dans sa bibliothèque se trouvait un exemplaire du Nouveau Testament traduit par Lefèvre d'Étaples, ouvrage sur lequel devait se trouver la devise de la famille, faisant office d'ex-libris, *Per ardua surgo* – « Par les chemins difficiles, je m'élève ».

En 1534, le sieur de Villeroy acquiert les droits de haute justice sur la seigneurie de Magny et sur celles de Bouconvilliers et d'Hardeville, commune de Nucourt. Ces deux dernières seigneuries passeront à Jean de Neufville, fils puîné de Nicolas ; celles de Magny et d'Allincourt iront au fils aîné. Toutes sont issues de l'héritage de Pierre Legendre.

En 1536, Nicolas de Neufville, qui n'a plus que deux charges officielles, celle de secrétaire des finances et celle de conseiller du roi en son conseil privé, est commis à l'inventaire des joyaux de la couronne conservés à Paris et à Fontainebleau [60].

Le 16 août de l'année suivante, commission est donnée à Nicolas Picart, notaire et secrétaire, de tenir le compte des travaux en cours

60. *Ibid.*, t. III, n° 8274.

d'exécution au château de Villers-Cotterêts dirigés par Nicolas de Neufville et Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière [61]. Toujours en août de cette année 1537, le sieur de Villeroy obtient du roi la permission de clore de murs et de « fossés, tourelles et barbacanes... pourvu que ce ne soit préjudiciable au public » son hôtel seigneurial de Villeroy [62].

Il fit de même élever des fortifications à Magny. Il obtint du roi, pour ce village, le titre de *ville,* et des armes [63].

Il est aisé de comprendre les demandes de protection des villes : elles commençaient à se relever de terribles années de guerres et entendaient se garantir ainsi des pillages et autres dangers. Châtres pour sa part avait obtenu du roi une semblable permission en 1530. Mais pourquoi entourer son hôtel de Villeroy de fossés, conférant à cette demeure un aspect féodal et un caractère défensif alors qu'il avait laissé construire à Chanteloup quelque vingt années plus tôt un petit château de style Renaissance plus tourné vers les plaisirs que vers la défense ?

En décembre 1538, Nicolas de Neufville reçut des lettres de confirmation de la vente qui lui avait été faite du greffe de la prévôté et de la vicomté de Paris moyennant 30 000 livres, et de l'érection du greffe en titre d'office [64].

## VI – LES DERNIÈRES ANNÉES

### 1 – Résignation des offices royaux

Nicolas de Neufville, pourvu de tous les honneurs, va maintenant penser à établir ses enfants, et principalement l'aîné, qui porte lui aussi le prénom de Nicolas. Les actes le concernant lui attribuent un qualificatif, « le Jeune ». Né en 1520, selon Pierre de l'Estoile, il aurait, en cette année 1539, dix-neuf ans. Cette date semble la plus plausible, car que penser des généalogies qui font naître le fils du sieur de Villeroy en 1526 et qui affirment qu'il s'est marié en 1532 ?

Dès le 12 janvier 1539, le fils aîné de Villeroy reçoit les provisions de l'office de notaire et secrétaire du roi et maison de France, pour l'exercer l'un et l'autre ou, plus exactement, l'un en l'absence de

61. *Ibid.*, t. III, n° 9215.

62. Blanchot (Pierre), *Un document de 1613, le terrier de Villeroy* dans *Mennecy et son histoire,* n° 11, 1987, p. 8.

63. Pierron (abbé), *Notice sur Saint-Gervais-lès-Magny* dans *Bulletin de la société historique... de Pontoise et du Vexin,* 1899, p. 99.

64. *Catalogue..., op. cit.*, t. III, n° 10509.

l'autre et avec réserve au survivant [65]. Ainsi, Nicolas de Neufville entend-il se démettre tout doucement de cet office en faveur de son fils. Deux jours plus tard, il est fait don de l'office de greffier civil et criminel du Châtelet au dit Nicolas le Jeune, sur résignation de son père, don pour l'acquit de sa créance de 20 000 livres sur le trésor [66]. Cet office est dans la famille depuis 1521.

Le 8 novembre 1539, Nicolas de Neufville assiste à une conférence, en tant qu'envoyé royal, avec les échevins de Paris afin de préparer les festivités pour la venue de l'empereur Charles Quint, frère de la reine Éléonore, épouse de François Ier depuis 1530, festivités qui débuteront dès le 1er janvier 1540 [67]. Pour cette occasion, le sieur de Villeroy reçut en son logis monseigneur le connétable et grand maître de France, Anne de Montmorency. Sans doute logeait-il cet hôte de marque dans son hôtel de Villeroy, rue des Poulies, situé tout près du Louvre.

La participation de Nicolas de Neufville aux chantiers royaux se trouve toujours confirmée. Ainsi, le 13 novembre de cette année 1539, un acte atteste la passation des marchés conclus par le seigneur de Villeroy pour l'édification, à Paris, sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle, du collège des Trois langues. Dans cet acte, il est cité comme secrétaire des finances et Jean Grolier comme trésorier de France, charge dans laquelle il a succédé à Nicolas [68].

Toujours créancier du roi, notre secrétaire des finances sera remboursé en février 1541 de la somme de 450 livres tournois qu'il avait prêtée au roi, somme avancée dit l'acte, pour payer « deux tracquenars [69] et deux hacquenées achetés pour l'écurie du roi » [70].

L'année suivante, le 18 février, le seigneur de Villeroy et de Chanteloup va se défaire de l'une des dernières charges qu'il assumait encore, au profit de son fils aîné, celle de secrétaire des finances. Sont données « les provisions en faveur de Nicolas de Neufville des états et offices de secrétaire des finances et de secrétaire du roi et de la maison de France sur la résignation faite en sa faveur par Nicolas de Neufville, chevalier de Villeroy, son père » [71]. A partir de cette date, Nicolas de Neufville n'est plus que conseiller au conseil privé du roi. Il reste cependant propriétaire de quelques offices dont il se démettra plus tard, toujours au profit de son fils aîné.

65. *Ibid.*, t. III, n° 10655.
66. *Ibid.*, t. III, n° 10668.
67. *Registre des délibérations..., op. cit.*, t. III, p. 2 et 7.
68. *Catalogue..., op. cit.*, t. VI, n° 21902.
69. Cheval qui a une allure décousue d'après Littré.
70. *Catalogue..., op. cit.*, t. VI, n° 22277.
71. *Ibid.*, t. IV, n° 12341.

## 2 – Bénédiction de la chapelle Saint-Eutrope

Il y a maintenant treize ans que les religieuses Annonciades sont installées dans leur nouveau monastère. Le seigneur de Chanteloup a fait reconstruire leur église. Le cardinal Jean du Bellay donna à Charles de Marrois, bénédictin du monastère de Saint-Magloire à Paris, les pouvoirs nécessaires pour faire la dédicace de la chapelle.

En tant que seigneur fondateur, Nicolas de Neufville, assisté de sa famille, se devait d'être présent. Cette chapelle fut certainement « réservée » aux châtelains de Chanteloup afin qu'ils puissent assister aux offices religieux selon leur désir. Rappelons qu'une chapelle avait été aménagée dans le château.

Étaient présents à cette bénédiction : l'archidiacre de Josas, Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, son épouse Philippe de Bailly et le fils de celle-ci Cosme Clausse, lequel est mentionné comme étant notaire et secrétaire du roi et des finances du dauphin. L'abbé Gaignard, qui a eu la chance de pouvoir consulter le procès-verbal de cette consécration (il existait encore à la fin du XIX[e] siècle dans les archives paroissiales de Saint-Germain), s'étonne d'avoir trouvé le sceau de France apposé sur les reliques de saint Mainbeuf et de sainte Constance, reliques que les religieuses avaient obtenues pour leur chapelle [72].

D'autres signatures étaient apposées sur le procès-verbal mais l'abbé Gaignard n'a pas jugé utile d'en relever les noms, peut-être étaient-elles devenues illisibles.

## 3 – Décès de Philippe de Bailly

En 1543, plus de dix années après la mort de sa première épouse, Denise du Museau, en exécution de son contrat de mariage, Nicolas de Neufville prend tous les meubles indivis et donne à ses enfants, nés de cette union, 8 000 livres en dédommagement [73].

Entre mars et août 1545, Philippe de Bailly, la deuxième épouse de Nicolas de Neufville, décède. Celui-ci doit régler la succession en accord avec les enfants de cette dernière et devant notaire. Le 25 août, il donne décharge à Marie Le Fuselier, veuve d'Engilbert Clausse, et à Cosme Clausse de tous les loyers, aliments et nourriture qu'ils avaient pris avant la mort de leur mère tant en une maison rue Sainte-Avoye appartenant aux héritiers d'Engilbert et à Cosme Clausse, que dans la maison du sieur de Villeroy. En janvier 1546, un acte était rédigé dans lequel se trouvait précisé que Nicolas de

72. Gaignard (A.), *Histoire de Saint-Germain-lès-Arpajon*, man. 1878 (microfilm *Arch. dép. Essonne* 1 Mi 307).

73. *Arch. nat.*, minutier central, CXXII, 151.

Neufville avait donné à Marie Le Fuselier et à Cosme Clausse 300 écus chacun, pour prix des meubles et linges que feue Philippe de Bailly, leur mère, avait apportés à son mariage [74].

Le seigneur de Villeroy contracta mariage peu de temps après le décès de sa deuxième femme. Il est vrai que la nouvelle élue n'était autre que sa belle-sœur, Marie de Feugerais (ou Feugerets), veuve de Jean de Bailly, frère de Philippe, grand rapporteur en la chancellerie de France dont elle a eu deux filles, Marie et Philippe. Le 22 novembre 1545, Marie lui donna procuration pour administrer ses biens [75].

## 4 – Le roi est mort, vive le roi

En mars 1547, François Ier, le roi bienfaiteur de notre seigneur de Chanteloup, meurt. Son fils Henri lui succède. C'est Nicolas de Neufville qui sera le « lien symbolique » entre les deux souverains : après les obsèques de François Ier, il présente les lettres d'Henri II à la Cour et porte celles de la Cour au nouveau roi [76].

Cosme Clausse devient alors secrétaire des finances d'Henri II, ce qui constitue pour Nicolas de Neufville, ex-secrétaire des finances de François Ier, un appui certain dans l'entourage royal. Il est toujours conseiller du roi en son conseil privé.

Au cours de ce nouveau règne, il conservera ses activités dans l'équipe royale administrative des bâtiments du roi. Le 14 avril, « une confirmation est donnée pour Nicolas Picart, Nicolas de Neufville, Philibert Babou de La Bourdaisière et maistre Pierre des Hostels, de leur commission pour le fait des bâtiments du roi, à Fontainebleau, Boulogne, Villers-Cotterêts, Saint-Germain-en-Laye, Dourdan et La Muette de Saint-Germain » [77]. De même, est confirmée pour Nicolas de Neufville et son fils, par survivance, la jouissance des greffes civil et criminel du Châtelet de paris, le 29 avril 1547 [78].

Le 10 mai, sur résignation de son père, Nicolas de Neufville le Jeune reçoit les provisions de trésorier de l'ordre de Saint-Michel [79]

## 5 – Les Annonciades

Les lettres patentes du 10 mars 1531 octroyées par François Ier avaient été gardées bien soigneusement par les religieuses, sans qu'elles fussent enregistrées à la Chambre des comptes. A la demande

74. *Ibid.*, min. central, LIV, 22.
75. *Ibid.*, min. central, LIV, 21.
76. Félibien et Lobineau, *op. cit.*
77. *Catalogue des actes d'Henri II*, Paris, I.N., 1979 (t. I, n° 50).
78. *Ibid.*, t. I, n° 121.
79. *Ibid.*, t. I, n° 184.

du seigneur de Villeroy, le 6 septembre 1547, Henri II confirma l'amortissement général accordé par son père [80].

Le 27 novembre de l'année suivante, toujours à la requête du seigneur de Villeroy, le roi rédigea des lettres patentes par lesquelles il faisait demande à la Chambre des comptes d'enregistrer la donation des quatre-vingt-seize arpents de bois faite par le sieur de Neufville et de les amortir à la dite date, les droits des religieuses sur ce bois ayant été contestés par le seigneur d'Ollainville car tenus en fief par celui-ci. Le 15 novembre suivant, les religieuses obtenaient de la Chambre des comptes les lettres patentes contenant entérinement, amortissement et enregistrement des lettres d'Henri II.

## 6 – Les dernières activités

Il semble que la jouissance des greffes civil et criminel de la prévôté de Paris fut contestée aux Neufville père et fils car, le 28 septembre 1548, le roi dut intervenir auprès des trésoriers de France (Jean de Grolier était-il toujours de ceux-ci ?) et du prévôt de Paris afin que soit réalisée la mainlevée des dits greffes « appartenant en survivance à Nicolas de Neufville père et fils et qui ont été saisis par les trésoriers de France, attendu qu'ils ont acquitté pour ces greffes la finance de 5 000 livres ».

Mais Nicolas de Neufville n'en avait pas encore fini avec sa « succession sociale ». Le 28 novembre 1549, il se démet en faveur de son fils Jean, seigneur de Chanteloup, de la grande bourse de la chancellerie [81]. Cette même année, on trouve le nom de Nicolas de Neufville cité pour la détention des clés des coffres du Louvre [82].

Paris se met au diapason des petites villes en se fortifiant. Le 21 janvier 1553, la municipalité, convoquée chez le sieur de Villeroy, entend de la bouche du roi que toutes les villes du royaume vont être fortifiées et principalement la capitale [83].

## 7 – Les dernières volontés

A la veille de terminer sa vie, le 10 avril 1553, Nicolas de Neufville partage ses biens, dont une partie lui vient de son oncle, entre ses deux fils : Nicolas de Neufville secrétaire des finances et trésorier de l'ordre du roi, et Jean de Neufville, plus couramment appelé Jean de Chanteloup, audiencier de la chancellerie et secrétaire du roi [84].

80. *Arch. dép. Essonne*, 1 J 356.
81. *Catalogue des actes d'Henri II, op. cit.*, t. III, n° 5702.
82. *Ibid.*, t. III, n° 5843.
83. Babelon (J.-P.), *op. cit.*, p. 206.
84. *Arch. nat.*, min. central, CXXII, 1282.

A Nicolas, seigneur de Villeroy, Magny et Alaincourt il laisse :
- la maison et jardin des Tuileries
- la maison de la Corne de Cerf au faubourg Saint-Honoré
- la moitié de la Grande Maison et des meubles (hôtel rue des Poulies)

A Jean, seigneur de Chanteloup, Bouconvilliers et Hardeville :
- la maison de la Coquille au faubourg Saint-Honoré
- la maison contiguë à la Grande Maison
- la moitié de la Grande Maison et des meubles

La Grande Maison et ses meubles devait être partagée équitablement. Devaient également être partagées les vignes de Montmartre et de Champigny.

Le 5 mai 1553, Nicolas de Neufville faisait don à Jean Michel, son barbier et valet de chambre, d'une petite maison située rue d'Autriche tenant d'un côté à la maison de la nourrice du roi et de l'autre à la maison du donateur. Ce don n'est fait qu'à la seule condition que soient logés leur vie durant et sans aucune contrepartie financière les personnes qui déjà y demeuraient, à savoir dans la chambre haute, Michel Le Bouc, fruitier ordinaire du roi, et son épouse et au bas de cette maison « deux bonnes femmes nommées Jehanne et Collette ».

A la date du 19 septembre 1553, Nicolas de Neufville et deux de ses enfants occupaient dans l'hôtel Legendre de la rue des Bourdonnais des appartements distincts. C'était respecter là une des clauses du testament de l'oncle maternel de faire sa résidence dans la maison qu'il lui donnait située dans la rue des Bourdonnais sans la pouvoir vendre ni aliéner. Cette maison ferait d'ailleurs partie de l'héritage du fils aîné de Nicolas. Depuis 1552, année du décès de Charlotte Briçonnet, dernière épouse de Pierre Legendre et usufruitière d'une partie de ses biens, Nicolas de Neufville et son fils aîné étaient entrés pleinement en possession de leur héritage et étaient propriétaires à part entière de cet hôtel.

Le 14 mars 1554, Nicolas de Neufville rédige son testament devant Étienne de Mesmes et Germain Le Charron, ses notaires [85]. Le 28 mars, une copie de ce testament est remise aux religieuses de Saint-Eutrope qui en font mention dans la procure du monastère. Par ce testament, on sait qu'il leur légua une somme de 1 200 écus d'or soleil. Nul doute qu'en échange, elles devaient s'engager à prier pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur et faire dire des messes. A la même date est faite une transaction sur parchemin devant les mêmes notaires « entre les religieuses de Saint-Eutrope et Monsieur de Villeroy, leur fondateur, contenant plusieurs charges et sujettions envers les religieuses et par laquelle Mr de Villeroy se restreint à la

85. *Ibid.*, min. central, CXII, 1283.

présentation de deux novices et lève la défense qu'il avoit faite aux religieuses d'acquérir des immeubles » [86].

Ces deux nouvelles mesures visaient à augmenter les revenus du monastère. Dans le contrat initial passé entre les religieuses et le seigneur de Villeroy en 1532, six religieuses étaient à la présentation du seigneur de Chanteloup, c'est-à-dire six novices pour lesquelles on ne pouvait réclamer aucune somme d'argent à leur entrée dans le monastère, ni aucune pension à vie. Elles étaient à charge pour la communauté. Sans doute le seigneur de Villeroy s'était-il rendu compte que c'était là une manière d'affaiblir les finances du petit couvent des Annonciades et il désirait apporter une amélioration.

Nos recherches pour trouver la date exacte de la mort et le lieu d'inhumation étant restées infructueuses, on peut situer le décès de Nicolas de Neufville en avril ou mai 1554, en tenant compte de cette transaction du 28 mars avec les religieuses et de l'acte notarié du 14 mai 1554 qui fait état d'un partage entre Nicolas et Jean, tous deux fils « de feu Nicolas de Neufville, leur père ».

## 8 – Les héritiers

En mai 1554, Nicolas de Neufville, qui n'est plus qualifié de « jeune », obtient d'Henri II l'autorisation de porter le nom de Legendre : « commutation et changement de surnom du seigneur de Villeroy, secrétaire des finances et trésorier de l'ordre du roi, auparavant surnommé de Neufville et depuis surnommé Legendre ». L'acte de mariage de son fils avec Madeleine de L'Aubespine, en 1558, dit de lui qu'« il prit le surnom de Legendre au lieu de Neufville au moyen de la donnation apposée au testament de feu messire Pierre Legendre » [87].

Porteur du titre de Villeroy et propriétaire de la seigneurie du même nom, il fit reconstruire le château vers 1560. Voici ce qu'en a écrit J. Nouaillac : « C'était un beau château de la Renaissance française que Nicolas de Neufville, III[e] du nom, avait achevé de construire en 1560. Il l'avait orné avec magnificence et garni de bons livres, car le vieux père de Villeroy employa la dernière partie de sa vie à recevoir honorablement ses amis, bâtir puissants et superbes édifices, dresser bibliothèques... chérir les hommes lettrés et pieux ecclésiastiques. » Cette citation tirée de son oraison funèbre s'accorde avec l'avis de Pierre de L'Estoile, sur la vie de ce personnage, daté de novembre 1598 : « En ce mois mourut, en sa maison d'Alaincourt,

86. *Arch. dép. Essonne*, 1 Mi 311/19.

87. Lebert (Jean), *Madeleine de l'Aubespine...*, dans *Mennecy et son histoire*, n° 16, juin 1988.

près Pontoise, le bonhomme de Villeroy âgé de 78 ans, homme de grands biens et moyens, desquels il s'est donné pendant sa vie beaucoup de plaisir : en quoi il a continué jusques à la fin, ayant sa musique comme le roi, et ne refusant rien à son cœur des plus exquises délices et vanités du monde. » [88].

Après avoir porté le nom de Legendre l'espace d'une trentaine d'années, Nicolas l'avait abandonné pour retrouver son patronyme de Neufville.

Jean, propriétaire de la seigneurie de Chanteloup, en fut un seigneur très attentionné et très présent. En 1597, il fut inhumé dans l'église de Saint-Eutrope. Ses héritiers gardèrent le château de Chanteloup dans leur patrimoine familial.

## 9 – Les biens immobiliers

Toutes les propriétés en Ile-de-France demeurèrent dans la famille. Quant aux immeubles situés dans la capitale, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, ils passèrent presque tous dans le domaine royal.

*Rue des Poulies*

En 1557, le 3 mai, Jean de Neufville vendit à la reine Catherine de Médicis la maison qui jouxtait l'hôtel de Villeroy, dans la rue des Poulies, qu'il avait reçue en héritage : « A Jean de Neufville s[r] de Chantelou la somme de 9 000 ltz en quinze cens escuz soleil sept cens escuz pistolets deux cens trente trois ducatz testons et douzains. A luy ordonnez par la reine pour son payment d'une maison assise à Paris rue des Poulies, près et joignant celle de la d. dame et du s[r] de Villeroy, qu'il a vendue à icelle dame par le contract de vendition passé devant Du Nesme et Le Jarry notaires au Châtelet de Paris. »

Catherine de Médicis y fit travailler sans relâche, désireuse d'installer ses enfants ailleurs qu'au Louvre. Ce qu'elle réalisa l'année suivante. En 1561, l'ensemble formé par cette maison dite « de Chantelou » appellation se rapportant à l'ancien propriétaire, et par la maison voisine dite « de La Grange » car elle avait été acquise des héritiers de Pierre de La Grange, fut revendu par la reine à François de Clèves qui le céda à René de Villequier. La réunion de ces deux maisons donna « l'hôtel de Villequier ».

Le 18 décembre de la même année, Nicolas de Villeroy vendit à Catherine de Médicis une maison et un jardin clos de murs aux Tuileries [89].

88. L'Estoile (Pierre de), *Mémoires-Journaux*, éd. Lefèvre et Martin. Paris, 1948, t. II, 1589-1600.

89. *Arch. nat.*, min. central, VIII, 88, fol. 707-708.

Quant à l'hôtel de Villeroy, Nicolas et Jean de Neufville, conjointement propriétaires, le cédèrent au duc d'Anjou, futur Henri II, pour 50 000 livres le 30 mai 1568. Un procès-verbal d'expertise des meubles eut lieu le 18 juin [90]. Dans cet immeuble devenu hôtel d'Anjou fut établi un arsenal d'armes puis, le 18 octobre 1573, le duc d'Anjou le donna à sa sœur Marguerite de Navarre. Après deux ventes successives, il devint la propriété de la duchesse de Longueville en 1581 et prit le nom d'« hôtel de Longueville » [91]. Dans cette même rue des Poulies, en 1564, Nicolas Legendre avait vendu à Marie de Médicis un jardin dit « Le jardin des Cloches ».

*Rue Saint-Honoré*

La maison de « la Coquille », ainsi que la maison contiguë, échurent par héritage à Jean de Chanteloup. Elles furent acquises toutes les deux par la reine, la deuxième en 1566 et la première en 1574 [92]. C'est dans ces deux maisons, réunies à une autre voisine, que Catherine de Médicis installa en 1576 des Capucins, issus de la Réforme italienne des minimes franciscains et venus du village de Picpus. Ces bâtiments furent l'objet d'une reconstruction dix ans plus tard.

Ainsi, tout ce que possédait Nicolas de Neufville dans le quartier du Louvre passa dans les mains de Catherine de Médicis (exceptée la maison donnée par le roi qui avait pour enseigne *le Coq*). Était-ce le résultat d'une stratégie immobilière et financière prévue de longue date ? Était-ce le simple fait du hasard ? On ne saurait le dire. Les frères de Neufville conservèrent les propriétés issues de l'héritage Legendre dont la majeure partie passa à Nicolas de Neufville dit Legendre tel l'hôtel de la rue des Bourdonnais et les seigneuries du nord de l'Ile-de-France. Il fit de l'hôtel parisien sa maison de ville et d'Alincourt sa maison des champs. Il fit également l'acquisition du château de Conflans où il fit réaliser de nombreux travaux entre 1575 et 1582, notamment la galerie des orangers.

## CONCLUSION

Nicolas de Neufville connut une destinée hors du commun. Issu d'une famille bourgeoise déjà bien en place dans la capitale, une attitude constante marqua sa vie, la fidélité à son roi qui sut reconnaître en lui des qualités d'ambassadeur et de financier et qui favorisa

90. *Ibid.*, min. central, XCIX, liasse 3.
91. *Topographie historique...*, *op. cit.*, t. I, p. 91-92.
92. *Ibid.*, t. I, p. 307.

son ascension sociale par de grandes libéralités. La constitution de son patrimoine, les acquisitions qu'il fit tant à Paris qu'en Ile-de-France reflètent son attachement à la personne du roi et sa détermination à le servir et traduisent son souci d'être un seigneur aimé et respecté dans ses domaines. En outre, il sut tirer parti des alliances matrimoniales pour consolider une noblesse de tradition, empreinte de respectabilité et d'honnêteté. Homme cultivé et érudit, Nicolas de Neufville participa aux mouvements littéraires et religieux de son époque. Ses fils, comme lui, partageront leur vie entre Paris, leur charge de secrétaire du roi et leurs seigneuries. « De père en fils, les Villeroy ont été gens de plume... ».

En retraçant la vie de ce grand serviteur du roi et de l'État, une impression domine : celle de côtoyer un homme qui, en cette première moitié du XVI[e] siècle, a « fait » l'histoire. Puisse cette étude contribuer à lui rendre la place qui fut la sienne.

Michelle PLUQUET

## ANNEXES

### 1 – D'autres Neufville

Le nom de cette famille est cité dans des registres d'actes notariés de Paris, sans toutefois nous donner assez d'indications qui nous permettent d'établir avec ces personnes un lien de parenté. Peut-être sont-elles issues des deux premiers Neufville, Richard et Nicolas.

• Cosme de Neufville, qui fut vendeur de vin, juré de la ville, bourgeois de Paris, cité en 1527.

• Jean de Neufville et François de Neufville – Cités tous deux pour avoir reçu 1 150 livres pour gages des six derniers mois de l'année 1536, sans donner plus de précision sur la nature de la fonction qui correspondait à de tels gages.

• Jean de Neufville – Cité en juin 1537 comme archer du grand prévôt des maréchaux de Normandie. Était-ce le même Jean que le précédent ou un homonyme ?

• Simon de Neufville – Est cité, en mars 1540, dans des lettres patentes par lesquelles il est commis pour procéder au recouvrement des deniers adjugés au trésor pour les contraventions commises au fait du transport des grains hors du royaume, et qui lui donnent pleins pouvoirs pour réglementer l'enlèvement des grains.

• Claude de Villeroy, décédé en 1540 – Il fut apothicaire et valet de chambre de la reine de Navarre. Il logeait rue des Noyers, chez

Mathurin Forget, avocat au Parlement, lequel était marié avec Anne Galland, belle-sœur de Claude de Villeroy.

• François de Neufville, qui fut abbé de Grandmont et d'Aubazine, cité en 1543.

• En février 1544, une lettre du roi est contresignée d'un de ses secrétaires du nom de François de Neufville.

• Jean de Neufville vitrier, bourgeois de Paris, demeurait également rue des Noyers. Il est cité en 1548.

• Germain de Neufville – Cité en 1570 comme contrôleur de l'argenterie.

## 2 – Les relations de la famille de Neufville avec l'Hôtel-Dieu de Paris

En 1430, Nicolas de Neufville est cité dans un acte concernant la nomination d'un membre du collège de l'Hôtel-Dieu.

En 1500, Simon de Neufville, receveur de la ville de Paris, est cité dans l'un des actes concernant les ventes, achats, échanges et donations et baux passés par l'hôpital ou à son profit.

En décembre 1514, sont mentionnées Beatrix et Catherine de Neufville « filles dudit Hôtel-Dieu » qui ont reçu l'habit religieux « de la même Maison-Dieu pour une année de prébendat ». Mais leurs noms n'apparaissent pas les années suivantes comme religieuses de l'hôpital.

En 1525, Nicolas de Neufville est administrateur de l'Hôtel-Dieu. Il fait don à cet établissement de vignes qu'il possédait à Montmartre.

Le 11 janvier 1531, Marguerite de Neufville, veuve de Pierre Fraguier et sœur de Nicolas de Neufville, fait don à l'Hôtel-Dieu de la moitié du fief d'Helbicq et des droits attachés à ce fief qui se résumaient à un droit de 2 deniers sur chaque charretée de marée produisant en moyenne deux cents livres par année. Ce fief appartenait depuis au moins 1470 à la famille de Neufville.

En 1532, dans un contrat établi entre les religieuses Annonciades de Saint-Eutrope et Nicolas de Neufville, une clause stipule qu'en cas de non-respect des conditions posées par le dit seigneur, la rente de 200 livres qu'il leur a accordée serait attribuée à l'Hôtel-Dieu de Paris pour l'entretien des pauvres malades.

## 3 – La chapelle de Villeroy dite de Neufville

Dans le cimetière des Saints-Innocents se trouvait la chapelle de Villeroy dite « vulgairement » de Neufville. Contrairement à toute

attente, aucune des personnes qui y furent enterrées ne porte le patronyme de Neufville.

Dans ce cimetièire interparoissial existait un charnier, « cloître qui courait sur les quatre côtés de l'enclos funéraire dans lequel les prêtres faisaient entasser les ossements extraits des fosses » [93]. Le cloître des Saints-Innocents comportait soixante-quatorze arcades. Devant ces arcades, les grandes familles aristocratiques ou bourgeoises faisaient élever une chapelle ; pour obtenir ce droit, elles avaient fait auparavant de généreux dons à leur paroisse, ainsi pouvait-on trouver à la quatorzième arcade, dans la Galerie des Écrivains, la chapelle de Villeroy dite vulgairement de Neufville [94].

Cette chapelle était accolée à celle de la famille d'Orgemont. Elle avait son entrée par une grille ouvrant sur le cimetière ; au sommet et sur les côtés se voyaient deux médaillons de la famille, lesquels représentaient trois têtes de femmes et trois croix avec chevron. Le premier correspondait aux armes de la famille Legendre et le second à celles de la famille de Neufville. L'autel représentait un Saint-Sépulcre en pierre composé de huit figures ; aux côtés était une statue à genoux, et en pendant celle de la Vierge.

La date de la fondation de cette chapelle n'est pas connue, toutefois une date était gravée sur un médaillon : 1418. A cette date, la présence de la famille Legendre n'est pas encore attestée à Paris, contrairement à celle des Neufville. Il faut attendre 1512 pour qu'un membre de la famille Legendre y soit inhumé.

On pouvait lire sur une plaque de cuivre : « Cy dessous ce sepulcre gist de bonne mémoire noble homme et sage maistre Jean le Gendre en son vivant seigneur de Villeroy conseiller du roy et trésorier de France qui trespassa le jour de Noel l'an 1512.

Aussi gist noble damoiselle Françoise de Dampont, dame de Fremainville, femme dudit sieur trésorier qui trespassa le 28e jour de juin l'an 1524. »

Dans son testament, Pierre Legendre demandait à ce que son corps repose à côté de celui de son père et son cœur en l'église de Magny. Une plaque commémorative fut déposée en la chapelle du cimetière des Saints-Innocents : « Dame Briçonnet elle vivante dame de Garennes et de Praville a fondé et ordonné estre dit une messe basse en cette chapelle du Sépulcre par chacun jour de l'an... à l'intention de Monsieur d'Allincourt messire Pierre Legendre... pour l'âme du dit deffunt et d'elle... le troisième (ou treizième) jour de février que trespassa le dit sieur d'Allincourt. » Contrat passé le 11e jour de mai

93. Le Clère (Marcel), *Guide des cimetières de Paris.* Paris, Hachette, 1990.
94. Haufbauer (T.J.H.), *Paris à travers les âges.* Paris, éd. Tchou, t. I, 1982.

l'an 1554 devant Viard et Contesse. La date de ce contrat, passé deux ans après le décès de Charlotte, laisse supposer que ce fut Nicolas de Neufville, surnommé Legendre, qui le fit exécuter. C'est à lui qu'incombait maintenant la charge de l'entretien de cette chapelle. Cet héritage explique peut-être l'appellation qui demeura : chapelle de Neufville.

Quant à la famille des Neufville, si les premiers membres furent bien enterrés au cimetière des Saints-Innocents, c'est contre l'église que se trouvait leur sépulture. « Cy gist honorable homme Richard de Neufville jadis vendeur de poisson de mer ès halles bourgeois de Paris qui trespassa l'an 1401 le 18e jour de février.

Cy gist honorable femme Simonne de Gisors jadis femme dudit Richard de Neufville qui trespassa le vendredy 15e jour de décembre 1430.

Cy gist homme Nicolas de Neufville fils dudit Richard vivant vendeur de poissons de mer ès halles de Paris et bourgeois de Paris maistre d'hostel du duc Philippe de Bourgogne receveur pour le roy nostre sire des aides et taillons en l'élection de Paris qui trespassa le... ».

Étaient également inhumés à cette place, Henri de Larcher et son épouse Jeanne de Neufville, fille de Nicolas, ainsi que leur fils Henri de Larcher.

## 4 – Achats de terres ou de biens autour de Chanteloup entre 1519 et 1525

| | |
|---|---|
| 20 juillet 1519 | acquisition d'une partie du moulin de Fourcon |
| 14 avril 1520 | un arpent de terre à Fourcon |
| 29 novembre 1520 | 61 arpents de bois taillis dans la forêt de Bruyères |
| 20 janvier 1521 | acquisition d'une partie du moulin de Fourcon (1/7) |
| 25 janvier 1521 | un arpent de terre au chantier Vauleroy |
| 11 avril 1521 | un arpent 2/3 de terre au terroir de La Folie |
| 7 mars 1522 | un arpent de terre |
| 22 mars 1522 | six arpents de terre en quatre pièces au terroir de La Folie |
| 19 mai 1522 | 1/2 arpent de terre à La Folie |
| 7 juin 1522 | un arpent de terre au Grand Chantier (du Grand Mal ?) |
| 29 septembre 1522 | un arpent 1/2 de terre devant le pavillon de Chanteloup |

| | |
|---|---|
| 20 mai 1523 | terres situées devant le pavillon de Chanteloup (sans indication de quantité) |
| 12 janvier 1525 | neuf quartiers de terre au chantier de Gournay |
| 12 janvier 1525 | quatre arpents au chantier de Gournay |
| 12 janvier 1525 | acquisition par échange d'un quartier de terre à la Grande Couture |
| 17 janvier 1525 | trois quartiers de terre à La Folie |
| 17 janvier 1525 | un arpent de terre (non situé) |
| 4 mars 1525 | acquisition par échange de plusieurs pièces de terre au chantier de Gournay |
| 29 décembre 1525 | un arpent de terre à La Folie |

Toutes ces transactions furent réalisées soit par le sieur de Villeroy soit par son procureur, Jeannet Dailly.

## 5 – Cosme Clausse

Il suit le même itinéraire que Nicolas de Neufville. Notaires et secrétaires du roi, ils furent tous deux, au début de leur carrière, secrétaires du dauphin, le futur François Ier en ce qui concerne Nicolas de Neufville, et le futur Henri II pour Cosme Clausse.

Ayant demeuré à Paris, rue Saint-Avoye, Cosme Clausse acquit dans la région sud de l'Ile-de-France le château de Courances et fit construire vers 1550 le château de Fleury-en-Bière dont la partie centrale était sur le même modèle que le petit château de Chanteloup.

Après l'avènement d'Henri II, Cosme Clausse sera l'un des quatre secrétaires des finances, lesquels prendront bientôt le nom de secrétaires d'État, charge qu'il exercera jusqu'à sa mort.

Cosme Clausse, seigneur de Marchaumont et de Fleury eut l'intendance des affaires et domaine de Bretagne. La Bretagne qu'avait reçue par héritage maternel Henri II. Il fut près du roi lors du siège de Dampvilliers en 1552 et fut fait chevalier après la prise de cette ville. En 1557, il assista à l'assemblée des États et mourut en 1558.

Les liens avec la famille de Neufville se concrétisèrent par le mariage de Nicolas avec Philippe de Bailly, mère de Cosme, en 1532. A la mort de celle-ci, en 1545, ce beau-père devint également son oncle par alliance, puisqu'il épousa Marie de Feugerais veuve de Jean de Bailly, oncle maternel de Cosme.

Cette alliance fut renforcée à la génération suivante par le mariage d'Henri, fils de Cosme et de Marie de Burgensis, filleul du roi Henri II, avec la petite-fille de Nicolas de Neufville, Denise. Henri Clausse sera grand-maître des Eaux-et-Forêts.

# Quelques aspects de la vie politique et religieuse à Longjumeau de 1881 à 1906

## I – PRÉFACE

Nous conservons, dans nos archives familiales [1], un petit cahier à couverture cartonnée portant la mention : « Longjumeau. Notes et souvenirs historiques », dont une trentaine de folios seulement ont été remplis. De toute évidence, bien que cela ne soit pas expressément mentionné, ce cahier provient des archives paroissiales [2].

On peut y distinguer trois parties bien différenciées :

– Les notes figurant sur les 14 premiers folios (qui couvrent la période 1881-1884) sont, vraisemblablement, l'œuvre de l'abbé E. Vié [3], qui devint curé de Longjumeau en 1881. Les faits qu'elles relatent, souvent de façon très détaillée et très vivante, présentent un intérêt certain : ils nous renseignent tant sur la vie religieuse que sur la vie politique de Longjumeau, et, notamment, sur les querelles survenues entre la municipalité et le clergé paroissial. Ces notes s'interrompent malheureusement à la fin de l'année 1884.

– A leur suite, on trouve une autre série de notes (4 folios) commençant le 16 novembre 1890, et s'achevant en 1902, qui sont, très vraisemblablement, l'œuvre du curé Barbé [4]. Cette série est très différente de la première : il s'agit seulement de quelques mentions

1. Nous descendons, par notre grand-mère maternelle (née Félicie Prévost), d'une vieille famille longjumelloise.

2. Nous envisageons, après sa publication, de faire don de ce document aux Archives départementales de l'Essonne.

3. Il s'agit, vraisemblablement, d'Eugène-Gabriel Vié, né à Argenteuil le 16 avril 1829. Ordonné prêtre à Versailles le 6 juin 1852, il fut professeur au petit séminaire, puis curé de Saint-Gratien le 1er juillet 1855 (*Arch. de l'Évêché de Versailles*, 1 B 4). Il fut installé comme curé-doyen de Longjumeau le 23 octobre 1881.

4. Nous n'avons pas réussi à l'identifier avec certitude. Peut-être s'agit-il d'Eugène-Louis-Constant Barbé, né en octobre 1839 à Paris qui fut ordonné prêtre à Versailles en mai 1864, fut professeur au petit séminaire, puis devint vicaire de la cathédrale en 1866 (*Arch. de l'Évêché de Versailles*, 1 B 4). Étant curé de Longjumeau, il fut, en 1898, candidat à l'épiscopat (*Arch. nat.* F 19, 1337, p. 141).

(parfois distantes de plusieurs années) concernant uniquement le domaine religieux.

– Après quelques feuillets laissés en blanc, la troisième série commence par la formule : « Journal de la paroisse de Longjumeau repris en novembre 1904 » ; on peut penser qu'elle est l'œuvre de Paul-Ernest Le Ronne, qui devint curé de Longjumeau en novembre 1904. Cette troisième partie (3 folios) s'arrête en 1906 et diffère assez peu, dans son esprit, de la seconde. Elle se termine assez brutalement, sans qu'il soit possible de fournir une explication à cet arrêt.

Cet ensemble de notes et de souvenirs historiques nous a paru mériter d'être publié. Il fournit, en effet, un éclairage intéressant sur la vie religieuse et politique de Longjumeau pendant une vingtaine d'années. Il nous montre, notamment, la profondeur du fossé qu'avait creusé, au sein même de la Nation, la question religieuse.

Avant de publier le texte, il nous paraît utile de présenter brièvement la commune de Longjumeau à cette époque (nous avons retenu l'année 1887).

A cette date, Longjumeau était le chef-lieu du canton du même nom [5], qui comprenait 24 communes [6], pour une population totale de 20 429 habitants. La commune, quant à elle, comptait 2 628 habitants, dont 652 électeurs. Ses revenus annuels s'élevaient à 7 449 francs [7]. L'abbé Vié était curé de la paroisse [8] (dont le patron était saint Martin) et avait pour vicaire l'abbé Albert-Eugène-Théodore Damoiseau.

Jacques STAES
Directeur des Archives départementales
des Pyrénées-Atlantiques

5. Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.

6. Ablon, Athis-Mons, Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Longjumeau, Longpont, Massy, Morangis, Morsang-sur-Orge, Paray, Le Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Villemoisson, Villeneuve-le-Roi, Villiers-sur-Orge, Viry-Châtillon et Wissous.

7. A titre indicatif, un pain de 2 kilogrammes valait de 75 à 80 centimes. Pour plus de renseignements sur Longjumeau à cette époque, le lecteur pourra se reporter, notamment, aux deux ouvrages suivants :
– Bezault (Henri), *Histoire municipale de Longjumeau pendant la Révolution suivie de l'historique des municipalités jusqu'en 1887 et de la statistique de la ville.* Corbeil, Impr. Drevet, 1887, in-16°, 395 p.
– Amaury (Gérard), *Longjumeau de nos aïeux. Histoire, traditions et anecdotes populaires de la région.* Le Mée-sur-Seine, éd. Amattéis, 1994, in-8°, 352 p.

8. Voir ci-dessus la note n° 3.

## II – PÉRIODE DE 1881-1884

### 1881

*20 octobre* – Arrivée de M. l'abbé E. Vié, nommé curé-doyen de Longjumeau.

*23 octobre* (anniversaire de la mort de M. l'abbé Laurent) [9] – Installation solennelle du nouveau curé, successeur de M. l'abbé Lheureux [10], nommé curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Étampes. L'installation est présidée par M. l'abbé A. Vié, vicaire général, chanoine de Versailles, frère du nouveau curé [11].

*2 décembre* – Le règlement de la confrérie de la Sainte Vierge, approuvé par Mgr Goux [12], est lu aux jeunes filles ; une quarantaine l'accepte. Le dimanche qui précède l'Immaculée Conception, la confrérie nomme les trois dignitaires : Mlle Vincent [13], présidente ; Mlle Bernard, trésorière ; Mlle Combe [14], secrétaire.

*Le 8 décembre* [15], la présidente, au nom de toutes les associées, lit, au pied de l'autel, l'acte de consécration à la Sainte Vierge. Toutes les médailles, avec les cordons bleus qui les accompagnent, sont remises à chacune des Enfants de Marie.

### 1882

Un grand convoi avec pompes funèbres a lieu le *17 janvier :* inhumation de M. Louis-Philippe-Albert Devaux, mort millionnaire à Paris ; une maîtrise parisienne est venue chanter ; cent francs ont été donnés aux chanteurs.

---

9. Mathurin-Lubin Laurent, né en 1808, fut ordonné prêtre à Versailles le 22 décembre 1832. Après avoir occupé divers postes, il devint curé de Longjumeau le 7 mai 1848 et le demeura jusqu'à sa mort survenue le 23 octobre 1869 ; le 25 avril 1867, il avait été nommé chanoine honoraire (*Arch. de l'Évêché de Versailles,* 1 B 4).

10. Amable-Marie-Théophile Lheureux. Né à Paris le 10 octobre 1824, il fut ordonné prêtre en décembre 1847. Curé de La Falaise en janvier 1848 ; vicaire de Saint-Symphorien (Versailles) en novembre 1852 ; curé de Louveciennes en mars 1862 ; curé de Brunoy en janvier 1863 ; devint curé de Longjumeau en janvier 1870 (*Arch. de l'Évêché de Versailles,* 1 B 4).

11. Antoine-Jean Vié, né en 1825 à Argenteuil, fut ordonné prêtre en 1848. Après avoir occupé divers vicariats et cures, il fut vicaire général du diocèse de Versailles ; en 1884, il devint curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise.

12. Pierre-Antoine-Paul Goux (né à Toulouse en 1827) fut évêque de Versailles de 1877 à sa mort (avril 1904).

13. Deux « Vincent » figurent dans la liste électorale de Longjumeau arrêtée le 31 mars 1887 : Vincent Michel, propriétaire ; Vincent Théodore, marchand de vins en gros.

14. Un seul « Combe » figure dans la même liste électorale : Victor Combe, mégissier.

15. Fête de l'Immaculée Conception.

*Le 18 février,* nouveau grand convoi de M. Glachon ; pour la deuxième fois, pompes funèbres.

*Le Jeudi Saint,* a lieu la communion pascale ; 160 à 180 personnes font leurs pâques dans le mois pascal ; une quinzaine de retours.

*Dimanche 30 avril* – Grande cavalcade sous les auspices de la municipalité [16]. Une scène de 1792. Un char avec une déesse, habillée plus ou moins ; à ses pieds, dans la partie inférieure du char, un groupe de pauvres petites filles vêtues de blanc qui ne se doutaient guère du triste rôle qu'on leur faisait jouer. Elles le sauront un jour et, si elles restent sages et chrétiennes, elles ne regarderont pas ce jour comme un jour des plus glorieux pour elles. Quatre citoyens de Longjumeau, les plus avancés de la démocratie, sont dans ce même char, déguisés en conventionnels. La Convention a fait de si grandes choses ! Un autre char-réclame [17] porte une bouteille monstre (pour recommander l'eau de Vals), mais ce n'est pas précisément la liqueur dont s'abreuvent ceux qui prennent part au cortège. La Marseillaise est jouée autour de la croix place de l'église. Le soir, grand bal auquel assistent les autorités municipales ; le maire [18] cependant n'y a pas paru.

Cette journée du 30 avril a été l'écueil contre lequel sont venues tomber quelques jeunes filles de la confrérie, dont, hélas, une des trois dignitaires, Mlle Combe. Accompagnée de sa sœur et de trois autres associées, elles rapportent leurs insignes à M. le curé.

*10 mai* – Vers le 10 mai, un comédien meurt et est enterré civilement. Un citoyen fait connaître le fait au journal *L'Abeille* en prétendant que M. le curé a refusé d'aller administrer le malade. Lire le journal *L'Abeille* du 18 mai 1882 pour prendre connaissance de la réponse de M. le curé relativement à la démission des jeunes filles et du convoi d'un comédien. Mlle Sophie Mènigant est élue à la place de Mlle Combe.

*15 juin* – Le même journal *L'Abeille* apprend à ses lecteurs une nouvelle très importante et très grave : il s'agit de la destruction de la croix située sur la place de l'église. C'est le *Réveil de Paris* qui assure que le conseil municipal de Longjumeau a pris cette décision par 14 voix contre 2, et que, sur l'emplacement même de la croix, on dressera le buste de la République. On annonce même

16. A la suite des élections municipales du 9 janvier 1881, les républicains arrivèrent à constituer la majorité dans le nouveau conseil municipal qui prit un certain nombre de mesures opposées à l'Église : le 23 mai 1881, par exemple, interdiction des processions religieuses dans les rues de la ville.

17. Ce mot, ainsi que ceux que nous soulignerons dans la suite de notre transcription, sont soulignés dans le document.

18. Il s'agit du docteur Auguste Roux qui fut maire du 23 janvier 1881 à sa mort survenue le 14 juillet 1883.

l'inauguration de la Marianne pour le 15 août suivant. A cette nouvelle, M. le curé écrit une lettre à MM. les conseillers (lire la lettre sur le n° du 18 juin dans *L'Abeille*). Émus des conséquences de leur projet et des murmures de la multitude des habitants, MM. les conseillers reviennent sur leur première décision et ordonnent une enquête (commodo et incommodo) : les habitants sont priés de faire connaître leur avis au sujet de cette mesure. Plus de 700 signatures sont recueillies pour le maintien de la croix ; 3 citoyens, seulement MM. Vray, maraîcher, Leroy, marchand de beurres, et Desaing, boulanger, estiment que le buste de la République doit être érigé sur la place de l'Église, devant la fontaine. En conséquence, le maire informe ses administrés que les choses restent dans le *statu quo :* 3 contre 700.

*15 août* – Ce jour, qui devait être illustré par une cérémonie sacrilège est resté le jour de l'Assomption fêté par les bons paroissiens de Longjumeau. Avant la grand-messe, ont été inaugurées et bénites les deux statues de saint Martin et de sainte Anne qui décorent le maître-autel et qui le complètent. Ces deux statues en terre cuite, auxquelles on a donné une teinte (pierre de Caen), sortent des ateliers de M. Froc Robert, rue Bonaparte, à Paris. L'achat et la pose, compris l'emballage et l'envoi, ont coûté 600 F ; la mise en place a été exécutée par M. Albraan [19].

*11 novembre* – Le jour de la fête de Saint-Martin, qui est en même temps la fête de l'Adoration perpétuelle, suivant l'annonce qui a été faite par le curé le dimanche précédent, première quête pour la restauration des deux autels latéraux [20]. Le produit de cette quête, qui a lieu à la messe et aux vêpres, est d'une centaine de francs. Le mois de décembre apporte à la même œuvre 42 francs, fruit de la quête de Noël. Le 15 décembre, réélection des trois dignitaires de la confrérie. Ce même mois de décembre voit naître un journal politique et religieux, *Le Postillon de Longjumeau,* M. Larmichaut [21], propriétaire-gérant, journal hebdomadaire.

## 1883

*Janvier 1883* – Le premier numéro qui paraît le 3 de décembre est daté cependant du 1er janvier 1883. Il plaide la cause de la monarchie héréditaire et traditionnelle, telle que la comprend Monseigneur le

19. Il s'agit, vraisemblablement, d'Henri Albraan, qui était « maître-maçon », et conseiller municipal.

20. Le détail de la « souscription pour les deux autels latéraux, ouverte le 11 novembre 1882 » figure, en annexe, dans le cahier.

21. La lecture de ce nom est incertaine.

comte de Chambord [22]. M. le curé est accusé d'écrire dans ce journal sous le nom de Racèvie [23] ; il s'empresse d'écrire aux deux feuilles républicaines qui ont répandu ce bruit malveillant, c'est-à-dire *L'Indépendant* et *L'Abeille* (lire la première réponse à *L'Indépendant* dans le numéro du 21 janvier et la deuxième à *L'Abeille* dans le numéro du 25 janvier). *Le Postillon,* de son côté, dément ce bruit ridicule (lire le numéro du 21 à ce sujet et le numéro du 28 janvier).

*Le 14 janvier,* ont été célébrées les prières publiques prescrites par la Constitution de 1875 à Longjumeau. Dès 10 h, la brigade de gendarmerie a pris place autour de l'autel ; elle représentait seule toutes les autorités ! N'ont paru ni conseillers municipaux, ni adjoint, ni maire, ni greffier de la justice de paix, ni juge de paix, ni commissaire de police...

*Le 21 janvier,* anniversaire du régicide du saint Roi Louis XVI, a été, pour le diocèse de Versailles, le jour consacré aux prières expiatoires, suivant l'ordonnance épiscopale. Dans l'église paroissiale de Longjumeau, le Saint Sacrement est resté exposé à l'adoration des fidèles, toute la journée depuis 8 h du matin jusqu'à 4 h de l'après-midi ; aux vêpres, instruction par M. le curé, puis la procession solennelle ; tous les enfants de la confrérie, en voiles, assistaient portant des cierges. Grande amende honorable prononcée par M. le curé agenouillé au maître-autel, pendant que toutes les associées étaient elles-mêmes prosternées au milieu du chœur ; assistance peu considérable, une soixantaine de grandes personnes seulement ! Ah ! si l'honneur d'un père, d'une mère, d'un président eût été en jeu, avec quel empressement la multitude se fût présentée, mais il ne s'agissait que de l'honneur de Dieu, insulté, outragé par les vols sacrilèges et les profanations multipliées des saintes hosties ; c'est sans doute, aux yeux du plus grand nombre, une bagatelle insignifiante ! *Parce, Domine, parce populo tuo...* [24] Quelle atmosphère irréligieuse.

*Le 6 février,* jour du Mardi gras, jour de récréation pour les familles chrétiennes, une très agréable soirée a eu lieu chez les sœurs. La salle d'asile [25] était comble. Les Enfants de Marie, préparées par la bonne sœur Séraphine dans les rôles qui leur étaient échus, ont offert aux spectateurs la charmante petite pièce morale de *La grâce de Dieu.* Après quelques romances et chansonnettes comiques, entr'autres *La mère l'anecdote,* qui a été très intelligemment interprétée par

22. Henri de Bourbon, duc de Bordeaux, comte de Chambord (1820-1883) : fils posthume du duc de Berry, il était le prétendant des royalistes légitimistes au trône de France sous le nom d'Henri V.

23. La lecture de ce nom est incertaine.

24. « Épargne, Seigneur, épargne ton peuple ».

25. Correspond, à peu près, à l'école maternelle d'aujourd'hui.

Mademoiselle Sophie Mènigaud, *Les trois bonnes dans un même bonnet,* dialogue chanté d'une façon très spirituelle par Mlles Renard et Blanche Petit, une petite loterie a été tirée au profit des Enfants de Marie. Les lots avaient été offerts par M. le curé et quelques autres personnes pieuses qui s'intéressent à l'œuvre paroissiale de la confrérie et chaque associée a paru satisfaite du petit objet que le sort lui a désigné. Tous les assistants se sont retirés en exprimant leur vive satisfaction et ont emporté le meilleur souvenir de cette véritable fête de famille, qui a véritablement récréé et amusé et qui, contrairement à tant de fêtes mondaines, stupides et immorales, n'a procuré à l'âme que de douces et pures émotions.

*7 février* – Le lendemain, jour des Cendres, a été marqué par des incidents d'un tout autre genre. La scène se passe cette fois à la mairie, à la salle d'audience de M. le juge de paix. Il s'agit de juger une affaire dont les débats et l'issue intéressent tout particulièrement M. le rédacteur en chef du journal *Le Postillon* et MM. Marlet, carrossier, et Devouzy, coiffeur, tous deux à Longjumeau. La voici en deux mots. Le 11 janvier dernier, les sieurs Marlet et Devouzy dînaient chez le sieur Réveillon pâtissier restaurateur. M. Larmichaut prenait également son repas dans la même salle, lorsque les susnommés citoyens, sans provocation aucune, prenant à parti leur adversaire politique, l'injurient grossièrement et lui lancent à la face les épithètes tirées du plus odieux et du plus vil vocabulaire. L'homme le plus patient aurait assurément pu s'oublier en présence de pareils outrages. L'offensé, quoique vif et emporté de sa nature, sut cependant imposer silence à ses émotions. Il jugea avec raison qu'il valait mieux citer en justice et demanda une réparation. Il pensait d'ailleurs que sa cause était excellente et que, non seulement il obtiendrait satisfaction des offenses, mais encore que ceux qui l'avaient outragé seraient condamnés à une amende, à une indemnité proportionnée à leur délit, qu'il pourrait ensuite verser dans la caisse des pauvres de la commune. Or, les choses se sont passées tout autrement qu'il le supposait. Invités à prêter serment devant le buste de Marianne sur leur honneur et conscience, les insulteurs jurèrent qu'ils n'avaient rien dit à M. Larmichaut, qu'ils ne lui avaient pas même adressé le plus petit mot. Appelés à leur tour à dire la vérité sur ce qu'ils avaient vu et entendu, M. Réveillon, sa femme, sa fille, le vieux père et la domestique du restaurateur, tous présents au moment des outrages, n'ont pas craint de dire eux-mêmes qu'ils n'avaient rien vu, rien entendu. Malgré les questions renouvelées de M. le juge de paix qui a tâché, en magistrat intègre, de démontrer l'invraisemblance et la fausseté de ces dépositions, les insulteurs et les témoins se sont retranchés derrière les dénégations les plus absolues. C'est en vain que le rédacteur en chef du *Postillon* a pris la parole pour

confondre tous ces personnages qui niaient ; la multitude, composée en grande partie d'amis et de comparses des sieurs Marlet de Devouzy, trépignait et murmurait pour couvrir et étouffer sa voix. C'est en vain que M. Robert, ami de l'insulté, s'est efforcé de prouver la vérité des faits, l'insulte réelle, en présence de témoins ; à toutes les interrogations il a été invariablement répondu qu'on n'avait rien vu, rien entendu. Aussi, n'a-t-on pas été surpris d'entendre, le lendemain, dans cette même salle d'audience, M. le juge de paix faire entendre la conclusion du jugement en ces termes : « Attendu que les faits pertinents et admissibles dont la preuve a été ordonnée n'ont pas été prouvés, déclarons le demandeur non recevable en sa demande, l'en déboutons et le condamnons aux dépens. »

*Le lundi 19 février* a été marqué par un incident scolaire d'un genre tout particulier. A l'heure de l'exercice de lecture à la classe des garçons, les enfants, ayant entendu dire au catéchisme, par M. le vicaire, que l'opuscule de M. Compayré [26] avait été récemment condamné par la sainte Congrégation de l'Index, c'est-à-dire par l'Église romaine infaillible, dont ils sont les enfants, ont déchiré le manuel sous les yeux du sous-maître et en présence de tous leurs camarades. M. Bosne [27], instituteur, informé de cet acte, fait mander en toute hâte M. Roux, maire de la commune. Il semble, en pareil cas, que M. l'instituteur aurait dû être gourmandé par le premier magistrat du lieu, pour avoir laissé entre les mains de ses élèves un livre prohibé par l'Église et avoir ainsi violé le principe de la neutralité promise lors de la loi sur l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire. M. le maire, se plaçant à un tout autre point de vue, crut devoir agir tout autrement qu'on pouvait l'attendre d'un homme sage et modéré. Après avoir adressé ses plus vifs reproches aux quatre enfants, qui, après tout, n'avaient obéi qu'à leur conscience et qui, par conséquent, ne méritaient que des éloges, il s'avisa de leur demander sur quel conseil ils avaient agi, en lacérant et en mettant en pièces le manuel que l'instituteur leur avait vendu. Ils répondirent naturellement et sans détours que M. le vicaire leur avait enseigné, au catéchisme, « que l'opuscule de Compayré était condamné par l'Église, qu'il leur était interdit de le lire et que tout livre ainsi prohibé n'est bon qu'à déchirer ou à brûler ». Irrité de cette réponse, M. Roux leur ajouta catégoriquement : « Eh bien, vous direz carrément et de ma part à M. le vicaire que ce qui se lit à l'école ne le regarde pas. » La commission ne tarda pas d'être transmise à qui de droit, mais, comme

26. Peut-être s'agit-il d'un ouvrage de Jules-Gabriel Compayré (Albi, 1843 ; Paris, 1913), qui fut un universitaire républicain de renom et l'auteur de nombreux ouvrages.

27. Athanase Bosne devint instituteur en 1882.

bien l'on pense, M. l'abbé Lapicida [28], qui reçut à bout portant cette communication cavalière, rédigea immédiatement à l'adresse de M. le maire quelques observations qu'il se prépara à lui envoyer et qui, peut-être, n'auraient jamais vu le jour, mais une double note, parue simultanément dans les deux feuilles républicaines de l'arrondissement *L'Abeille* et *L'Indépendant,* note menaçante, grossière et qui dénaturait complètement sa conduite en cette circonstance, décida M. le vicaire à expédier sans retard sa lettre explicative au premier magistrat municipal. Malgré toute la modération qu'il avait apportée dans la rédaction de sa missive, celle-ci fut mal accueillie, car la réponse du maire vint lui prouver le lendemain qu'il n'avait pas été compris et lui révéler la menace officielle, « que son attitude vis-à-vis des enfants, que ses conseils étaient absolument blâmables, abusifs, et que, par suite de sa désobéissance aux lois de l'État, par suite de son excitation au mépris et à la haine des institutions républicaines, ils ne devaient, ni lui, ni les religieuses ?? plus désormais compter sur aucun ménagement de la part du conseil municipal et que le maire, enfin, en qualité de représentant de la loi, saurait sans faiblesse la faire respecter ».

Une seconde fois, M. le vicaire crut devoir envoyer une lettre à M. le maire, s'efforçant de lui démontrer qu'en toute cette affaire il n'avait accompli que son devoir de prêtre. La deuxième missive est restée sans réponse. M. le curé de Longumeau, de son côté, n'a pas voulu laisser ce petit conflit ignoré de l'évêché et il s'est empressé d'en informer M. le vicaire général. Le journal *Le Postillon* s'est également mis en campagne pour accuser le maire, pour blâmer l'instituteur, pour féliciter les enfants de leur acte de courage, enfin pour rendre justice à M. le vicaire et l'on attend maintenant la fin de l'incident. Qui sera blâmé, qui sera poursuivi ? C'est ce qu'un prochain avenir dira. Nous craignons bien, quant à nous, vu les tendances des radicaux, que le droit et la justice ne soient encore ici foulés aux pieds.

Après 15 jours passés, un bruit se répand dans la ville que le maire a porté plainte de vive voix à M. le préfet, mais que celui-ci s'est contenté de lui répondre : « Vous êtes libre de décider avec vos conseillers ce que vous voudrez ; quant à moi, je ne crois pas devoir vous suivre dans cette voie contre le Clergé. »

De son côté, l'instituteur, opiniâtre dans ses idées anticléricales, continue dans son école la lecture de Compayré et voit trois nouveaux élèves refuser de lire dans le manuel. Irrité de cette nouvelle résistance, il prononce l'exclusion des rebelles, ou tout au moins de ceux

28. Il s'agit de Joseph-Adolphe Lapicida ; nous n'avons pas trouvé d'autres précisions à son sujet.

qu'il qualifie de ce nom. Furieux de ce renvoi, les parents, entr'autres le sieur Martin, de Gravigny [29], vont porter plainte au maire qui ne sait plus où donner de la tête et les traite de Jésuites. Cependant, le sous-préfet de Corbeil intervient officieusement et recommande à l'instituteur de faire quelques démarches auprès des parents des expulsés et l'on capitule, sous la condition formelle que les enfants reviendront à la classe, mais que le vendredi, jour consacré à la lecture du manuel défendu, les enfants ne se présenteront pas.

Ainsi se termine l'incident, du côté des parents et des enfants, mais non du côté de M. le vicaire. Les libres penseurs de Longjumeau, de plus en plus furieux, encouragent M. Roux dans la résistance. Une dénonciation est envoyée directement au ministère des Cultes et, vers le 1er mai, Monseigneur informe M. le curé de Longjumeau que son vicaire est incriminé sur quatre chefs : premièrement, d'avoir mal parlé de M. Compayré et excité les enfants à déchirer le manuel en pleine classe ; 2°, d'avoir semé la division dans les familles ; 3°, colporté une pétition chez les parents des enfants de la première communion et tendant à faire attribuer au Clergé une large part dans l'instruction primaire ; 4°, enfin, d'avoir menacé d'exclure du sacrement eucharistique ceux d'entr'eux qui continueraient à lire l'opuscule prohibé. De toutes ces accusations, une seule est fondée, c'est la première ; oui, M. le vicaire a mal parlé du manuel susdit et déclaré formellement aux enfants qu'ils pouvaient le brûler ou le déchirer, mais, en cela, il n'a fait que ce qu'il devait faire. Quant aux autres points incriminés, c'est un complet mensonge. Mais, comme la devise du jour est que la force prime le droit, la vérité n'a pas gain de cause. Aussi, à la session de mai, M. Roux, après avoir informé son conseil des prétendus griefs reprochés à M. le vicaire, propose-t-il la suppression totale du traitement accordé depuis plus de 60 ans au titulaire du vicariat et, à l'unanimité moins 4 voix, la suppression est votée [30]. Les radicaux battent des mains ; leur joie sera de courte durée ; c'est du moins ce qu'espèrent tous les honnêtes gens.

Le 1er jour de ce même mois de mai, avait été découvert [31] (quoique non encore achevé) le nouvel autel en pierre de la chapelle de la Sainte Vierge. Cet autel extrêmement gracieux et de style gothique est dû au ciseau de M. Lempereur François, artiste sculpteur de Paris, élève des Beaux-Arts, et remplace avantageusement l'ancien autel qui était du plus mauvais goût ; aussi, à l'exception de quelques personnes dénuées

29. Hameau de Longjumeau.

30. Dans son ouvrage *(op. cit.)*, Bezault, très anticlérical, écrit : « 7 mai 1883 – En raison de son attitude hostile à la République, le conseil supprime au vicaire l'indemnité de logement et le traitement que lui servait la commune. »

31. Le lecture de ce nom est incertaine.

de jugement et de bon sens, tous les fidèles approuvent-ils et saluent avec admiration cet élégant travail. M. le curé met également à exécution le projet dont il avait entretenu MM. les fabriciens, c'est-à-dire fait retirer les stalles de l'ancien chœur de l'église, où elles n'ont plus de raison d'être, pour leur assigner les deux côtés du sanctuaire, seule place qui leur convienne actuellement. Le journal *L'Indépendant* élève aussitôt la voix pour attaquer M. le curé sur tous ces changements ; il prétend que les stalles ont été détruites, il verse des larmes de crocodile sur cet attentat signé contre des objets de menuiserie du XVII^e^ siècle ; il estime que le nouvel autel en pierre n'était pas du tout nécessaire et, recourant à son arme favorite, le mensonge, pour mieux tromper ses lecteurs, il publie effrontément que M. le curé a violé le décret du 30 décembre 1809 en n'invitant pas aux réunions du conseil de fabrique le maire de Longjumeau, qui certainement, dit-il, se serait opposé aux dépenses occasionnées par tous ces travaux.

Huit jours après la publication de cette calomnie, *Le Postillon,* par la plume mordante et fine de M. Robert du Mesnil, réduit à néant et fustige, comme il convient, les allégations absolument fausses de *L'Indépendant* et informe ses lecteurs, d'abord que tout ce qui a été fait ou changé dans l'église ne l'a été qu'avec l'assentiment de MM. les fabriciens, que M. le maire est toujours convoqué aux réunions et que, s'il ne se présente pas quelquefois, c'est qu'il est retenu par d'autres occupations. Il rappelle, ensuite, à *L'Indépendant* qu'il ne doit pas s'alarmer au sujet des dépenses des travaux de l'église... attendu que M. le curé répond personnellement de tout ce qui est exécuté, qu'il ne met à contribution ni la fabrique, ni la commune, ni même *L'Indépendant* et, enfin, que c'est uniquement à l'aide des dons et des offrandes gracieuses de ses bons paroissiens qu'il paiera tous les travaux commandés. Toutefois, ce qui incombe désormais à la fabrique, ce sera la somme de 600 francs qu'elle devra payer annuellement à M. le vicaire, que les conseillers municipaux ont frappé et puni parce qu'il a obéi à l'Église et défendu Compayré aux enfants de son catéchisme. Les conseillers municipaux ont, en effet, rayé du budget les 650 francs de traitement que leurs prédécesseurs avaient cru devoir, sous tous les gouvernements, voter en faveur du vicaire. Mais, en vertu du principe généreux et fraternel « les cléricaux voilà l'ennemi », tout est changé, que les prêtres meurent de faim !! plus de prêtres !! devenons chinois !! et vive la République ! telle est la devise de l'édilité longjumellienne [32] en l'an de grâce 1883 ! Plaise au Ciel que les électeurs du mois de janvier prochain soient un peu mieux inspirés !

32. Cet adjectif, que nous n'avions jamais rencontré jusque-là (« longjumellois » est normalement usité), a peut-être été employé à dessein, dans une intention ironique.

*14 juillet 1883* – Le jour que l'on est convenu d'appeler le jour de la Fête nationale [33] a été signalé par un événement tout à fait inattendu. M. Auguste Roux, maire de la ville, atteint, depuis 15 jours, d'une petite indisposition que l'on certifiait très légère, est mort subitement dans une syncope, le matin de cette célèbre journée. Drapeaux et lampions avaient été préparés, mais, par suite de ce décès du premier magistrat, toute la fête a été interrompue et remise à l'année suivante. Le convoi a failli être civil, ainsi le réclamait le comité rouge, mais, sur les instances du père du défunt, la cérémonie a été religieuse. En l'absence de M. le curé, c'est M. le vicaire qui a présidé les obsèques. Qui eut prévu deux mois auparavant une telle catastrophe ! Les conseillers municipaux ont tenu toutefois à donner en cette circonstance une nouvelle preuve de leur irréligion et de leur haine envers l'Église. Désireux d'offrir une couronne de souvenir à M. le maire, leur créature, ils proposent de voter afin de savoir si la couronne sera ou non bénite, entrera ou n'entrera pas dans l'église et ils décident, à la majorité des voix que la couronne ne sera pas bénite et ne franchira pas le seuil de l'église. Peut-on imaginer quelque chose de plus stupide ! Ils l'ont fait ! Rien ne peut plus surprendre de la part de ces gens-là ! Ils sont atteints du virus diabolique.

Un mois après ce convoi, a lieu l'élection au Conseil général. Deux candidats sont en présence dans le canton de Longjumeau : le candidat du Comité [34], le docteur Mazier, de Savigny, et M. Bonnefille, maire de Massy, candidat libre et indépendant. La bataille sera vive, dit-on, et les rouges se vantent de triompher facilement ; ils comptent, disent les chefs, sur 400 voix de majorité. Le jour du scrutin est arrivé. Le dépouillement des suffrages est connu. Quelle déception pour le Comité ! M. Bonnefille est élu haut la main avec 512 voix de majorité sur son concurrent ; le docteur Mazier est vaincu ! Le Comité succombe, c'est un vériable éreintement. Mais attendez ! les rouges ont des procédés de vengeance qui témoignent de leur courage et de leurs principes. Dès le lendemain du jour où le suffrage universel leur a taillé une veste (suivant l'expression bellevilloise), les conseillers municipaux de Longjumeau, courroucés des 238 suffrages exprimés en faveur de M. Bonnefille contre 192 en faveur de leur pauvre docteur, se hâtent de se réunir et, après délibération, ils

33. C'est par une loi de 1880 que le 14 juillet fut déclaré fête nationale. Quant à « la Marseillaise », elle avait été élevée au rang d'hymne national le 14 février 1879.

34. Il faut, très vraisemblablement, comprendre « Comité républicain ». D'après Bezault *(op. cit.)*, le Comité républicain cantonal (dont l'action s'étendait sur tout le canton, qui était administré par un bureau de 30 membres pris dans toutes les communes et qui était adhérent au Comité départemental radical de Seine-et-Oise) fut fondé en 1880. En 1887, il comptait 350 membres et était présidé par Henri Bezault, restaurateur (l'auteur de l'ouvrage sur Longjumeau).

votent, devinez, l'expulsion des religieuses des écoles communales de filles et leur remplacement par des laïques [35]. Enfin, ils sont victorieux et puisque les électeurs de Longjumeau n'ont pas voulu de leur candidat, ils vont savoir maintenant ce qu'il en coûte de désobéir au Comité rouge. Nenni ! chers seigneurs de la Radicaille, ne vous réjouissez pas trop. La distribution des prix vous a déjà appris ce que les mères pensent de votre délibération. L'estrade envahie par elles, votre fuite honteuse, sont autant de preuves que vous n'êtes pas si rassurés sur vos succès, mais attendez la protestation qui circule en ce moment dans toutes les chaumières [36] et vous verrez si le préfet vous donne gain de cause et ratifie votre inepte résolution.

Quinze jours sont à peine écoulés lorsqu'arrive, à l'adresse de M. l'adjoint au maire, une missive de M. le sous-préfet de Corbeil ; que contient-elle en substance ? Le voici : M. le sous-préfet accuse réception, au nom de son supérieur, de la délibération municipale. Il trouve que cette délibération est extrêmement grave et qu'elle doit être soumise au conseil départemental de l'Instruction publique. Il ajoute que la laïcisation ne saurait être faite à Longjumeau avant que des locaux fussent assurés à celles qui doivent remplacer les religieuses et, enfin, il conclut qu'il y a lieu d'attendre les prochaines élections municipales et de maintenir provisoirement le *statu quo*. La protestation est envoyée quelques jours après la réception de cette lettre et a été couverte d'environ 700 signatures, dont 350 données par les électeurs. Cependant, l'époque de la rentrée des classes (le 24 septembre) est arrivée ; M. l'adjoint réunit le conseil pour délibérer sur l'opportunité de laisser les religieuses rouvrir encore les classes ; il démontre aux radicaux qu'on ne peut pas laisser les enfants errer dans les rues et que, faute de laïques, il faut absolument que les sœurs continuent à diriger les classes. 10 membres démissionnent [37].

A la suite de la mort du Roi (24 août 1883) [38], qui enlève à tous les royalistes leurs plus douces espérances, *Le Postillon* disparaît quelques mois pour se recueillir.Un de ses vaillants rédacteurs, M. Robert du Mesnil, fonde une feuille locale *La Gazette de Villebon,* dans le but de défendre la bonne cause.

35. D'après Bezault *(op. cit.)*, c'est le 13 août, que « le conseil municipal vota une première fois la laïcisation de l'école des filles ».

36. La lecture de ce nom est très incertaine.

37. Bezault *(op. cit.)* écrit : face « au refus du préfet réactionnaire Cottu, 10 conseillers municipaux républicains (Bezault, Marlet, Huvet, Potet, Garouste, Lebon, Auvry, Roulon, Gonnettant, Morel) donnent leur démission pour en appeler aux électeurs ». Jean-Marie-Félix baron Cottu (mentionné par Bezault), né en 1821, fut préfet de Seine-et-Oise de 1879 à 1884. Il mourut en 1886. Il était, très vraisemblablement, de tendance conservatrice et son père avait été un fervent légitimiste.

38. Il s'agit du comte de Chambord (voir ci-dessus la note n° 22). Il mourut au château de Frohsdorf, en Autriche, où il vivait en exil.

## 1884

Nous sommes en 1884. Une élection au conseil d'arrondissement devient une deuxième fois, pour les conservateurs, l'occasion d'une nouvelle victoire. M. Deschamps, homme sage et modéré, conseiller municipal à Morsang, est élu haut la main avec 1 000 voix de majorité. Bon augure pour les élections complémentaires de février. On avait cru longtemps, en effet, à Longjumeau, que les cinq conseillers non démissionnaires, MM. Paillet, adjoint, Gallien, Robelin, Dauphin et Albraan, resteraient seuls pour conduire la barque municipale jusqu'aux élections municipales générales du mois de mai. Un ordre préfectoral arrive soudain, qui convoque les électeurs de Longjumeau pour le 5 février et qu'il y a lieu d'élire, pour compléter le conseil municipal, qui doit être de 16 membres, 11 nouveaux conseillers. Le parti conservateur semble atterré à cette nouvelle et, comme aucun chef ne le conduit, M. Bourlier [39] se lève pour tâcher d'arriver à tirer de leur profond sommeil la masse des indifférents. Il y réussit jusqu'à un certain point et le résultat du scrutin du 1er dimanche fait entrer au conseil deux conservateurs nouveaux, MM. Gangné et Chachoin [40].

Les concurrents se suivent de très près et l'on espère que le deuxième dimanche donnera un résultat meilleur encore ; mais, le deuxième dimanche, une pluie torrentielle, qui dure toute l'après-midi, empêche 25 à 30 électeurs de Balizy [41] de venir voter et cette abstention déplorable inflige au parti conservateur une défaite complète, de telle sorte que 9 conseillers rouges sont élus [42]. Cette élection funeste ne décourage pas cependant les bons qui se promettent une revanche éclatante pour le mois de mai. La bataille paraît, en effet, à ce moment devoir être sérieuse. Deux listes sont en présence, 21 candidats d'un côté et 21 candidats de l'autre [43], mais, qui le croirait, M. Paillet [44], l'un des 5 hommes sages qui ont résisté aux excentricités des rouges et qui a conquis même par sa modération l'estime générale, refuse de figurer sur la bonne liste Robelin [45] et

39. Deux « Bourlier » figurent dans la liste électorale de 1887 : Bourlier Alexandre, greffier, et Bourlier Achille, commis-greffier.

40. Il s'agit, vraisemblablement, d'Adrien Chachoin, rentier ; les deux autres « Chachoin » figurant dans la liste électorale de 1887 sont meuniers.

41. Hameau de Longjumeau.

42. D'après Bezault *(op. cit.)*, Huvet, Bezault, Marlet, Garouste, Potet, Lebon, Morel et Roulon furent réélus et Buret aîné élu.

43. Ces élections eurent lieu les 4 et 11 mai 1884 : la nouvelle loi accordant 21 conseillers aux villes comptant de 2 500 à 5 000 habitants, Longjumeau eut droit à ce chiffre.

44. Jean-Victor Paillet, rentier, adjoint au maire sortant, avait rempli les fonctions de maire depuis la mort du titulaire, le docteur Roux.

45. Les Robelin étaient « manufacturiers » (tannerie-corroierie).

accepte d'être porté sur la liste des radicaux, Marlet, Bezault, Morel et consorts... La bataille s'engage et l'on remarque une ardeur des plus empressées de la part des électeurs jusqu'au moment de la fermeture du scrutin. Les bulletins sont dépouillés. Près de 500 électeurs ont pris part au vote et la majorité absolue est de 245. Bravo ! le résultat est excellent pour la cause conservatrice. Onze candidats ont obtenu la majorité absolue et, sur ce nombre, six conservateurs : MM. Robelin, Chachoin, Gallien, Dauphin, Gangné et Albraan.

Mais ce triomphe met en rage l'autre camp et comme à tout prix il faut que le clan radical soit victorieux, il faut recourir à quelque petit stratagème qui détruise le résultat de l'élection. Parmi les bulletins qui ont concouru à assurer la nomination des 6 conservateurs désignés plus haut, il y en a 30 sur lesquels il y a l'empreinte postale. « Peut-on admettre comme valides de tels bulletins ? » s'écrie un des rusés de la troupe. « Non ! Non ! » s'écrient 20 compères à la fois, « ces bulletins ont un signe extérieur et il faut les annuler ! » « Comment », répond un homme de bon sens, « un cachet de la poste n'est pas un signe prévu par la loi ! » « Oui, oui », ripostent 40 braillards, « on ne peut pas admettre de tels bulletins, c'est un signe extérieur et il faut les annuler ». Le bureau se réunit alors pour trancher la difficulté et, par 3 voix contre 2, 3 rouges contre 2 conservateurs, naturellement il est décidé que les 30 bulletins doivent être annulés. On proteste sans doute contre cette décision mais il n'en est pas moins vrai qu'à partir de ce moment l'élection est faussée et l'ère des difficultés commence.

Quatre élus sur six conservateurs sont, en effet, déclarés non élus [46] et l'on se sépare en se disputant et en s'injuriant. Dès le lendemain, la question est portée devant le tribunal de M. le sous-préfet à Corbeil et même de M. le préfet, qui est en tournée de révision dans cette ville. Tous deux déclarent qu'à leur avis les bulletins sont valables, mais M. le préfet ajoute que le conseil de préfecture statuera définitivement à ce sujet. Mais, en attendant, il faut songer au scrutin de ballotage, qui va avoir lieu le dimanche suivant et il faut dresser deux nouvelles listes de candidats. Les quatre élus doivent-ils se représenter ? Il leur semble inutile de solliciter de nouveau les suffrages des électeurs et ils ne figurent donc pas sur la liste des conservateurs. Très bien, mais leurs adversaires ne raisonnent pas ainsi et comme, à leurs yeux, les 4 élus ne le sont pas, au lieu de présenter 10 noms sur leur liste, ils en portent 14, de telle sorte que, le soir, au dépouillement du scrutin, 14 élus sont proclamés et ainsi, au lieu de 21 conseillers, il s'en trouve 25. Quels sont alors les vrais conseillers ? Le conseil de préfecture vient de statuer que les 4 éliminés sont véritablement élus ; il semble

46. D'après Bezault *(op. cit.)*, Dauphin, Gangné, Gallien et Albraan.

donc que les 4 derniers proclamés sur les 14 élus du scrutin de ballotage doivent être déclarés non élus. Eh bien, non ! Il paraît que, d'après la loi nouvelle municipale, ne doivent être considérés comme conseillers municipaux que ceux qui ont été proclamés tels par le président du bureau de la municipalité où le vote a eu lieu. C'est assurément une inconséquence, une chose anormale ! Mais que faire, s'incliner devant l'absurdité, car les rouges ont refusé d'accepter la décision du conseil de préfecture et en ont appelé au Conseil d'État, qui statuera sur la question. Oui, mais, en attendant, comme il faut élire un maire et ses adjoints, on convoque les conseillers municipaux et c'est ainsi que, le lundi 8 [47] de juin, les conseillers proclamés au bureau de la mairie de Longjumeau étaient réunis pour nommer les premiers magistrats de la ville. C'est en vain que quatre conservateurs ont protesté et voulaient différer cette élection. Malgré tout, on a voté et, d'après les bulletins recueillis, M. Paillet a été nommé maire [48] et MM. Huvet [49] et Garouste ont été élus adjoints. Maintenant, qu'arrivera-t-il ? Ces élections seront-elles définitives ? C'est ce que l'avenir nous dira [50]. En attendant, voilà le conseil municipal qui fait déjà des siennes.

*Le 8 juin,* jour de la première communion des enfants, avant la messe, suivant l'usage, les petits communiants garçons et filles, conduits par M. le curé, sont entrés processionnellement du presbytère à l'église précédés de la croix et de la bannière. Le 11 juin, Monseigneur l'évêque de Versailles, qui est venu confirmer 349 enfants, est également entré processionnellement du presbytère à l'église, bénissant la foule inclinée sur son passage. Mais le conseil municipal s'est ému de cet horrible usage ; il a délibéré sur ce grave empiètement clérical et il a cru devoir déléguer M. le maire avec M. Pujo, conseiller municipal, afin de demander à M. le curé quelques explications sur les deux processions qu'il a faites sans autorisation sur la voie publique. M. le curé s'est borné à leur dire qu'il était prêt à paraître en justice, qu'on pouvait lui dresser un procès-verbal, mais que, suivant lui, un défilé n'est pas une procession et que, venir lui demander des explications à ce sujet, c'était vraiment une puérilité incomparable.

47. Il y a une erreur : ce fut le lundi 2 juin.

48. Il fut maire de Longjumeau jusqu'en 1896.

49. Trois « Huvet » figurent sur la liste électorale de 1887 : un propriétaire et deux meuniers.

50. D'après Bezault *(op. cit.)*, en février 1885 le Conseil d'État confirma le jugement du conseil de préfecture et déclara valablement élus MM. Dauphin, Gangné, Gallien et Albraan, à la place de MM. Buret, Thomain, Oziard et Pujo ; les premiers furent donc installés le 16 février.

Le soir même de cette visite, la grande rue de Longjumeau a été traversée dans toute sa longueur par les pompiers qui, à 9 h et demi du soir, ont régalé le public d'une procession aux flambeaux et les cléricaux ont pu se demander comment il se fait que les processions religieuses sont interdites lorsque les processions de pompiers sont permises, mais nos démocrates modernes ne sont pas obligés de respecter la logique. Leur grand raisonnement c'est leur caprice, c'est leur volonté despotique. La force prime le droit à leurs yeux.

Aucun événement saillant ne s'accomplit pendant le mois de juillet. La fête honteuse du 14 est terne et peu animée. La façade de l'église est illuminée suivant l'usage et le presbytère est décoré également de ses deux trophées de drapeaux et de ses trois lampions. Ils tiennent absolument, nos bons radicaux, à mêler l'Église et le Clergé à leurs ridicules mascarades ! Qu'à cela ne tienne ! Grand bien leur fasse !

La fin de l'année scolaire amène un petit incident chez les classes des jeunes filles. Nos municipaux avancés viennent signifier aux religieuses qu'elles n'auront pas la peine d'acheter de livres à l'occasion de la distribution et les prient, en même temps, de ne recevoir d'aucune famille, ni livres de récompense, ni livrets de Caisse d'épargne.

Le conseil municipal se charge de l'achat de tous les prix et se réserve de choisir les volumes qu'il convient de délivrer aux enfants. Bien que cette nouvelle prétention leur paraisse des plus singulières, puisque c'est aux directeurs et directrices d'écoles à donner à leurs élèves les récompenses et surtout les livres qui conviennent à chacun des enfants, les religieuses n'ont qu'à s'incliner devant la décision qui leur est communiquée. Aussi, qu'arrive-t-il le jour de la distribution, c'est que les meilleures familles brillent à cette cérémonie par une absence générale.

Le mois d'octobre est arrivé et, en prévision du projet de laïcisation [51], qui, à la grande allégresse de nos radicaux, allait enfin se réaliser, une maison, la maison Jacquard, avait été achetée par M. le curé, de concert avec la congrégation de la Sainte-Enfance, 35 000 francs, 3 000 de frais, contrat en main, pour l'ouverture d'un pensionnat doublé d'un externat. Dès le mois d'octobre donc, en attendant l'expulsion définitive des sœurs de l'école communale, quatre ou cinq sœurs inaugurèrent l'immeuble acheté.

51. D'après Bezault *(op. cit.)*, le conseil municipal nouvellement élu avait, le 13 juin 1884, voté à nouveau la laïcisation de l'école des filles.

## III - PÉRIODE 1890-1902

*16 novembre 1890* [52] – Érection canonique, dans l'église, d'une association paroissiale des mères et dames chrétiennes sous le vocable de Sainte-Anne, approuvée le 8 novembre précédent par Monseigneur Goux, évêque du diocèse. La bannière de Sainte-Anne et les insignes des associés ont été bénits solennellement, après la grand-messe votive et patronale de Saint-Martin, par Monseigneur Duboin, évêque titulaire de Raphanée et ancien vicaire apostolique de la Sénégambie, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, en résidence à Paris au séminaire colonial (décédé le 25 août 1893, au noviciat de sa congrégation, à Chevilly, archidiocèse de Paris), dûment autorisé et assisté de M. le chanoine Alphonse Dutilliet, deuxième vicaire général de Monseigneur l'évêque de Versailles, archidiacre de Notre-Dame, ancien élève et vicaire du bon curé Laurent [53].

A l'occasion de la solennité annuelle de l'adoration perpétuelle (11 novembre) et de cette fête concordataire et patronale de Saint-Martin, a eu lieu l'inauguration de l'éclairage de l'église au gaz, d'un grand baldaquin au-dessus du maître-autel (dons anonymes de deux personnes étrangères à la paroisse) et d'un tapis d'autel et de chœur acheté par souscription et quêtes paroissiales.

*31 juillet 1892* – Le dimanche 31 juillet 1892, la fête annuelle de l'œuvre paroissiale de la Sainte-Enfance a été présidée par Sa Grandeur Monseigneur Hector Thomas, archevêque titulaire d'Andrinople, ancien délégué apostolique en Perse, de la congrégation de la Mission, dûment autorisé.

*29 juillet 1894* – Ce dimanche, après la solennité patronale de Sainte-Anne [54], a eu lieu, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, la bénédiction, par M. le chanoine Barbé, curé, et l'inauguration de deux statues nouvelles, celle de Notre-Dame des Victoires, patronne de l'archiconfrérie, au-dessus de l'autel, et celle de saint Jean-Baptiste, adossée à un des piliers du côté gauche de la nef, sorties des ateliers Froc Robert, rue Bonaparte 38, à Paris [55].

*9 juillet 1896* – Le jeudi 9 juillet 1896, ont été célébrées solennellement les noces d'or d'une religieuse professe de la congrégation diocésaine de la Sainte-Enfance, chargée de la garderie et de l'asile maternel au pensionnat-école libre de la paroisse : sœur Marthe, née

52. Au sujet du « trou » de plusieurs années, voir l'introduction.

53. Voir ci-dessus la note n° 9.

54. Patronne secondaire de l'église de Longjumeau (saint Martin en est le patron principal).

55. On lit, dans la marge du cahier, la mention « Vidi » [j'ai vu], 21 mars, Denois, curé de Corbeil ». On peut penser que l'archiprêtre de Corbeil a visé le cahier (qui semble donc avoir eu un caractère officiel), à l'occasion d'une visite dans la paroisse.

Hermance Gadroy, arrivée à Longjumeau le 8 septembre 1877 [56]. Étaient présentes : la supérieure générale sœur Aloysia et son assistante sœur Pauline, accompagnées d'une quarantaine de sœurs [57].

*14 novembre 1897* – A l'occasion du 15e centenaire de la mort de saint Martin, titulaire et patron principal de notre église, un triduum solennel d'actions de grâces a été célébré les jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 novembre par deux exercices matin et soir. Les sermons ont été prononcés par MM. Tertréau, vicaire-gérant de Saint-Martin de Savigny, Fondrier, curé de Morsang, et Brandel, curé d'Épinay-sur-Orge. Les saluts du Très Saint-Sacrement ont été présidés par M. le curé-doyen de Saint-Martin de Chevreuse, MM. les curés de Saint-Martin de Bièvres et de Ballainvilliers.

La solennité patronale a été présidée pontificalement, le dimanche 14, par Monseigneur Thomas, archevêque titulaire d'Andrinople, ancien délégué apostolique en Perse, de la congrégation de la Mission, dûment autorisé. Après les vêpres, le panégyrique de saint Martin a été prononcé par M. l'abbé Vantroys, premier aumônier du lycée de Versailles, qui, le dimanche 23 mai précédent, avait prononcé, dans notre église, un très remarquable discours sur l'excellence de la musique religieuse et le Noël d'Adam, à l'occasion de l'inauguration civile, sur la place de la mairie, d'un buste du célèbre compositeur qui a immortalisé le *Postillon de Longjumeau* [58].

56. Dans le cahier est conservé un double feuillet multigraphié intitulé : « Ordre de la cérémonie des noces d'or de sœur Marthe, jeudi 9 juillet 1896 en la fête de Notre-Dame des Prodiges ». On y lit le texte suivant : « A neuf heures précises. Entrée du cortège de la vénérable jubilaire assistée de ses supérieures générale et locale et de toutes ses compagnes : 1° le suisse ; 2° la bannière des enfants de Marie ; 3° la bannière de la Sainte-Enfance ; 4° les trois sœurs Hyacinthe, Marthe, Aloysia, suivies des autres, deux par deux, se dirigeant vers l'autel du Saint-Sacrement dans la chapelle du Sacré-Cœur, pendant le chant du 15e psaume des degrés *Ecce nunc benedicite Dominum* (4e des Complies). Après avoir adoré le Très Saint-Sacrement, 1re station à Saint-Joseph pour les défunts et à Saint-Jean pour les vivants, précédée d'une allocution explicative de M. le curé. Marche vers le maître autel pendant le chant du psaume des vœux *Credidi*. Bénédiction du bouquet et du cierge de la jubilaire. Messe basse : après l'Évangile, allocution par M. le curé ; offrande du pain bénit par la jubilaire ; chant de l'*O Salutaris ;* après la communion, chant de l'*Ecce quam bonum* des sœurs. Après la messe, marche vers l'autel de la Sainte Vierge. Magnificat d'actions de grâces. Souhait final par M. le curé. Entrée des trois sœurs dans la sacristie pour la signature de l'acte. Sortie solennelle par le milieu de la nef avec grand orgue. A l'offrande, distribution des brioches par deux sœurs agrégées. »

57. Suivent les signatures : « sœur Marthe ; sœur Aloysia ; sœur Hyacinthe ; E. Barbé, chanoine honoraire, curé ».

58. Le 23 mai 1897 fut inauguré, devant la mairie de l'époque, le monument d'Adolphe Adam (Léon Bonnaire, architecte, Paul Fournier, sculpteur) ; cette inauguration fut accompagnée d'un grand concours musical rassemblant une cinquantaine de sociétés. Le compositeur Adolphe Adam (1803-1856) est, notamment, l'auteur de l'opéra-comique *Le Postillon de Longjumeau* dont la première représentation fut donnée en 1836.

*24 septembre 1898* – Le samedi 24 septembre 1898, ont été célébrées, dans l'oratoire privé du pensionnat de la Sainte-Enfance, les noces d'or de la sœur Hyacinthe, directrice de ce pensionnat et de l'école libre, qui a passé presque toute sa vie religieuse en cette paroisse, tant à l'école communale qu'à l'école libre, estimée et vénérée de tous. Étaient présents à cette fête de famille : M. l'abbé Diguet, ancien vicaire en cette paroisse (1893-1896), Madame la supérieure générale de la congrégation diocésaine de la Sainte-Enfance (sœur Aloysia), sœur Pauline (son assistante) et sœur Clément, des Filles de la Charité, supérieure de la maison de Saint-Thomas d'Aquin de Paris, en villégiature annuelle dans notre paroisse. E. Barbé, chanoine, curé.

*Les jeudi et vendredi 16 et 17 février 1899,* Monseigneur Joseph Doumani, évêque grec catholique melchite de Tripoli de Syrie, venu en France pour les besoins de son pauvre diocèse et descendu au presbytère de Longjumeau, a célébré, en son rite, la messe et adressé une touchante et patriotique allocution aux fidèles accourus pour recevoir sa bénédiction. Il a été conduit, le 16 février, à Notre-Dame de Longpont, en ce doyenné, pour y présider le pèlerinage annuel à la châsse de sainte Julienne.

*Mission de juin 1899* – Les exercices d'une mission, désirée et projetée depuis longtemps, ont été donnés, à l'église, du dimanche 11 juin au dimanche 2 juillet, par MM. les abbés Harmois, Feige et Lenfant, de la Société des missionnaires diocésains de Paris et de la banlieue. Ils ont été paisiblement suivis par une assistance toujours croissante, qui, la dernière semaine surtout, a rempli toute l'église. Hommes, femmes, jeunes gens, enfants des écoles, affluaient et écoutaient avec intérêt les gloses et conférences dialoguées, chantaient avec entrain les cantiques et recevaient avidement les croix, chapelets, médailles, brochures, images, distribués à cinq, six, sept, huit cents assistants. Les fêtes successives des morts, de la vénérable Jeanne d'Arc, de la réparation furent brillantes, grandioses, très émouvantes. Celle, notamment, de la réparation, le jeudi 29 juin, fut présidée par l'ancien vicaire du bon curé Laurent, M. le chanoine Alphonse Dutilliet, premier vicaire général de Mgr l'évêque. MM. les doyens de Marcoussis, Chevreuse et Palaiseau, les curés voisins amenant quelques-uns de leurs paroissiens, y furent assidus. Le soir de la clôture, une croix commémorative fut érigée près de la chapelle des fonts baptismaux. MM. les missionnaires ont déclaré avoir constaté 45 retours dont 17 hommes ou jeunes gens. Mme J... (de Paris-Vitré) a payé la somme de 400 francs au supérieur des Missionnaires ; l'œuvre de Saint-François de Sales a fourni la majeure partie des objets de piété et M. le curé a fait face à tous les autres frais par un don anonyme trouvé dans un tronc.

*Le jeudi 26 juillet 1900,* en la fête de Sainte-Anne, titulaire secondaire de notre église, et le jour de l'octave de Saint-Vincent de Paul, une fête commémorative de la béatification, à Rome, le dimanche 27 mai précédent, du vénérable lazariste martyr, François-Régis Clet, a eu lieu dans notre église sous la présidence d'un lazariste, Monseigneur Jacques-Hector Thomas, archevêque titulaire d'Andrinople, ancien délégué apostolique en Perse, assisté de M. le chanoine Pierron, doyen de Marcoussis, et de MM. les curés de Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers et Saint-Escobille. Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de la paroisse parisienne Saint-Thomas d'Aquin, celles des paroisses cantonales de Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge et Juvisy, étaient présentes avec leurs élèves et celles, voisines, de Palaiseau. M. Fiat, supérieur général de la Mission et des Filles de la Charité, avait daigné envoyer le reliquaire portatif du nouveau bienheureux à Monsieur le curé-doyen de Longjumeau (qui a prononcé le panégyrique), pour la vénération de la relique par toute la nombreuse assistance. Un des deux notaires de la ville, nouvellement installé dans la paroisse, M. André Clet, entouré de deux personnes de sa famille, figurait au premier rang, dans la chapelle latérale du Très Saint-Sacrement, à titre de compatriote et de parent du nouveau bienheureux.

*Le lundi 5 mai 1902,* Monseigneur Benjamin Christiens, de l'ordre séraphique [59], évêque titulaire de Colophon, suppléant Mgr Goux, notre évêque, fatigué et empêché, a donné la confirmation à 80 enfants de la paroisse et à ceux des paroisses de Ballainvilliers, Champlan, Massy et Saulx-les-Chartreux.

## IV – PÉRIODE 1904-1906

Journal [60] de la paroisse de Longjumeau repris en novembre 1904.

*Le dimanche 27 novembre 1904,* M. l'abbé Le Ronne (Paul Ernest), né à Magny-en-Vexin le 1er février 1852, professeur au petit séminaire de Versailles de 1873 à 1878, ordonné prêtre le 18 décembre 1875, vicaire à Dourdan d'octobre 1878 à avril 1886, curé de Cergy d'avril 1886 à juillet 1888, premier vicaire à Argenteuil de juillet 1888 à décembre 1894, curé de Sartrouville de décembre 1894 à décembre 1898, aumônier de la Sainte-Enfance à Versailles de décembre 1898 à novembre 1904, a été solennellement installé comme curé-doyen de Longjumeau par M. le chanoine Benoist, curé-archiprêtre de Corbeil.

59. Expression désignant l'ordre franciscain.
60. Au sujet du trou de plus de deux ans, voir l'introduction.

Une assistance nombreuse et fort sympathique mais peu officielle a pris part à la cérémonie très bien conduite par M. l'abbé Meslay, vicaire [61], avec le concours de M. le chanoine titulaire Féron, de M. l'abbé Vallée, de M. l'abbé Géhin, ancien curé de Chilly, et de messieurs les membres du conseil de fabrique.

La fête civile de Pâques, qui se tient habituellement sur la place de l'Église, s'est, en 1905, établie dans l'enceinte de la propriété précédemment occupée par le pensionnat des sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus de Versailles et récemment achetée par la commune de Longjumeau. Le lundi, en présence de M. le sous-préfet de Corbeil et de plusieurs notabilités de la ville et des environs comme d'une assistance de personnes qui, moyennant 1 franc, avaient acquis le droit d'entrer et reçu en même temps, un échantillon de l'eau de la propriété, M. Robelin, maire [62], a célébré « l'œuvre d'assainissement » qu'il avait conduite à bonne fin en faisant acheter cet immeuble par la commune de Longjumeau.

*Le 16 mai 1905,* surlendemain de la première communion, Monseigneur Benjamin Christiens, de l'ordre des Franciscains, assisté de M. le chanoine Genty, vicaire capitulaire, a donné la confirmation dans l'église de Longjumeau aux enfants des paroisses de Longjumeau, de Ballainvilliers, de Saulx-les-Chartreux, de Champlan, de Massy, de Chilly, de Morangis et de Wissous.

*Le 23 mai 1905,* M. Robelin, maire, et M. Chauvin, adjoint, se sont présentés à l'église, le matin à 10 h, pour effectuer le récolement d'un inventaire, quelque peu fantaisiste, fourni au titre des objets d'art par M. l'abbé Vié, curé. La présence des prêtres du doyenné, réunis à la même heure, a quelque peu gêné le sérieux de l'opération qui n'a pas ajouté grand-chose au susdit inventaire.

*Le 21 janvier 1906,* M. Léon Laproste, négociant, conseiller municipal à Longjumeau, et M. Georges Martin, industriel, adjoint au maire de Juvisy, ont été élus conseillers d'arrondissement avec une forte majorité sur MM. Chauvin et Bernard dont la candidature était fortement chauffée par M. Robelin. Ce dernier fut amené, par l'éclatant échec de ses protégés, à interrompre la diffusion de sa conférence contre l'Église, sur la séparation des Églises et de l'État.

*Le 2 février 1906,* avis a été reçu de la préfecture par la mairie que monsieur Pierrotet, receveur des domaines à Longjumeau, se présenterait le jeudi 8 février à 9 h pour procéder à l'inventaire, prescrit par la loi dite de Séparation, des biens meubles et immeubles de la fabrique et, à 2 h le même jour, pour l'inventaire de la mense curiale.

61. Théodore Meslay.
62. Léon Robelin, industriel tanneur, fut maire de Longjumeau de 1896 à 1929.

A l'heure et au jour dits, le susdit sieur Pierrotet est entré à l'église en compagnie de M. Chauvet, adjoint, qui, sur l'intervention de M. l'abbé Destarac, curé de Wissous, a dû aller chercher deux témoins, M. Baudeau, crieur de ventes, et M. [...] [63], commis de M. Chauvin. Après l'audition d'une protestation rédigée par M. le curé conformément aux indications de Messieurs les vicaires capitulaires, et signée de MM. les membres du conseil de fabrique, sur le refus de tout concours de la part des marguilliers présents comme de quelques fidèles venus pour prier, en signe de protestation contre l'œuvre impie qui allait s'accomplir, M. Pierrotet, pour se débarrasser d'une commission qu'il lui répugnait visiblement d'accomplir, procéda à un nouveau récolement de l'inventaire déjà vérifié par M. le maire au mois de mai précédent.

Une lettre de M. le curé, accompagnée d'un projet de statuts d'associaiton paroissiale et d'un bulletin d'adhésion, a été adressée nommément à chaque chef de ménage de la paroisse et distribuée à partir des fêtes de Noël 1905. Au premier avril 1906, près de 400 adhésions étaient recueillies, portant engagement de souscriptions annuelles dont le chiffre dépasserait un peu 2 000 francs.

63. Le nom a été laissé en blanc.

# La charpente de l'église Saint-Léger de Buno-Bonnevaux [1]

Dans la plupart des monographies traitant de l'histoire des églises, rares sont celles qui décrivent les charpentes et encore moins les étudient. Les accès aux combles étant souvent difficiles et dangereux, ces ensembles restent, la plupart du temps, méconnus en dépit de leur intérêt. Ces inconvénients ont par ailleurs permis de les préserver laissant ainsi aux chercheurs un champ d'investigation quasiment vierge et exceptionnellement intéressant.

Dans le cadre d'un relevé systématique de l'église Saint-Léger de Buno-Bonnevaux, nous avons été amené à en visiter les combles et à en dresser les plans. A cette occasion, nous avons pu apprécier la qualité et la beauté de la charpente de la nef dont les différents éléments n'ont subi aucune transformation ou restauration.

On accède à la charpente par un passage existant entre les deux absides et menant aux combles du chœur.

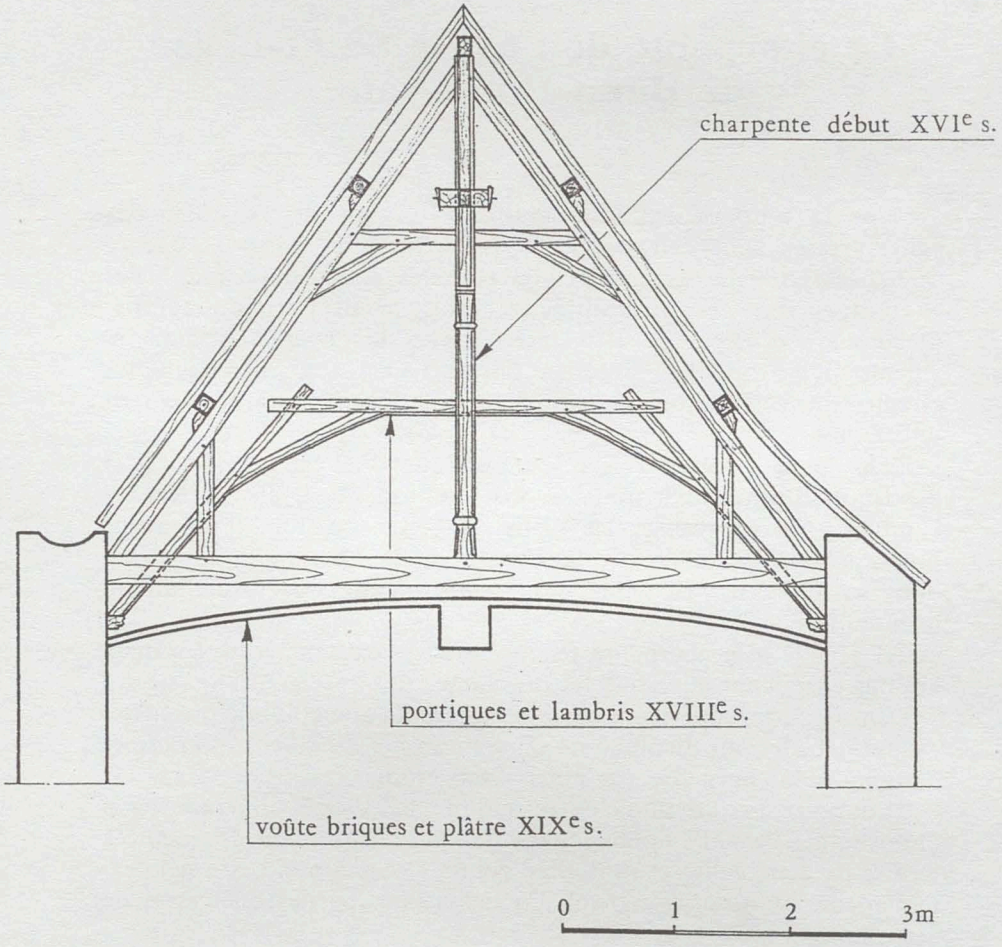
Dans la partie supérieure de ces combles on aperçoit une ouverture exiguë dans le mur diaphragme séparant la nef du chœur qui permet d'atteindre la charpente que nous allons étudier.

Tout porte à croire que c'est cette difficulté d'accès qui empêcha la curiosité des visiteurs et laissa dans l'oubli la magnifique charpente à fermes de cette église et sa double voûte. Cet ensemble est incontestablement, sur le plan archéologique, une des parties maîtresses de cette église.

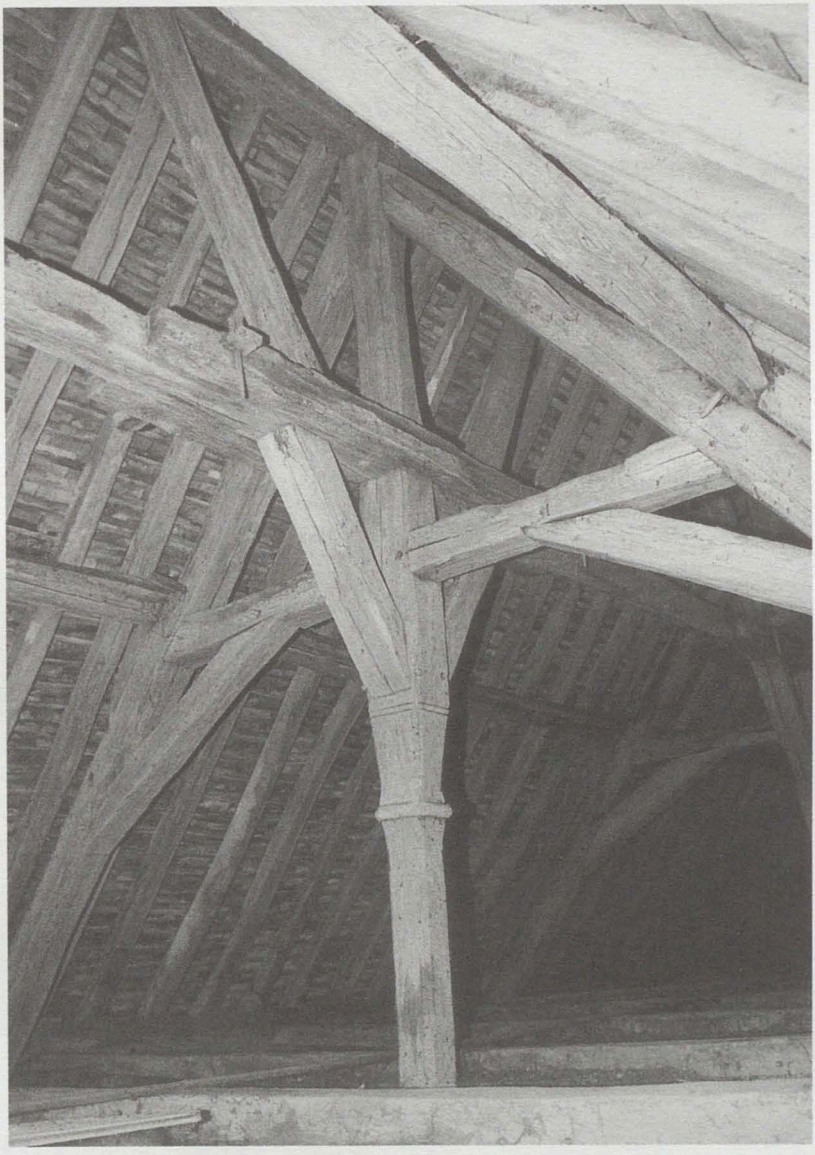
On peut admirer trois couvrements successifs :

1. une charpente à fermes, supposé dater de la fin du XV^e^-début du XVI^e^ siècle ;
2. une série de portiques supportant une voûte lambrissée, datant vraisemblablement du XVIII^e^ siècle ;
3. une voûte en brique et plâtre construite au XIX^e^ siècle.

1. Arrondissement d'Évry, canton de Milly-la-Forêt.




*Coupe sur ferme de la nef.*



*Partie haute de la charpente du XVI^e siècle.*

## I – LA CHARPENTE A FERMES ET A PANNES

Cette charpente est très bien construite et structurée. Toutes les pièces sont en chêne de grande qualité et bien purgé d'aubier.

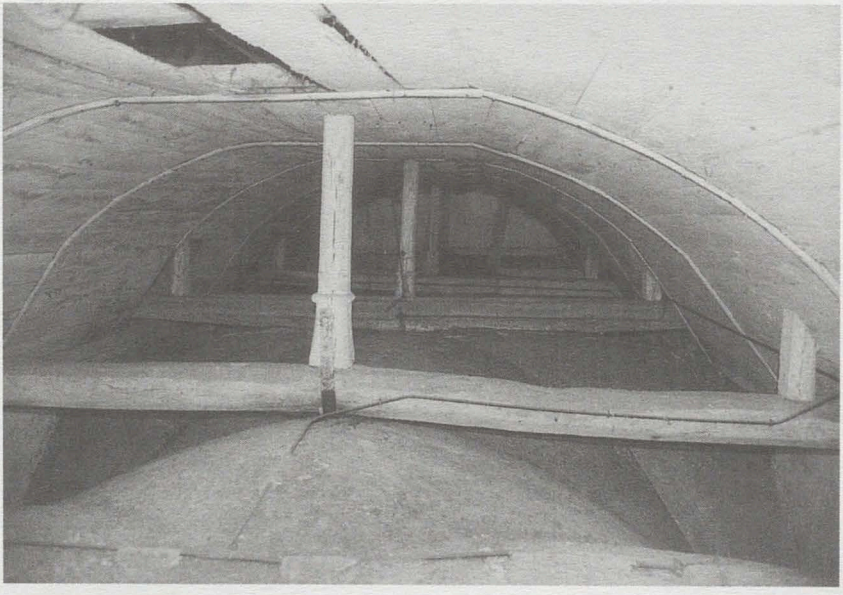
Elle se compose de cinq fermes reliées entre elles par une pièce de faîtage assemblée en tête de poinçons ainsi qu'un sous-faîtage, le contreventement longitudinal étant assuré à l'aide de liens. On peut remarquer qu'au passage des poinçons, le sous-faîtage est moisé.

Une ferme se compose des pièces suivantes :

– un entrait de forte section (20 × 23 cm) pour une portée de 6,14 m reprend deux arbalétriers qui sont assemblés en tête du poinçon. Cette dernière pièce est ouvragée et, pour certaines fermes, liée à l'entrait à l'aide d'un étrier forgé et boulonné. Ces entraits, à une certaine époque, devaient être vus et prouvent qu'aucune voûte n'existait alors ;

– un entrait retroussé, deux aisséliers et deux jambettes viennent raidir l'ensemble de la ferme ;

– quatre pannes, plus une panne faîtière, assurent l'appui des chevrons et de la couverture.



*Voûte lambrissée.*

## II – LES PORTIQUES ET LA VOÛTE LAMBRISSÉE

C'est vraisemblablement au XVIII[e] siècle qu'un ensemble composé de quinze portiques a été implanté entre les fermes de la charpente et a été recouvert en intrados d'une voûte en bois dite de « confort » constituée de lames de bois de largeur et longueur variables, mais d'une épaisseur constante de 16 mm. Tous les portiques sont repérés de 1 à 15 à l'aide d'une mine de plomb et non gravé, comme sur la charpente.

L'assemblage des lames a été assuré selon le système dit « à grains d'orge ».

A noter, un vestige tout à fait intéressant : gravé dans l'enduit du mur diaphragme, au-dessus du passage chœur-nef, le schéma d'assemblage de ces portiques.

## III – LA VOÛTE EN BRIQUE ET PLÂTRE SYSTÈME HEURTEAU

Quand, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, s'est vraisemblablement posé le problème de la vétusté de la voûte lambrissée XVIII[e] et de son éventuelle restauration, il a été décidé de construire une voûte en brique et plâtre qui cache le vieil ensemble, ce qui a permis tout à fait exceptionnellement de conserver jusqu'à nos jours, simultanément, la charpente fin XV[e] et l'ensemble XVIII[e]. Au vu des écrits en notre possession, cette voûte aurait été construite aux environs de 1867. Dans beaucoup d'églises rurales de l'Essonne, dans les années 1860-1870, des voûtes ont été ainsi montées en brique et plâtre selon le système Heurteau, du nom de l'inventeur du procédé.

Si l'étude archéologique et architecturale d'une église passe obligatoirement par la description de ses surfaces, de ses volumes, de ses éléments taillés et sculptés, et de la mise en œuvre et l'emploi des matériaux, il n'en est pas moins vrai que la charpente doit faire partie intégrante de cette démarche.

C'est pourquoi, il pourrait être intéressant qu'à l'occasion de l'étude de tout édifice, et dans un souci d'approche plus fine de ses composantes, il soit procédé plus systématiquement à un examen de dendrochronologie de la charpente, qui permettrait d'apporter des informations non négligeables concernant l'histoire du monument.

Jean-Jacques IMMEL

# Prospection archéologique dans le canton de Saint-Germain-lès-Corbeil

## I – INTRODUCTION

### 1 – Historique

Dans le cadre de la recherche et de la protection du patrimoine, j'ai, au début des années 1980, engagé une prospection pédestre, systématique, sur le plateau de Sénart, afin de trouver de nouveaux sites archéologiques. J'ai porté une attention particulière à trois communes du canton de Saint-Germain-lès-Corbeil : Saint-Germain, Saint-Pierre-du-Perray et Tigery qui possédaient encore à cette époque de nombreux terrains en culture.

Mes recherches étaient surtout orientées vers les terrains à vocation agricole, en contexte de labours, propices au renouvellement annuel des « fossiles directeurs » archéologiques remontant à la surface tels que silex taillés, céramique, tuiles, monnaies, etc.

Au cours de ces diverses et multiples prospections, j'ai été amené à déclarer au S.R.A.I.F. (service régional archéologique d'Ile-de-France) plusieurs sites tant historiques que préhistoriques. Trois de ces sites ont fait l'objet de fouilles, avec plus ou moins de bonheur, par du personnel A.F.A.N. (association pour les fouilles archéologiques nationales) sous l'égide du S.R.A.

### 2 – Situation géographique

Délimité au nord par le ru des Hauldres qui entaille d'est en ouest, d'une vallée peu profonde, le plateau briard, le canton de Saint-Germain-lès-Corbeil est situé sur le rebord d'une terrasse de la rive droite de la Seine qu'il domine d'une cinquantaine de mètres et s'ouvre donc à l'est sur la campagne briarde.

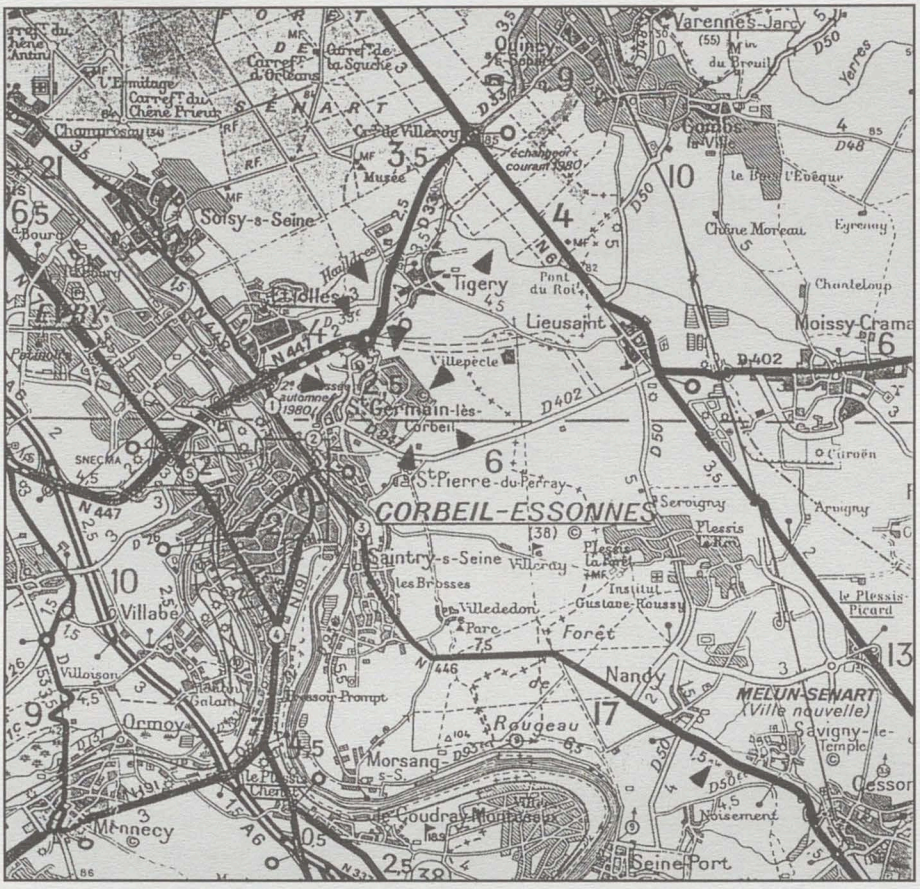



*Fig. 1 : Canton de Saint-Germain-lès-Corbeil – sites prospectés.*

## 3 – Géologie

Au quaternaire, un dépôt de fines poussières silico-calcaires, le loess, a été déposé sur le versant comme sur le plateau, et prend assise sur les marnes glaiseuses vertes à meulière en formation puis sur les calcaires de Brie. C'est dans cette épaisse couche détritique surmontée d'une couche de terre végétale de 0,40 m environ, qu'ont été creusés les fondations et les divers aménagements antiques et que se trouve piégée une partie des artefacts de toutes les périodes.

Les labours, profonds de 0,30 m à 0,35 m, ne viennent perturber les structures enfouies que dans leurs parties sommitales laissant intacts les vestiges profondément ensevelis.

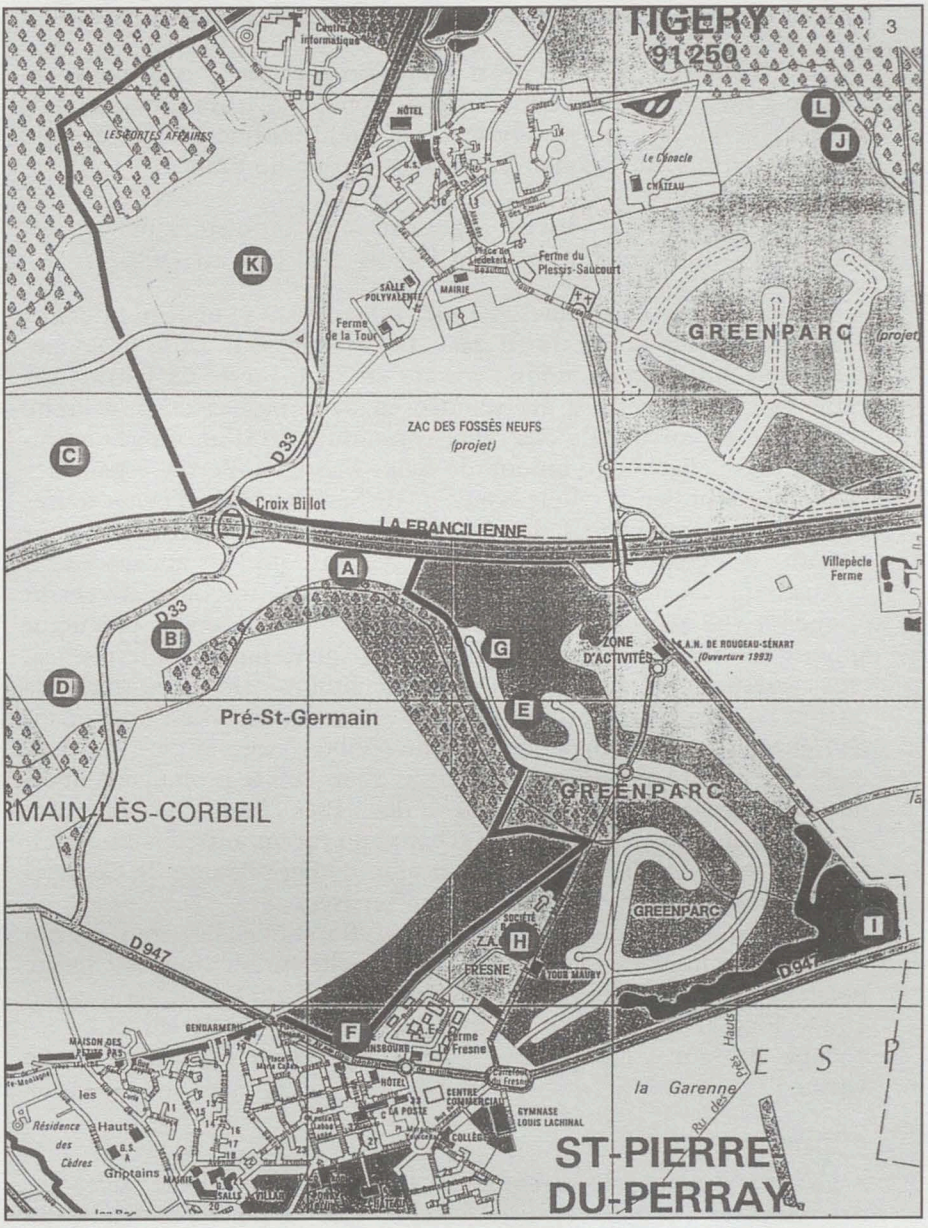



*Fig. 2 : Carte de la ville nouvelle de Sénart au 1/15 000e – sites recensés.*

## II – SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

Cette commune a fait l'objet d'une prospection très attentive et longue d'une douzaine d'années. J'y ai trouvé plusieurs sites couvrant diverses périodes, tant historiques que préhistoriques. Tous ont été déclarés au service régional d'archéologie d'Ile-de-France.

**1 – La Mare de la Viorne :** site pré- et protohistorique (fig. 2, A), numéro d'inscription PH 91 553 003 en 1986.

Ce site, encore en culture en 1998, est situé sur le plateau briard et bordé par la rive droite du ru des « Prés Hauts ». Il est le prolongement de celui de la commune voisine de Saint-Pierre-du-Perray, car cette parcelle de terre a été scindée en deux parties dont la limite commune est aussi celle des deux communes, et d'un espace administratif. En effet, la commune de Saint-Pierre-du-Perray est un des éléments du projet de « Ville Nouvelle de Sénart ». Afin d'éviter toutes confusions, j'ai préféré faire une déclaration séparée de sites, pour chacune des communes, sur la partie de terre qui leur appartient.

Au cours des ans, j'ai pu y relever un matériel lithique relativement abondant (62 pièces) dont : fragment de meule à grain, percuteur sphérique, fusaïole, haches polies, grattoirs, lames, microlithes, etc. correspondant à une occupation néolithique ainsi que quelques tessons de céramiques protohistorique (Tène finale). Il est intéressant de noter que ce site, ainsi que ceux de « Villouvette » et de « La Mare de la Viorne » à Saint-Pierre-du-Perray, sont dans le prolongement les uns des autres et situés le long du ru des « Prés Hauts » qui en toutes saisons assure un débit constant d'eaux qui furent autrefois limpides. Pour cette raison, il serait plus judicieux de faire l'étude de ces trois sites en même temps et non de façon séparée.

Il faut rappeler la découverte faite en 1906, d'une allée couverte qui a été sommairement fouillée et dans laquelle furent trouvés : hache polie, poignard en silex pressignien, etc., objets qui furent dérobés, en 1944, lors de la débâcle allemande, dans une salle du château, occupé, de Saint-Germain-lès-Corbeil où ils étaient exposés dans une vitrine [1].

*Mobilier*

– Grattoir sur lame. L'extrémité distale, partie active, a été taillée par des retouches abruptes et directes, alors que les deux bords latéraux l'ont été alternativement, sur la face inférieure ou sur la face supérieure, pouvant donner aussi à ce grattoir une fonction de racloir.

1. *Bulletin de la Société d'excursions scientifiques,* t. VII, 1911-1912.

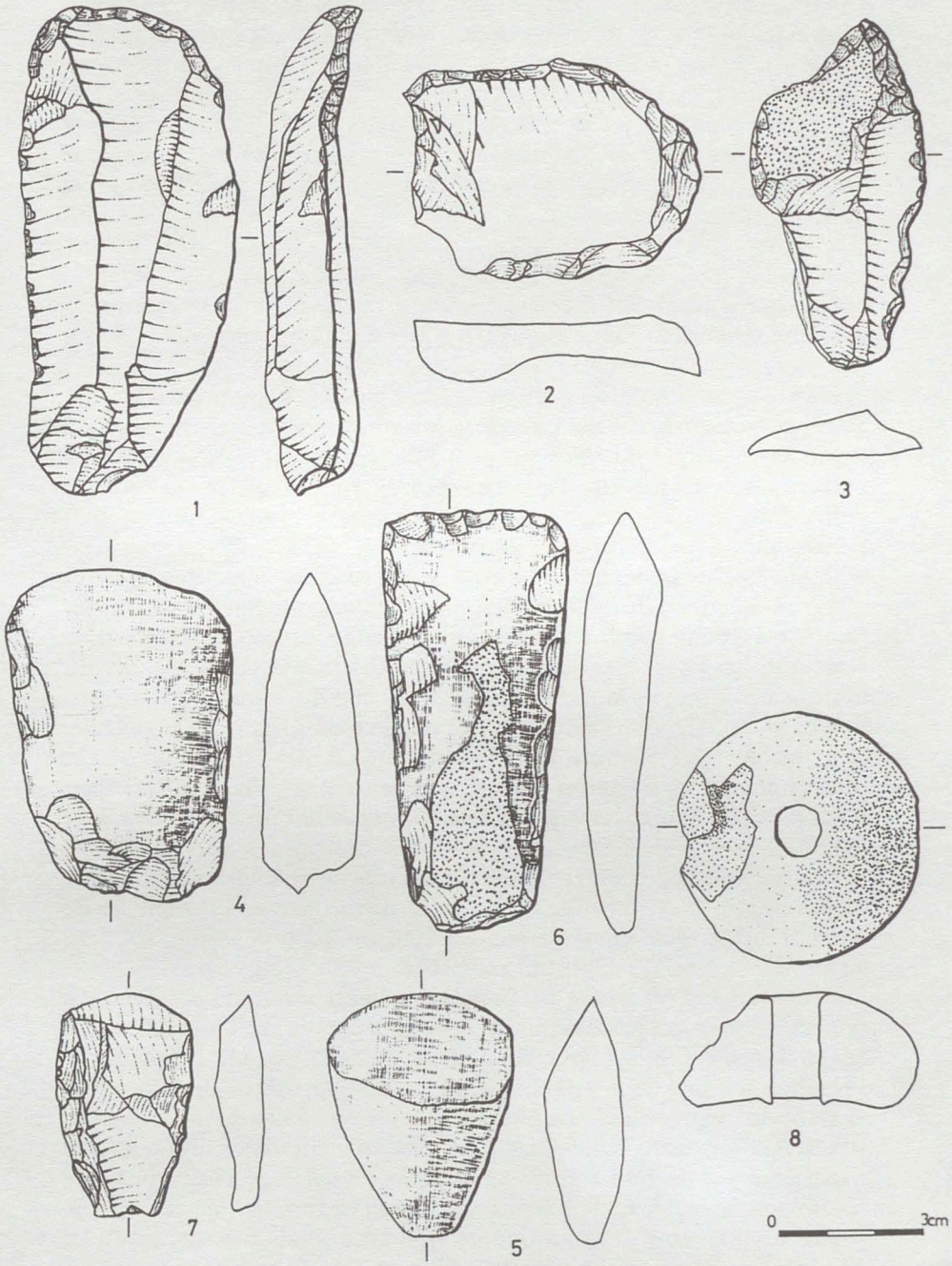



*Planche 1 : Saint-Germain-lès-Corbeil « Mare de la Viorne » (mobilier néolithique, fig. 1 à 8).*

Des traces de lustrage sont visibles sur la partie active du grattoir dénotant l'utilisation intensive de cet outil. Le silex de couleur grisâtre recèle quelques inclusions. Une légère patine blanche le recouvre. Dimensions : L : 100 mm, l : 45 mm, ép. : 22 mm (Pl. 1, fig. 1).
– Grattoir unguiforme sur lame. Les deux bords latéraux ont été taillés par des retouches abruptes et directes. Le silex est de couleur beige clair à brun foncé, une légère patine blanchâtre voile l'ensemble de cette pièce. Dimensions : L : 60 mm, l : 42 mm, ép. : 13 mm (Pl. 1, fig. 2).
– Pointe à cran déjetée à retouches obliques. Le silex est de couleur beige clair à brun. La face supérieure a conservé, vers la pointe, sa couverte de cortex. Dimensions : L : 71 mm, l : 36 mm, ép. : 13 mm (Pl. 1, fig. 3).
– Hache polie. La partie proximale est taillée de façon à recevoir une gaine d'emmanchement. La partie distale possède un tranchant à rayon asymétrique. Le silex est de couleur beige. Il présente dans sa texture une multitude de petits points qui tavellent sa surface polie, dénotant une origine probable autre que locale. Dimensions : L : 68 mm, l : 47 mm, ép. : 22 mm (Pl. 1, fig. 4).
– Petite hache polie qui ne peut, en raison de sa petitesse, avoir d'autres fonctions que celle d'être décorative, cultuelle ou votive. La forme est triangulaire, le tranchant présente un rayon symétrique alors que dans son épaisseur, il est taillé comme le serait une herminette, c'est-à-dire asymétriquement. La roche de couleur grise à vert foncé (dolérite ?), dans laquelle cette hache est taillée, n'est pas locale. Dimensions : L : 50 mm, l : 37 mm, ép. : 13 mm (Pl. 1, fig. 5).
– Herminette dont seule la partie tranchante a été polie. Le tranchant a été ravivé postérieurement par des retouches abruptes. La face inférieure, concave, présente des retouches couvrantes vers la pointe proximale (emmanchement), alors que la face supérieure a gardé une partie de son cortex, toujours sur cette même partie. Le silex est de couleur beige clair et correspond à une production locale. Dimensions : L : 87 mm, l : 39 mm, ép. 16 mm (Pl. 1, fig. 6).
– Petit tranchet ou pointe de flèche tranchante à retouches bifaciales, couvrantes sur sa face supérieure et envahissantes sur l'autre face. Le tranchant convexe est asymétrique. Le silex est de couleur beige clair et présente une inclusion gréseuse blanche caractéristique de la production locale. Dimensions : L : 46 mm, l : 28 mm, ép. 9 mm (Pl. 1, fig. 7).
– Fusaïole en terre cuite à gros dégraissant, circulaire, dont la face supérieure est de forme convexe et la face inférieure concave. Cette fusaïole est percée, en son centre et dans l'épaisseur, par un trou de 9 mm de diamètre. A noter que ce type de fusaïole perdure jusqu'au Moyen-Age. Dimensions : diam. : 50 mm, ép. 23 mm (Pl. 1, fig. 8).

**2 – Villouvette :** site pré- et protohistorique (fig. 2, B), numéro d'inscription PH 91 553 004 en 1986.

Ce site, en jachère depuis de longues années, est aujourd'hui détruit par la construction de deux immeubles et d'un lotissement pavillonnaire. Il n'a pu être ni exploité ni surveillé. Le permis de construire fut accordé sans hypothèque archéologique, l'administration n'ayant pas informé la commune lors de l'élaboration du P.O.S.

Un mobilier lithique relativement abondant (80 pièces) y a été trouvé. Parmi toutes ces pièces, il faut citer la présence de deux blocs d'ocre rouge et d'un petit nodule sphérique d'azurite. Quelques tessons épais, de couleur rouge foncé à brun foncé sur la paroi externe et noire sur la paroi interne, avec un gros dégraissant quartzitique blanc, attestent, là encore, la présence d'une occupation de La Tène finale.

*Mobilier*

– Hache polie ou herminette à « forme de bottier ». La partie tranchante, polie, a été retaillée ou esquillée à l'usage. La forme est arquée et les deux faces présentent de gros enlèvements à la partie médiane (tenue du lien ?). La pointe est absente. Le silex est de couleur beige clair. La patine est constituée d'un voile blanchâtre. Ce silex est caractéristique d'une production locale. Dimensions : L : 108 mm, l : 40 mm, ép. : 28 mm (Pl. 2, fig. 1).

– Perçoir simple, déjeté, à retouches convergentes. Le silex, avec de petites inclusions gréseuses, possède des marbrures concentriques de couleur beige clair à brun foncé. La texture de ce type de silex est commune sur ce plateau. Le talon a conservé sa couverte de cortex. Dimensions : L : 60 mm, l : 50 mm, ép. : 25 mm (Pl. 2, fig. 2).

– Grattoir unguiforme sur lame. Les deux bords latéraux ont subi une taille faite de retouches abruptes et directes. Le silex possède dans sa texture de petites inclusions gréseuses et, comme la pièce précédente, des marbrures concentriques de couleur beige clair à brun foncé. Dimensions : L : 50 mm, l : 45 mm, ép. : 18 mm (Pl. 2, fig. 3).

– Petit tranchet, ou pointe de flèche tranchante à retouches bifaciales, couvrantes sur sa face supérieure et envahissantes sur l'autre face. Le tranchant convexe est asymétrique. Le silex, avec des inclusions gréseuses, est de couleur gris clair à gris foncé et présente, sur une face, une zone de cortex. Cette pièce est à rapprocher typologiquement de celle de la « Mare de la Viorne » (Pl. 1, fig. 7). Dimensions : L : 48 mm, l : 31 mm, ép. : 12 mm (Pl. 2, fig. 4).

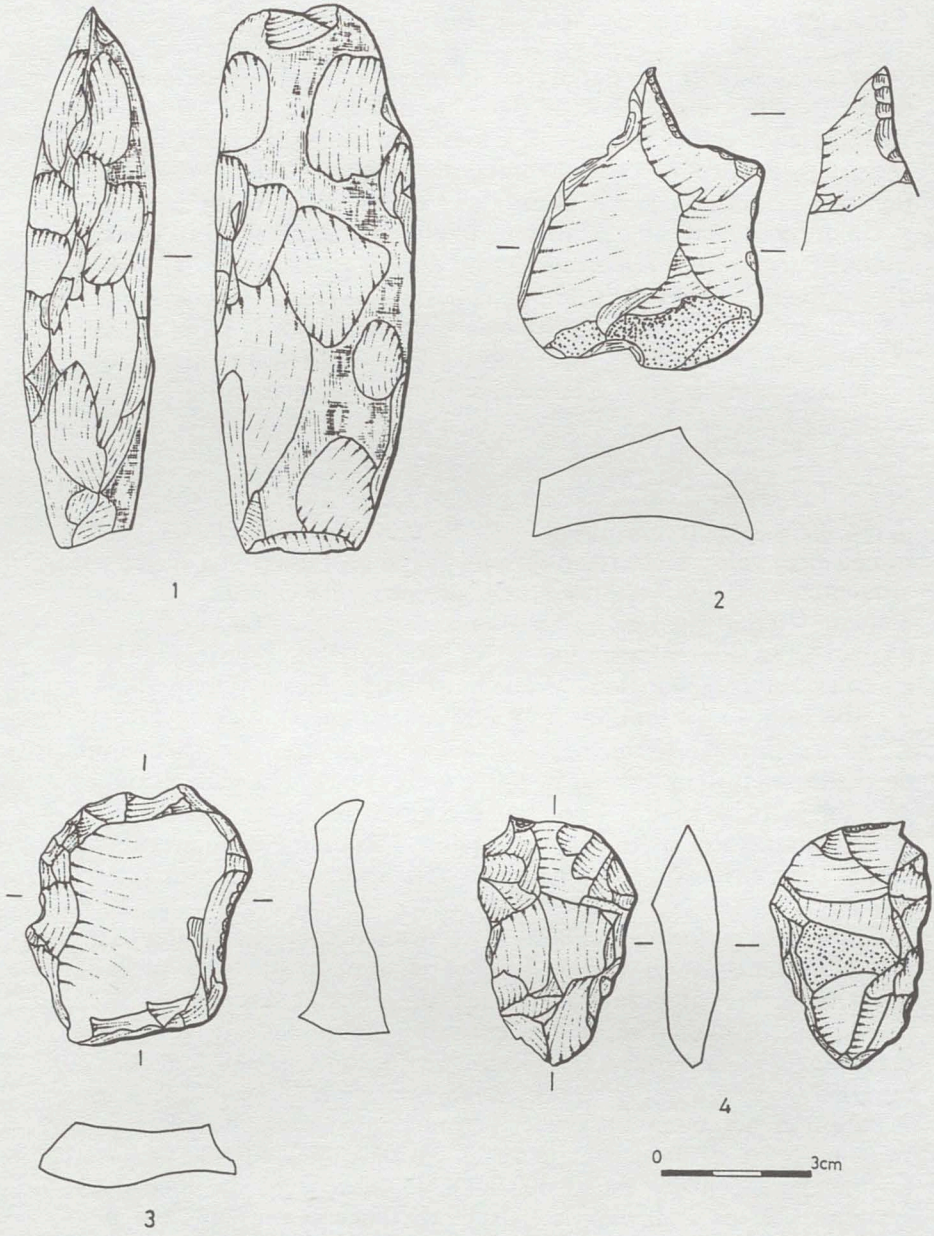



*Planche 2 : Saint-Germain-lès-Corbeil « Villouvette »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 4).*

**3 – La Butte de Gravois :** site gallo-romain et franc (fig. 2, C), numéro d'inscription AH 91 553 002 en 1987.

Il s'agit là d'une villa gallo-romaine datée du I^er^ au V^e^ siècle, puis d'une occupation mérovingienne et carolingienne. La fouille de cet ensemble couvrant plusieurs hectares, a été faite par du personnel A.F.A.N. et par les membres du G.E.R.A.M.E. (groupement d'études et de recherches archéologiques de Melun-Sénart et de l'Essonne, en 1988, du mois d'avril au mois de décembre. Elle fut suivie de l'exposition itinérante « Mémoire du Sol », créée par le G.E.R.A.M.E., de février 1990 à mars 1991. Cette exposition fut accueillie par douze communes du département de l'Essonne. Plusieurs milliers de personnes et de nombreux élèves purent visiter cette manifestation et ainsi retrouver leurs racines.

Il faut signaler la fouille, faite par un docteur à la fin du siècle dernier (1890), d'une nécropole du Bas-Empire (V^e^ siècle), située au lieu-dit « Champ Dolent ». Le très nombreux mobilier constitué de céramiques, verres, bijoux, plaque-boucle de ceinture, etc. faisant partie de la collection de ce docteur, a été vendu par ses héritiers. Le G.E.R.A.M.E. a pu se porter acquéreur, à une vente aux enchères, en 1995, d'un lot composé de : 2 gobelets et une bouteille en verre, 3 gobelets en céramique granuleuse, une hache à douille en bronze, etc., pour une valeur de 4 500 francs.

**4 – Le Pivost :** site franc (fig. 2, D), numéro d'inscription AH 91 553 001 en 1986.

Il s'agit d'une fosse-dépotoir datée, d'après son mobilier céramique, de la période carolingienne. La fouille de ce site a été faite en 1986 par les membres du G.E.R.A.M.E. Cette fosse est dans l'environnement immédiat du site de « La Butte de Gravois », qui se trouve à 200 m au nord, ainsi que des ruines (fondations) d'un château médiéval, situé à 200 m au sud, dans le parc du château de Saint-Germain-lès-Corbeil. Ces ruines devraient, en raison de leur intérêt, faire l'objet d'une inscription, puis d'une fouille. Il y a une forte probabilité que cette parcelle de terre révèle d'autres vestiges, témoins de cette période.

## III – SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

**1 – La Mare de la Viorne :** site préhistorique (fig. 2, E), numéro d'inscription PH 91 573 006. Sondages A.F.A.N. en 1988.

Lors des sondages qui ont précédé la fouille de 1988, du personnel du S.R.A. a exercé une surveillance des travaux. Il n'a pu que

constater l'absence de structures consécutivement au lessivage, à l'érosion et aux labourages des sédiments encaissants, et cela à l'instar de bien d'autres sites de ce plateau. Cependant cette parcelle de terre a toujours, au cours des millénaires, été occupée par l'homme. En effet, la première trace d'occupation remonte au paléolithique supérieur : nombreuses pièces lithiques concentrées sur un rayon de 20 m.

Le néolithique, quant à lui, est attesté par un campement de longue durée avec un abondant mobilier (70 pièces) tels que : grattoirs, racloirs, meules à grain, haches, soie de poignard, pointes de flèches, scies à encoches, couteaux à dos, etc.

Ce site est aujourd'hui détruit par l'implantation d'un lotissement pavillonnaire dans l'espace du golf de « Green Parc ».

*Mobilier*

a. Paléolithique supérieur

– Lame de section triangulaire à trapézoïdale. Cette lame ne présente aucune retouche apparente. Le silex est de couleur marron clair. La patine est blanche laiteuse. Dimensions : L : 94 mm, l : 31 mm, ép. : 11 mm (Pl. 3, fig. 1).

– Lame de section trapézoïdale. Deux coches, apparemment aménagées par des retouches, sont visibles sur chacun des bords. Le silex est de couleur marron clair. La patine est blanche. Dimensions : L : 107 mm, l : 30 mm, ép. : 17 mm (Pl. 3, fig. 2).

– Lame de section triangulaire. Deux petites coches ont été taillées sur un des bords. Un léger voile de patine blanche s'est déposé sur un silex de couleur bleu nuit donnant à l'ensemble une teinte bleutée. Dimensions : L : 74 mm, l : 18 mm, ép. : 8 mm (Pl. 3, fig. 3).

– Lame de section trapézoïdale. Un des bords présente un écofact. Une des faces a gardé sa couverte de cortex. La patine est blanche laiteuse. Dimensions : L : 105 mm, l : 21 mm, ép. : 11 mm (Pl. 3, fig. 4).

– Lame de section triangulaire ne présentant aucune retouche. La patine, totalement couvrante, est blanche laiteuse. Dimensions : L : 99 mm, l : 29 mm, ép. : 9 mm (Pl. 3, fig. 5).

– Lame de section triangulaire. Aucune retouche n'est visible. La patine est blanche laiteuse, le silex est de couleur marron clair. Dimensions : L : 78 mm, l : 22 mm, ép. : 10 mm (Pl. 3, fig. 6).

b. Néolithique

– Lame de scie ou de faucille ? de section triangulaire. Les deux bords ont été taillés par des retouches abruptes directes. Les deux extrémités ont été aménagées par une coche (ligature ?). La crête présente un lustrage dû à l'utilisation. Le silex est de couleur marron foncé. La patine, quant à elle, est de couleur beige clair. Dimensions : L : 95 mm, l : 30 mm, ép. : 11 mm (Pl. 4, fig. 1).

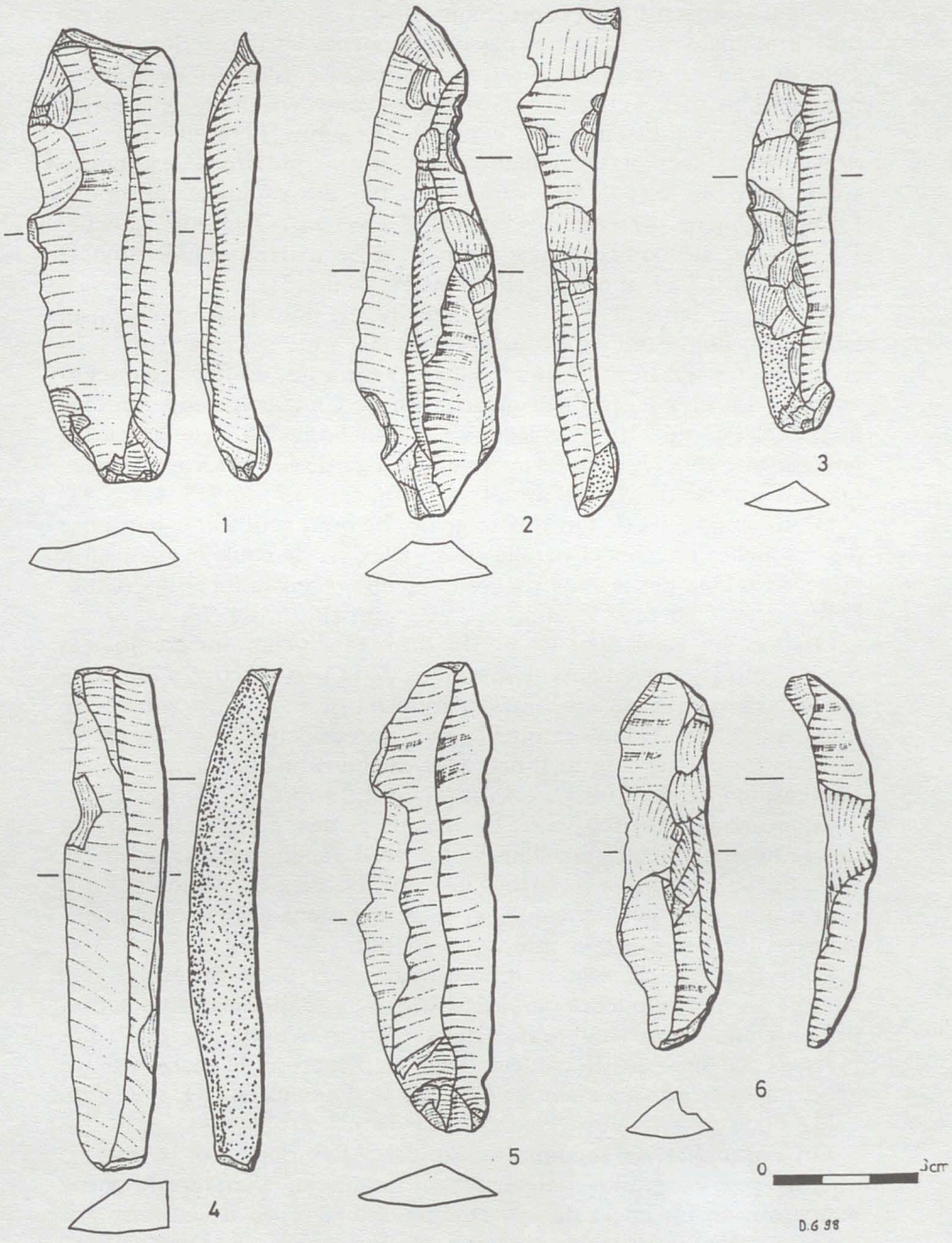



*Planche 3 : Saint-Pierre-du-Perray « Mare de la Viorne »*
*(mobilier paléolithique. Fig. 1 à 6).*

– Soie de poignard de section triangulaire. Les deux bords et l'extrémité proximale ont été taillés par des retouches abruptes. Sur l'extrémité distale, les retouches sont couvrantes. Le silex est de couleur marron. Une patine grisâtre recouvre d'un voile l'ensemble de la pièce. Dimensions : L : 110 mm, l : 27 mm, ép. : 12 mm (Pl. 4, fig. 2).
– Pointe de section triangulaire. L'extrémité proximale est taillée sur le bord droit et la face supérieure, par des retouches abruptes. Le bord gauche présente des retouches inverses sur le bord gauche. Le silex est de couleur beige clair et veiné marron. Dimensions : L : 96 mm, l : 34 mm, ép. : 17 mm (Pl. 4, fig. 3).
– Racloir sur lame de section triangulaire. Le bord gauche, convexe, ainsi que la pointe ont été retouchés sur la face supérieure par des retouches directes. Le bord droit présente, quant à lui, de fines retouches alternes. Le silex légèrement gréseux est de couleur marron. La face inférieure est couverte d'un léger voile blanchâtre. La face supérieure possède une zone, le long de la crête, qui a gardé sa couverte de cortex blanc. Dimensions : L : 90 mm, l : 48 mm, ép. : 15 mm (Pl. 4, fig. 4).
– Grattoir sur éclat de forme discoïdale. Le bord actif a été abattu par des retouches directes et parallèles. Le silex est de couleur gris clair à gris foncé. Une petite zone de cortex demeure sur la face supérieure. Dimensions : Diam. : 55 mm, ép. : 23 mm (Pl. 5, fig. 1).
– Grattoir sur éclat dont les bords, droit et gauche, ont été abattus par de grands enlèvements. Un secteur de la partie active a été taillé par des retouches envahissantes, l'autre partie restant en cortex. Le tranchant a subi de fines retouches directes écailleuses. Le silex est de couleur brun clair à brun foncé avec quelques inclusions gréseuses. Dimensions : L : 72 mm, l : 46 mm, ép. : 29 mm (Pl. 5, fig. 2).
– Grattoir sur lame dont seule l'extrémité distale, partie active, a subi des retouches directes écailleuses. Le bord gauche semble avoir été taillé de deux coches à retouches inverses. Le silex est de couleur gris clair à gris foncé avec quelques grosses inclusions gréseuses. Dimensions : L : 65 mm, l : 41 mm, ép. : 12 mm (Pl. 5, fig. 3).
– Petit tranchet de section trapézoïdale. Les deux bords ont été abattus par des retouches parallèles. L'extrémité distale, partie active, présente un biseau transversal de 45° environ avec des retouches inverses. Le silex est de couleur beige clair marbré de marron foncé avec quelques grosses inclusions gréseuses. Dimensions : L : 50 mm, l : 32 mm, ép. : 13 mm (Pl. 5, fig. 4).
– Gros tranchet de section trapézoïdale. Les deux bords ont été abattus par de grands enlèvements. Le biseau transversal, partie active, forme un angle de 50° environ. Le silex est de couleur gris clair, la pointe présente de grosses inclusions gréseuses. Dimensions : L : 73 mm, l : 46 mm, ép. : 25 mm (Pl. 5, fig. 5).

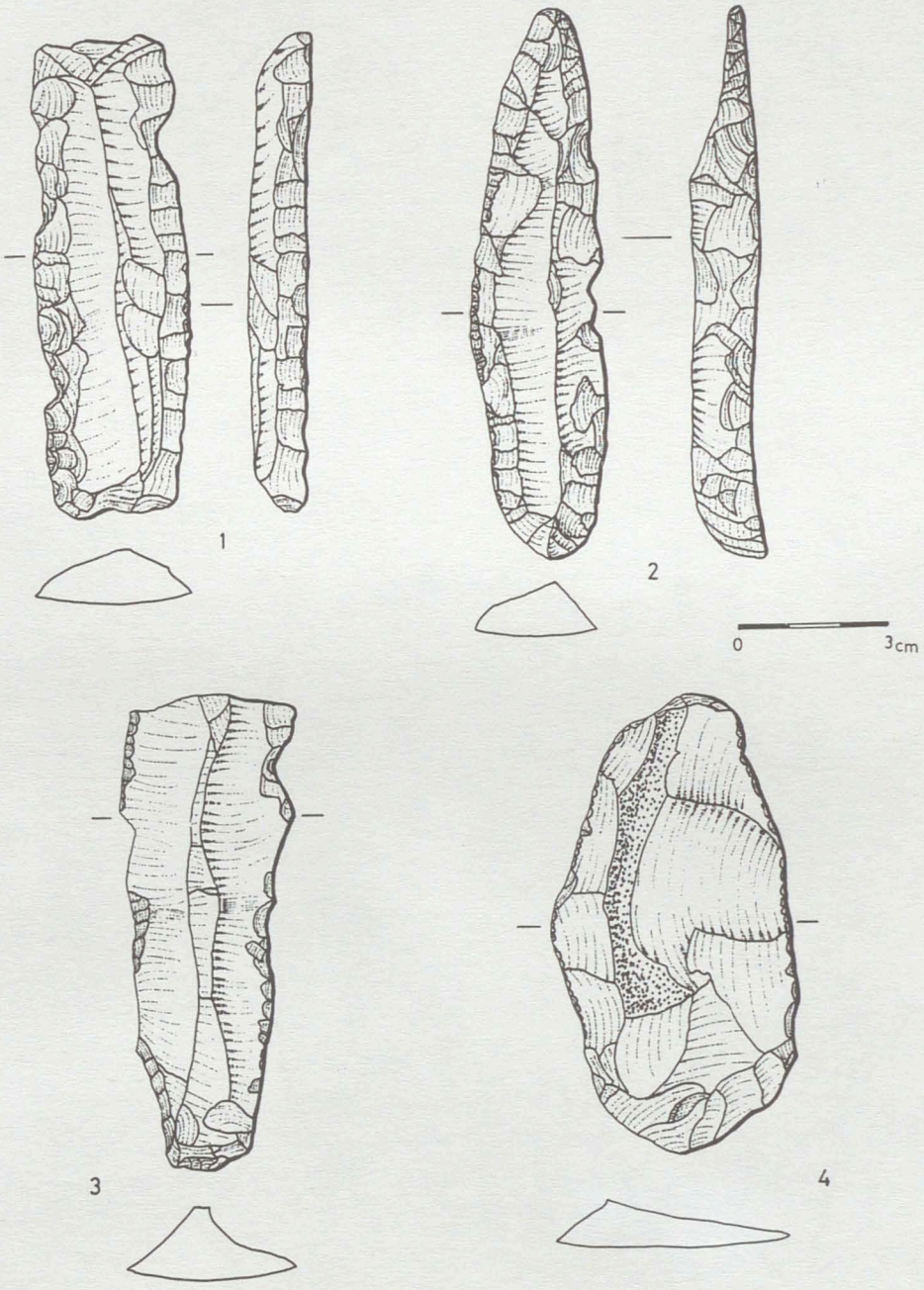



*Planche 4 : Saint-Pierre-du-Perray « Mare de la Viorne »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 4).*

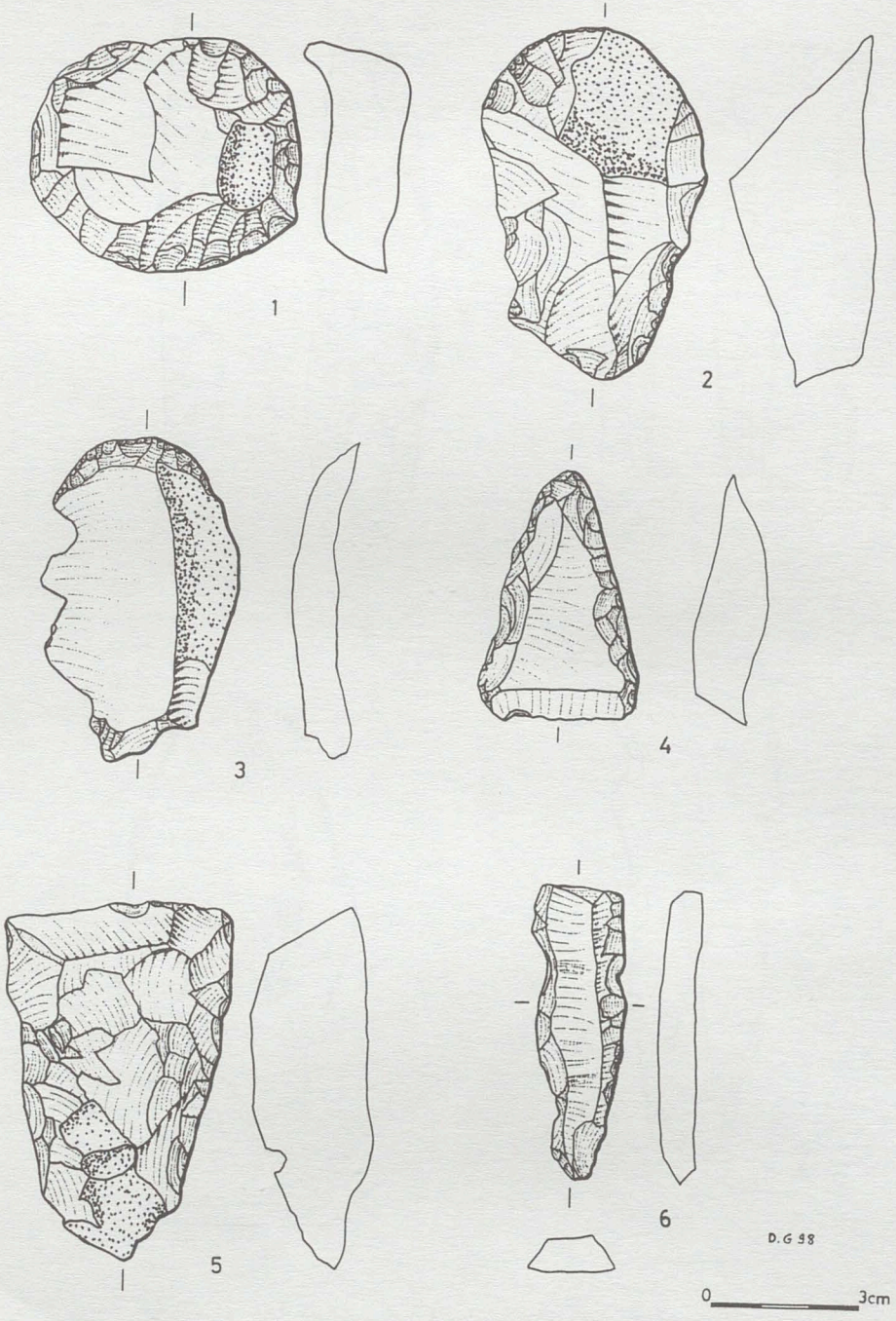



*Planche 5 : Saint-Pierre-du-Perray « Mare de la Viorne »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 6).*

– Pointe de section trapézoïdale dont les deux bords ont été abattus par des retouches directes abruptes et écailleuses. Cette pièce pourrait être assimilée à la soie d'un poignard ?... Le silex est de couleur beige clair à marron clair, quelques inclusions gréseuses sont perceptibles. Dimensions : L : 60 mm, l : 18 mm, ép. : 6 mm (Pl. 5, fig. 6).
– Hache polie. Quelques traces de polissage subsistent encore sur cette hache qui a été ultérieurement retaillée par des retouches couvrantes. Le silex est de couleur beige clair et gréseux. Dimensions : L : 88 mm, l : 48 mm, ép. : 27 mm (Pl. 6, fig. 1).
– Hache polie dont la partie tranchante présente un rayon asymétrique. Cette hache a été grossièrement polie dans une roche tendre de couleur gris verdâtre et terne. Cette hache ne peut, de par la nature de sa roche, avoir de fonction active. Dimensions : L : 67 mm, l : 41 mm, ép. : 28 mm (Pl. 6, fig. 2).
– Scie à encoches. La face d'éclatement présente une grande flexion. La partie active lui est perpendiculaire, donnant ainsi un tranchant curviligne taillé par des retouches directes et parallèles. Les coches ont été ménagées, sur chacun des côtés, par des retouches inverses. Le silex est de couleur beige clair à brun foncé. Dimensions : L : 58 mm, l : 42 mm, ép. : 12 mm (Pl. 6, fig. 3).
– Pointe de flèche à pédoncule et ailerons. Les deux bords convergents vers la pointe ont été taillés par des retouches écailleuses alternes et envahissantes. Les deux coches formant le pédoncule et les ailerons ont été retouchées de la même façon. Le silex est de couleur beige clair veiné de brun foncé. Dimensions : L : 29 mm, l : 23 mm, ép. : 4 mm, poids : 1,8 g (Pl. 6, fig. 4).
– Pointe de flèche de forme losangique dont les deux faces ont été taillées par des retouches couvrantes. Le silex est de couleur beige clair. Dimensions : L : 42 mm, l : 23 mm, ép. : 7 mm, poids : 6,1 g (Pl. 6, fig. 5).
– Pointe de flèche de forme losangique dont les deux faces ont été taillées par des retouches couvrantes et les bords de retouches écailleuses. Le silex est de couleur brun foncé avec quelques inclusions gréseuses. Dimensions : L : 47 mm, l : 21 mm, ép. : 5 mm, poids : 4,9 g (Pl. 6, fig. 6).
– Pointe de flèche tranchante à forme de triangle équilatéral. Les trois bords ont été taillés par des retouches alternes écailleuses. Le silex est de couleur gris clair à gris foncé avec une inclusion gréseuse. Dimensions : h : 33 mm, ép. : 4 mm, poids : 2,6 g (Pl. 6, fig. 7).
– Pointe de flèche dont les deux faces présentent des retouches couvrantes sur la pointe. Le bord droit présente vers le talon un cran taillé par des retouches directes et écailleuses. Le silex est de couleur beige. Dimensions : L : 33 mm, l : 20 mm, ép. : 5 mm, poids : 2,9 g (Pl. 6, fig. 8).

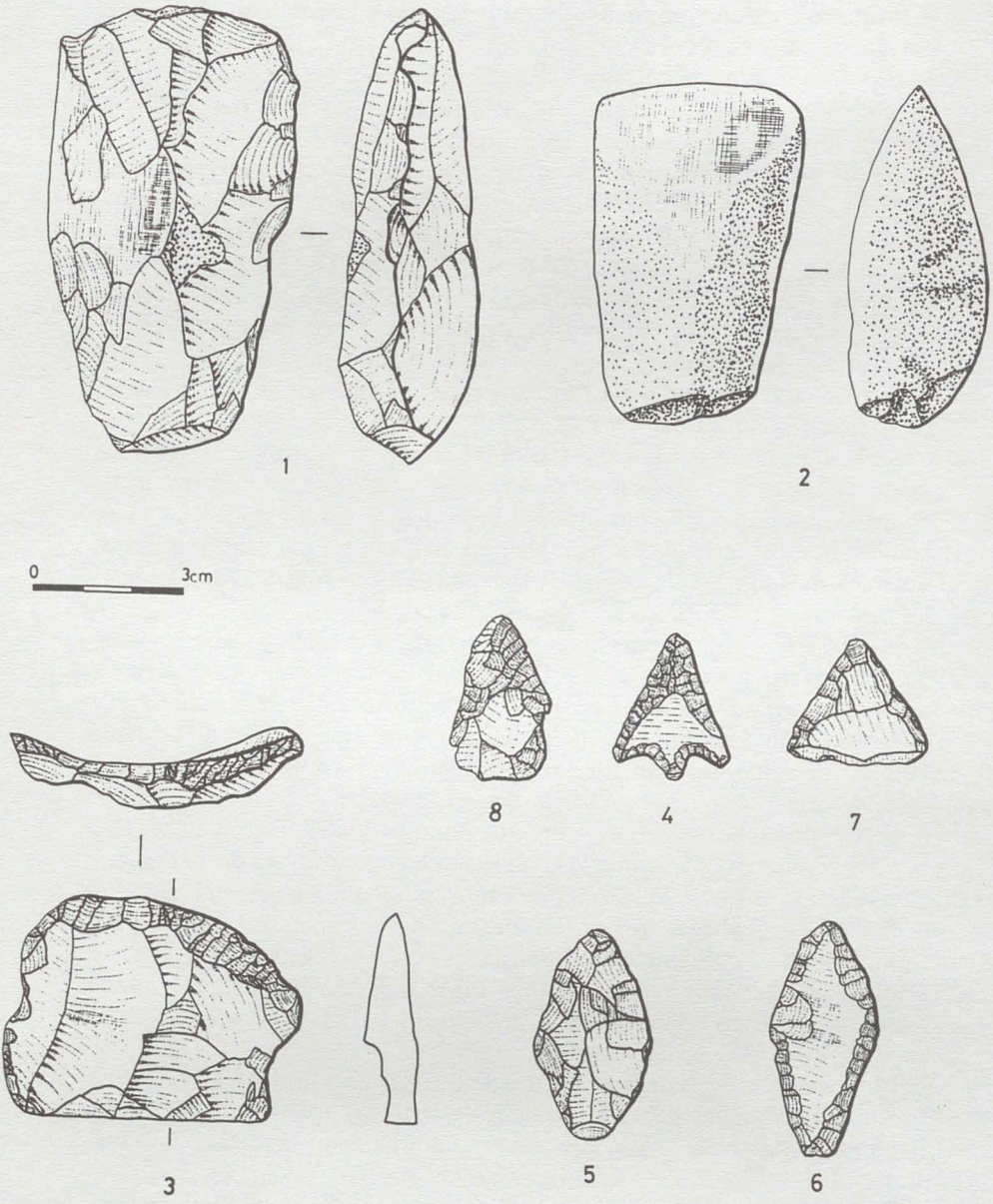



*Planche 6 : Saint-Pierre-du-Perray « Mare de la Viorne »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 8).*

– Meule à grain en grès dont la face active, concave, a été préparée par un bouchardage soigneux. Des traces de lustrage sont perceptibles sur la face active dénotant une longue utilisation. Dimensions : L : 370 mm, l : 190 mm, ép. : 110 mm (Pl. 7, fig. 1).

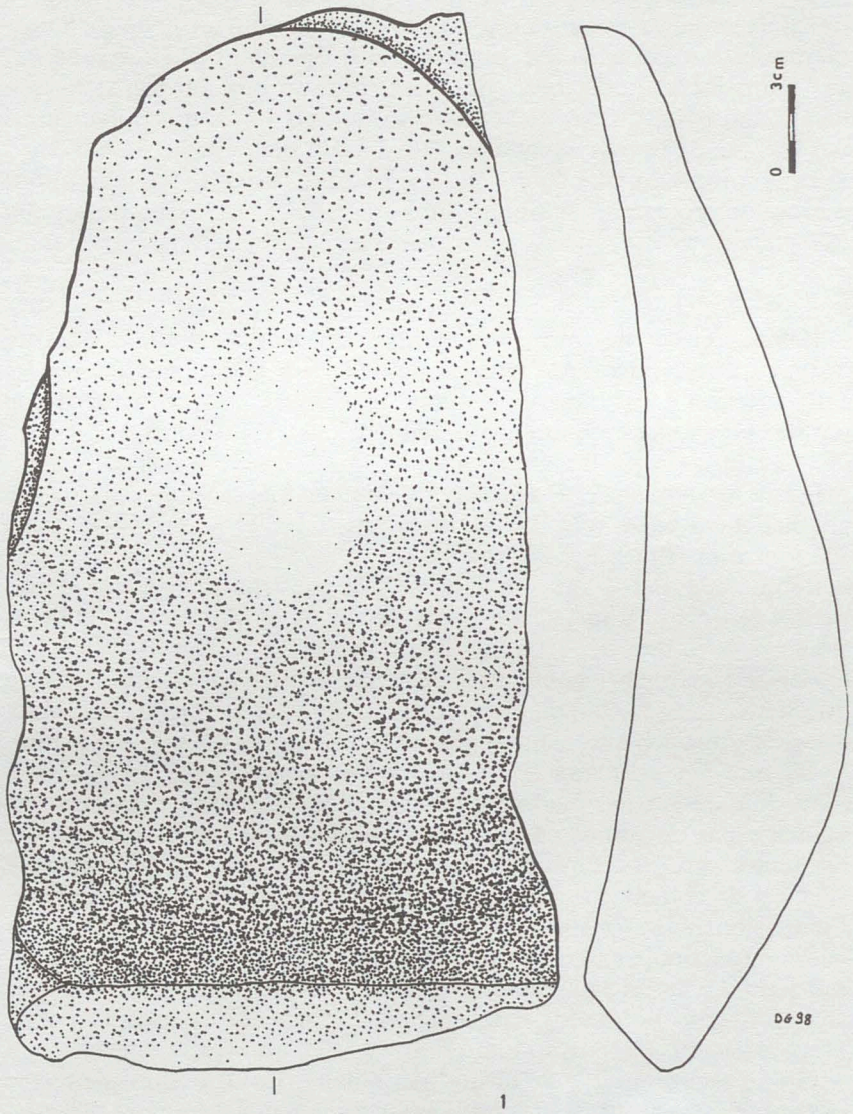



*Planche 7 : Saint-Pierre-du-Perray « La Mare de la Viorne » (mobilier néolithique. Fig. 1).*

**2 – Le Trou à Sable,** site préhistorique (fig. 2, F), numéro d'inscription PH 91 573 001 en 1985.

Ce site, exposé au sud, et non loin du ru des « Prés Hauts », est situé sur un petit promontoire sablonneux qui servit de carrière d'extraction pour amender les champs environnants d'où son toponyme. Situé sur le territoire de deux communes, la partie se trouvant sur celle de Saint-Germain-lès-Corbeil a été plantée d'arbres, quant à l'autre partie, sur Saint-Pierre-de-Perray, elle a été détruite par l'implantation de locaux industriels. Lors de cette opération, en 1993, une surveillance des travaux de terrassement a été faite par du personnel A.F.A.N.

Les multiples prospections que j'ai pu faire sur cette parcelle m'ont permis de trouver un mobilier lithique moustérien assez nombreux (87 pièces).

*Mobilier*

– Pointe déjetée de forme triangulaire. Aucune retouche apparente hormis quelques écofacts. Une partie de la face supérieure a conservé son cortex. Le silex est de couleur marron et est recouvert d'une patine blanche laiteuse uniforme. Dimensions : L : 93 mm, l : 59 mm, ép. : 17 mm (Pl. 8, fig. 1).
– Lame de débitage. Le silex est de couleur marron foncé, la patine est blanche à beige très clair. Dimensions : L : 107 mm, l : 42 mm, ép. : 25 mm (Pl. 8, fig. 2).
– Petite lame de section triangulaire. Le bord droit présente quelques petites retouches directes. La patine est blanche homogène. Dimensions : L : 62 mm, l : 30 mm, ép. : 13 mm (Pl. 8, fig. 3).
– Pointe à retouches couvrantes sur toute la face supérieure. La face inférieure, face d'éclatement, ne possède aucune retouche. La patine est de couleur beige clair à gris clair. Dimensions : L : 81 mm, l : 39 mm, ép. : 17 mm (Pl. 8, fig. 4).
– Racloir de forme quadrangulaire atypique. La face inférieure est couverte par de grands enlèvements. Un des bords est abattu par des retouches abruptes. La face supérieure est couverte de son cortex. Le silex est de couleur gris moyen, la couverte est de couleur beige clair. Dimensions : L : 75 mm, l : 54 mm, ép. : 17 mm (Pl. 8, fig. 5).
– Pic de section triangulaire, en grès quartzitique, de type « Montmorencien ». La face d'éclatement est plane et lustrée, les deux autres faces sont couvertes de grands enlèvements. Le grès est de couleur beige. Dimensions : L : 138 mm, l : 30 mm, ép. : 32 mm (Pl. 9, fig. 1).
– Grand racloir double de forme triangulaire. La section est de forme pyramidale. Le bord droit, rectiligne, présente des retouches directes. Le bord gauche, convexe, présente des retouches écailleuses couvrantes. La pointe a été ménagée par de petites retouches directes.

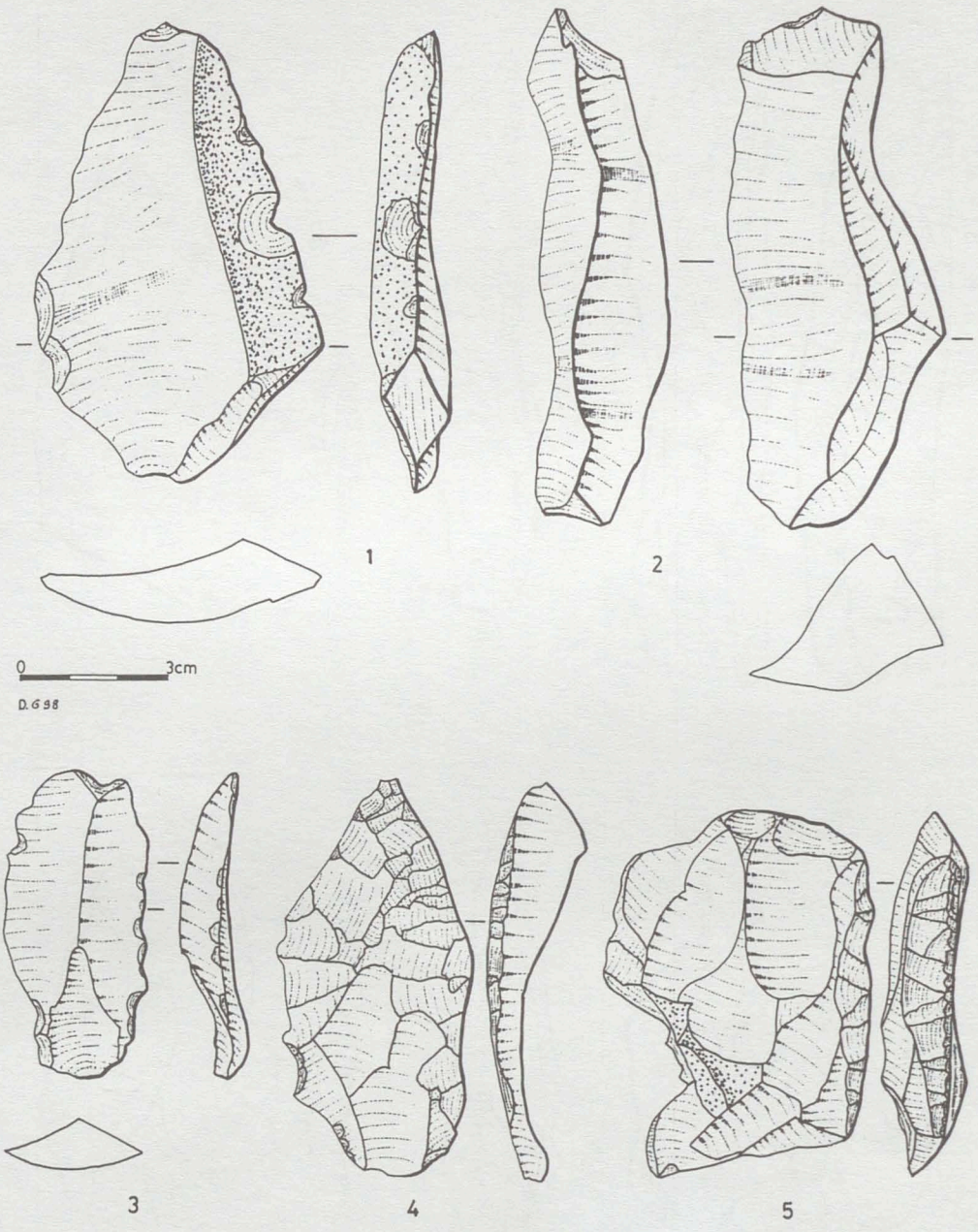



*Planche 8 : Saint-Pierre-Saint-Germain « Le Trou à sable » (mobilier paléolithique. Fig. 1 à 5).*

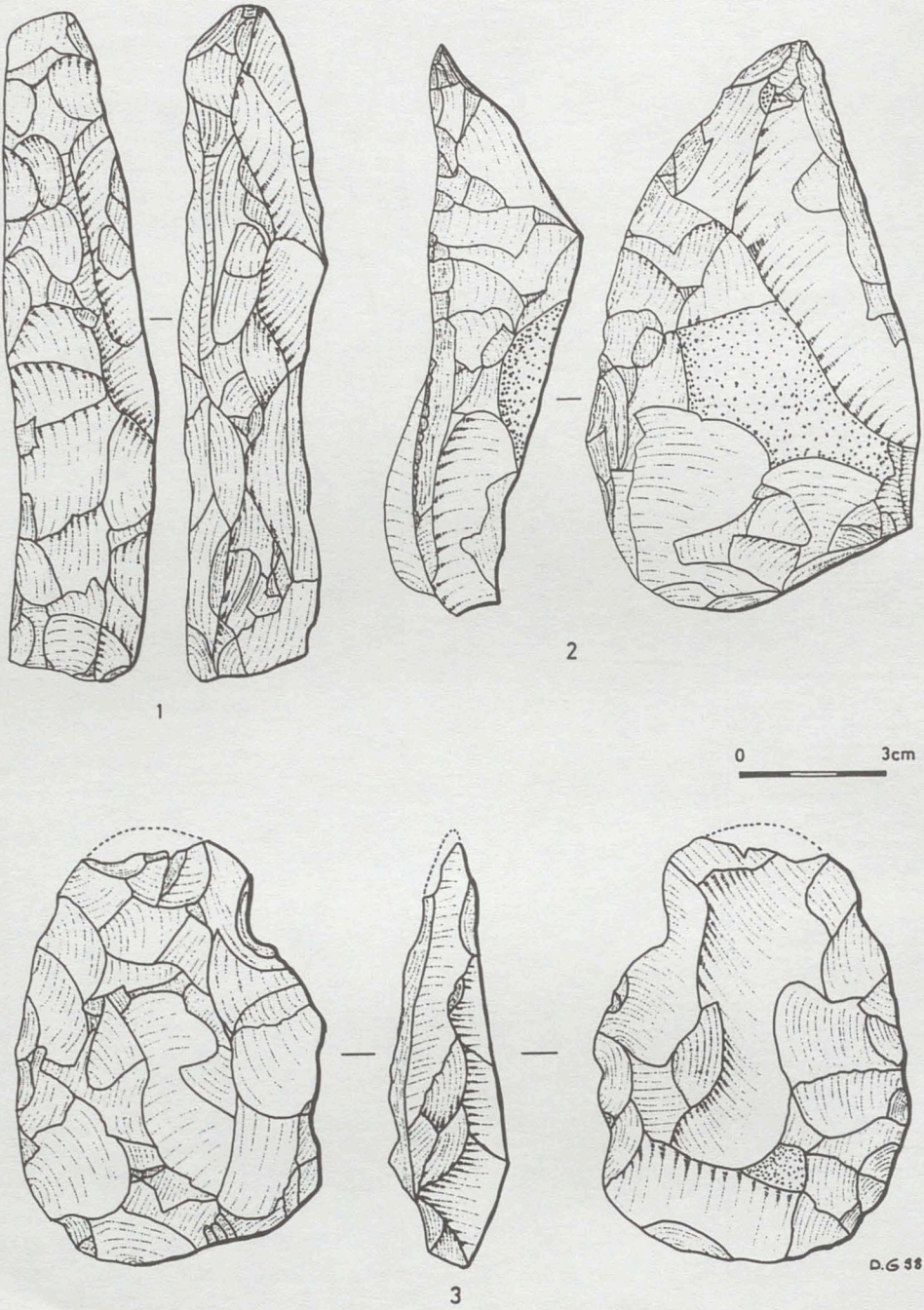



*Planche 9 : Saint-Pierre-Saint-Germain « Le Trou à sable »*
*(mobilier paléolithique. Fig. 1 à 3).*

La face supérieure présente une petite zone de cortex. Le silex est de couleur marron clair à marron foncé. La patine est blanche à grise sur la face inférieure et d'un voile bleuté sur l'autre face. Dimensions : L : 118 mm, l : 67 mm, ép. : 37 mm (Pl. 9, fig. 2).
– Biface cordiforme (la pointe est absente). Il possède de grands enlèvements couvrants et bifaciaux. Le silex est de couleur marron clair à marron foncé. La patine est blanche à beige clair. Dimensions : L : 85 mm, l : 65 mm, ép. : 24 mm (Pl. 9, fig. 3).

**3 – La Mare de la Viorne,** site gaulois et gallo-romain (fig. 2, G), numéro d'inscription AH 91 573 006 en 1986.

En 1986, j'ai fait la découverte, en surveillant les travaux de pose d'une conduite d'assainissement, d'un puits et d'un ensemble de fosses datées, par la très nombreuse céramique fragmentée, de La Tène finale. Une fouille de sauvetage a été menée par le G.E.R.A.M.E. pendant une quinzaine de jours. Un rapport a été déposé au S.R.A.

Ce site a été déclaré consécutivement à cette fouille de sauvetage (cf. *supra* site E). Lorsque le projet de Green Parc vit le jour, des sondages puis une fouille de sauvetage furent programmés.

La fouille fut faite par du personnel A.F.A.N. en 1988. Il s'agissait là d'un parcellaire gaulois surmonté d'un petit établissement *(aedificia)* gallo-romain des II$^{e}$-III$^{e}$ siècles.

A ce jour, je n'ai pas eu communication du rapport de fouille qui en a été fait. Cependant, après fouille, le G.E.R.A.M.E. a pu exploiter un puits d'époque gallo-romaine qui avait été oublié, et qui, pour notre plus grand bonheur, a révélé un ensemble ferreux en très bon état de conservation, après restauration. Daté du III$^{e}$ siècle, ce mobilier représente l'outillage d'une caisse à outil de charpentier. C'est-à-dire :
– Une hache ou cognée pour l'abattage des arbres. La soudure à chaud, faite à la forge, pour fermer l'œil d'emmanchement, est visible sur la panne. Dimensions : L : 150 mm, l : 70 mm, ép. : 35 mm (Pl. 10, fig. 1).
– Une serpe, ou émondoir, ou goyard, pour l'ébranchage des arbres. La pointe, manquante, a été restituée à la restauration. L'assemblage à chaud du crochet sur le corps de l'émondoir est visible. La douille d'emmanchement est complète. Dimensions : L : 350 mm, l : 140 mm, ép. : 30 mm (Pl. 10, fig. 2).
– Une besaiguë, outil pour réaliser les encoches d'assemblage à mi-bois. Dimensions : L : 440 mm, l : 80 mm, ép. : 20 mm (Pl. 10, fig. 3).
– Un crochet de levage muni, originellement, d'une poulie en bois tournant sur son axe. Dimensions : L : 250 mm, l : 60 mm, ép. : 50 mm (Pl. 10, fig. 4).
– Une tarière à cuillère pour faire le réalésage des trous de passage des chevilles. Dimensions : L : 380 mm, l : 25 mm, ép. : 15 mm (Pl. 10, fig. 5).

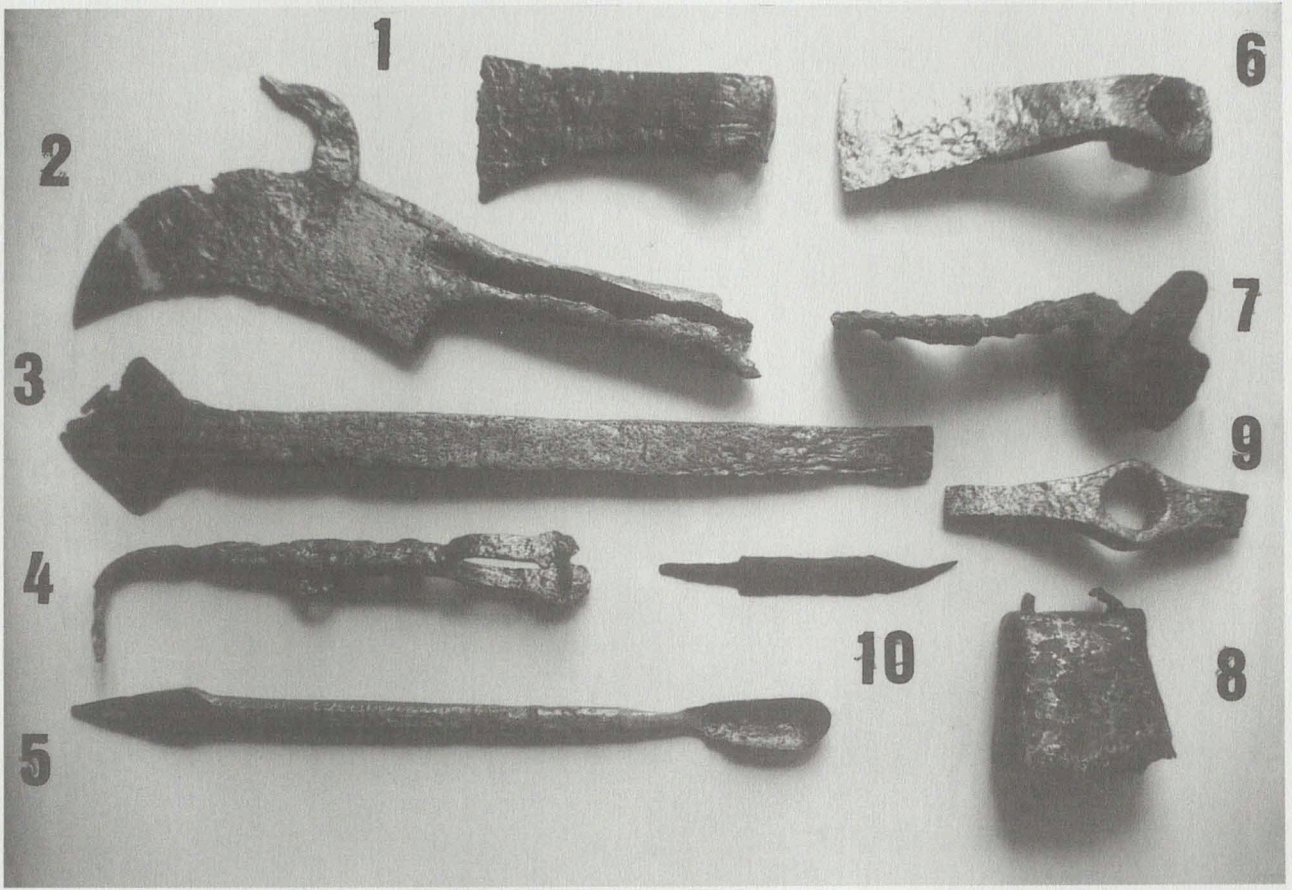



*Planche 10 : Saint-Pierre-du-Perray « La Mare de la Viorne »*
*(outils en fer gallo-romains. Fig. 1 à 10)*

– Deux herminettes ou *ascia,* pour l'équarrissage et la taille des troncs d'arbres en poutres. Dimensions de la première : L : 180 mm, l : 65 mm, ép. : 110 mm (Pl. 10, fig. 6).

La deuxième herminette présente une partie de manche encore engagée dans l'œil d'emmanchement. Dimensions : L : 160 mm, l : 90 mm, ép. : 65 mm (Pl. 10, fig. 7).

– Une sonnaille faite d'une tôle de fer, doublée intérieurement d'une tôle de cuivre pour assurer une bonne sonorité. Le battant est manquant. Dimensions : L : 90 mm, l : 90 mm, ép. : 60 mm (Pl. 10, fig. 8).

– Un marteau dont la panne est de section rectangulaire, l'autre extrémité est fine et arquée. Dimensions : L : 150 mm, l : 45 mm, ép. : 35 mm (Pl. 10, fig. 9).

– Couteau à dos fragmenté en trois morceaux au moment de la découverte. Dimensions : L : 210 mm, l : 40 mm, ép. : 5 mm (Pl. 10, fig. 10).

Il est à noter que sur le site de Bliesbrück, à la frontière sarroise en Lorraine, la fouille d'un puits a révélé un matériel identique daté, lui aussi, de la même période. Hasard ?, coïncidence ? ou geste volontaire ? Pourquoi un charpentier se débarrasserait-il de son outillage dans un puits ? Ce geste inexplicable pourrait trouver une réponse si on voulait lui attribuer une vocation cultuelle. Pourquoi un charpentier, arrivant à l'âge de la « retraite », ne sacrifierait-il pas son outillage à son dieu protecteur en le déposant dans un puits ?

**4 – La Tour Maury,** site gallo-romain et franc (fig. 2, H), numéro d'inscription AH 91 573 003 en 1990.

La fouille réalisée, par du personnel A.F.A.N. et par les membres du G.E.R.A.M.E. de 1991 à 1998, sur une superficie de 35 000 m², a révélé la présence de bâtiments de la *pars rustica* d'une villa gallo-romaine datée du I^er^ au V^e^ siècle. Succédant à cette période, apparaît l'établissement à l'époque mérovingienne puis carolingienne, d'un village sous le nom de *Moriaco Villa,* d'après le polyptique de l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés, actuellement Saint-Maur-des-Fossés.

**5 – La Chardonnière,** site gallo-romain (fig. 2, I), numéro d'inscription AH 91 573 004 en 1991.

Dans le cadre du projet Green Parc (aménagement d'un golf et d'un plan d'eau de plusieurs hectares), la surveillance des travaux a amené le G.E.R.A.M.E., au cours de l'hiver 1990-1991, à faire la fouille de sauvetage d'un habitat gallo-romain, daté du I^er^ au III^e^ siècle, très riche en mobilier divers (céramiques, monnaies, passoire à vin en bronze, suspension pour chaudron, etc.). La fouille a pu se faire dans des conditions extrêmes, en hiver, sans décapage et sous la neige. Une étude devrait paraître au cours des prochains mois.

## IV – TIGERY

**1 – Le Bicheriot,** site préhistorique (fig. 2, J), numéro d'inscription PH 91 617 002 en 1986.

Situé au bord du ru des « Hauldres », ce site a produit, au cours de multiples prospections, un matériel lithique très abondant (490 pièces). Parmi toutes ces pièces, les plus remarquables sont présentées ci-dessous. Quant aux pièces restantes, il s'agit essentiellement de lames, grattoirs, racloirs, déchets de taille, microlithes, pointes, etc.

*Mobilier*

a. Paléolithique supérieur

– Pointe ou poignard, de section triangulaire. Quelques retouches inverses sont apparentes, à la pointe, sur la face d'éclatement. La patine est blanche laiteuse, le silex est de couleur beige clair. La face supérieure droite a conservé la totalité de son cortex. Dimensions : L. : 120 mm, l : 30 mm, ép. : 13 mm (Pl. 11, fig. 1).
– Pointe à dos abattu de section trapézoïdale. Le bord convexe est retouché vers la pointe. La patine est blanche laiteuse. Dimensions : L. : 74 mm, l : 25 mm, ép. : 7 mm (Pl. 11, fig. 2).
– Lame outrepassée, de section triangulaire et sans retouche apparente. La patine est blanche laiteuse bleutée. Le silex est de couleur beige clair. Dimensions : L. : 98 mm, l : 35 mm, ép. : 14 mm (Pl. 11, fig. 3).
– Lame de section trapézoïdale, sans retouche apparente. La patine est blanche laiteuse, le silex est de couleur beige clair. Dimensions : L. : 88 mm, l : 21 mm, ép. : 7 mm (Pl. 11, fig. 4).

b. Montmorencien

– Outil prismatique, massif, pouvant être assimilé à un racloir. Le bord droit est convexe et abattu par de grands enlèvements. Le grès est de couleur beige clair à gris. Dimensions : L. : 141 mm, l : 52 mm, ép. : 35 mm (Pl. 12, fig. 1).
– Pic de section triangulaire. La face d'éclatement est concave dans sa longueur et plane dans sa largeur. Le grès est de couleur gris clair à foncé sur la pointe. Dimensions : L. : 132 mm, l : 25 mm, ép. : 22 mm (Pl. 12, fig. 2).
– Fragment de pic de section subtriangulaire. La face d'éclatement est plane. Les deux autres faces ont été taillées par de grosses retouches. Le grès est de couleur grisâtre lustré. Dimensions : L. : 80 mm, l : 24 mm, ép. : 33 mm (Pl. 12, fig. 3).
– Fragment de pic de section trapézoïdale. La face d'éclatement est plane. Les deux autres faces ont été taillées par de grosses retouches.

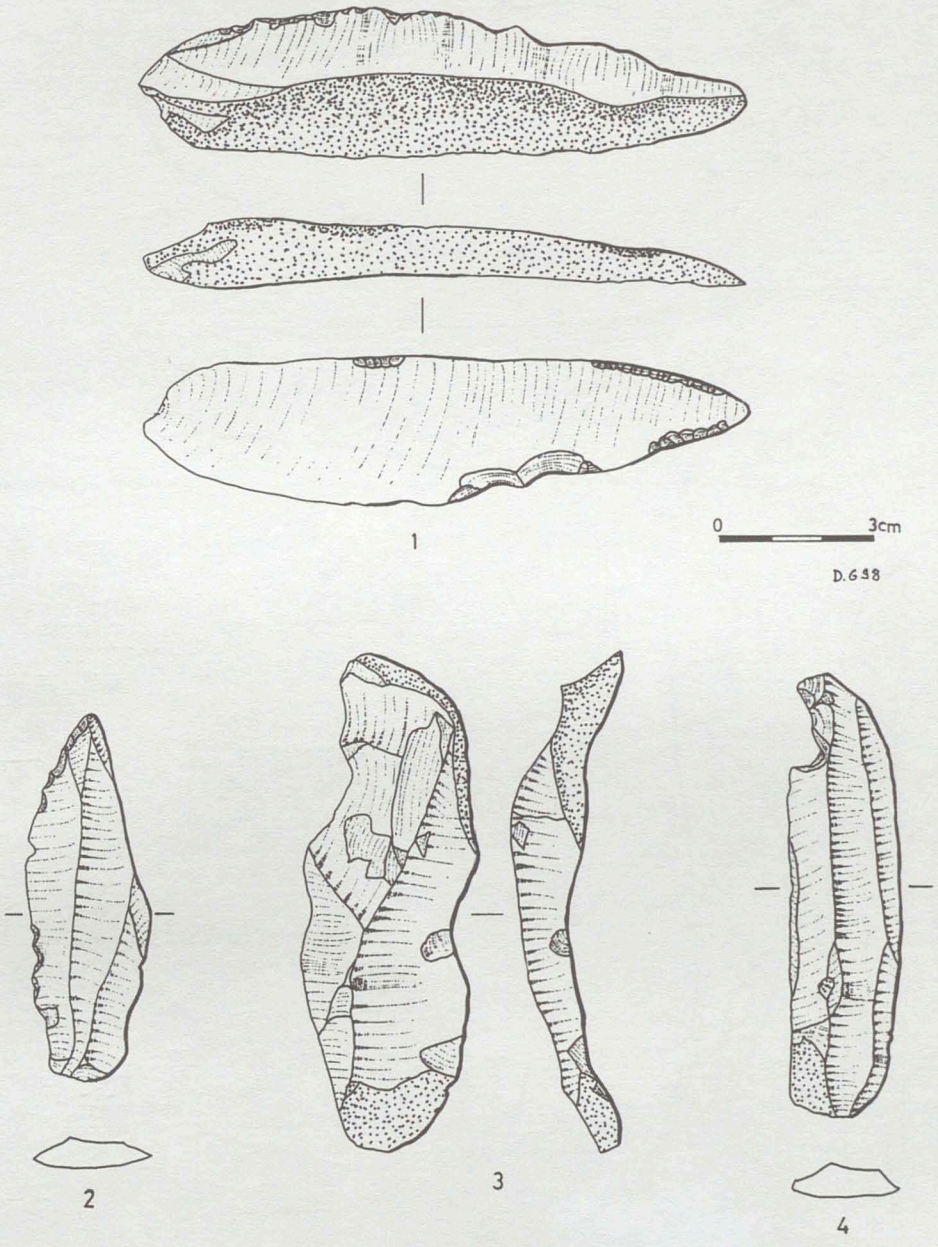



*Planche 11 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier paléolithique. Fig. 1 à 4).*

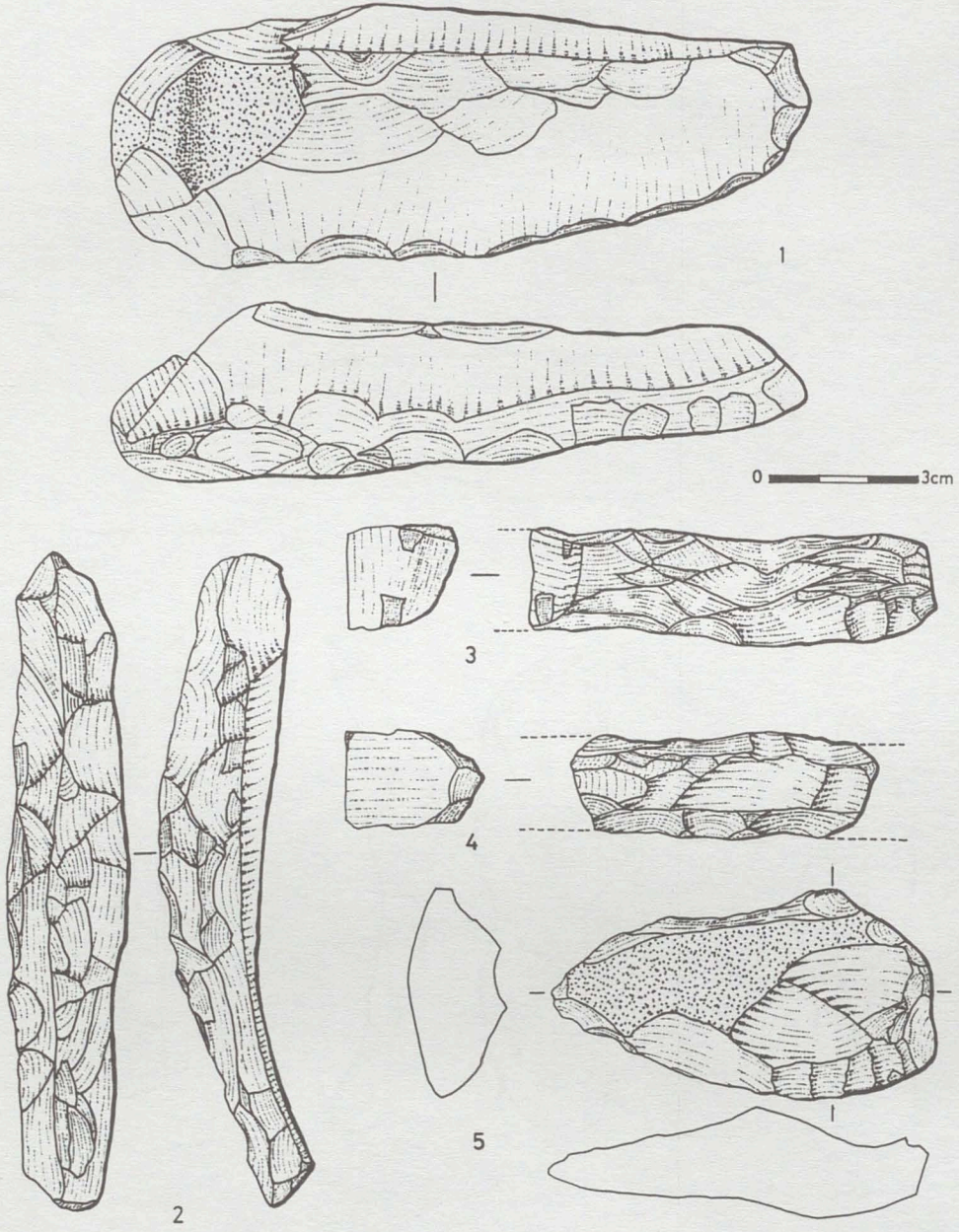



*Planche 12 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier montmorencien. Fig. 1 à 5).*

Le grès est de couleur grisâtre terne. Dimensions : L. : 61 mm, l : 22 mm, ép. : 26 mm (Pl. 12, fig. 4).
– Racloir. Le bord droit convexe a été taillé par des retouches directes abruptes. La moitié de la face supérieure, à gauche, a conservé son cortex. La face d'éclatement est vierge de retouches. Le grès est de couleur beige foncé. Dimensions : L. : 77 mm, l : 41 mm, ép. : 21 mm (Pl. 12, fig. 5).

c. Néolithique
– Tranchet de forme trapézoïdale dont le tranchant transversal, en biseau, forme un angle de 42° environ par rapport à l'axe de la pièce. Le silex est de couleur grisâtre et pourvu de quelques inclusions. Dimensions : L. : 53 mm, l : 38 mm, ép. : 10 mm (Pl. 13, fig. 1).
– Tranchet de forme trapézoïdale asymétrique dont le tranchant transversal, en biseau, forme un angle de 40° environ par rapport à l'axe de la pièce. Le silex est de couleur beige clair à marron foncé. Une petite zone de cortex recouvre la face supérieure. Dimensions : L. : 44 mm, l : 32 mm, ép. : 11 mm (Pl. 13, fig. 2).
– Tranchet de forme triangulaire dont le tranchant transversal, en biseau, forme un angle de 45° environ par rapport à l'axe de la pièce. Le silex est de couleur beige clair à gris. Dimensions : L. : 53 mm, l : 30 mm, ép. : 12 mm (Pl. 13, fig. 3).
– Petite lame à coches de section trapézoïdale. Le bord droit a subi de fines retouches par pression lui donnant une apparence de denticulé. Une petite coche en V a été ménagée par trois retouches directes. L'autre bord est aménagé de deux crans à retouches parallèles alternes. Au milieu de ce bord, une coche me semble être un écofact. L'extrémité priximale est taillée par des retouches directes abruptes. Le silex, très homogène et brillant, est de couleur beige clair à foncé. Dimensions : L. : 59 mm, l : 21 mm, ép. : 6 mm (Pl. 13, fig. 4).
– Petite lame à coches de section trapézoïdale. Le bord droit a été taillé sur la face supérieure par de petites retouches directes. A l'extrémité distale une coche a été ménagée par des retouches directes. Le silex est de couleur gris terne. Dimensions : L. : 55 mm, l : 21 mm, ép. : 6 mm (Pl. 13, fig. 5).
– Grattoir sur éclat. La partie active, extrémité distale, présente un front arrondi obtenu par des retouches obliques. Le silex est de couleur brun clair à brun foncé. Une zone de cortex recouvre une partie de la face supérieure. Dimensions : L. : 52 mm, l : 40 mm, ép. : 16 mm (Pl. 13, fig. 6).
– Grattoir sur lame. L'extrémité distale présente un front arrondi obtenu par des retouches obliques. Le silex, de couleur beige clair, est très gréseux et présente des inclusions. Dimensions : L. : 60 mm, l : 35 mm, ép. : 10 mm (Pl. 13, fig. 7).

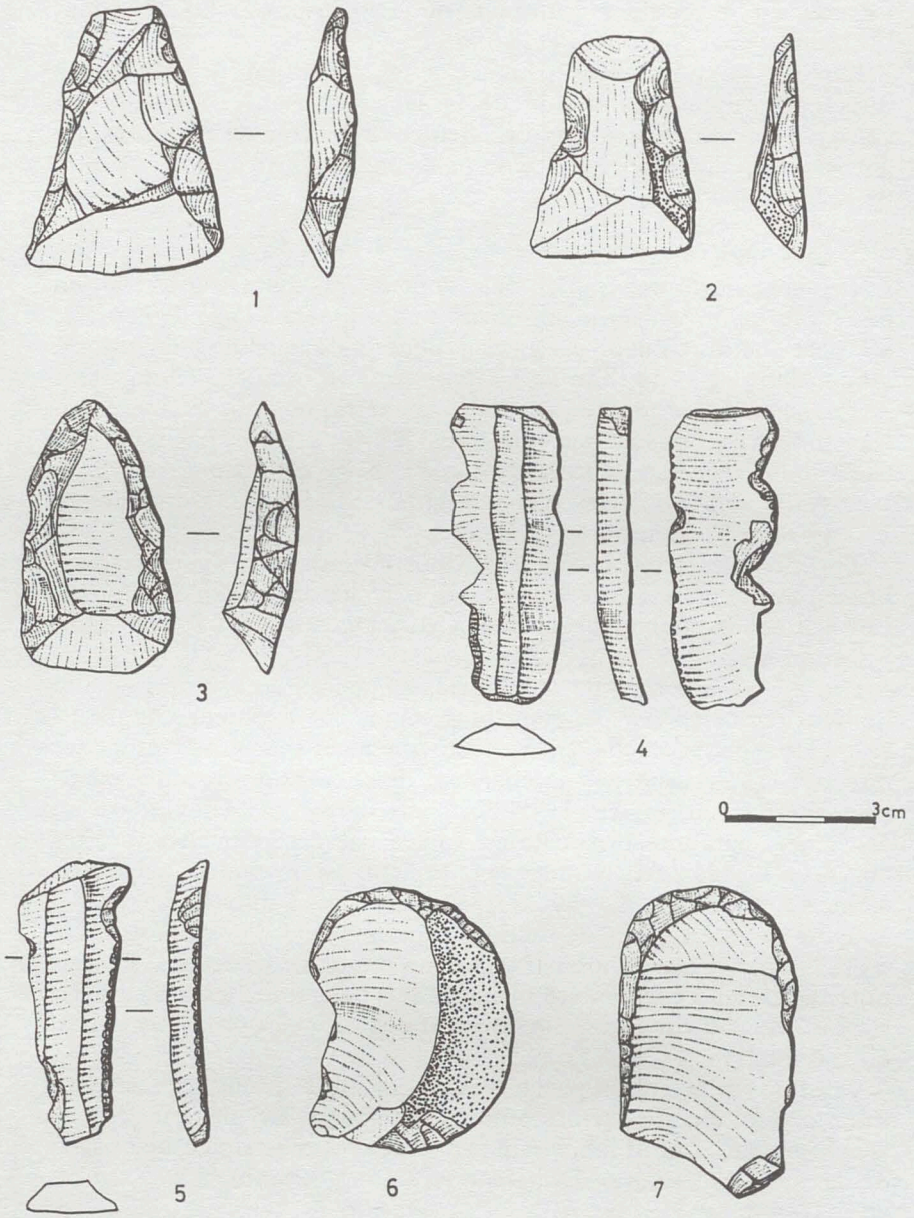



*Planche 13 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 7).*

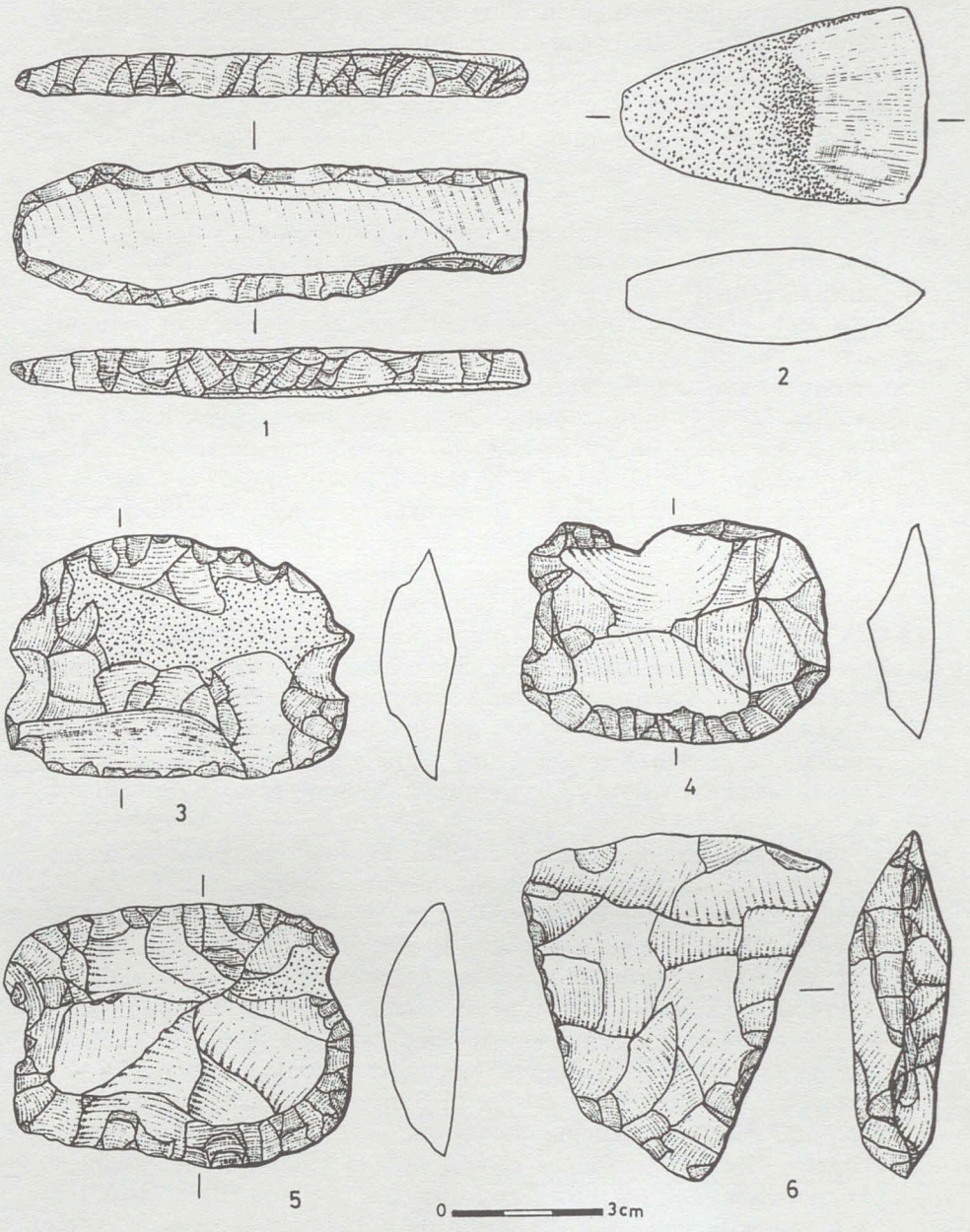



*Planche 14 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 6).*

– Lame en silex pressignien. Plus communément appelé « tablette de chocolat ». Les deux bords et la pointe ont été abattus par des retouches directes écailleuses. Un cran a été aménagé sur le bord gauche, à l'extrémité distale, par le même type de retouches. Le silex est de couleur miel caractéristique de l'Indre-et-Loire, sa région de production. Dimensions : L. : 103 mm, l : 28 mm, ép. : 10 mm (Pl. 14, fig. 1).
– Petite hache polie en diorite. Seul le tranchant et l'extrême pointe ont été polis sur les deux faces. Dimensions : L. : 61 mm, l : 40 mm, ép. : 19 mm (Pl. 14, fig. 2).
– Scie à encoches. La face d'éclatement a été retaillée, sur la moitié active, par des retouches plates couvrantes. La face supérieure est retouchée sur toute sa surface par des retouches plates couvrantes et écailleuses sur le bord actif. Le silex est de couleur beige clair à beige foncé. La face supérieure possède encore une partie en cortex. Dimensions : L. : 69 mm, l : 50 mm, ép. : 16 mm (Pl. 14, fig. 3).
– Scie à encoches. La face d'éclatement est vierge de retouches. La face supérieure est pourvue de retouches parallèles sur le bord actif. Le silex est de couleur beige clair, une légère patine recouvre la face d'enlèvement. Dimensions : L. : 60 mm, l : 45 mm, ép. : 14 mm (Pl. 14, fig. 4).
– Scie à encoches. Les deux coches ont été aménagées sur la face d'éclatement. La face supérieure est couverte d'enlèvements. Les deux bords ont été retaillés par des retouches parallèles. Le silex de couleur beige clair a conservé une petite zone de cortex sur la face supérieure. Dimensions : L. : 69 mm, l : 53 mm, ép. : 16 mm (Pl. 14, fig. 5).
– Grand tranchet ou herminette taillée. La pointe est manquante. Les retouches des deux bords sont envahissantes jusque sur la face supérieure. Le tranchant transversal en biseau forme un angle de 45° environ. Il semble avoir été retaillé par quelques petites retouches (ravivage ?). La patine du silex est de couleur blanc cassé. Dimensions : L. : 70 mm, l : 61 mm, ép. : 18 mm (Pl. 14, fig. 6).
– Hache polie symétrique dont les faces ont été totalement polies. Le talon a été retaillé pour recevoir une gaine d'emmanchement. Le silex est de couleur gris clair à gris foncé. Une zone d'inclusion est visible sur une des faces. Aucun impact sur le tranchant n'est décelable. Cette hache ne semble pas avoir servi à des fins de bûcheronnage. Dimensions : L. : 82 mm, l : 55 mm, ép. : 28 mm (Pl. 15, fig. 1).
– Herminette polie dite « à forme de bottier ». Les deux faces ont conservé des traces de la taille avant polissage. Le silex est de couleur beige clair à marron clair. Dimensions : L. : 107 mm, l : 37 mm, ép. : 20 mm (Pl. 15, fig. 2).

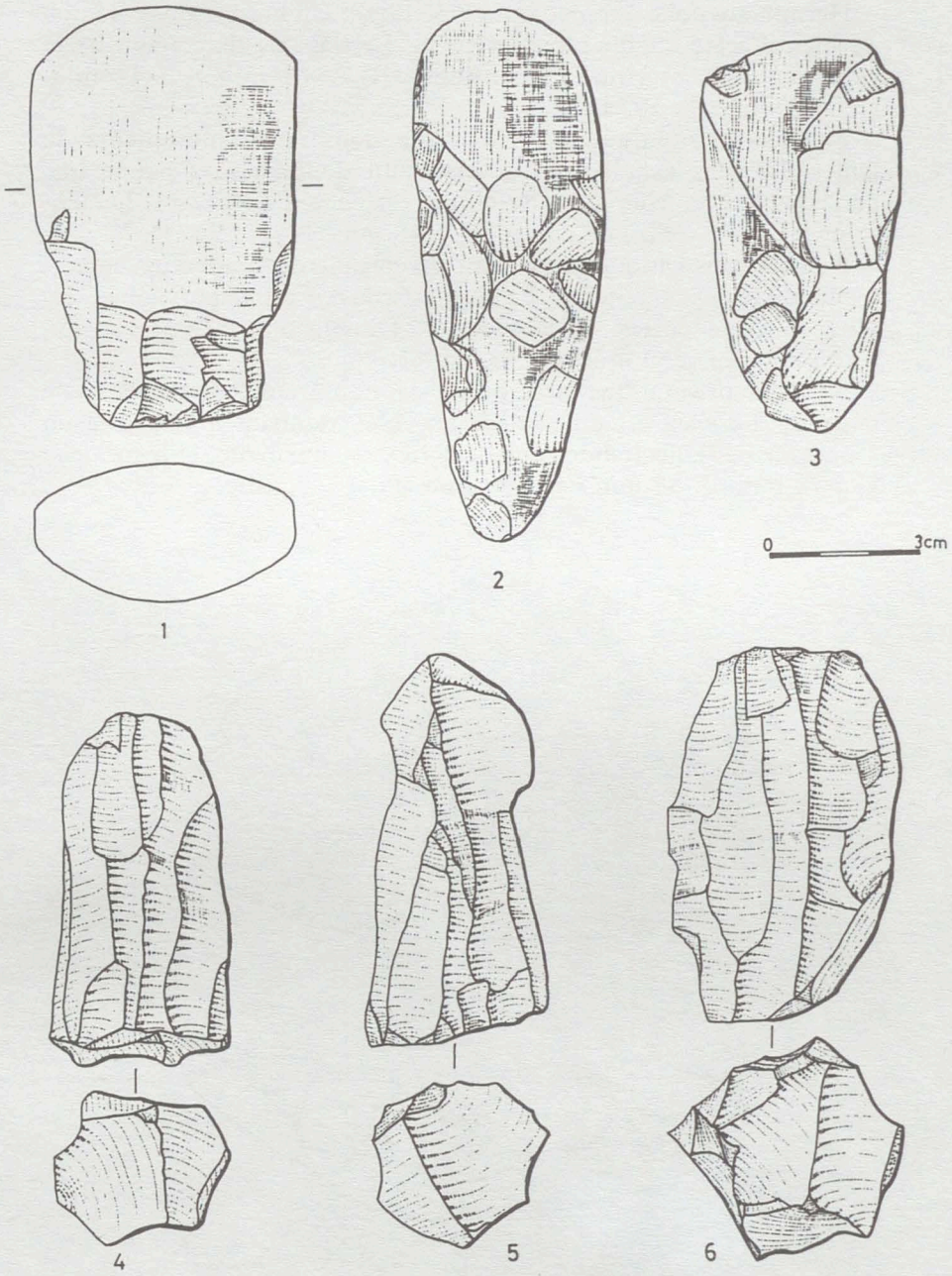



*Planche 15 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 6).*

– Herminette polie à tranchant asymétrique. Un bord n'a pas été poli ou bien il a été retaillé ultérieurement. Le silex est de couleur beige clair veiné de marron. Dimensions : L. : 79 mm, l : 41 mm, ép. : 23 mm (Pl. 15, fig. 3).
– Nucleus prismatique présentant de nombreux enlèvements de lames. Le silex est de couleur bleu nuit donnant à la patine une couleur bleutée. Une zone de cortex est encore apparente. Dimensions : L. : 71 mm, l : 37 mm, ép. : 28 mm (Pl. 15, fig. 4).
– Nucleus prismatique présentant en négatif de nombreux enlèvements de lames et lamelles. Le silex est couvert d'une patine bleutée. Une zone de cortex est apparente. Dimensions : L. : 84 mm, l : 38 mm, ép. : 30 mm (Pl. 15, fig. 5).
– Nucleus prismatique présentant de nombreux enlèvements de lamelles. Le silex est de couleur gris bleu donnant à la patine un aspect bleuté. Une grande zone de cortex est apparente. Dimensions : L. : 78 mm, l : 38 mm, ép. : 34 mm (Pl. 15, fig. 6).

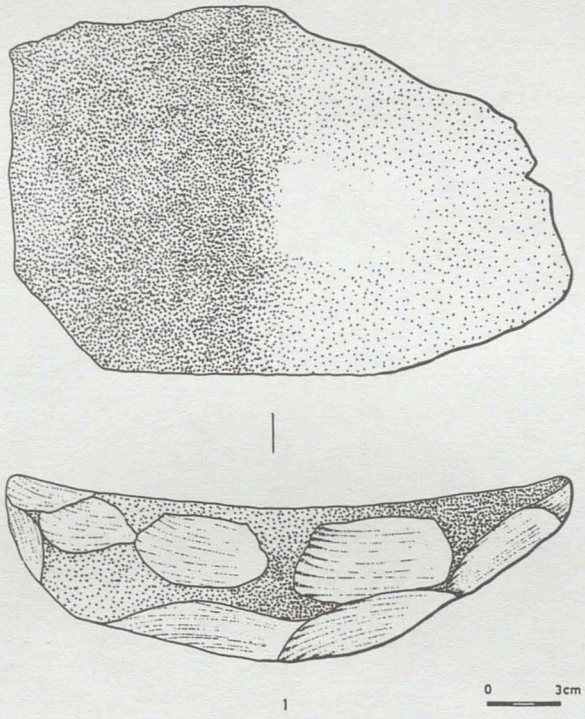



*Planche 16 : Tigery « Le Bicheriot » (mobilier néolithique. Fig. 1).*

– Meule à grain en grès dont la face active a été préparée par bouchardage. Des traces de lustrage sont apparentes, provoquées par le frottement du broyon. Dimensions : L. : 230 mm, l : 150 mm, ép. : 65 mm (Pl. 16, fig. 1).
– Fragment de bracelet en micaschiste ? ou en marbre ? Il a subi un polissage soigné lui donnant un aspect brillant. De multiples paillettes dorées rehaussent de leur éclat la robe noire de la pierre. Cette roche est d'origine étrangère à la région (Massif alpin ?). Dimensions : Diam. ext. : 90 mm, diam. int. : 65 mm, ép. : 6 mm (Pl. 17, fig. 1).
– Fragment de bracelet en schiste de couleur gris foncé terne. Dimensions : Diam. ext. : 73 mm, diam. int. : 56 mm, ép. : 6 mm (Pl. 17, fig. 2).
– Fragment de bracelet en schiste assez grossièrement taillé et dont le polissage est assez succinct. La roche est de couleur gris noir et mat. Dimensions : Diam. ext. : 100 mm, diam. int. : 70 mm, ép. : 8 mm (Pl. 17, fig. 3).
– Fragment de bracelet en schiste. La taille et le polissage sont assez soignés. La pierre est de couleur gris foncé et mat. Dimensions : Diam. ext. : 96 mm, diam. int. : 70 mm, ép. : 8 mm (Pl. 17, fig. 4).
– Fragment de bracelet en schiste. La section est plus large que sur les pièces précédentes. La pierre est de couleur gris foncé mat. Dimensions : Diam. ext. : 110 mm, diam. int. : 70 mm, ép. : 8 mm (Pl. 17, fig. 5).
– Fragment de bracelet en schiste. La section est plate et fine. La pierre est assez soigneusement polie et de couleur gris foncé. Dimensions : Diam. ext. : 100 mm, diam. int. : 80 mm, ép. : 3 mm (Pl. 17, fig. 6).
– Pointe de flèche à cran. La face d'éclatement est légèrement concave. La face supérieure est taillée par des retouches couvrantes. Le silex est de couleur beige clair. Dimensions : L. : 39 mm, l : 23 mm, ép. : 6 mm, poids : 5,2 g (Pl. 17, fig. 7).
– Pointe de flèche à cran. La face d'éclatement est concave. Sur la face supérieure les deux bords ont été taillés par des retouches parallèles. Le silex est de couleur beige clair. Dimensions : L. : 41 mm, l : 23 mm, ép. : 6 mm, poids : 5 g (Pl. 17, fig. 8).
– Pointe de flèche. La face intérieure est légèrement concave. Les deux bords de la face supérieure ont été taillés par des retouches écailleuses. Le silex est de couleur bleu nuit donnant à la patine une teinte bleutée. Dimensions : L. : 38 mm, l : 18 mm, ép. : 6 mm, poids : 4,2 g (Pl. 17, fig. 9).

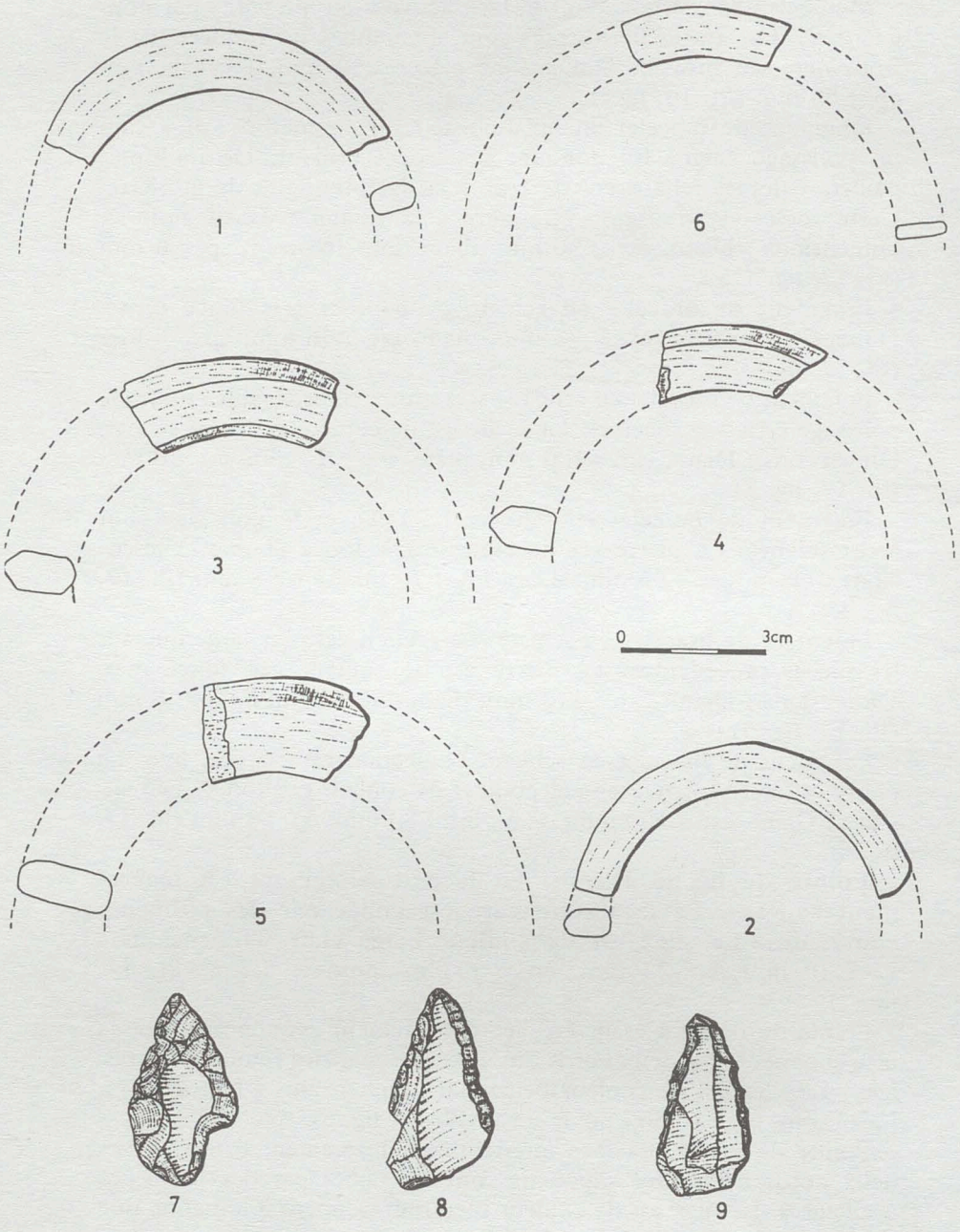
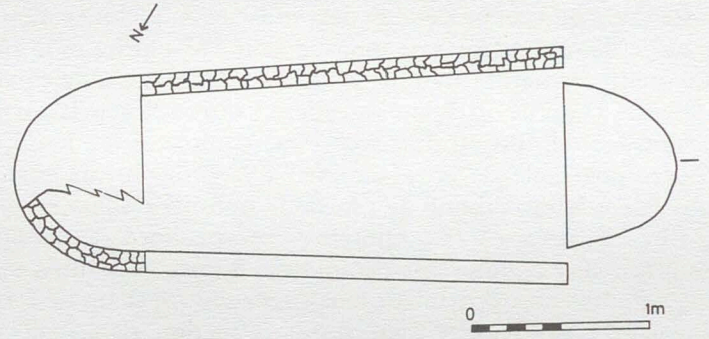



*Planche 17 : Tigery « Le Bicheriot »*
*(mobilier néolithique. Fig. 1 à 9).*

**2 – La Plante Saint-André,** site gaulois et gallo-romain (fig. 2, K), numéro d'inscription AH 91 617 007 en 1987.

La présence de ce site énorme, par sa surface (5 à 10 hectares), à proximité du site de « La Butte de Gravois » (750 m) et contemporain de celui-ci, suscite quelques interrogations. En effet, quels pouvaient être les rapports entre les propriétaires de deux domaines gallo-romains *(latifundia)* aussi puissants ? Ces deux domaines étaient-ils tenus par un même propriétaire foncier ? Sinon, comment se répartissaient-ils, pour leur exploitation, les terres environnantes, sur lesquelles de multiples petits établissements *(aedificia)* de cette période sont disséminés suivant une maille quasi constante soit 1 km² ?




*Tigery « La plante Saint-André ». Le puits.*

Commerçaient-ils ou vivaient-ils d'échanges de leur production ? Ou bien s'agit-il là de tout autre chose que d'un domaine temporel ?

Une fouille de ce site serait souhaitable et apporterait toutes les réponses à ces multiples questions.

Ce site, exposé au nord, est situé à la rupture de pente de la vallée du ru des « Hauldres » qui, à cet endroit, est assez encaissée. La limite ouest de cette parcelle est bordée par une voie secondaire, d'époque gallo-romaine, qui enjambe le ru des « Hauldres » par un pont antique, récemment rénové, nommé « Pont aux Pourceaux ». Dans le bosquet situé sur cette parcelle et jouxtant la voie, une de mes prospections m'a permis de découvrir un puits de forme circulaire de 1,10 m de diamètre maçonné en pierres sèches. L'accès se fait par une descente en pente douce d'une longueur de 3 m et 0,87 m de large. Les bords sont parés d'une maçonnerie en pierres sèches faite de meulière. Une dalle de meulière demi-circulaire recouvre le puits. Une autre dalle de grès précède la descenderie. A quelques mètres de là, une butte de terre incongrue dans ce contexte a attiré mon regard. Un if de grand diamètre (0,70 m) y a grandi dénotant l'ancienneté de ce monticule. D'après un agent forestier, à qui je posais la question, cet if serait âgé de 400 ou 500 ans. Pour compléter ce descriptif, il faut ajouter une dalle de grès stampien d'environ 10 m² engagée à plat dans le sol à une dizaine de pas de la butte et de la « fontaine ».

Au cours des diverses et nombreuses prospections de ce site, un important mobilier composé de céramique, bronze et monnaies, a été trouvé. Ce mobilier se répartit sur plusieurs époques allant de La Tène finale jusqu'au XVI^e siècle. La plus forte occupation, dans l'état actuel de la prospection, est la période gallo-romaine allant du I^er au V^e siècle.

*Céramique*

Les céramiques trouvées à l'état fragmentaire sont assez nombreuses. Il faut citer quelques tessons de céramique noire à gros dégraissant appartenant à La Tène finale, et la grande majorité appartenant à la période gallo-romaine du I^er au IV^e siècle à savoir : céramique moulée dite « sigillée » décorée d'oves, de rinceaux, de fleurs d'eau, de décors à la molette (guillochis, casiers) ou au peigne et céramique peinte, fond estampillé, etc.

Quelques exemples sont représentés pl. 18.

Fig. 1. Céramique sigillée de La Graufesenque, I^er s.
Fig. 2. Céramique sigillée à décor de chevrons incisés, plus communément « décor à pattes de mouche », I^er s.
Fig. 3. Céramique moulée du I^er s.
Fig. 4. Céramique moulée avec estampille MOF, II^e s.




*Planche 18 : Tigery « La Plante Saint-André ». Céramiques gallo-romaines.*

Fig. 5-6. Céramique moulée de Lezoux, IIe s.
Fig. 7-8-9. Céramique moulée à décor d'oves, de Lezoux, IIe s.
Fig. 10, 14, 19. Céramique sigillée à décor à la molette, de Jaulges-Villiers-Vineux, IIIe-IVe s.
Fig. 11, 12, 13, 16, 17, 18. Céramique sigillée à décor à la molette, Argonne IVe s.
Fig. 15. Céramique peinte, IVe s.

*Monnaies*

De nombreuses monnaies furent trouvées dans un premier temps en prospection pédestre puis, plus tard, en prospection électromagnétique. Parmi toutes ces monnaies, nous présentons les plus remarquables pl. 19 à 21.

Planche 19

Fig. 1 et 2. Deux monnaies gauloises (potins) attribuées aux Senones. A l'avers : tête à droite. Au revers : cheval aux globules à gauche.
Fig. 3. Monnaie de la république romaine (100 à 97 av. J.-C.) ARQUINAIRIUS. A l'avers : tête laurée à droite d'Apollon, en exergue C. EGNATULEIUS. Au revers : la victoire debout à gauche écrivant sur un bouclier attaché à un trophée, en exergue ROMA.
Fig. 4. Un demi-as de Nîmes COL NEM (18 à 12 av. J.-C.). A l'avers : tête à droite. Au revers : galère.
Fig. 5. As de Trajan (98 à 117). A l'avers : tête laurée à droite. Au revers : CONCORDIA en exergue.
Fig. 6. As de Trajan (98 à 117). A l'avers : tête radiée à droite. Au revers : ABONDANCE en exergue.
Fig. 7. As de Trajan (98 à 117) ?
Fig. 8. Dupondius de Faustine (138 à 141). A l'avers : tête à droite DIVA FAUSTINA en exergue. Au revers : AUGUSTA VESTA.

Planche 20

Fig. 1. Sesterce de Faustine mère (138 à 141). A l'avers : tête à droite au chignon.
Fig. 2. Sesterce d'Antonin (138 à 161). A l'avers : ANTONINUS AUG.
Fig. 3. Antoninien de Postume (260 à 269). A l'avers : tête radiée à droite. Au revers : FIDES EQUITAS.

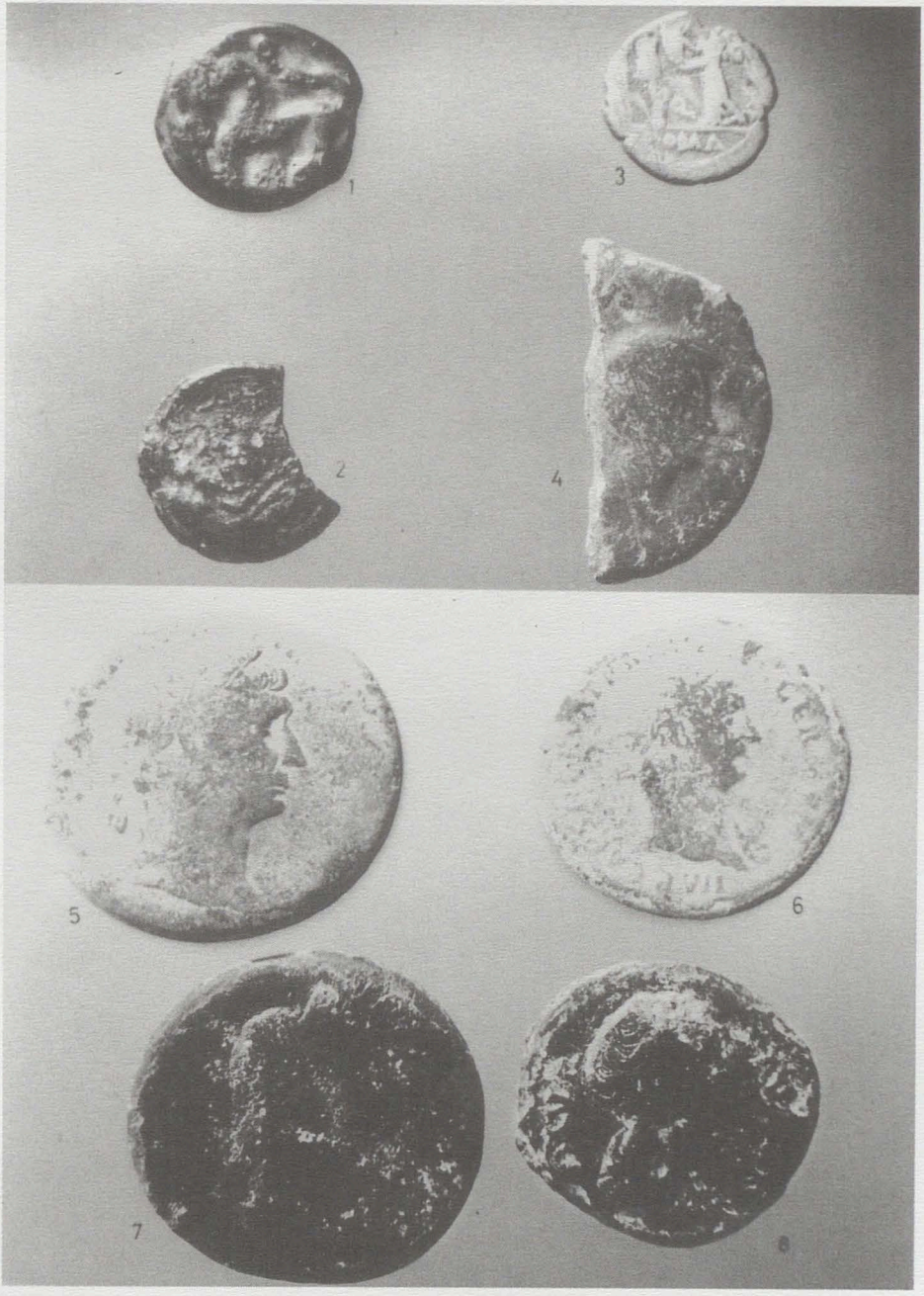



*Planche 19 : Tigery « La Plante Saint-André ». Monnaies gauloises et romaines.*



*Planche 20 : Tigery « La Plante Saint-André ». Monnaies romaines. Fig. 1 à 7.*

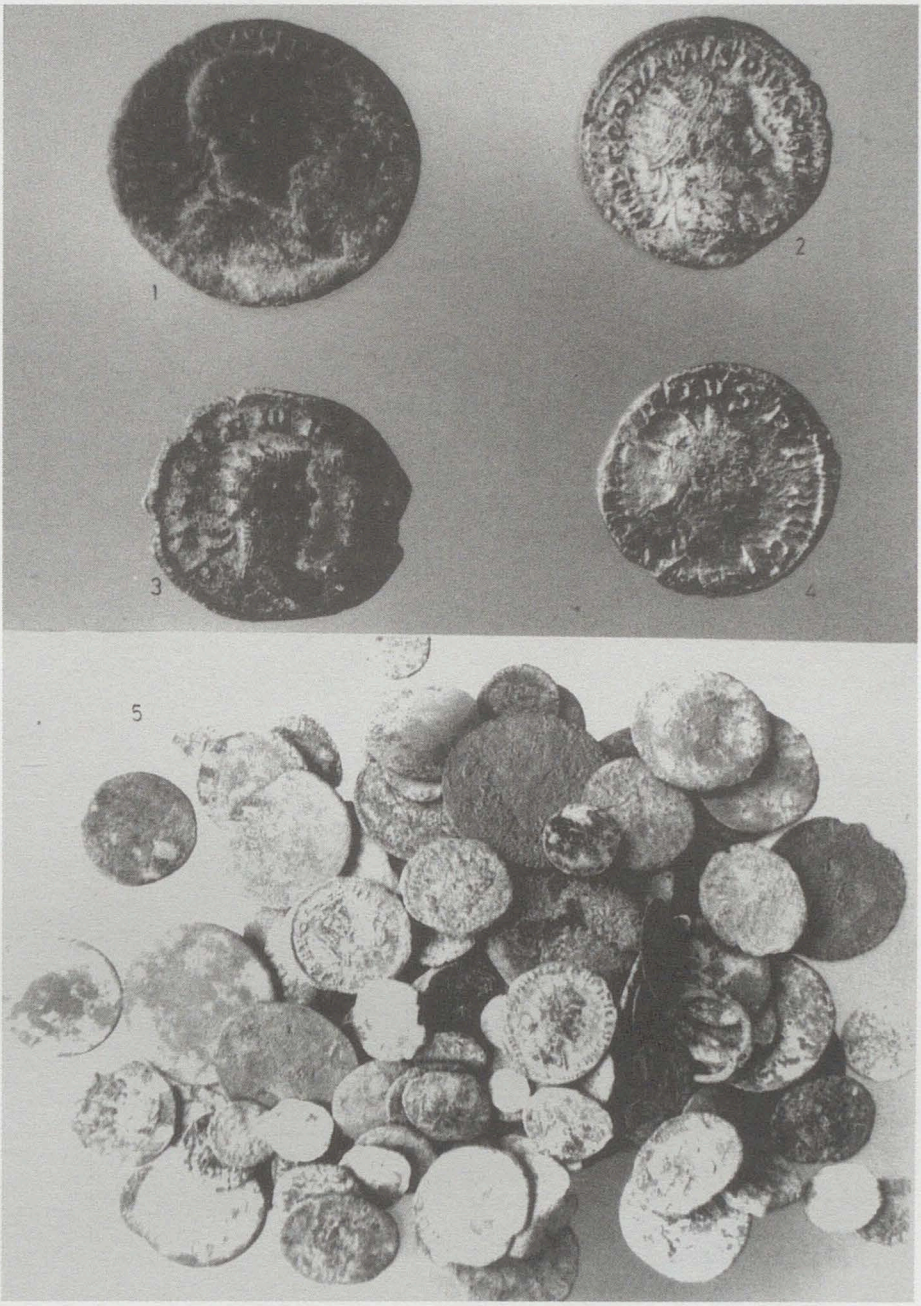



*Planche 21 : Tigery « La Plante Saint-André ». Monnaies romaines. Fig. 1 à 5.*

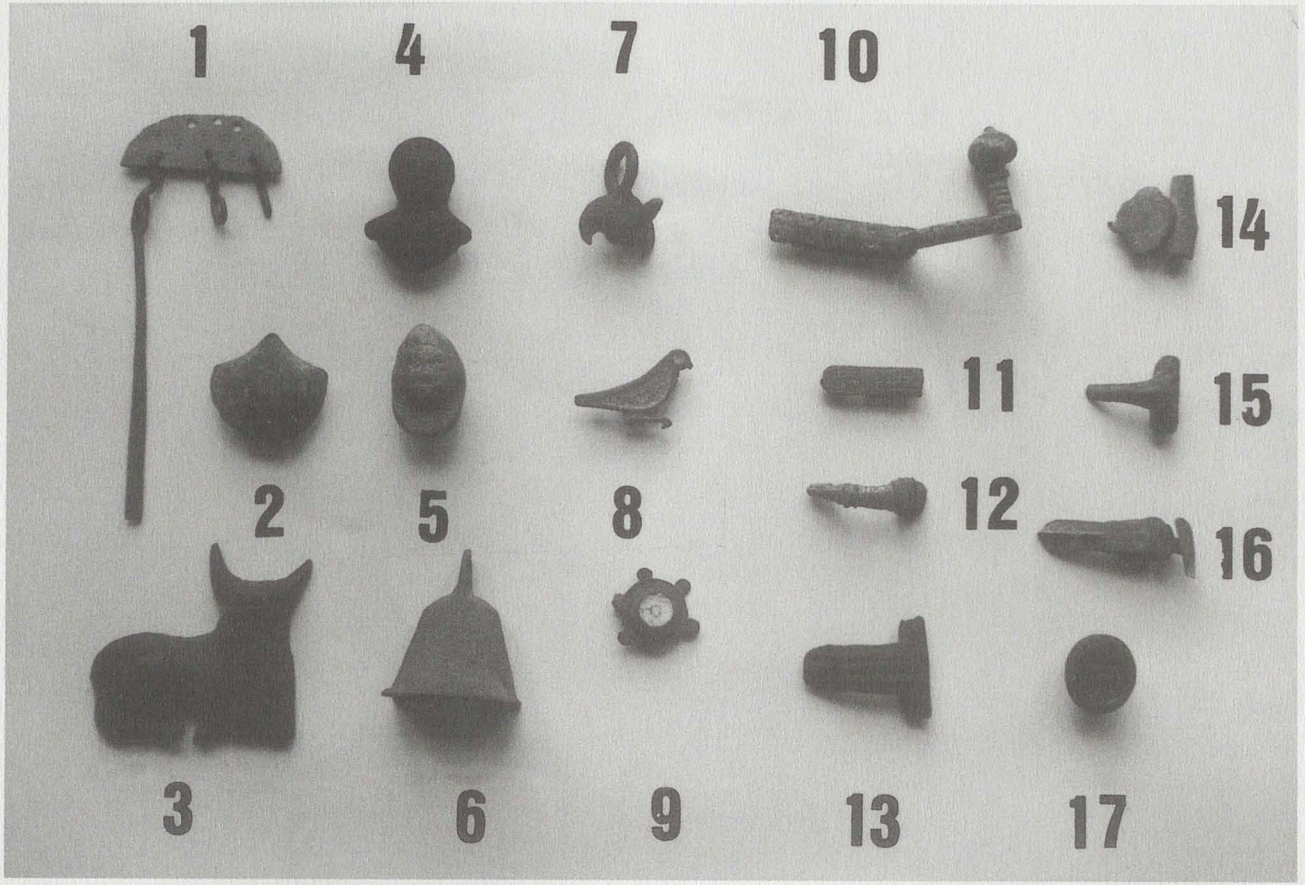



*Planche 22 : Tigery « La Plante Saint-André ». Mobilier gallo-romain. Fig. 1 à 17.*

Fig. 4. Sesterce de Salonina, femme de Gallienus († 268). A l'avers : tête à droite.
Fig. 5. Follis de Dioclétien (284 à 305). A l'avers : tête laurée à droite, GENIO POPULI ROMANA en exergue.
Fig. 6. Follis de Maximien (286 à 305). A l'avers : tête laurée à droite.
Fig. 7. Sesterce de Maximin d'Aza (308 à 313). A l'avers : tête laurée à droite ; au revers, en exergue, GENIO POPULI ROMANI.

Planche 21

Fig. 1. Sesterce de Trajan Nerva (98). A l'avers : tête laurée à droite ; en exergue, IMP CAES NERVA TRAIANO OPTIMO AUG GERM. Au revers : en exergue, SENATUS POPULUSQUE ROMANUS.
Fig. 2. Dupondius de Gordien (238). A l'avers : tête radiée à droite ; en exergue, IMP GORDIANUS PIUS FELIX. Au revers : en exergue, AETERNITATI AUG.
Fig. 3. Antoninien de Valérien (253 à 260). A l'avers : tête radiée à droite ; en exergue, VALERIANUS PP AUG. Au revers : en exergue, ORIENS AUG.
Fig. 4. Antoninien de Gallien (253 à 268). A l'avers : tête radiée à droite ; en exergue, GALLIENUS AUG. Au revers : VIRTUS AUG.
Fig. 5. Monnaies d'époque gallo-romaine indéterminées en cours d'identification.

*Autre mobilier*

Toutes ces pièces, sauf la dernière, sont en bronze et d'époque gallo-romaine. Elles sont reproduites pl. 22.

Fig. 1 Châtelaine décorée d'ocelles, à laquelle manquent deux pendeloques. Bas-Empire.
Fig. 2. Applique en forme de coquille saint-Jacques, II$^{e}$-III$^{e}$ s.
Fig. 3. Applique en forme de taureau couché, I$^{er}$ s.
Fig. 4. Applique anthropomorphe.
Fig. 5. Applique anthropomorphe. La tête est recouverte d'un cucculus, I$^{er}$ s.
Fig. 6. Petite sonnaille.
Fig. 7. Pendentif phallique.
Fig. 8. Fibule zoomorphe à charnière.
Fig. 9. Fibule géométrique à charnière.
Fig. 10. Fibule cruciforme, III$^{e}$ s.
Fig. 11. Fragment de fibule à ressort protégé et arc continu.
Fig. 12. Fibule à ressort nu et profil tendu, le corps est étamé.
Fig. 13 à 16. Fibules à ressort protégé, I$^{er}$-II$^{e}$ s.

Fig. 17-18. Sceau à intaille en pâte de verre bleue représentant un personnage de la noblesse. Époque Renaissance.



*Pl. 22. Fig. 18, agrandissement du sceau à intaille.*

**3 – Le Bicheriot,** site gallo romain (fig. 2, L), numéro d'inscription AH 91 617 002 en 1986.

Ce site a été fouillé en 1988 par du personnel A.F.A.N. Cette fouille d'un bâtiment des II^e^ et III^e^ s. a été faite simultanément avec celle de « La Mare de La Viorne » de Saint-Pierre-du-Perray. A ce jour, le rapport ne m'est toujours pas parvenu.

Les sondages, que le G.E.R.A.M.E. avait entrepris au cours de l'été 1987, avaient révélé des structures maçonnées faites de pierres liées à un mortier de chaux et un mobilier (ferreux, monnaies et céramique), qui attestaient une occupation d'une période allant du II^e^ au III^e^ s.

Au cours d'une prospection sur la partie haute du site, mon attention a été attirée par une rondelle en plomb qui, après nettoyage, s'est

révélée être une pièce remarquable : il s'agit d'un scellé en plomb d'une bulle du pape Innocent III [2].

Au droit, l'on peut voir les visages de deux personnages se faisant 3/4 face. A gauche, entouré d'un grènetis, apparaît le portrait de saint Paul portant une longue barbe. Lui faisant face, à droite, toujours entouré du même grènetis, le portrait de saint Pierre portant aussi une barbe, mais plus courte. Au-dessus des deux portraits, texte en lettres romaines SPASPE *(Sanctus Paulus, Sanctus Petrus)* cantonné d'un grènetis.

Au revers on peut lire en lettres romaines INNOCENTUS PP III inscrit dans un cercle de grènetis. Dimensions : Diam. : 38 mm, ép. : 5 mm (Pl. 23).



*Planche 23. Tigery « Le Bicheriot ». Scellé en plomb du pape Innocent III.*

2. Innocent III (1160-1216) né Lotario de Segni à Anagni a été l'élève d'un grand canoniste de l'école de Bologne, Huguccio, qui lui inspira une pensée politique connue sous le nom de « théocratie pontificale ». Ainsi les églises nationales sont subordonnées au Saint Siège qui les contrôle par ses légats. Les états et les souverains n'échappent pas à l'autorité du souverain pontife car rois et empereurs ont des devoirs envers Dieu, dont le pape est le juge. Le pape est maître des âmes et des corps.

La disparition de l'empereur Henri IV est contemporaine de l'élévation au pontificat d'Innocent III en 1198. Avec lui commence la centralisation romaine par le développement d'une importante administration ecclésiastique : il organisa la quatrième croisade (1202-1204) qu'il détourna pour prendre Constantinople et créer ainsi l'empire latin d'Orient. Il usa de sanctions spirituelles contre Philippe Auguste qui avait répudié sa première femme et contre Jean sans Terre qui s'opposait au cardinal de Langton.

En 1208, à la suite de l'assassinat du légat pontifical, Pierre de Castelnau, la croisade contre les Albigeois fut prêchée sous la direction de Simon de Montfort.

En 1215, le quatrième concile œcuménique réunit 800 abbés et prieurs et 412 évêques. Il marqua l'apothéose du système théocratique et la mise en place de l'Inquisition.

## V - CONCLUSION

Il est indéniable que la prospection pédestre offre l'avantage de pouvoir collecter les « fossiles directeurs » remontant à la surface des labours. Cela permet de pouvoir attribuer, dans une fourchette assez précise, une datation aux sites concernés.

Les multiples prospections exécutées sur cette partie du plateau briard ont mis en évidence un nombre important de sites archéologiques, toutes périodes confondues, révélant une occupation bien plus importante que ce qui était supposé. La période gallo-romaine est la plus révélatrice de ce phénomène. La multitude de petits établissements dans l'environnement immédiat de grands domaines est là pour nous apporter la confirmation que toutes les terres étaient réparties, défrichées et cultivées et que les deux forêts environnantes, c'est-à-dire Sénart et Rougeau, n'existaient plus si ce n'est quelques bosquets résiduels de la forêt primaire [3].

La prospection devrait, en ce qui concerne le plateau de Sénart, être suivie, dans la décennie à venir, par une fouille systématique de tous les sites repérés et déclarés. En effet, on aurait ainsi la possibilité de connaître, quasiment exhaustivement, l'organisation spatiale du territoire c'est-à-dire l'implantation de tous les établissements, grands ou petits, les voies de communication primaires et secondaires, ainsi que l'ensemble du parcellaire de la période gallo-romaine.

Cette chance qui nous est offerte ne devrait pas être manquée. La connaissance de la période gallo-romaine n'est pas encore arrivée à son terme. Bon nombre de questions pourraient ainsi trouver leurs réponses.

Daniel GÉRARD
Groupement d'études et de recherches
archéologiques Melun-Sénart-Essonne

3. Voir Robert (S.), *Analyse de la morphologie agraire de Sénart* dans *Ile-de-France, bilan scientifique 1994.* Paris, DRAC et S.R.A., 1994, in-4°, p. 199-201 et Le Blay (J.-C.), *La faune de la cave 1087 de La Tour Maury à Saint-Pierre-du-Perray* dans *Archéologie en Essonne. Actes de la journée archéologique de Dourdan, 25 novembre 1995.* Évry, conseil général et Dourdan, Les Amis du Château, 1998, in-8°, 86 p. (p. 39-40).

# Le site magdalénien d'Étiolles [1] en 1999

## I – INTRODUCTION

La campagne de fouilles 1999 correspond à la seconde année du programme triennal (1998-2000) accordé à l'équipe responsable du site d'Étiolles [2].

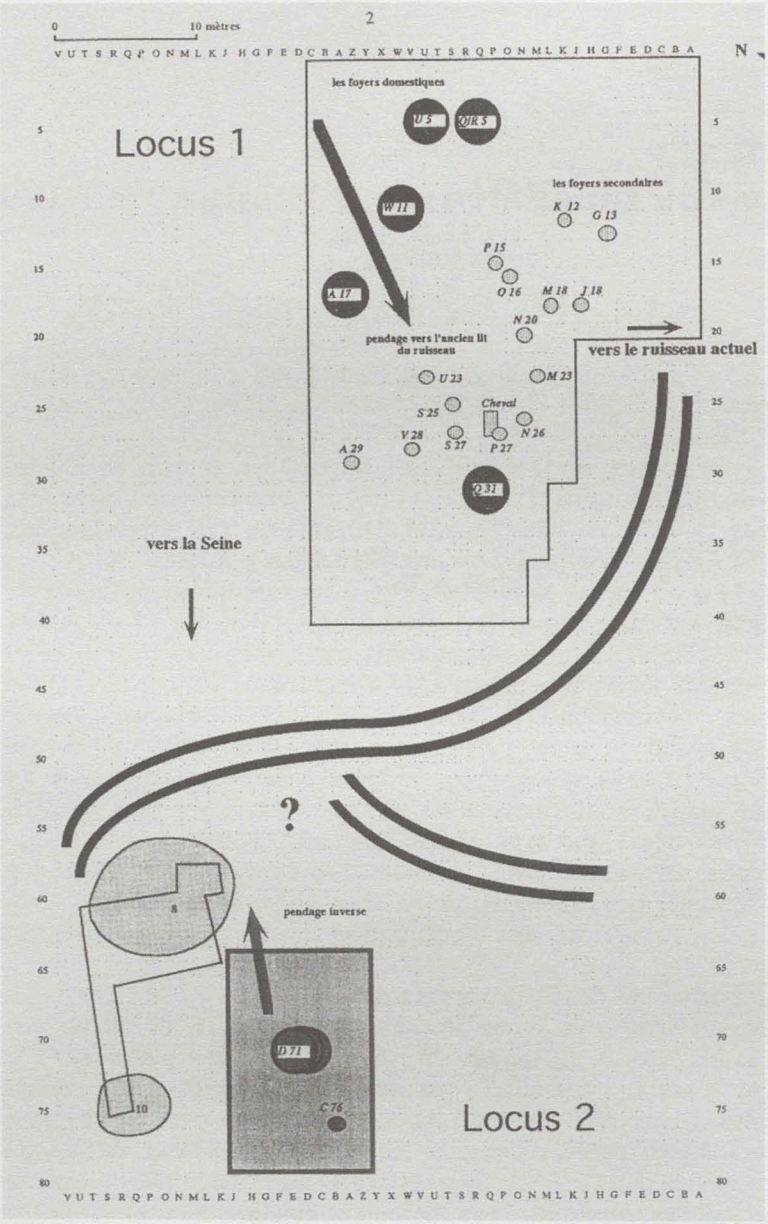
Depuis 1995, les fouilles sont implantées sur un même locus, appelé locus 2, qui s'est avéré comme la zone précédemment fouillée (locus 1), riche en sols d'habitat. Durant ces 5 dernières années, au moins 6 sols d'occupation stratifiés ont été mis au jour sur une superficie plus ou moins étendue. Grâce à un emplacement favorable du hangar, 4 d'entre eux ont pu être largement dégagés : il s'agit de trois unités d'habitation, stratigraphiquement très proches et centrées autour des foyers superposés D71 (les niveaux D71-1, 2 et 3) et de l'unité d'occupation C76. Sous les unités D71 est apparu un niveau plus profond qui a été partiellement dégagé en 1998 : ce niveau, le plus ancien de la stratigraphie du locus 2, se présentait sous la forme d'une grande concentration de silex s'étendant sur plus de 4 m² et paraissait décalé par rapport aux habitats D71 sus-jacents.

L'objectif annoncé de la campagne 99 était donc double et consistait à mener conjointement deux types d'opérations :

1. le démontage des sols d'occupation mis au jour les années précédentes,
2. la recherche de niveaux plus profonds.

Par ailleurs, nous avions décidé cette année de limiter un peu en durée les travaux de terrain afin de consacrer une partie de la campagne à avancer des études sur des niveaux fouillés antérieurement. Contrairement à ce qui était annoncé lors du rapport précédent dans lequel il était prévu d'entamer les premières analyses sur les unités découvertes dans le locus 2, nous avons jugé préférable de concentrer le travail sur une étude déjà largement engagée : l'analyse monographique de l'unité d'habitation Q31 découverte dans le locus 1.

1. Arrondissement d'Évry, canton de Saint-Germain-lès-Corbeil.
2. Pour les années passées, voir nos bulletins depuis 1975.




*La situation des deux secteurs de fouilles.*

Il s'agit d'un travail collectif qui associe plusieurs membres de l'équipe et des collaborateurs extérieurs.

Son intérêt pour la compréhension de l'identité culturelle des Magdaléniens d'Étiolles, et au-delà, des Magdaléniens du Bassin parisien, est majeur puisqu'il permet d'alimenter une orientation actuelle de la recherche sur le Tardiglaciaire dans cette région : celle qui prend en compte la durée et vise à comprendre les processus évolutifs de la culture magdalénienne qui conduisent peu à peu aux groupes à Federmesser. Cette recherche sur la diachronie est possible à Étiolles où la stratigraphie des sols d'occupation est importante. Jusqu'à présent, seules les unités d'habitation anciennes ont été publiées (U5 et P15). L'analyse de l'unité S27/Q31, une des plus récentes du locus 1, permettra donc de confronter les choix et les comportements des Magdaléniens qui sont parmi les derniers occupants du site à ceux de leurs prédécesseurs.

## II – LES RÉSULTATS

Les activités réalisées durant la campagne 1999, sur le terrain comme en laboratoire, ont été multiples. Les résultats des fouilles et le degré d'avancement de la recherche collective sur l'unité d'habitation Q31 sont présentés. S'y ajoutent également de nouvelles données sur le site : une datation 14C supplémentaire fournie par le laboratoire de Lyon et l'étude d'une pièce osseuse particulièrement intéressante car elle témoigne d'une activité dont les traces directes à Étiolles sont extrêmement rares : le travail des matières osseuses.

### 1 – Les travaux de terrain

*Le démontage des sols d'occupation*

Deux niveaux d'occupation restaient principalement visibles à la fin de la campagne précédente : la partie centrale de l'unité d'habitation D71-3 et le niveau sous-jacent (le 6e de la stratigraphie du locus 2). L'essentiel des opérations de relevé a d'abord été centré sur les nombreuses structures de combustion encore présentes sur le terrain : le foyer C76 dont le pourtour avait été complètement enlevé les années précédentes, les foyers superposés D71 et le foyer annexe G69 appartenant au niveau D71-3. L'abondance de ces structures, la méthodologie particulière que nécessite leur démontage, expliquent le temps exigé par cette phase qui s'est poursuivie durant tout le mois de fouille et n'a d'ailleurs pas pu être achevée.

• *Le foyer C76* apparaît comme un classique foyer à bordure et cuvette dont l'aire de combustion est particulièrement profonde. On remarque, comme cela a souvent été noté dans les foyers d'Étiolles, une dissymétrie du profil de la cuvette dont un bord est beaucoup plus abrupt que l'autre. La couronne de pierres, dans son état final, repose sur du sédiment altéré par la combustion, ce qui signifie peut-être que le foyer a connu plusieurs phases d'organisation.

• *Le foyer G69,* comme la plupart des foyers annexes déjà connus à Étiolles, a une organisation moins élaborée : il s'agit d'un petit foyer peu creusé, recouvert de quelques pierres. Sa position est en revanche plus originale puisqu'il n'est pas très éloigné du foyer principal, domestique. D'après l'organisation générale des vestiges, il semble se situer près des limites de l'habitation, à l'extérieur, mais celles-ci resteront toutefois à confirmer lors de l'étude de l'unité D71-3. Il n'apparaît pas non plus, autre fait original, en relation avec une concentration importante de silex. Le foyer G69 constitue donc un témoignage supplémentaire, encore inédit à Étiolles, de la complexité de l'organisation de l'habitat et des activités qui se déroulaient dans les campements.

• *Les foyers domestiques superposés en D71* ont fait l'objet d'un processus particulier de démontage visant à laisser en place un témoin de la structure appartenant à chaque phase d'occupation. La poursuite des fouilles cette année a permis de confirmer la présence, seulement soupçonnée en 1998, d'un troisième foyer (D71-3), le plus ancien, aménagé exactement au même emplacement. Cette opération s'est même avérée délicate puisque les occupants de l'habitation intermédiaire (D71-2) ont creusé la cuvette de leur foyer dans la structure précédente qui devait être visible au moment de leur ré-installation. D'un point de vue archéologique, cela se traduit par une continuité stratigraphique entre les deux soles superposées, dans la partie centrale de la cuvette. Cette récurrence exacte des aménagements suggère donc, comme nous l'avons déjà souligné dans les précédents rapports, un rythme rapide des séjours des Magdaléniens à Étiolles et probablement le retour des mêmes individus. On ne saurait toutefois généraliser cette observation à l'ensemble des installations du site et on ne peut exclure qu'il fût irrégulièrement occupé.

La complexité de cette imbrication et le parti-pris de garder visible une succession des trois foyers n'ont pas permis d'achever la mise au jour du foyer le plus ancien. De ce fait, nous n'avons pas voulu démonter le sol correspondant à cette occupation (D71-3) afin de ne pas amputer la vision de ce qui doit correspondre à l'espace intérieur d'une habitation.

Le grand amas de silex correspondant au 6e niveau d'occupation du locus 2 a été totalement relevé, du moins dans la partie ouverte puisqu'il se prolonge dans la coupe du chantier et appartient donc à un sol d'occupation plus étendu qui se poursuit au-delà de la surface fouillée depuis plusieurs années et se développe entre les deux locus. D'ailleurs, en bordure de coupe, la présence d'une zone de terre rubéfiée, associée à quelques pierres chauffées, annonce une aire d'activités diversifiées. Cet amas s'est avéré cependant pauvre en outils façonnés et on n'y retrouve pas la variété des vestiges qui caractérise le pourtour des foyers domestiques.

L'appauvrissement des fouilles dans la partie centrale et sud du locus confirme le décalage de ce niveau par rapport aux niveaux D71 sus-jacents. Dans le locus 1, il est apparu que les installations successives étaient conditionnées par l'évolution du paysage local, en particulier le déplacement progressif d'un paléo-chenal (l'ancien ru des Hauldres) qui érodait sa berge concave. Il est possible que le même schéma adaptatif s'applique aux sols d'occupation découverts dans ce second locus. Mais rappelons que la situation y est symétrique avec un pendage inverse des couches.

*La recherche de niveaux profonds*

Cette recherche poursuivie dans la moitié sud de la surface ouverte s'est avérée quasi stérile. Seules quelques pièces profondes (dont un burin, un support laminaire en silex allochtone) ont été découvertes en bordure de coupe. Il n'est pas impossible que ces pièces appartiennent à un niveau découvert lors d'une campagne de sondages réalisée dans les années 70, qui avait révélé la présence de niveaux archéologiques dans une zone située à l'ouest de l'emplacement actuel du hangar (environ à 6 mètres à l'extérieur, zone n° 10).

Il est clair que de toute façon les sols d'occupation fouillés ces dernières années s'étendent au-delà de la zone ouverte et probablement dans différentes directions.

## 2 – Les analyses effectuées

*Un témoin du travail de l'os*

Les restes de faune sont, à Étiolles, peu nombreux ; ce qui est probablement dû plutôt à une mauvaise conservation dans le sol qu'à une absence réelle. De ce fait, les éventuels restes d'activités techniques ou d'industrie ne sont pas véritablement reconnaissables. Signalons à ce propos une recherche débutée au laboratoire de recherche des Musées de France, conduite par Ina Reiche, qui vise à comprendre les phénomènes d'altération des vestiges osseux à Étiolles.

Ces observations restent valables pour l'ensemble des niveaux découverts dans le locus 1, mise à part une concentration d'ossements de chevaux apparue dans la partie supérieure de la stratigraphie. Le locus 2, fouillé depuis 1996, change un peu cette tendance puisque la faune est un peu plus riche et mieux conservée dans ce secteur. L'attention particulière accordée aux restes osseux au moment de la fouille et lors de leur nettoyage, et leur consolidation, ont permis de retrouver un fragment d'os travaillé qui provient du niveau D71-3 (B69.136).

Il s'agit d'un fragment de diaphyse de 9,2 cm provenant d'un métacarpe de renne (détermination faite par Claire Letourneux). L'artisan magdalénien a profité du canal naturellement présent sur cet os et l'a légèrement approfondi par la technique du rainurage. La ligne de faiblesse ainsi créée avait pour but de guider la fracture pour séparer l'objet en deux. Ce travail n'a pas été mené à terme puisque la rainure est présente sur la moitié de la longueur de l'os seulement.

La rainure présente une section en « V », d'une profondeur de quelques millimètres. On observe sur les deux bords des traces de l'outil utilisé sous forme de stries longitudinales parallèles. La technique de rainurage était peut-être destinée à détacher une baguette (support d'un futur outil ?).

Ce témoin ainsi que le bois de massacre possédant des marques d'enlèvement d'une baguette (locus 1, niveau S27/Q31) sont pour l'instant les seuls vestiges témoignant directement d'un travail des matières dures animales à Étiolles.

Cette découverte confirme donc ce que seules des traces indirectes (notamment grâce à la tracéologie lithique) attestaient jusqu'à présent : le fait que le site d'Étiolles ne peut se réduire à un lieu de production de supports lithiques.



*Fragment osseux rainuré.*

*Une nouvelle datation radiocarbone*

Le centre de datation de Lyon nous a fait parvenir récemment une autre datation 14C qui est la première obtenue sur le second locus de

fouille. Elle a été effectuée sur un os provenant du sol d'occupation D71-2 :
OXA-875 (Lyon-924) : 12 315 ± 75 BP (âge calibré : de 13 075 à 12 173 avant J.-C.)

Cette datation est proche de la précédente obtenue sur un niveau récent du locus 1 [3]. Cette proximité n'est pas surprenante. En effet, s'il existe un écart de temps entre les occupations découvertes dans les deux secteurs de fouille, il ne sera, hélas, pas perceptible par cette méthode de datation dont la précision n'est pas assez fine pour établir une chronologie relative de l'ensemble des installations magdaléniennes d'Étiolles.

### 3 – Le projet de publication de l'unité d'habitation Q31

L'étude de l'unité Q31 est bien avancée ; c'est l'une des plus riches d'Étiolles : entre 200 et 300 m² d'une occupation structurée par les très nombreux témoins de la taille du silex – 430 kg de silex, 26 000 vestiges, 220 outils – et les témoins d'activités diversifiées – foyers, faune, parures, esthétique... A Étiolles, jusqu'alors, l'étude des unités d'habitations magdaléniennes, grâce surtout à l'analyse technologique des vestiges de taille, intégrée à l'analyse des espaces d'habitation, avait permis d'élaborer des modèles socioculturels pour au moins certaines des sociétés magdaléniennes. Par rapport à U5 ou P15, l'unité Q31, qui est la plus récente en stratigraphie, présente des différences remarquables. Il ne s'agit plus de la complémentarité de deux occurrences d'un modèle général, U5 et P15, mais, semble-t-il, d'un modèle à la fois très apparenté au précédent et à la fois s'en distinguant par une sorte de moindre rigueur dans l'organisation des taches techniques et de moindre soin dans la conduite des débitages : un modèle technique identique, en quelque sorte, mais devenu moins investi par la norme sociale, plus relâché, plus variable, donc plus « libre ».

3. Rappel des datations 14C obtenues par AMS sur le locus 1
– niveau « cheval » (niveau récent de la stratigraphie) :
OXA-5995 (Lyon-202) : 12 250 ± 100 BP (âge calibré : de 12 766-12 012 avant J.-C.)
– niveau U5-P15-N20 (niveau ancien de la stratigraphie) :
OXA-138 : 12 990 ± 220 BP
OXA-139 : 13 000 ± 300 BP
OXA-173 : 12 800 ± 220 BP
OXA-175 : 12 900 ± 220 BP
Toutes ont été réalisées sur des échantillons d'os.

## III – LES PROJETS DE LA CAMPAGNE 2000

Nous avons l'intention, comme l'année précédente, de consacrer la durée de la prochaine campagne à la fois à des travaux de terrain et de laboratoire.

En ce qui concerne les activités de terrain, les maigres découvertes de l'année 1999 nous font envisager un déplacement du hangar dans un proche avenir, probablement avant la campagne de 2001. La dernière année de ce programme triennal devrait voir l'achèvement de l'exploitation de la surface fouillée depuis 1996.

Dans l'état actuel de la fouille, reste visible la partie centrale de l'habitation D71-3 que nous n'avons pas eu le temps de relever en 1999. Il est donc prévu d'achever l'opération de démontage des foyers D71 ainsi que le sol D71-3 (ce qui représente environ une douzaine de $m^2$) et de rechercher s'il n'existe pas un niveau plus profond en dessous.

Il est également prévu de faire, avant le déplacement du hangar, une ultime vérification dans la partie déjà bien creusée en 1999 qui s'est pour l'instant avérée stérile.

Ces opérations ne devraient occuper qu'une partie de l'équipe des fouilleurs. Aussi envisageons-nous d'ouvrir, parallèlement aux travaux qui s'effectueront sous le hangar, une seconde aire de fouille, plus modeste, dans le locus 1. Il reste, en effet, dans ce premier secteur, quelques zones peu étendues que l'on doit vérifier afin d'être sûr d'avoir décapé la totalité de la surface couverte par l'ensemble des niveaux d'occupation.

Il est également question durant cette campagne d'avancer la publication de l'unité Q31 qui sera à cette époque probablement presque achevée (l'analyse spatiale des activités lithiques qui reste, avec l'étude de l'outillage façonné, une partie importante de la monographie encore en cours, doit être réalisée avant le mois de juin). L'objectif est de donner le texte définitif avec ses illustrations pour publication à la fin de l'année 2000 ou au début de 2001.

Y. TABORIN, N. PIGEOT, M. OLIVE

# Quelques petits polissoirs inédits de l'Essonne

Nous présentons ici quelques polissoirs récemment découverts mais qui ne sont pas spectaculaires. Nous dénommons polissoir, toute roche présentant les stigmates du polissage (surfaces polies, cuvettes ou rainures), quelle que soit l'importance de ces stigmates. De ce fait et par convention, une roche présentant par exemple une petite surface polie sera dénommée polissoir et individualisée éventuellement si elle voisine avec d'autres polissoirs plus significatifs, l'ensemble constituant un atelier.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de préciser leur datation et nous nous contentons de les situer au Néolithique soit, pour notre région, une période allant de 4 500 à 1 800 ans environ avant notre ère.

## 1 – Le polissoir de la Mare aux Trois Peupliers à Saint-Cyr-sous-Dourdan [1]

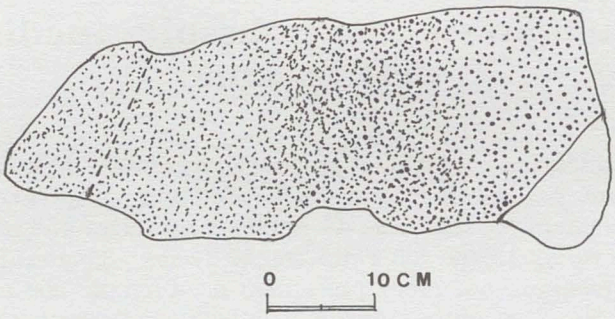
En 1998, M. Robert Masson a découvert un polissoir au lieu-dit « la Mare aux Trois Peupliers », situé au sud du Bois des Loges et du village.

Ce polissoir est disposé sur un bloc de grès rougeâtre qui a été retaillé ultérieurement en borne. Cet usage nous indique que l'emplacement de découverte n'est pas significatif, le bloc ayant été déplacé de son lieu d'origine. Les dimensions actuelles du polissoir sont les suivantes : L : 0,52 m, l : 0,17 à 0,20 m et ép. : 0,22 à 0,30 m.

La surface fonctionnelle se présente sous forme d'une cuvette polie, mutilée sur ses flancs par le façonnage en borne. La profondeur actuelle de la cuvette est de 4 cm. Sa partie gauche est plane avec un débordement du polissage sur les arêtes et le haut des flancs latéraux, ce qui prouve que cette partie est intacte. L'extrémité droite de la cuvette a été mutilée par un enlèvement. Le poli « à glace » de la cuvette est bien conservé.

Pour en assurer la conservation, ce polissoir a été déposé au musée de Dourdan.

1. Arrondissement d'Étampes, canton de Saint-Cheron.






*Saint-Cyr-sous-Dourdan.*
*Polissoir de la Mare aux Trois Peupliers*

## 2 – Le polissoir de La Charmille 2 à Villeconin [2]

Nous avons nommé ce polissoir, découvert par M. Robert Masson en 1997, La Charmille 2 en raison de sa proximité avec celui bien connu du même nom. Néanmoins le lieu-dit cadastral concerné est « le Bois du Val Salmon » (section ZO, parcelle 292) et ce nouveau polissoir devrait plus logiquement se mettre à la suite de la numérotation (soit le n° 11) des nombreux autres découverts sur ce lieu-dit [3]. L'appellation « Bois de La Charmille » est consacré par l'usage mais ne figure pas sur le cadastre.

Le mégalithe se trouve au nord-est du village, tout près de la limite communale avec Souzy-la-Briche, dans la partie haute du vallon remontant à partir de la route D 82, sur la droite, et qui sépare les deux communes. De la route, un chemin longe le bois puis y pénètre pour passer au polissoir de « La Charmille 1 » [4], très beau mégalithe avec des rainures très apparentes, disposé à plat sur le sol et sur le passage même du chemin. En direction sud-est, on monte un talus sur 15 m et à la rupture de pente supérieure, on trouve le polissoir de « La Charmille 2 » à gauche du sentier.

Sur une petite dalle de grès inclinée à 30°, de 1,20 m sur 0,60 m, nous observons une plage polie sur son extrémité est. Ses dimensions actuelles sont de 25 cm sur 10 cm mais un débitage de carrier la recoupe à son extrémité ouest. Le reste de la dalle est occupée par deux cannelures naturelles qui ne doivent pas être confondues avec des rainures de polissoir.

En 1924, un autre polissoir a été signalé dans les environs immédiats. « Il existait autrefois un autre polissoir dans le même bois de La Charmille qui fut transporté dans une propriété particulière de Saint-Chéron ». Il n'a pas été retrouvé par J. Peeck [5].

## 3 – Le polissoir de La Charmille 3 à Villeconin

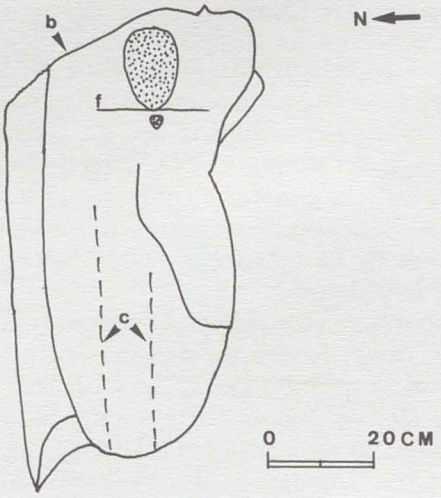
Signalé par Denise Dous en 1999, ce modeste polissoir se réduit à une surface polie disposée sur une dalle de grès de 3 m sur 1,50 m. Cette dalle, inclinée, est descendue de la platière et n'est peut-être

2. Arrondissement d'Étampes, canton d'Étréchy.

3. Bénard (A.), *Les polissoirs du Bois du Val Salmon,* dans *Bulletin de la S.H.A.C.E.H.*, n° 66, année 1996, p. 129-134 et *Les polissoirs de la Guigneraie à Souzy-la-Briche* dans *Bulletin de la S.H.A.C.E.H.*, n° 68, année 1998.

4. *Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques.* TX, 1924, Excursion du 4 mai 1919.

5. Peeck (J.), *Inventaire des mégalithes de la France,* t. 4, *Région parisienne.* Paris, éd. du C.N.R.S., 1975.




*Villeconin. - polissoir de La Charmille 2. b, plan de débitage de carrier. c, cannelures naturelles, en grisé surface polie.*

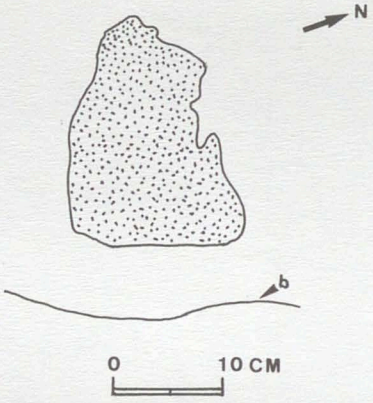


*Villeconin. - polissoir de La Charmille 2.*

plus en situation naturelle compte tenu de la présence d'une ancienne carrière à 10 m au-dessus.

La dalle se trouve en bas de pente, à 3,50 m au N-O du polissoir de La Charmille 1. Pour les mêmes raisons que le précédent, ce polissoir pourrait être dénommé Val Salmon n° 12.

Nous avons une surface polie de 0,22 m sur 0,13 m, légèrement convexe et aux contours peu érodés.




*Villeconin. - polissoir de La Charmille 3*
*b, bord de la dalle de grès.*

## 4 – Le polissoir du Bois de la Butte de Moret à Saint-Cheron [6]

Le Bois de la Butte de Moret est situé au sud du bourg et occupe le flanc de la vallée de l'Orge. A l'est de ce relief, entre la ligne électrique à très haute tension et le réservoir, à 20 m de la route D 132, M. Robert Masson a découvert en 1997 un polissoir disposé sur une dalle de grès dépassant du sol d'environ 0,30 m.

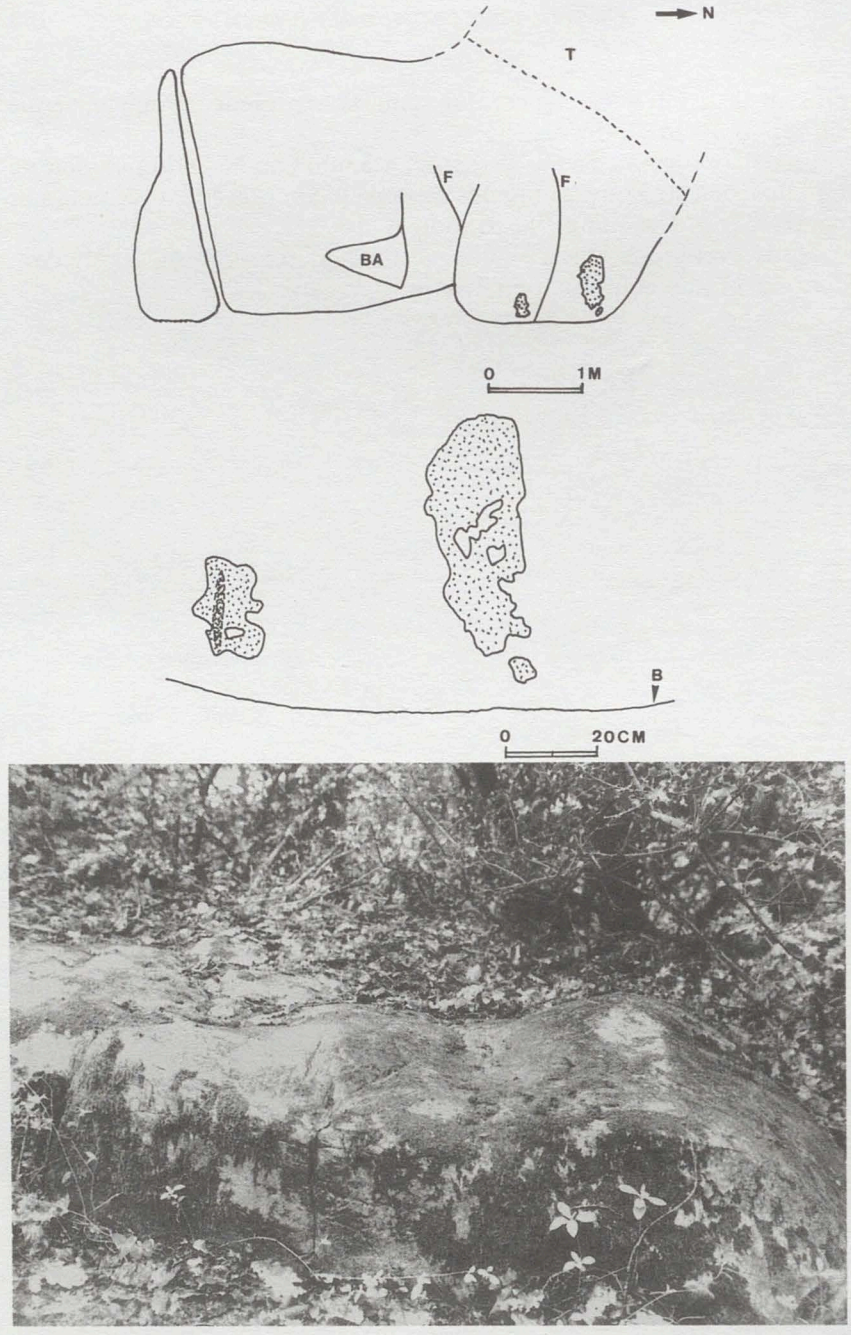
– Position cadastrale : lieu-dit « Le Bois de la Butte de Moret », section D, parcelle 1126.

– Coordonnées Lambert : X 584-290, Y 1093-425, Z 130 m.

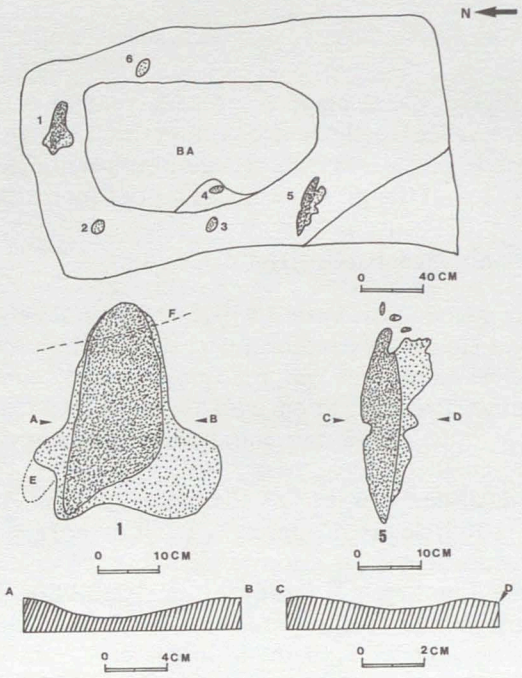
Cette dalle de 6 m sur 5,5 m est isolée et présente une surface supérieure sensiblement plate avec quelques mamelons, légèrement inclinée de 15° dans le sens de la pente. Nous notons la présence d'un bassin naturel faisant usage de réserve d'eau, élément nécessaire dans le processus de polissage.

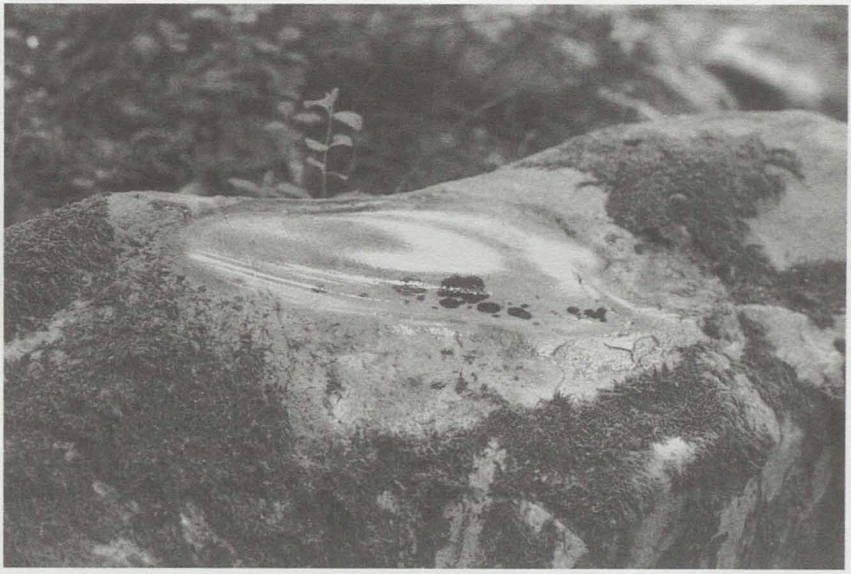
Sur la bordure est de la dalle, deux plages polies sont bien visibles. La plus petite (21 cm sur 17), celle de gauche, est traversée par un sillon de polissage peu marqué. Les contours sont érodés, le poli de la surface est

6. Arrondissement d'Étampes, chef-lieu de canton.




*Saint-Cheron. - polissoir de la Butte de Moret.*
*Schéma général et détail des surfaces polies. BA, bassin naturel.*
*F, failles naturelles. T, terre végétale. B, bordure de la dalle.*



*Cerny. - polissoir des Rochettes.*
*BA, bassin naturel, 1, cuvette, 5, sillon, 2-3-4 et 6 petites surfaces polies.*
*E, enlèvement. F, fissure.*

assez bien conservé. Cette plage est très légèrement concave. La plus grande des deux plages, celle de droite, est curieusement placée sur un mamelon et est de ce fait convexe. Ses contours sont également érodés et la surface polie interne présente quelques desquamations.

### 5 – Le polissoir des Rochettes à Cerny [7]

Ce polissoir signalé par Mme Denise Dous en 1996 est difficile à retrouver. Il est situé à l'extrémité ouest de la commune, sur le flanc sud de la Vallée Gommier qui marque la limite communale avec Bouray-sur-Juine. Il est placé en haut de pente, à l'extrémité est du vallon, dans le bois, au niveau du dernier chaos rocheux avant le plateau cultivé.

Position cadastrale : lieu-dit Les Rochettes, section ZA du cadastre renouvelé de 1968, le n° de parcelle est indéterminé en raison de l'extrême division de cette section et de l'absence de repère.

Coordonnées Lambert : X 0596-780, Y 1088-600, Z 125 m.

Il est disposé sur la face supérieure d'un rocher bas (0,90 m de haut, 3,20 m de long et 1,80 m de large) en bordure d'une petite sente lorsque celle-ci passe entre deux roches. Le polissoir se trouve sur celle de droite en montant. Le centre de la roche est occupé par un grand bassin naturel.

Il est composé :

– d'une cuvette oblongue (n° 1 du relevé) de 0,37 m sur 0,15, avec une profondeur maximum de 1,5 cm. Le poli des parois est parfaitement conservé et déborde sur la surface environnante. Sa section est dissymétrique avec le flanc A, plus abrupt ;

– d'un sillon évasé sans arête de fond (n° 5 du relevé) long de 0,32 m pour une largeur maximum de 6 cm et une profondeur de 6 mm. Le polissage déborde sur l'un des côtés. Sa section est sensiblement symétrique.

– de quatre toutes petites surfaces polies (n$^{os}$ 2, 3, 4 et 6 du relevé).

### Conclusion

Ces mégalithes sont modestes. Pris individuellement, ils n'apportent que peu d'information. L'ensemble, additionné aux monuments plus notables déjà connus et augmenté des découvertes futures, permettra d'affiner la connaissance des implantations néolithiques dans le département et confirmera l'importance économique du polissage pour ce terroir.

Alain BÉNARD

7. Arrondissement d'Évry, canton de La Ferté-Alais.

# Notes archéologiques

*Corbeil-Essonnes* [1] – commanderie de Saint–Jean-en-l'Ile

Suite aux sondages réalisés en 1995, une campagne de fouille a été faite par l'AFAN en août-septembre de cette année. Elle a dégagé une partie du cloître et du bâtiment conventuel, au sud de la chapelle. Ont été repérés :

– une pièce (A) de 5,90 m × 5,15 m avec pilier central et deux arcs formerets. Cette salle voûtée au sol dallé pouvait être une sacristie. Elle a restitué des fragments de tuiles, une monnaie de Philippe Auguste, une boucle en alliage cuivreux, une applique, une monnaie étrangère de la fin du XIVe siècle et une bulle de plomb de la fin du XVe.

– une pièce (B), sorte de couloir sur cave.

– le cloître : la galerie-est large de 3,10 m a été fouillée sur une longueur de 8 m ; la galerie-nord, large de 2,70 m et longue de 11,85 m ; la galerie-ouest a été dégagée sur 0,90 m de largeur et 7,40 m de longueur.

Il a restitué des vestiges des constructions originelles de la fin du XIIe siècle et de nombreuses sépultures.

Dans la cour, ont été mises au jour d'autres sépultures sans contenants plus tardives qui ont restitué une monnaie de 1609, soit au total 32 sépultures et 51 corps.

Les sépultures des galeries étaient dans des coffres anthropomorphes en plâtre ou dans des cercueils de bois : onze coffres trapézoïdaux avec logettes pour les têtes de 1,82 à 2 m sur 0,30 à 0,50 m, moulés sur place, certains exclusivement en plâtre, avec couvercle en bâtière, posés sur un mince fond de plâtre, d'autres en tuiles et plâtre mêlés, d'autres en pierres avec paroi interne en plâtre enfin un dernier en plâtre d'un côté et pierres liées au plâtre de l'autre. Ils sont datables de la fin du XIIe siècle à la moitié du XIVe s.

Qautre sépultures seulement étaient accompagnées de mobilier : deux boucles de ceinture en mélange cuivreux, vases à encens, coupelle ou calice en étain – trois vases funéraires – une boucle de ceinture et un fragment de cuir de chaussure – une boucle de ceinture avec fragment de cuir.

1. Arrt d'Évry, chef-lieu de canton.

Sur ces 51 corps, il y avait 34 adultes, 9 adolescents et 8 enfants. 21 femmes et 5 hommes ont été identifiés ; 17 autres sont de sexe indéterminé. Ce qui confirme l'inhumation de laïques ce qu'on savait grâce aux dalles conservées ou recensées antérieurement. Aucun enfant n'était enterré dans ces galeries qui devaient être réservées aux associés, « donnés » ou bienfaiteurs.

L'examen des os a permis une étude sanitaire de cette population qui semble privilégiée : pas de carence infantile, ni de grands traumatismes.

Il semble que les ensevelissements ont été faits avec rigueur et que les réductions de corps ont été concertées. Les modalités d'inhumation différentes dans les galeries et dans la cour indiquent qu'elles correspondent à des classes différentes : dans le cloître, les corps étaient habillés ; dans la cour, les corps étaient dans des linceuls épinglés ou cousus ou bandelettés.

Quelques vestiges antiques très perturbés ont été dégagés : des débris céramiques et une chambre de chaleur d'un hypocauste de 12 m × 7 m. Ils confirment les résultats de la fouille de 1971 : une première occupation du milieu du I^er^ siècle et un bâtiment ultérieur de la fin du Haut Empire.

Le creusement de onze tranchées a permis de repérer le bâtiment de la trésorerie, le puits détruit il y a une trentaine d'années seulement, le porche d'entrée, d'autres sépultures et du mobilier céramique des I^er^ et II^e^ siècles [2].

*Étiolles* [3] – Les Coudray

Au lieu-dit les Coudray-ouest, en bordure de la Seine et au niveau du pont menant à Évry, des terrassements précédant la construction d'un immeuble ont dégagé une pierre ornée : il s'agit d'un bloc massif de grès de 3,30 m de long sur 1,55 m de large et d'une épaisseur variant de 0,50 à 1 m.

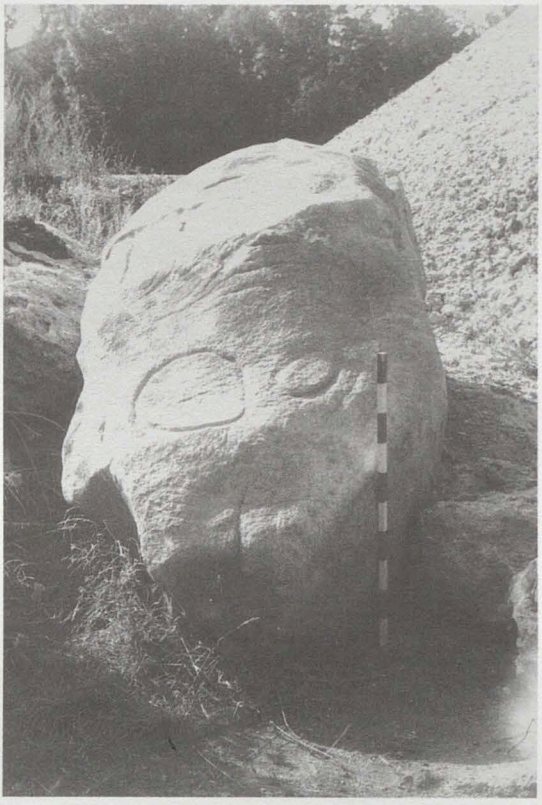
L'ornementation, située sur l'une des faces seulement, comprend : trois motifs circulaires dont l'un est incomplet, de plusieurs rainures et de trois cupules.

La nature de cette pierre est énigmatique. Avons-nous un menhir orné comme peut le faire penser sa forme oblongue ?

Nos démarches pour assurer la conservation de cette pierre ont été vaines. Elle a donc disparu dans les remblaiements. Une étude complète sera publiée dans le bulletin du GERSAR.

Alain BÉNARD

2. D'après le rapport d'Emmanuelle Du Bouëtrez de Kerorguen (AFAN).
3. Arrt d'Évry, canton de Saint-Germain-lès-Corbeil.



*Dalle ornée d'Etiolles, Les Coudray ouest.*

*Orveau* [4]

Trois nouveaux abris ornés avec sillons, naviformes et un arbalétiforme ont été découverts dans le chaos rocheux au nord-est et au sud du village.

GERSAR

*Verrières-le-Buisson* [5]

La reprise de l'étude du gisement micoquien permettra l'élaboration d'une thèse sur le micoquien de l'Europe de l'ouest et centrale. Les gisements I, II et III constituent un seul gisement paléolithique avec industrie de type micoquien, datant vraisemblablement du début du glaciaire, vers — 100 000 [6].

4. Arrt d'Étampes, canton de La Ferté-Alais.
5. Arrt de Palaiseau, canton de Bièvres.
6. Voir nos bulletins de 1968, 1969 et 1970.

*Vert-le-Petit* [7]

M. Guy Leclerc, courant 1999, a découvert une hache polie, dans les labours, derrière le cimetière, au lieu-dit « La Croix ». Sur le terrier de 1710, l'endroit est curieusement dénommé « Chantier de Galimard ». Cette hache est très abîmée et seule la partie mésiale subsiste. Talon et tranchant sont absents suite à des cassures anciennes. Le flanc latéral est mutilé. Elle est en silex à patine beige.

Aucun autre objet archéologique contemporain de cette hache n'a été découvert sur cette parcelle. Ce vestige témoigne très modestement de la présence du Néolithique sur le territoire de cette commune.

Alain BÉNARD

7. Arrt d'Évry, canton de Mennecy.

# Bibliographie

ABAD (Reynald), *L'approvisionnement alimentaire de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles,* thèse de doctorat d'histoire, Université Paris-Sorbonne, 18 déc. 1999.

*A Montgeron, c'était hier...* Montgeron, société d'histoire locale, 1988, in-8° oblong, 142 p., ill.

Reproduction de cartes postales avec brefs commentaires.

ANANIAN (Jérôme), *L'installation des Arméniens à Alfortville : des années 1920 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.* Mémoire de maîtrise, Univ. Paris XII, 1998, 232 ff.

*Archéologie en Essonne. Actes de la journée archéologique de Brunoy, 27 novembre 1993.* Evry, conseil général et société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres, s.d. [1999], in-8°, 104 p.

Publication des communications présentées à Brunoy : p. 13-17, *Le gisement solutréen de Saint-Sulpice de Favières* par Béatrice SCHMIDER ; p. 18-33, *Étiolles, vingt ans après* par Monique OLIVE ; p. 34-39, *La notion de site-sanctuaire dans l'art rupestre du massif de Fontainebleau* par Alain BENARD ; p. 40-42, *Les pesons de métier à tisser en terre cuite de la Fosse-Montalbot à Vigneux-sur-Seine* par Alain SENÉE ; p. 43-48, *Le sanctuaire gallo-romain de Saclas* par Thierry POTHIN et Bernard BINVEL ; p. 49-50, *Études récentes sur les ateliers de potiers et la céramique de la région de Dourdan* par Laurent BOURGEAU, Caroline CLAUDE et Christèle MUNOZ ; p. 61-66, *Nouvelles découvertes sur le plateau de Saclay* par Daniel GIGANON ; p. 67-72, *L'habitat de Saint-Pierre du Perray* par Daniel GÉRARD et Michel PETIT ; p. 73-80, *Premiers résultats des sondages réalisés sur le site d'Ormoy à Tigery* par Claire MABIRE-LACAILLE ; p. 81-89, *Sénart, histoire et genèse d'un projet d'archéologie préventive aux confins de l'Essonne et de la Seine-et-Marne* par Jean-Christophe BATS ; p. 90-96, *Essai de construction d'une cabane excavée à deux trous de poteau du haut Moyen-Age* par Franck MAZEREEL ; p. 97-104, *Étude de fours de type carolingien à Saint-Pierre du Perray. L'apport de l'expérimentation* par D. GÉRARD ; p. 105-107, *Les classes du patrimoine en archéologie, une expérience enrichissante et originale à Dourdan* par C. CLAUDE et C. MUNOZ ; p. 108-110, *L'archéologie au musée d'Étampes* par Hervé JOUBEAUX et p. 111-113, *Les collections archéologiques du musée de Brunoy* par Mireille KLEIN.

*Archéologie en Essonne. Actes de la journée archéologique de l'Essonne organisée par le GERSAR.* Evry, conseil général et Milly-la-Forêt, GERSAR, 1999, in-8°, 92 p., ill.

Communications présentées à Milly le 18 octobre 1997 : p. 7-9, *La politique départementale en faveur de l'archéologie : bilan 1996-1997* par Marylène LARRIERE-CABIRAN ; p. 10-12, *La carte archéologique départementale : un outil de connaissance et de préservation* par Caroline CLAUDE ; p. 13-17, *L'actualité des recherches sur le site magdalénien d'Étiolles* par Yvette TABORIN ; p. 18-21, *L'abri orné de Montonneau à Vayres-sur-Essonne* par Alain BENARD ; p. 22-35, *Méthode de diagnostic archéologique subaquatique* par Philippe BONNIN ; p. 36-43, *Prospection aérienne : méthodologie et application à l'Essonne* par François BESSE ; p. 44-50, *Sanctuaire et thermes gallo-romains de Saclas* par Thierry POTHIN ; p. 51-57, *Le site de la Magnanerie à Vigneux-sur-Seine* par Arnaud PRIE ; p. 58-61, *Le domaine gallo-romain de Moulon du I^er^ siècle avant J.-C. au III^e^ siècle après J.-C.* par Daniel GIGANON ; p. 62-68, *La céramique à pâte rouge dans les anciennes commanderies du Saussay et de Fourches* par C.-C. PERROT et K. PEUREAU ; p. 69-77, *Évaluation archéologique du site de l'ancien hôpital d'Étampes* par Xavier PEIXOTO ; p. 78-79, *Le prieuré Saint-Jean de Corbeil-Essonnes* par Claude de MECQUENEM ; p. 80-90, *Le château royal d'Étampes : évaluations archéologiques* par Isabelle SOULIER.

*Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Actes du colloque tenu à Tours du 1^er^ au 4 juin 1992.* Paris, Picard, 1999, in-4°, 312 p., ill.

On ne cite que Dampierre et Meudon.

*Archives sensibles. Images et objets du monde industriel et ouvrier.* Paris, 1995.

p. 245-256 : Paul SMITH, *« Mémoire d'usine », expérience de l'Aérospatiale à Châtillon-sous-Bagneux.*

ASHTA-BARGOIN (Emmanuelle), *Les trésoriers généraux de la généralité de Paris (1577-1643),* thèse de l'École des Chartes, 1999.

AUBERT (Marcelle), *Maisons-Alfort : le 8 septembre 1944, explosion du premier V2 opérationnel, début de l'ère spatiale.* Maisons-Alfort, A.M.A.H., 1998, 62 p.

BADALIAN (L.), KADIRI (H.) et ROBLIN-JOUVE (A.), *Caractérisation granulométrique d'environnements fluviatiles tardiglaciaires dans la vallée de la Seine (sites préhistoriques magdaléniens d'Étiolles et de Pincevent)* dans *Les apports de la granulométrie dans l'étude géodynamique de milieux.* Travaux du laboratoire de géographie physique de l'Univ. Paris VII, n° 19, 1991-1992 [vers 1999].

*Balades à travers Soisy historique et pittoresque.* Soisy-Étiolles Environnement, s.d. [1999], in-4°, 6 p. dépliant.

Trois promenades dans Soisy-sur-Seine.

BOURGOIN (André), *Morsang-sur-Orge de 1901 à 1950 : Faits, anecdotes, personnalités.* Morsang-sur-Orge, société historique, 1998, in-8°, 256 p., ill.

Nous rappelons cet ouvrage déjà cité l'an dernier pour insister sur l'intérêt du premier chapitre consacré à l'extraction de la meulière du milieu du XIX^e^ s. au milieu du XX^e^ s. A comparer avec l'extraction du grès en Gâtinais étudiée par Roger BAILLY dans notre bulletin de 1992.

BOUYER (Christian) et PONTHUS (René), *Éléments du patrimoine du Val-de-Marne :* t. 1, *Ablon-sur-Seine à Mandres-les-Roses,* Créteil, arch. dép. Val-de-Marne, 1998.

*Canton (le) de Montlhéry.* Linas, patrimoine et traditions, 1999, in-4°.

CARLIER (Christian), *Histoire de Fresnes, prison « moderne », de la genèse aux premières années.* Paris, Syros, 1998, 270 p.

CARLIER (Christian), *Le centenaire de la prison de Fresnes,* numéro spécial de *Panorama fresnois,* juin 1998, 22 p.

*Cartes postales. Gif-sur-Yvette à Lisses. Répertoire numérique et index de la sous-série 2 Fi* (fasc. 5). Chamarande, Arch. dép., 1999, in-8°, 106 p., ill.

*Cartes postales. Morigny-Champigny à Pussay. Répertoire numérique et index de la sous-série 2 Fi* (fasc. 7). Chamarande, Arch. dép., 1999, in-8°, 100 p., ill.

*Cartes postales. Quincy-sous-Sénart à Saint-Sulpice de Favières* (fasc. 8). Chamarande, Arch. dép., 1999, in-8°, 92 p., ill.

*Centenaire d'une monographie communale... Athis-Mons, 1899.* Athis-Mons, centre culturel, 1999, in-8° carré, 60 p., ill.

Édité à l'occasion de l'exposition « Centenaire d'une monographie communale » présentée d'octobre à décembre 1999.

*« Chapeau Essonnes ». Exposition sur Léon Cassé, la chapellerie et l'histoire industrielle de l'Essonne.* Corbeil-Essonnes, la ville, s.d. [1999], in-4°, 8 p.

Exposition tenue à la commanderie Saint-Jean du 15 mars au 11 avril.

CHAPOULIÉ (Judith), *La création du grand ensemble de Massy-Antony (1956-1972).* Mémoire de maîtrise, Paris I, 1998, 238 p.

CHARLET (Sébastien), *Le syndicat CGT à la compagnie Air France : 1933-1968.* Mémoire de maîtrise d'histoire, Univ. Paris I, 1998, 288 p.

*Charte (la) des animaux sauvages en Essonne.* Draveil, comité départemental de la protection animale en Essonne, 1994, in-4°, 40 p.

CHASSE (Bernard) et TAUPIN (André), *L'Haÿ-les-Roses : une colline inspirée.* L'Haÿ, les Amis du vieux L'Haÿ, 1998, 31 p.

*Château (le) de Belleville. Une histoire à partager.* Gif-sur-Yvette, la ville, s.d. [vers 1995], in-4°, 26 p., ill.

CIBOULET (Marius), *La chapelle du château de Lormoy.* Longpont, société historique, 1999, in-4°, 20 p., ill.

Historique et description de cette chapelle néo-gothique conservée dans son état originel.

COMBY (Louis), *La libre pensée alfortvilloise dans l'arc-en-ciel républicain : 1870-1909.* Bois-Colombes, Val-Arno, 1998, 123 p. Collection « Alfortville-Mémoires ».

*Conserver votre patrimoine. Protections, subventions, conseils.* Essonne, département, 1999, in-4°, 14 p.

Douze fiches dues à Sylvie LECLECH et Nadia FRANÇOIS, destinées aux maires mais aussi aux propriétaires privés pour leur faire mieux connaître la législation, les modes de protection et de restauration et les subventions possibles.

*De la charité à l'action sociale. Religion et société.* Paris, 1995.

p. 295-311 : Gilbert ANDRIEU, *Un apôtre face à la jeunesse : le père Didon au collège d'Arcueil (1820-1900).*

*Département de l'Essonne. Faits et chiffres 1998.* Evry, conseil général, s.d. [1999], in-8°, 10 p.

*Dictionnaire de biographie française* sous la direction de MM. PREVOST, ROMAN D'AMAT, TRIBOUT DE MOREMBERT et LOBIES. Paris, Letouzey et Ané, 1999, in-4°, fasc. CXII.

Biographies de : Félix-Hippolyte LANOÜE (1812-1872), peintre mort à Ivry-sur-Seine ; Simon-Mathurin LANTARA (1729-1778), peintre né à

Oncy-sur-École ; Amédée-Marie-Dominique DUBOIS de LA PATELLIÈRE (1890-1932), peintre et lithographe qui résida et peignit à Vaugrigneuse où il est enterré ; Charles LAPICQUE (1898-1988), peintre mort à Orsay ; Paul-Marie LAPIERRE-RENOUARD (1854-1940), peintre de scènes de genre et de portraits dont plusieurs œuvres se trouvaient au moulin de Grena à Courances qui étaient destinées au musée d'Étampes ; Charles LAPLANTE ou DELAPLANTE, peintre et graveur né à Sèvres, mort en 1903 ; Jacques François-Claude ROZÈRE dit LAPORTE (1775-1841), comédien mort à Soisy-sur-Seine où son fils, également comédien, était décédé quelques jours plus tôt ; Raymond-Marie TURIAF de LAPORTE (1857-1926), évêque du Mans qui fut vicaire à Brunoy en 1882 et à Igny en 1883 ; Léo LAPORTE-BLAIRSY (1865-1923), sculpteur dont plusieurs objets d'art furent édités par la manufacture de Sèvres entre 1902 et 1912 ; Alexandre-Jean-Joseph LE RICHE et LA POUPLINIÈRE (1693-1762), fermier général mélomane, protecteur des musiciens qui fut propriétaire du château de Saint-Vrain de 1735 à 1747 ; Marie-Félix Albert COCHON DE LAPPARENT (1905-1975), géologue auteur de *La région de Paris* (1941) ; Albert-Auguste COCHON DE LAPPARENT (1839-1908), ingénieur des mines, auteur de *La géologie en chemin de fer ou description géologique du bassin de Paris et des régions adjacentes* (1808) ; Pierre-François COFFINHAL-LAPRADE (1875-1931), peintre et graveur mort à Fontenay-aux-Roses où il avait un atelier ; Jean-Baptiste LA QUINTYNIE (1626-1688), agronome illustre qui traça le jardin potager de Colbert à Sceaux ; Valéry LARBAUD (1881-1957), écrivain qui entra, à dix ans, comme pensionnaire au collège Sainte-Barbe-des-Champs à Fontenay-aux-Roses, le « collège de tous les bonheurs » ; François-Raoul LARCHÉ (1860-1912), peintre et sculpteur, qui créa à partir de 1900, de nombreux objets d'art reproduits en bronze ou en étain par les établissements Diot-Decauville et en porcelaine par la manufacture de Sèvres ; Raphaël LARDEUR (1890-1955), peintre verrier qui réalisa plusieurs verrières pour l'église de Vitry-sur-Seine « Le sermon sur la montagne », « Les noces de Cana », « L'arrivée des rois mages » (1929-1931). Michel LARIONOV (1881-1964), peintre mort à Fontenay-aux-Roses ; Emmanuel LAROCHE (1914-1991), hittitologue né à Clamart.

*Dictionnaire des monuments d'Ile-de-France* sous la direction de Georges POISSON. Paris, Ed. Hervas, 1999, in-f°, 958 p., 1 100 photos.

Importante somme qui recense les principaux monuments anciens et contemporains de la région. Seuls quelques sites archéologiques aménagés sont signalés. Instrument de recherche commode, même si les notices sont obligatoirement sommaires. Belles illustrations, bien choisies.

*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* sous la direction de R. AUBERT. Paris, Letouzey et Ané, 1999, in-4°, fasc. 159-160.

Notices sur JEANNE ABSOLU, en religion JEANNE DU SAINT-SAUVEUR (1557-1637), moniale fontevriste qui possédait une maison des

champs à Meudon avant de devenir bénédictine puis d'entrer au prieuré de Hautes-Bruyères à Saint-Rémy-l'Honoré où elle mourut ; JÉRÔME DE SENS (1615-1692), capucin né à Sens, mort à Paris, qui fut gardien de Meudon en 1656.

*Domaine en fêtes. Exposition du 7 octobre au 30 novembre 1998. Orangerie de Sceaux. Chroniques d'un parc.* Sceaux, Musée de l'Ile-de-France, 1998, in-8° oblong, 24 p., ill.

DUPOUEY (Catherine), *Le parc de La Vallée-aux-Loups.* Photos de Jacques de GIVRY. Les Loges-en-Josas, J.D.G. Publications, 1999, in-4°, 144 p., ill.

*École (l') nationale vétérinaire d'Alfort au XX^e siècle* sous la direction d'André-Laurent PARODI. Thionville, éd. Gérard Klopp, 1998, 262 p.

*École (l'), un enjeu républicain. Actes du colloque sur l'école. Saint-Quentin-en-Yvelines, 1992.* Paris, Créaphis, 1995, 119 p.

p. 33-47 : *Victor Duruy, un ministre libéral sous l'Empire* par Philippe VIGIER ; p. 88-90 : *Les rapports des directeurs d'école et de leurs adjoints en Ile-de-France, vers 1900* par René CROZET ; p. 103-114 : *Le développement de la scolarisation en Seine-et-Oise après la Seconde Guerre mondiale* par Jean-Michel CHAPOULIE.

*Écoles et écoliers dans les Hauts-de-Seine au XIX^e siècle. Catalogue de l'exposition organisée aux Archives départementales des Hauts-de-Seine du 29 janvier au 30 juin 1996.* Nanterre, Arch. dép., 1996, 43 p., ill.

*Essonne (l') au milieu du XIX^e siècle – 1. enfances – 2. Visages d'une société,* coordonnés par Marianne CHARDINE et Sophie DI FOLCO. Ris-Orangis, CRHRE, 1999, in-4°, 198 et 280 p., ill.

Deux volets d'un ensemble éditorial consacré à l'histoire de la II^e République, à ses causes et à ses conséquences. Le premier comporte 26 articles classés sous trois rubriques : naître, mourir ou vivre ; enseigner et apprendre ; protéger ? éduquer ? exploiter ? Le deuxième comporte 23 articles répartis sous quatre rubriques : population ; santé ; progrès agricoles ; industrialisation. Les auteurs sont : R. AUTIER, S. BIANCHI, M. BREGAT, J. BUISSON, C. CARENTON, P. CAVAILLER, M. CHANCELIER, M. CHARDINE, S. CONTREPOIS, S. CRÉPIN ; S. DI FOLCO, J. DOUCHIN, J. HEYSEN, A. JACQUET, A.-M. JOUVE, G. LECLERC, A. LEVREY, O. NAVE, P. OULMONT, D. PETIT, M. PLUQUET et L. PRISCA-MORANO.

*Essonne 2000. Carte touristique.* Évry, C.D.T., 1999, in-8° dépliant.

*Étampes. Almanach 2000.* Étampes, Étampes-histoire, 1999, in-8°, n.p.

Amusant retour d'une tradition abandonnée depuis une ou deux générations. On y trouve, outre un calendrier, une éphéméride journalière des faits survenus à Étampes et environs, au cours des siècles, des biographies, des recettes, des conseils de jardinage et même des mots croisés.

*Étampes, un canton entre Beauce et Hurepoix,* sous la direction de Julia FRITSCH et Dominique HERVIER. Paris, Inventaire général, 1999, in-4°, 314 p., ill. Collection « Cahiers du Patrimoine ».

Très beau livre remarquablement illustré, résultat des opérations d'inventaire commencées dès 1970 dans le canton d'Étampes et impatiemment attendu par tous ceux qui ont participé depuis trente ans au pré-inventaire puis à l'inventaire du département. Suite aux règles édictées en 1964, certains aspects n'ont pas été abordés (architecture contemporaine, objets d'art privés entre autres) mais cette somme de renseignements est déjà considérable et a permis des découvertes notables comme celle du « donjon » d'Étampes ou des études approfondies de bâtiments mal connus jusqu'ici. Cette publication ne reflète qu'une partie de la documentation engrangée au service de l'Inventaire régional. C'est la première – peut-être la dernière – publication d'inventaire détaillé pour l'Ile-de-France.

*Étrange Essonne.* Chamarande, Ed. du Soleil natal, 1999.

FÉLIX (Ginny), *« Topez la » : une balade des anciennes halles de Paris au marché international de Rungis.* S.l., chez l'auteur, 1999, 157 p.

*Fénelon évêque et pasteur en son temps, 1695-1715.* Paris, 1996.

p. 223-229 : Mayumi MURATA, *Un mémoire de Fénelon sur les principales questions étudiées pendant les « conférences d'Issy ».*

*Fonds Tricot 58 J.* Corbeil-Essonnes, Archives départementales, 1999, in-4°.

Gros répertoire dressé par Laurent COUTURIER des 1 682 photos réalisées entre 1968 et 1980 par Jacques Tricot, photographe au journal « Le Républicain ». Intéresse surtout Corbeil-Essonnes et Évry.

FOUCHER (Fabrice), *L'Église Notre-Dame de Corbeil. Étude architecturale. Proposition de restitution.* Mémoire de maîtrise Univ. Paris X, 1999, 2 vol. in-4°, 135 p. + 104 ill.

Bonne étude. Restitution aussi complète que possible de cette très belle église disparue.

GASTELLIER (Fabian), *Angélique Arnauld.* Paris, Fayard, 1998, in-8°, 505 p.

Encore une biographie de l'illustre abbesse de Port-Royal qui n'apporte rien à la connaissance profonde du personnage.

GÉLIS (Jacques), *Patrimoine au cœur, le pays d'Étampes.* Étampes, Étampes - Histoire, 1999, in-8°, 240 p.

Importance du « petit » patrimoine d'autant plus menacé qu'il n'est pas protégé : l'eau, les végétaux, la ville et la campagne, les témoins spirituels, l'espace et le temps, les décors et les signes. Ardent plaidoyer pour sa conservation. L'auteur qui connaît le pays dans ses moindres recoins le défend en termes souvent poétiques, parfois rageurs, toujours convaincants.

GENESTE (Christelle), *Cheminots de la misère. Les origines géographiques et sociales des cheminots de Villeneuve-Saint-Georges à partir du recensement de 1911.* Mémoire de maîtrise, Univ. Paris I, 1998, 204 p.

*Hôpital (l') de Bicêtre au XX^e siècle. Histoire médicale et scientifique* sous la direction de Philippe AUZEPY. Vélizy (78141), Initiatives-Santé, 1999.

HOURCADE (Janine), *Sainte Geneviève hier et aujourd'hui.* Paris, Mediaspaul, 1998, in-16, 111 p., 12 fig. h.t.

Très bonne étude sur cette sainte qui joua un grand rôle dans l'histoire de Paris et de ses environs et dont les reliques séjournèrent à Athis puis à Draveil.

HOUSSINOT (Jean-Claude) et HOUSSINOT (Marie-Josèphe), *L'histoire de Saint-Arnoult à travers les noms de ses rues.* Saint-Arnoult, Société historique et archéologique, 1999, in-8° carré, 262 p.

Excellent ouvrage très documenté et joliment illustré.

*Il était une fois... Morigny-Champigny.* Morigny-Champigny, la ville, 1999, in-8°, 94 p., 150 ill.

Itinéraire illustré de cartes postales et de photos qui restituent la vie du village au début du XX^e siècle.

*Inventaire des lieux-dits de la commune de Boissy-le-Sec et commentaires sur leur signification.* S.l.n.d. [1999], in-4°, 35 p.

*Inventaire forestier national. Ile-de-France ouest. Résultat du deuxième inventaire forestier (1994).* Paris, ministère de l'Agriculture, 1998, 2 vol. in-4°.

JACOB (Jean-Claude), *Du temps où la Marine avait accosté à Orly.* Courcouronnes, AAMMAIDF (6 villa Racine), 1999.

Deux hangars furent construits sur l'aérodrome pour recevoir les dirigeables allemands remis à la Marine française comme dédommagement de guerre. Ils servirent ensuite d'entrepôts pour les pièces détachées d'avions construits en région parisienne et montés à Orly. Ils furent détruits par bombardement en 1944. En 1954, les services de la Marine déménagèrent au Bourget.

JOUSSET (François) et NIQUET (Gérard), *Le donjon d'Étampes.* Étampes, les Amis du château royal, 1999.

*Laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne. Mémoire pour le futur : archéologie et histoire du Val-de-Marne.* Créteil, Conseil général, s.d. [1999], 263 p.

LABORDE (Marie-Françoise), *Architecture industrielle Paris et environs.* Paris, éd. Parigramme, 1998, 191 p.

*Maison (la) templière (1159-1312).* Ballancourt au fil du temps, 1999.

LIENEMANN (Marie-Noëlle), *Coup de gueule contre la technocratie. Les cannibales de l'État.* Paris, Ramsay, 1994, in-8°, 216 p.

L'auteur est maire d'Athis-Mons et fut ministre de l'Équipement.

*Livre (le) du cinquantenaire. Sèvres 1945-1995.* Sèvres, Association des amis de Sèvres et C.I.E.P., 1996, in-8°, 330 p.

LOYER (François), *Histoire de l'architecture française. De la Révolution à nos jours.* Paris, Ed. Mengès, 1999, in-4°, 500 p., ill.

Bonnes tables des noms de lieux et des noms propres.

*Maison littéraire de Victor Hugo, Les Roches, Bièvres.* Bièvres, Maison Victor Hugo, 1991, in-4° carré, 168 p., ill.

Catalogue édité à l'occasion de l'inauguration de cette maison, 45 rue de Vauboyen à Bièvres, acquise en 1989 et restaurée par M. Daisaku Ikeda. Livres et manuscrits offerts par la Soka Gakkai et son directeur, M. Ikeda.

MOINEREAU (Laurence), *La vision de la banlieue parisienne dans le cinéma français de 1958 à 1988.* Mémoire de maîtrise, Univ. Paris X, 1990, 202 p.

MULON (Marianne), *Noms de lieux d'Ile-de-France.* Paris, éd. Bonneton, 1997, in-16°, 232 p.

MUSET (André), *L'histoire du télégraphe de Torfou.* S.l.n.d. [chez l'auteur, v. 1999], in-4°, n.p.

*Occupations du Paléolithique Supérieur dans le Sud-Est du Bassin parisien* sous la direction de Michèle JULIEN et Jean-Luc RIEU. Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'homme, 1999, gr. in-4°, 230 p.

Trois sites découverts lors de la construction de l'autoroute A 5 ; magdalénien à Marolles-sur-Seine (S.-et-M.) ; aurignacien à Lailly (Yonne) et périgordien à Fontvannes (Aube). Cette étude renouvelle la connaissance de la préhistoire ancienne de la région.

ORMESSON (François d') et WITTMER (Pierre), *Aux jardins de Méréville. Une promenade aux jardins de Méréville pittoresque sous la III^e^ République, 1895-1905.* Neuilly-sur-Seine, Ed. du Labyrinthe, 1999, gr. in-4° carré, 132 p., ill. couleurs.

Itinéraire proposé au visiteur sur les pas de Maxime Legrand qui décrivit le domaine en 1904 dans *Étampes pittoresque,* illustré de nombreuses photographies réalisées vers 1895-1899 pour la monographie d'instituteur et de vues récentes, reproductions d'œuvres des artistes qui y travaillèrent. Multiples plans ; index des noms de lieux et de personnes. Très bel ouvrage qui constitue un guide commode mais aussi très savant.

*Paray-Vieille-Poste, images et mémoires.* Paray, la ville, 1998, in-4°, 166 p., ill.

Après un bref rappel du passé de Paray du Néolithique à 1921, histoire de la transformation du village en ville de banlieue : lotissements, guerres, écoles, aéroport, activités.

PÉROUSE DE MONTCLOS (Jean-Marie), *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution.* Paris, C.N.M.H.S., 1989, in-4°, 516 p., ill.

Bonne table des noms de lieux et de personnes.

PINAUD (Pierre-François), *Cambacérès.* Paris, libr. Perrin, 1996, in-8°, 274 p.

Cambacérès fut châtelain de Verrières-le-Buisson.

POISSON (Georges), *Des châteaux en Ile-de-France.* Hervas, 1999, in-4°, 128 p., 78 ill. Dessins de François CUSSON.

POISSON (Georges), *La duchesse de Chevreuse.* Paris, Perrin, 1999, in-8°.

*Promenade-découverte à Moulin-Galant.* Corbeil-Essonnes, la ville, 1999, in-8°, 20 p., ill.

Sites naturels, flore, faune mais peu de vestiges historiques.

*Recensement des espèces rares ou menacées en Essonne.* Draveil, Comité départemental de protection animale de l'Essonne, 1996, in-4°, 28 p.

*Réflexions pour l'avenir de l'Essonne. Contribution à la préparation du contrat de plan État-Région (2000-2006).* Évry, Conseil général, 1999, in-4°, 98 p.

REGIBIER (Philippe), *Ubu sur la berge. Alfred Jarry à Corbeil (1898-1907).* Paris, les Presses du management, 1999, in-8°, 224 p.

On savait qu'Alfred Jarry avait séjourné quelques années à Corbeil. Ce livre nous le montre d'abord au « Phalanstère », quai de l'Apport-Paris puis au « Studio » près du barrage sur la Seine, enfin, au « Tripode », au Coudray-Montceaux, toujours au bord de la Seine où il pêchait et canotait quand il ne pédalait pas. Grâce à des documents inédits et des témoignages recueillis avant qu'il ne soit trop tard, on apprend une infinité de détails pittoresques sur la vie stupéfiante de ce personnage aussi loufoque que ses écrits mais qui sut conserver quelques sincères amitiés surtout parmi la gent littéraire qui fréquentait les bords du fleuve.

RENARD (Philippe), *Jean-Marc Nattier (1685-1766), un artiste parisien à la cour de Louis XV.* Saint-Rémy-en-l'Eau (60130), éd. Monelle Hayot, 1999.

On sait que ce peintre fit un portrait de la marquise de Pompadour en 1748 et de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, nièce de Maurice de Saxe, propriétaire de La Grange-du-Milieu à Yerres, en 1751. On apprend que son gendre François-Philippe Brochier vécut à Corbeil de 1782 à 1817.

*Répertoire départemental du patrimoine : commune de Buno-Bonnevaux.* Evry, conseil général, 1999, in-4°, 116 p., ill.

Étude de dix éléments construits du patrimoine de Buno-Bonnevaux. Historique par Monique SCHIRATTI ; plans et relevés par MM. F. GATTARD et J.-J. IMMEL.

*République (la) confisquée ? 1848 en « Essonne ». Actes du colloque de Crosne, 21-22 novembre 1998.* Ris-Orangis (CRHRE) et Evry (ACTE 91), 1999, in-4° carré, 300 p., ill.

Ce gros ouvrage coordonné par Serge BIANCHI et Muriel GENTHON comporte 16 articles répartis sous trois rubriques : institutions et cultures ; mutations économiques et sociales ; vie politique et biographies. P. 17-22, Frédéric CHAUVAUD : *Institutions et cultures ;* p. 23-40, Christian CARENTON : *L'éducation de l'enfant, un enjeu entre l'État et l'Église ;* p. 41-60, Brigitte BLANC et Dominique HERVIER : *Mairies et mairies-*

*écoles : des édifices républicains ? ;* p. 61-80, Raymonde AUTIER : *L'institution municipale dans le canton de Méréville (1831-1855) ;* p. 81-96, Annie CREPIN : *Conscription et garde nationale : l'impossible démocratisation (1848-1852) ;* p. 97-110, Romuald FERET : *1848, pas de liberté pour le théâtre ;* p. 115-118, Jean-Jacques YVOREL : *Mutations économiques et sociales ;* p. 119-128, Claudette BODIN et Marie-José MAGOT : *Des vignerons aux jardiniers dans la région d'Étampes ;* p. 129-144, Michel CHANCELIER : *Le chemin de fer dans la basse vallée de l'Yerres ;* p. 145-150, Arlette AUDUC et Muriel GENTHON : *Les moulins : de la ferme à l'usine ;* p. 161-180, Anne-Marie JOUVE et Annie LEVREY, *La colonie agricole et pénitentiaire de Petit-Bourg (1643-1858) ;* p. 181-198, Philippe OULMONT : *Ernest Féray, industriel, notable et protectionniste ;* p. 202-206, Jean-Luc MAYAUD : *1848 : commémorations et recherches ;* p. 207-222, Jean-Pierre WILLIOT : *Aimé-Stanislas Darblay, industriel, notable et bonapartiste ;* p. 223-235, Xavier GOSSET : *Élection présidentielle et plébiscites, bonapartisme rural et protestation urbaine (1646-1852) ;* p. 237-246, Élisabeth GUILITCH : *Les journées de juin 1848 : justice et répression ;* p. 247-264, Serge BIANCHI : *La barricade d'Essonnes : 23-24 juin 1848 ;* p. 265-286, Françoise HEBERT-ROUX : *Figures du socialisme autour d'Étampes (1848-1851) ;* p. 289, Sophie Di FOLCO : *Postface.*

RONDEAU (Gérard), *Le Maroc. Hommage à Delacroix.* Coéd. EDDIF-Presses du Languedoc, 1999.

SIGRIST (Rachel), *Les étrangers à Ivry-sur-Seine dans l'Entre-deux-guerres (1921-1935). Étude socio-démographique de la population étrangère d'une commune de la banlieue rouge.* Mémoire de maîtrise, Univ. Paris I, 1998, 211 p.

*Tangentielle (la) Sud 2000-2006. Pour changer le sud de l'Ile-de-France.* Evry, Conseil général, 1999, in-4° oblong, 28 p.

TOUATI (François-Olivier), *Maladie et société au Moyen-Age : la lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^e siècle.* Paris-Bruxelles, De Boeck Université, 1998, 866 p. Collection « Bibliothèque du Moyen-Age ».

TOURON (Henri) et PETIT (François), *1917, l'appel des sirènes, quai de l'Industrie à Athis-Mons.* Athis-Mons, centre culturel, 1999, in-8° carré, 60 p., ill. cahier n° 1 de « La raison de banlieue ».

A l'occasion de l'exposition « 1917, l'appel des sirènes » présentée de juin à septembre, publication des souvenirs d'un enfant « gratteur de lopins », dans une usine d'armement, en 1917, accompagnée de 34 photos contemporaines.

VILMORIN (Louise de), *Lolette.* Paris, Gallimard-Le Promeneur, 1999, in-8° ; 88 p.

Biographie de Lola Montès mise à jour et éditée par Patrick MAURIÈS.

VILMORIN (Louise de), *Mémoires de Coco.* Paris, Gallimard-Le Promeneur, 1999, in-8°, 96 p.

Mémoires rédigés en 1948 interrompus par Coco Chanel et restés inachevés et inédits.

WINGLER (Clément), *Étampes sous le Consulat et l'Empire (1799-1815),* Étampes, Arch. mun., 1999.

A partir de la biographie de Geoffroy-Saint-Hilaire et du voyage de la girafe offerte à Charles X, les auteurs ont écrit cet ouvrage et préparé une exposition pour faire découvrir aux enfants le patrimoine de la ville.

WINGLER (Clément) et LEGENDRE-KVATER (Philippe), *Le voyage de la girafe.* Etampes, la ville, 1999.

A partir de l'histoire de Geoffroy-Saint-Hilaire et du voyage de la girafe offerte à Charles X, les auteurs ont écrit cet ouvrage et préparé une exposition pour faire découvrir aux enfants le patrimoine de la ville.

ZUBER (Henri), *Guide des sources de l'histoire des transports publics urbains à Paris et en Ile-de-France, XIX^e^-XX^e^ siècles.* Paris, publications de la Sorbonne, 1998, 354 p. Collection « Histoire de la France aux XIX-XX^e^ siècles » n° 43.

## PÉRIODIQUES

ALASSEUR (Philippe), *Les Chartier et le collège de Boissy [le Sec], Moyen-Age – XVIII^e^ siècle* dans *Actualités historiques Chartier* (Montréal), 1998, vol. 5, n° 19, p. 14-17.

ASHTA-BARGOIN (Emmanuelle), *Les trésoriers généraux de la généralité de Paris (1577-1643)* dans *Positions des thèses... diplôme d'archiviste-paléographe,* 1999, p. 25-32.

BAULEZ (Christian), *Versailles et la porcelaine de Sèvres* dans *Versalia, revue de la Société des amis de Versailles,* 1998, n° 1, p. 18-21.

BECKER (Martine), *Bois et fortification urbaine : Bicêtre et Sucy-en-Brie, 1850-1900* dans *Cahiers d'études. Forêt, environnement et société, XVI^e-XX^e siècles* (Paris).

BERNET (Jacques), *Les grèves de moissonneurs ou « bacchanals » dans les campagnes d'Ile-de-France et de Picardie au XIII^e siècle* dans *Histoire et société rurales,* n° 11, 1^er sem. 1999, p. 153-186.

BIANCHI (Serge), *Compte-rendu de « l'argent des villages »,* colloque organisé à l'université d'Angers, 30-31 octobre 1998 dans *Histoire et Société rurales,* n° 10, 2^e sem. 1998, p. 307-310.

Signale la communication [sans doute la dernière] de Jean JACQUART, *L'argent des villages en Ile-de-France du XV^e au XVII^e siècle* où le Hurepoix tient une grande place.

BLIN (Danielle), *Le château Leroy* [à Quincy-sous-Sénart] dans *Nouvelles Racines* (Combs-la-Ville), 1998, n° 50, p. 4-27.

BOTTIN (Jacques), *L'irrésistible ascension des fermiers d'Ile-de-France : dynamique sociale ou « success story » ?* dans *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine,* 1999, n° 1-2, p. 117-128.

A propos de Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers d'Ile-de-France...,* l'auteur regrette que J.M.M. n'ait pas considéré les échecs pour mieux juger des conditions d'émergence d'un système de production agricole très particulier.

BROUILLET (P.), *L'organisation de la maréchaussée dans la généralité de Paris à la fin de l'Ancien Régime* dans *Revue historique des armées,* 1998, n° 4.

CHABLE (E.), *L'évolution de la vallée de la Seine,* dans *Acta Geographica* (Paris, Société de géographie), n° 118, 1999.

*Chronique des fouilles médiévales en France* dans *Archéologie médiévale,* t. XXVIII, 1998 (1999). On y trouve les comptes rendus des fouilles faites en 1998, à Chamarande (jeu de l'oie p. 340-341) ; Chevilly-Larue (p. 300) ; Crosne (église, p. 218-219) ; Étampes (tour Guinette, p. 269-270) ; Morigny-Champigny (église et abbaye, p. 225) ; Vitry-sur-Seine (place Jean Marin), p. 210.

COMPAGNON (Antoine), *Léon Daudet entre Gambetta et Maurras* dans *La Revue du Musée d'Orsay,* n° 9, automne 1999, p. 74-81.

Évoque toute la famille Daudet. Portraits d'Alphonse, de sa femme, de ses fils.

COOK (M.), *Un inédit de Bernardin de Saint-Pierre : « Sur le nouveau dictionnaire de la langue française »* dans *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1997, p. 119-127.

DROPSY (Henri), *Arrêtons-nous à Combs-la-Ville – Quincy-sous-Sénart* dans *Généalogie-Rail, bulletin du cercle généalogique des cheminots* (Paris), 1998, n° 53, p. 32-37.

*École (l') des idiots de Bicêtre en 1843* dans *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale,* n° 37, 1998, p. 306-308.

ESNARD (Serge), *Mariages d'employés du chemin de fer à Corbeil* dans *Généalogie-Rail...,* 1998, n° 52, p. 11-13.

GAUVARD (Claude), ROUSE (Richard) et SOMAN (Alfred), *Le Châtelet de Paris au début du XV^e siècle d'après les fragments d'un registre d'écrous de 1412* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. 157, 1999, p. 565-606.

Mentions de : Guérin Cadot, laboureur à Juvisy, arrêté pour coups contre Jeanne, veuve de Jean Le Doyen de Juvisy, le 21 mai 1412 et renvoyé devant l'officialité le même jour ; Thévenin Corion, laboureur à Montrouge amené le 23 mai pour non paiement des 44 s.p. qu'il doit à une marchande et pour injures et coups, élargi le 31 mai ; Thévenin de la Grange, laboureur à Sèvres, amené le 22 mai, élargi le 27 mai.

HADJOUIS (Djillali), *Sépultures chasséennes et du Néolithique final à Ivry-bords-de-Seine. Résultats radiométriques, anthropologiques et paléopathologiques* dans *Revue archéologique du Centre de la France,* t. 37, 1998 (1999), p. 13-31.

Les fouilles de l'été 1995 ont mis au jour une sépulture double (enfants de 6-8 ans) et deux individuelles (adolescent et adulte) datées du Néolithique moyen et final en relation avec un habitat et un contexte environnemental de fond de vallée en bordure de Seine.

*Hommage. Daniel-Jean Jay* dans *Historiens et géographes,* n° 366, avril-mai 1999, p. 7-14.

JANTZEN (Michel), *Meudon-Boulogne, les éléments d'un bel avenir* dans *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale,* 2^e trim. 1999, p. 22-23.

A propos du départ des usines Renault.

KAPP (Bernard), *Les espoirs déçus de Nicolas Appert* dans *Le Monde* du 25 mai 1999.

LEMAITRE (Nicole), *Hommage. Jean Jacquart (1928-1998)* dans *Historiens et géographes,* n° 367, juillet-août 1999, p. 7.

LEMAITRE (Nicole), *In memoriam : Jean Jacquart* dans *Histoire et société rurales,* n° 11, 1er sem. 1999, p. 147-152.

LESAULNIER (Jean), *Port-Royal insolite* dans *Revue des Sciences religieuses* (Strasbourg), 1998, n° 1, p. 51-76.

LUQUET (Raoul) et AMIEL (Maxime), *L'origine provençale des Arnauld de Port-Royal* [des Champs] *et compléments* dans *Bulletin d'information des Amis du Vieux Riez,* 1996, n° 62, p. 6-14.

MAILLEFER (Hélène), *L'Italie dans nos jardins,* dans *Vieilles Maisons françaises,* n° 175, déc. 1998-janv. 1999, p. 34-43.

Sont cités les jardins de Courances et de Méréville.

MAYEUR (Françoise), *Sèvres : une institution originale pour l'éducation féminine (1881-1940)* dans *Bulletin de la Société des amis de l'École nationale supérieure* (Paris), n° 201, 1996.

MEIDINGER (Isabelle), *Les tombes du cimetière parisien de Bagneux* dans *Archives juives,* 1998, n° 31, fasc. 1, p. 52-65.

*Plaintes (les) à Charenton contre Sade (1810 ?)* dans *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale,* n° 37, janv. 1998, p. 260-263.

POINCARÉ (Françoise), *Les Geoffroy-Saint-Hilaire* dans *Ge-Magazine,* n° 188, déc. 1999, p. 31-34.

*Port-Royal et les Protestants. Actes du colloque organisé à Montpellier, 25-27 septembre 1997, par la Société des Amis de Port-Royal et la faculté protestante de théologie de Montpellier* dans *Chroniques de Port-Royal,* 1998, n° 47, 463 p.

p. 149-177 : Hubert Bost, *Jean Claude controversiste. Charenton contre Port-Royal.*

PRÉAUD (Tamara), *Sèvres à New-York* dans *Connaissance des Arts,* 1997, n° 546, p. 90-95.

ROBERT (Pierre), *A la recherche de nos ancêtres cheminots* [à Étampes] dans *Généalogie-rail...*, 1996, n° 46, p. 13-18.

SERRE (Nicole), *Sur la trace des Salentin de Meudon et de Chaville* dans *Généalogie en Yvelines* (Versailles), 1995, n° 33, p. 100-105.

TRUBERT (Florence), *Dommerville, retour vers le XVIII^e siècle* dans *La Demeure historique,* n° 134, 3^e trim. 1999, p. 30-31.

A propos des importants travaux réalisés au château de Dommerville à Angerville-Dommerville pour lui rendre son élévation d'origine.

*Un poème sur les jeunes idiots de Bicêtre (1849)* dans *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale,* n° 32, 1998, p. 313-315.

VIENNE (Mathieu de), *Un dossier épineux : Hugues Capet* (suite) dans *Bulletin de la Société dunoise,* n° 289, 1999, p. 24-32.

De nouveaux arguments archéologiques apportent du poids à la thèse de Judeis (Les Juifs) à Voves (Eure-et-Loir) comme lieu de décès de ce roi.

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France a distribué en 1999, le tome 50 de ses *Mémoires.* Nous intéressent tout spécialement : p. 7-10, *In Memorian : Jean Jacquart* (avec photo) par Michel BALARD ; p. 53-148, *Le terroir de Sucy au XV^e siècle : étude du censier de 1412* par Valérie NOËL, excellente étude qui peut servir de modèle pour l'étude exhaustive d'un censier médiéval, et p. 201-242, *Deux communautés bénédictines parisiennes pendant les guerres de religion : Saint-Martin des Champs et Saint-Germain des Prés* par Jean-Marie LE GALL.

L'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France a diffusé ses *Cahiers* n° 121 (4^e trim. 1998) n° 122 (1^er trim. 1999) consacrés au *défi de l'âge ;* n° 123 (2^e trim. 1999) : *Regards sur la politique de la ville.* – Territoires défavorisés d'Ile-de-France – Mobilité dans six quartiers (dont les Tarterets à Corbeil-Essonnes et le grand ensemble d'Orly-Choisy) – Les grands projets urbains (dont Grigny) – Les zones franches urbaines (dont Grigny-Viry). Le n° 124 (3^e trim.) traite des *Enjeux économiques pour l'Ile-de-France.*
Il a publié, en outre, un numéro spécial, en octobre 1998, intitulé *L'Ile-de-France, réalités présentes, questions d'avenir.*

Le bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile-de-France 1995-1997 est paru en 1999. A noter p. 39-54 : *Étienne de Garlande*

par Jean DUFOUR et p. 107-132 : *La carrière de Clément II Métézeau. Documents inédits* par Emmanuelle LOIZEAU. (Cet architecte a travaillé aux châteaux de La Grange-le-Roi à Yerres et de Chilly).

Le comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne a distribué *L'Écho du Comité* n° 15 (février). Il rend compte de l'assemblée générale du 15 janvier (rapports moral et financier) et de la réunion du 12 février (point sur les publications).

Le Groupe d'études, de recherche et de sauvegarde de l'Art rupestre (GERSAR) a fait paraître son bulletin n° 46. On y trouve, p. 5-6, *Chronique des abris ornés* par Alain BENARD et, p. 7-12, *Exploitation et utilisation des grès du massif de Fontainebleau à travers les âges* par François BEAUX.

Dans les bulletins n$^{os}$ 81 et 82 (mars, juin 1999) du Centre généalogique de l'Essonne, nous avons remarqué : *Officiers de 1793 originaires de l'Essonne* par Claude LEFÈVRE et *Essai généalogique : famille Duguet à Saint-Cyr-la-Rivière* et *les Marchant, meuniers de la vallée de la Juine* par Denis WATEL.

La Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres a distribué, en décembre 1998, *Le Monmartel,* n° 25. A noter : p. 7-9, *Sur un livre paru en 1808* [*Guide* publié par Mme DESMARET] ; p. 11-24, *Une soirée chez Alphonse Daudet* [conférence par Christiane BERNATH] ; p. 25-38, *Le square de la gare* par Jean GAUTIER et Jean-Pierre ALTOUNIAN ; p. 39-48, *Caroline Vanhove, madame Talma* par Jacques GAUCHET ; p. 49-58, *1848 à Brunoy* par Jean GAUTIER et p. 59-67, *Hommage à Lucien Caussat* [photographe] *(1898-1998).*

L'Association historique et archéologique du Vieux Bruyères a fait paraître le n° 14 de son bulletin de liaison. Nous y avons relevé : p. 3, *Fait divers* [destruction de l'autel de la patrie en avril 1795] par Monique BERHUY ; p. 7-9, *La pierre Saint-Nicolas* [menhir détruit par la tempête du 26 décembre] par Christiane BALUFIN ; p. 10-13, *Le pavage de la Grande rue de Bruyères* par M. BERHUY ; p. 14-20, *Et si nous reparlions d'Eugène Lefaucheux* par C. BALUFIN et p. 21-71, *La châtellenie au temps de Lespinette-Lemairat* par le même auteur.

Les numéros 37 et 38 de la Société historique de Dourdan-en-Hurepoix ont paru en juin et décembre. On trouve dans le n° 37 : p. 2-11,

*Il y a cent ans mourait Francisque Sarcey* par André GARRIOT ; p. 12-16, *L'enfance de Francisque Sarcey à Dourdan* par André TESSIER ; p. 17-25, *L'église de Villeconin* (article paru dans notre bulletin en 1995) par Jean-Jacques IMMEL ; p. 26-37, *La foire de ventôse au XX^e siècle* par A. GARRIOT et Jean-Luc PRETER ; p. 38-43, *Corbinien, un saint méconnu de l'Essonne* par Claude DENIMAL ; p. 44-62, *Connaître Dourdan* (rue Julie de La Pérelle) par A. GARRIOT ; p. 63-67, *Les cordiers de Dourdan* par Marius FLOBERT ; p. 68-69, *La triple enceinte d'Étampes* [sur une borne] par Gérard THIEMMONGE ; p. 70-72, *Mémoires* de ROUSTAN (suite) ; p. 73-81, *Vignes et vignerons dans le canton de Dourdan* par Bruno DURAND et p. 82-86, *Assassinat de vignerons à Sermaise en 1753* par le même.

Le n° 38 comporte : p. 27-32, *Mémoires* de ROUSTAN (suite) ; p. 33-48, *Les défrichements autour d'Étampes ;* p. 49-59, *Un fils de Dourdannais devenu « roi africain », le capitaine Paul Voulet* par Bruno DURAND [ne cite pas l'article de Jean CHANSON paru dans notre bulletin de 1966] ; p. 60-62, *Le portrait de Charles-François Lebrun (1739-1824)* par Isabelle MITTON ; p. 63-69, *La vie à Dourdan et dans sa région à la fin XIX^e siècle* (suite) par Jean-Luc PRETER ; p. 70-74, *L'abbaye de l'Ouÿe pendant la Guerre de 1939-1945* par A. GARRIOT ; p. 82-90, *Connaître Dourdan* (carrefour du Jaillier-rue de la Juine) par le même et p. 92-93, *Le meurtre de Marguerite Charollet au Plessis-Saint-Benoît en 1763* par B. DURAND.

Les Amis du château de Dourdan et de son musée ont diffusé leurs bulletins de liaison n° 15 (février), 16 (juillet) et 17 (décembre). Nous avons noté dans le n° 15 : *Les effets du mauvais temps vus par les curés de l'église Saint-Germain* [fin XVIII^e siècle] et dans le n° 17, *Les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu* (5 p.) par Liliane PRISCA-MORANO.

L'Association « Étampes Histoire » a fait paraître, en décembre, le n° 2 de ses *Cahiers* sous le titre « Des plantes et des hommes ». On y trouve : p. 4-10, *La culture du cresson à Méréville* par Raymonde AUTIER ; p. 11-20, *Le safran du Gâtinais hier et aujourd'hui* par Françoise HEBERT-ROUX ; p. 21-22, *L'absinthe* par Jocelyne DOUCHIN ; p. 23-25, *La betterave* par Christian CARENTON ; p. 26-35, *La Société d'horticulture d'Étampes* par Claude BODIN et p. 36-39, *Les saints patrons : saint Fiacre et saint Vincent* par Jacques GÉLIS.

La Société historique et archéologique d'Évry et du Val-de-Seine a publié ses bulletins n^os^ 13 et 14. Le n° 13 comporte, p. 7-15, *Petit-Bourg (XVII^e^-XX^e^ siècles)* par Bernard CHEVALLIER [étude architecturale du 3^e^ château construit par Chevotet au milieu du XVIII^e^ siècle pour la présidente Chauvelin] et p. 16-20, *Le lotissement du parc de La Briqueterie à Ris-Orangis.* Le n° 14 est un *Hommage à Léon Gozlan (1806-1866),* 44 p. Après une page de biographie, copie du passage concernant Petit-Bourg dans *Les Châteaux de France* publié en 1857. La description est intéressante mais elle est diluée dans des anecdotes historiques très « romantiques ».

Le Comité évryen pour la création du Musée national Decauville continue la publication régulière de trois bulletins par an qui constituent la chronique du musée en gestation et rendent compte de tout ce qui concerne l'œuvre et les souvenirs de Decauville. En 1998, Jacques LONGUET a évoqué le centenaire de la « Voiturelle ».

« Linas Patrimoine et Traditions » a diffusé ses bulletins n^os^ 15 (janv.) et 16 (juin). Nous avons relevé, dans le premier, *Le château de la Roue* par Roger BERTEL et, dans le second, *Trois grandes fêtes linoises : 1906, la cavalcade ; 1909, les fleurs ; 1911, les muses* par le même.

La Société historique de Longpont-sur-Orge a distribué son bulletin n° 12 qui comporte de très nombreux petits articles. Nous avons remarqué : p. 22-23, *Réflexions sur la croix Rougefer* et p. 24-26, *Assassinats crapuleux à Liers* par Claude AUDIGIE ; p. 27-31, *Le cheval dans l'agriculture,* p. 31-34, *L'assassinat du garde Rouze* et p. 36-39, *La rivière d'Orge,* trois articles de Jacques PEYRAFITTE.

« Mennecy et son histoire » a fait paraître ses quatre bulletins annuels. Le n° 59 (mars) est consacré par Michelle PLUQUET à *Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy et de Chanteloup* (12 p.). Dans le n° 60 (juin), on trouve, p. 6-12, la biographie de *Pierre Winants, ancien maire* par Louise DURANT. Dans le n° 61 (sept.), p. 6-17, Nicole DUCHON commence une étude portant sur l'ensemble de l'histoire de la paroisse et de l'église sous le titre *Les clés de Saint-Pierre.* Quant au n° 62 (déc.), il est consacré à la dernière guerre : p. 6-12, *L'Odyssée de Kléber Ferrand* [de 1939 à 1945] par Michel-Daniel FERRAND et, p. 13-15, *Témoignages complémentaires* [sur des faits de guerre évoqués en 1994] par Françoise de LOISNE, Albert AVELOT et Roger FOURMONT.

La Société historique et archéologique du canton de Méréville a sorti ses numéros 2 et 3 en mars et octobre. Dans le premier, figurent : *La mairie de Méréville a quatre-vingt-dix ans* et *La fabrique Forteau-Grey* et dans le second, une étude du regretté Guy CHENOT, *Trois siècles de démographie mérévilloise.*

« Moigny et son histoire » a diffusé son n° 2 en octobre 1998. On y trouve : p. 1-6, *Le moulin Gauffin* par Pierre de LAPLANTE et Renée GABIS ; p. 7-11, *Origine des lieux-dits et sentiers* par Jean-Luc CUVELIER et p. 12-13, *Albert Régien, ancien garde-champêtre à Moigny* par R. GABIS. Les n$^{os}$ 3 et 4 sont sortis en avril et octobre. Nous avons relevé : *Autrefois, la communion et la Fête-Dieu* par J. LECHEVIN et R. GABIS et *Quand Moigny avait son train* d'après Roger BAILLY.

Le Comité d'histoire locale d'Orsay a fait paraître, en décembre, le n° 4 des *Cahiers de Chloé.* Nous avons noté : p. 7-14, *Le domaine gallo-romain de Moulon* par Daniel GIBANON ; p. 15-25, *Quelques femmes de l'histoire d'Orsay* par Jean NICOLAS et Denys KLEIN [Marie Perrin, Mme Tarkhoff, Eugénie de Gury-Hulot et Irène Jolliot-Curie] ; p. 28-36, *Une famille en vallée de Chevreuse, les Hauducœur à Orsay au XIX$^{e}$ siècle* par André PASCAL ; p. 37-42, *L'intrusion du chemin de fer dans le paysage d'Orsay, 1854-1857* par Jean ROCHE ; p. 43-45, *A Orsay, l'immobilier dans les années 30* [lotissements de la gare du Guichet] ; p. 47-48, *Le docteur Ernest Albert donne son nom à une place d'Orsay* [discours du docteur Alain HOLLER].

La Société historique et archéologique de Rambouillet a publié en 1998, son bulletin n° 64-65. Nous signalons : p. 13-18, *Historique de la maison du roi de Rome à Rambouillet* par L. LAFOURCADE.

Les « Amis de Bagneux » ont distribué leur bulletin n° 23 en 1998. Nous y avons relevé : p. 9-23, *Bagneux en 1900* par Gilbert DESAISSEMENT.

Les « Amis de Sceaux » ont sorti, en 1997, le n° 14 de leur nouvelle série. Y figurent : p. 3-18, *La famille Berger au Petit-Château, 1890-1923* par Catherine PERNOT, et p. 19-28, *A propos des quatre châteaux du Plessis-Robinson* par Micheline HENRY.

La Société des Amis du Musée national de céramique de Sèvres a distribué sa revue n° 7 (1998). On y trouve : p. 32-40, *Retour en*

*faveur des porcelaines tendres de Sèvres au XIX^e siècle* par Tamara PRÉAUD ; p. 41-50, *Les cuvettes à fleurs unies en porcelaine de Vincennes-Sèvres* par John WHITEHEAD et, p. 55-62, *Jean Georget et la « fortune » d'une peinture d'Anne-Louis Girodet - Triason à la manufacture impériale de Sèvres* par Marie-Noëlle PINOT DE VILLECHENON.

Le Comité de liaison des sociétés d'histoire et d'archéologie du Val-de-Marne a fait paraître, *Clio 94*, n° 17. Nous avons noté : p. 63-72, *La libre pensée alfortvillaise dans l'arc-en-ciel républicain, 1870-1909* par Louis COMBY ; p. 89-108, *Guerres et occupations de Vitry au XIX^e siècle* par André CARVILLE ; p. 139-144, *Les Guerres des XIX^e et XX^e siècles à Arcueil* par Robert TOUCHET ; p. 165-168, *L'installation des Américains à Orly* par Jeannine HENIN ; p. 195-213, *Maisons-Alfort : le 8 septembre 1944, explosion du premier V 2 opérationnel, début de l'ère spatiale* par Marcelle AUBERT ; p. 231-237, *La gendarmerie dans le sud-est parisien au cours de l'été 1944* par Bernard MOURAZ ; p. 257-262, *La mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans les communes de l'actuel département du Val-de-Marne à travers les noms de rues (1945-1998)* par Pierre-François RAIMOND.

Les « Amis du vieux L'Haÿ » ont publié les n° 7 (2^e sem. 1998) et n° 8 (1^er sem. 1999) de leur bulletin. Nous signalons dans le n° 7 : p. 5-10, *L'école du village de L'Haÿ* par Danièle MARY et, p. 15-16, *Pas facile et dangereux de démissionner citoyen* par Guy MITTARD, et dans le n° 8, p. 4-8, *Réintégration à l'église Saint-Léonard de deux vitraux anciens* par Georges MASSIOT ; p. 9-11, *Les tribulations de feu Robert-Joseph Auguste* par Guy MITTARD et, p. 14-15, *La musique à L'Haÿ : un mardi de l'été 1911* par Emmanuel BLANCHE.

La Société d'histoire de Vitry-sur-Seine a diffusé ses n^os 45 à 48 (juin 1998 à mars 1999). Nous avons relevé, dans le n° 45 : p. 3-16, [histoire des rues] ; p. 23-26, *Inventaire des objets d'art décorant l'église de Vitry-sur-Seine* par Jacques PHILIPPON ; dans le n° 46 : p. 4-14, *Quelques vieilles rues* (suite) ; p. 15-28, *Les fêtes à Vitry* et, p. 29-32, *L'affaire du Petitval* par Guy LAPEYRE ; dans le n° 47 : p. 3-23, *L'ancien château de Vitry-sur-Seine : architecture, objets mobiliers et décors. Origine et destination après sa démolition en 1911* par J. PHILIPPON ; enfin dans le n° 48 : p. 3-7, *L'assassinat de notre ancien châtelain Petit du Petitval et l'énigme Louis XVII* par A. CARVILLE ; p. 8-10, *Nos vieilles rues* (suite).

Dans le bulletin n° 110 (juin 1999) de la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis, nous avons été intéressés par la publication, par A. DELEYROLLE et G. LELOUP, des *Notes du curé de Batilly dans les registres de la paroisse de 1662 à 1687.* On signale, p. 50, des bêtes féroces qui ravagent la contrée : 1 800 victimes dont 60 tués et blessés à mort à Milly !...

## TRAVAUX EN COURS

CONTREPOIS (Sylvie), *Stratégies et pratiques syndicales dans un bassin d'emploi (Corbeil-Essonnes),* thèse de doctorat.

JOERGER (Fanny), *Méréville du XI^e^ au XIII^e^ siècle, les seigneurs, le roi et les abbayes,* mémoire de maîtrise.

LERAY (Éric), *Hippolyte-Auguste Marinoni, constructeur de machines à imprimer,* thèse de doctorat E.P.M.E.

MANBRINI (Thomas), *Guyenot de Châteaubourg et ses forges champenoises (1791-1810),* mémoire de maîtrise d'histoire.

PIRONY (Florence), *Moulins à papier, XIV^e^-XVIII^e^ siècles,* mémoire de maîtrise d'histoire.

PRISCA-MORANO (Liliane), *La population de Dourdan (1700-1818),* thèse d'histoire.

*Monographie de l'unité Q 31 à Étiolles* par l'équipe de fouille.

# Chronique

## Agence culturelle et technique de l'Essonne

Muriel Genthon, qui dirigeait l'Agence depuis 1992 après avoir animé le Comité du patrimoine, a changé d'affectation au début de l'année. Le nouveau directeur est Vincent Lalanne.

Acte 91 a continué la publication de *Libre Accès* et proposé, au printemps, une exposition sur Delacroix à Champrosay de 1844 à 1863.

## Archéologie

Les Journées archéologiques d'Ile-de-France ont eu lieu les 27 et 28 novembre à l'Institut d'art et d'archéologie.

La première journée était consacrée aux religions, rites et cultes.

La deuxième journée, réservée à l'actualité régionale, nous a apporté des renseignements sur l'enceinte néolithique du quartier d'Alfort à Maisons-Alfort ; sur un balnéaire gallo-romain à Vanves ; sur la commanderie Saint-Jean-en-l'Ile à Corbeil-Essonnes et sur l'église et la nécropole de Linas.

La cinquième journée archéologique de l'Essonne s'est tenue à Brunoy le 15 octobre. On y a entendu 13 communications : Jean-Marc GOUEDO : Le gisement micoquien de Verrières-le-Buisson, nouveaux éléments ; Franck MAZEREEL et Alain BÉNARD : Découverte et première analyse de l'abri orné du « Village » à Villeneuve-lès-Auvers ; Philippe BONNIN : Archéologie expérimentale [reconstitution de pirogues mésolithiques et médiévales] ; Alain SENÉE : le vicus des Bosserons à Brunoy ; Jean-Claude LE BLAY et Daniel GIGANON : Réflexions concernant la faune du site gallo-romain « La Mare Champtier » à Orsay ; J.-Cl. LEBLAY : Bêtes et gens de Chamarande ; Mark GUILLON : Le cimetière de la Magnanerie à Vigneux-sur-Seine ; F. MAZEREEL : Saint-Martin d'Étiolles, fouille de sauvetage 1993 ; Vincent GOUSTARD : Conseil et assistance aux communes ; Stéphane HURTIN : Évaluation archéolo-

gique du jeu de l'oie et du potager de Contant d'Ivry dans le parc de Chamarande ; Denis-Robert PETIT : Jardin du presbytère de Longjumeau ; D. GÉRARD : Prospections et carte archéologique ; Lionel BOULENGER et A. SENÉE : Le cimetière de l'ancienne église Saint-Jacques de Montgeron.

## Archives départementales

Les collections se sont accrues de 341 m dont 50 m transférés de Versailles. A noter parmi les archives publiques, les notariats de Maisse (1543-1800) et de Montlhéry (1536-1900) et des dépôts des mairies de Morangis, Vert-le-Grand et Chilly-Mazarin. Dans les archives privées, sont arrivés de Versailles les fonds Bertier de Sauvigny, Saint-Périer et Courcel et les archives des seigneuries de Morsang-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge (série J).

A citer également : un plan d'Angervilliers (XVIII$^{e}$ s.), la copie d'études provenant de la Société d'étude de matériel par la chapellerie d'Essonnes (Cassé), le cartulaire de la paroisse Notre-Dame de Verrières-le-Buisson (1486-1691), des registres de comptes de la fabrique Saint-Nicolas de Juvisy (1669-1776), des dossiers du centre médico-psychologique du Bois-Maison à Vauhallan (1970-1982) ainsi que 115 cartes postales et photos, des maquettes de bâtiments publics et de projets et des enregistrements sonores.

Le nouveau bâtiment a été inauguré le 17 septembre et reçoit du public depuis octobre.

Un bulletin d'information est publié régulièrement : « Le papyvore » dont les n$^{os}$ 0 et 1 sont parus en 1999.

## Archives diocésaines

Les archives du diocèse de Versailles concernant les paroisses de l'Essonne ont été transférées à l'évêché d'Évry où elles peuvent être consultées. Le responsable en est Robert SUIRE.

## Colloques

Le neuvième colloque de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France s'est tenu à Meaux les 4 et 5 décembre sur le thème « Artisanat, industrialisation, désindustrialisation en Ile-de-France ».

Les communications qui nous concernaient plus directement sont les suivantes :

– Paul BENOIT, Remarques sur la métallurgie à Paris et en Ile-de-France à l'époque médiévale ;

– Michel GUILLOT, Une industrie monastique, le tissage au métier dans les ermitages d'Ile-de-France ;

– Claudette BODIN et Marie-José MAGOT, Naissance et disparition des métiers à eau à Étampes ;

– Arlette AUDUC, Les moulins industriels en Essonne ;

– Henri CLOUZEAU, L'exploitation de la craie et la fabrication du malt à Meudon ;

– Raymonde AUTIER, Joël CHARDINE, Anne-Marie FIRON et Isabelle MITTON, Le textile entre tradition et innovation dans la région de Dourdan-Étampes ;

– Philippe OULMONT, La chapellerie Cassé à Essonnes ;

– Jean-Louis ROBERT, Les usines d'armement à Paris et en banlieue pendant la Première Guerre mondiale ;

– Jacques GIRAULT, Désindustrialisation de la banlieue ou refonte du tissu industriel ?

Les actes du colloque qui s'est tenu à Crosne les 21 et 22 novembre 1998 ont été présentés à Chamarande le 18 septembre sous le titre *La République « confisquée », 1848 en Essonne* (voir Bibliographie).

Lors du colloque « Du Directoire au Consulat, le lien social et politique local dans la Grande Nation » qui s'est tenu à Villeneuve-d'Ascq les 12 et 13 mars, Serge BIANCHI a fait une communication sur « L'école primaire en Ile-de-France sous le Directoire : enjeux civiques et républicains ».

L'écomusée de La Courneuve prépare pour octobre 2000 un colloque sur les productions fruitières et légumières en région parisienne de 1650 à 2000. Histoire et ethnologie.

## Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne

Le comité a tenu son assemblée générale le 15 janvier à Ris-Orangis et des réunions ont eu lieu les 12 février, 26 mai, 24 juin, 19 octobre et 15 décembre.

Les *Actes* du colloque de Crosne ont été présentés le 17 septembre aux Archives départementales à Chamarande (voir Bibliographie).

Les deux premiers volumes de la série « L'Essonne au milieu du XIX^e siècle » intitulés « Enfances » et « Visages d'une société » sont également sortis de presse (voir Bibliographie). Les deux autres paraîtront au début de l'année prochaine.

Un projet d'étude de l'industrialisation de l'Essonne (XVIII^e-XX^e s.) est à l'étude. Le numéro 15 de « L'Echo du comité » est sorti en février.

Le Comité a transféré son siège au 22-24 rue des Mésanges à Ris-Orangis.

## Expositions

Acte 91 a organisé, au début de l'année, une exposition sur Delacroix à Champrosay.

« Des pionniers à Orly, images de l'aviation en Essonne », exposition réalisée par la Mission Chamarande avec le concours du Musée de l'Air et du Musée français de la photographie de Bièvres, a été présentée au château de Chamarande du 5 mai au 11 juillet.

Le Musée de préhistoire de l'Ile-de-France, à Nemours, a proposé du 29 mai au 22 août « Profane et Sacré en pays meldois : protohistoire et gallo-romain ».

Du 1^er au 27 octobre, une exposition de photographies de François Poche accompagnées de textes de Jacques Gélis s'est tenue à la galerie d'art de l'aérogare d'Orly-ouest, sous le titre « L'Essonne. Balade sur les rives de l'histoire ».

A l'occasion du bicentenaire de l'invention de la machine à papier en continu de Louis-Nicolas Robert, à la papeterie d'Essonnes, le Palais de la Découverte a proposé jusqu'au 17 octobre : « Le papier, c'est la vie, 1799-1999 ».

Le musée d'Étampes a proposé à partir du 20 novembre une exposition consacrée à Élias Robert.

## Monuments historiques et sites

La commission départementale des objets mobiliers s'est réunie le 3 février 1999. Elle a donné un avis favorable à l'inscription sur la liste supplémentaire des M. H. de : onze tableaux des églises de Bures, Gif, Méréville, Milly et Yerres – un fragment de peinture murale à l'église Saint-Spire de Corbeil-Essonnes – la collection de porcelaine de Villeroy conservée à la mairie de Mennecy – la

fresque en céramique de Breuillet – quatre statues des églises de Gif et Saint-Cheron – une chape de soie de l'église de Champcueil – la vaisselle d'étain et les instruments de chirurgie de l'Hôtel-Dieu de Montlhéry.

Le parc de l'ancien château, maintenant mairie, de Leuville-sur-Orge, a été inscrit à l'inventaire des parcs et jardins.

Le parc naturel régional du Gâtinais est enfin créé par arrêté ministériel du 4 mai. C'est le 37e PNR de France et le 3e d'Ile-de-France. Il concerne 57 communes : 28 en Essonne et 29 en Seine-et-Marne.

## Notes d'histoire littéraire et artistique

Le musée des Beaux-Arts de Lyon a reçu en legs une tapisserie d'Aubusson « La femme endormie » (en gris) tissée en 1948 sur un carton d'Henri-Georges Adam (1904-1967)[1] qui vécut longtemps à La Ville-au-Bois.

Le Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la ville de Paris, a acheté un cache-pot en grès à décor gravé et peint fabriqué vers 1883 par Ernest Chaplet (Sèvres 1835-Choisy-le-Roi 1909)[2] qui dirigeait alors l'atelier de céramique de la rue Blomet, à Paris, appartenant à Charles Haviland.

Le musée de Semur-en-Auxois a fait l'acquisition d'une huile sur toile « Vieux grec prisonnier contemplant la mer » peinte à Rome, en 1834, par Sébastien Cornu (Lyon 1804-Longpont-sur-Orge 1870)[3].

« Figures abstraites », sortes de totems en bronze de Joseph Csaky, sculpteur d'origine hongroise qui séjourna au début du siècle aux Camaldules à Yerres, ont été proposées en vente publique à Bagatelle par maître Briest, le 18 septembre.

Une exposition itinérante intitulée « Champrosay, jardin d'Armide, l'atelier d'Ile-de-France d'Eugène Delacroix » a été présentée en février et mars au musée de la photographie de Bièvres. Son créateur, Pierre Wittmer, s'est efforcé d'expliquer la méthode du peintre depuis l'observation jusqu'à la composition à partir de quelques thèmes : ciels, roches, sous-bois, sites humides... qui sont illustrés par des tableaux, des dessins préparatoires et des textes. En parallèle, on pouvait voir des photographies récentes des lieux étudiés.

1. Voir reproduction dans *La Revue du Louvre...*, novembre 1999, p. 104.
2. *Idem*, déc. 1999, p. 82.
3. *Idem*, nov. 1999, p. 99.

Le musée Eugène Delacroix a présenté, à partir du 10 décembre, 80 photographies récentes de Gérard Rondeau faites au cours de plusieurs séjours au Maroc. On y a ajouté une série de dessins exécutés par Delacroix au cours de son voyage au Maroc en 1832 (v. *supra,* bibliographie p. 172).

Le Palais des Beaux-Arts de Lille a proposé jusqu'au 19 mai « Médée furieuse, dessins d'Eugène Delacroix », exposition réunissant la totalité des dessins de cet artiste conservés à Lille ainsi que d'autres prêtés par divers musées.

Le grand horticulteur, créateur de plus de 200 variétés de roses sur ses terres d'Évry, Georges Delbard (1906-1999), auteur d'un magnifique ouvrage *Les beaux fruits de France,* est décédé le 20 mars à Malicorne (Allier).

Le Musée d'Orsay a reçu en don du comte de Saint-Léon une aiguière en fer damasquiné, patiné et doré, argent et turquoises, réalisé par son ancêtre Henri Dufresne de Saint-Léon, ornemaniste et sculpteur-décorateur mort au château de Jeurre en 1903[4].

François Emmanuel dit Erval, journaliste, critique littéraire, un des fondateurs de *La Quinzaine littéraire* et éditeur, est décédé à Dravail, le 3 septembre, à l'âge de 85 ans.

L'exposition consacrée au docteur Gachet, présentée au début de l'année au Grand Palais, a rassemblé, outre de nombreuses toiles de Van Gogh, six tableaux de Guillaumin (antoportrait, péniches sur la Seine à Bercy, soleil couchant à Ivry...) et de nombreuses copies de ses vues prises au sud de Paris, un Monet et une eau-forte de Cézanne (vue d'un jardin à Bicêtre en 1873).

Marie-Noëlle Goffin, sculpteur, graveur et créateur de nombreux timbres, née à Corbeil en 1935, a gravé les poinçons des documents philatéliques de la prochaine série du Conseil de l'Europe, l'Aurige de Delphes et la déesse Niké[5].

Le Musée d'Orsay a reçu en don un plat en faïence, genre Iznik, réalisé vers 1885 par Edmond Lachenal, céramiste, mort à Châtillon-sous-Bagneux vers 1930.

Le peintre Camille Lambert a légué sa maison et son œuvre à la ville de Juvisy-sur-Orge. Pour lui rendre hommage, vingt artistes ont présenté chacun une œuvre du 13 novembre au 11 décembre à l'espace d'art Camille Lambert.

4. Voir reproduction dans *La Revue du Louvre...*, février 2000, p. 102.
5. Voir *Le Monde* du 28 août 1999.

Le musée des Beaux-Arts de Besançon a reçu en don, en 1997, un ensemble de 80 œuvres (peintures, tapisserie, dessins, gravures) réalisées entre 1957 et 1976 par Charles Lapicque mort à Orsay en 1988[6].

Roger Lécureux, grand créateur de bandes dessinées qui vécut à Draveil de 1945 à 1974 puis à Itteville, est mort dans cette ville le 31 décembre.

Le musée Fernand Léger de Biot a acquis cette année une œuvre (crayon et encre, sur papier) dite « composition aux clefs », réalisée en 1928, étude préparatoire à « La Joconde aux clefs »[7]. Il a présenté une exposition intitulée « Charlotte Perriand-Fernand Léger, une connivence ».

Le musée des Beaux-Arts de Lyon a reçu en legs une gouache sur papier « sans titre » (1941) et un recueil de dix gravures, dit « L'album de La Ferrage » (1970), œuvres d'Alberto Magnelli[8] mort à Meudon en 1971.

Le musée du château de Fontainebleau a acheté une édition originale du *Séducteur*, comédie de François-Georges Maréchal, marquis de Bièvres (1747-1789), représentée pour la première fois à Fontainebleau, le 4 novembre 1783.

Le musée français de la carte à jouer d'Issy-les-Moulineaux a présenté une trentaine de portraits par Nadar sous le titre « Quand Nadar (1820-1910) photographiait les contemporains de Renan ».

Le musée d'Étampes a proposé, à partir du 20 novembre, une exposition rassemblant esquisses, modèles en plâtre, décors sculptés de nombreux édifices, bustes de personnalités locales, œuvres du sculpteur étampois Élias Robert.

Un buste en bronze d'Octave Mirbeau réalisé par Auguste Robin, vers 1890, et fondu en 1905, a été acquis par le musée Rodin[9].

« Le Prophète », œuvre de Niki de Saint-Phalle, en polyester peint et orné de feuilles d'or, haute de 2,70 m, réalisée en 1990, et un assemblage de pièces de métal actionné par un moteur électrique et décoré de sept ampoules mauves dû à Jean Tinguely ont été proposés en vente publique à Bagatelle par maître Briest, le 18 septembre.

6. Voir reproductions dans *La Revue du Louvre...*, février 2000, p. 104.
7. *Idem*, p. 105.
8. *Idem*, nov. 1999, p. 103.
9. *Idem*, avril 2000, p. 99.

## Pèlerinage de Saint-Fiacre

Les associations françaises et étrangères qui ont conservé le culte de saint Fiacre (paroisses, confréries, sociétés d'horticulture) se sont unies au sein du Comité des fêtes nationales et internationales Saint-Fiacre qui organise des célébrations internationales. Après Dijon (1992), Rouen (1995), c'est Saint-Fiacre (Seine-et-Marne) qui reçut, les 17, 18 et 19 septembre, trente-cinq délégations soit 550 personnes sans compter les officiels et des paroissiens venus d'Irlande, de Belgique, du Luxembourg et d'Italie.

## Ballainvilliers

Une statue en pierre provenant du château de Villebouzin, haute de 2 m, comparable à celle en marbre d'Étienne Le Hongre dite « L'air » qu'on peut voir dans le domaine de Versailles, a été mise en vente à Étampes le 19 décembre[10]

## Brunoy

Le musée a acquis, en 1997, le buste en terre cuite de Joseph Pâris-Duverney (1681-1770), frère du marquis de Brunoy, réalisé en 1759-1760, par Jean-Baptiste II Lemoyne[11], réplique d'un buste en marbre conservé dans une collection particulière.

L'exposition « L'image dévoilée. La restauration des collections du musée Dubois-Corneau » a été présentée jusqu'au 21 novembre.

Le 4 novembre, disparaissaient : une pendule à sujet « le messager d'Amour » en bronze doré (Empire) ; une autre pendule « au lion » en bronze doré sur marbre vert (XIX$^{e}$ s.) et deux paires de candélabres l'une en bronze noir et doré, l'autre en bronze et marbre (XIX$^{e}$ s.).

## Bruyères-le-Châtel

Au musée de la chasse et de la nature, 60 rue des Archives, à Paris, s'est tenue, au milieu de l'année, une exposition consacrée à « Casimir Lefaucheux (1802-1852), l'armurier percutant ». On sait que cet inventeur du revolver fut châtelain de Bruyères.

10. *La Gazette de l'hôtel Drouot*, n° 46, 17-12-99.
11. Voir reproduction dans *La Revue du Louvre...* février 2000, p. 93.

## Chamarande

De nombreuses manifestations ont eu lieu, cet été, au château : une exposition (voir *supra*), du cinéma en plein air, des bals musette sur l'île du parc et les « surprises musicales ».

## Corbeil-Essonnes

La ville, en partenariat avec Acte 91, a organisé, dans la chapelle de Saint-Jean-en-l'Ile, une belle exposition sur l'histoire du chapeau et de la chapellerie Cassé d'Essonnes.

## Dourdan

Le musée a proposé, du 5 juin au 31 décembre, une exposition sur « l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Dourdan ».

Les Amis du château ont poursuivi leurs nombreuses activités. Nous signalons particulièrement quatre conférences : « Malades et médecins de la région d'Étampes et de Dourdan (16-18e s.) » par Jacques Gélis le 6 février ; « La mission d'un hôtel-dieu jusqu'au XIXe s. : soins ou enfermement, l'exemple de Dourdan » et « La chapelle de l'Hôtel-Dieu ; ses bienfaiteurs » par Liliane Prisca-Morano les 3 avril et 23 octobre et enfin « Saint Vincent de Paul et l'assistance aux pauvres malades en Beauce et Hurepoix » par J. Gélis, le 27 novembre.

## Étampes

Le musée a présenté, du 6 septembre au 13 octobre, pour le bicentenaire de l'instauration du Consulat, une exposition intitulée « Étampes, une ville de province sous le Premier Empire ».

Le bureau municipal du tourisme, avec le concours d'Étampes - Histoire et des Archives municipales, a renouvelé son cycle de conférences : « L'œuvre scientifique d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire » par Sylvie Barta-Calmus, le 16 janvier ; « Le costume au temps de la reine Ingeburge » par Marie-José Magot, le 13 février ; « L'éducation des jeunes délinquants au XIXe s. » par Marianne Chardine et Annie Levray, le 13 mars ; « Dom Fleureau et l'histoire d'Étampes » par Jacques Gélis, le 10 avril ; « Méréville, un canton rural au milieu du XIXe s. » par Raymonde Autier, le 15 mai ; « Les

transformations du paysage étampois au XIX^e^ s. par Jean-Pierre Durand, le 19 juin. « Un château et ses seigneurs. Farcheville et les Bouville (XIII^e^-XV^e^ s.) » par Dominique Bassière le 25 septembre ; « Les problèmes posés par la consultation et la restauration des peintures : exemples en Essonne » par Françoise Le Corre, le 16 octobre ; « Les Étampois et la défense de leur ville » par Claudette Bodin et M.-J. Magot, le 13 novembre et « Le pays d'Étampes et la mémoire des guerres (1870-1945) » par Jocelyne Douchin, le 11 décembre.

### Issy-les-Moulineaux

Le musée français de la carte à jouer a organisé une exposition visible du 23 juin au 28 novembre, intitulée « Quand Nadar (1820-1910) photographiait les contemporains de Renan ».

### Ivry-sur-Seine

De mai à juillet, une exposition « Jardins secrets » a présenté, pour la troisième fois, des œuvres de quinze sculpteurs contemporains dans le jardin de l'hôpital Charles-Foix. Elle était accompagnée de la visite de la chapelle de cet établissement de la seconde moitié du XIX^e^ s. Une exposition complémentaire avait lieu à la toute proche manufacture des Œillets, usine réhabilitée en lieu culturel.

### Juvisy-sur-Orge

« Orge-Essonne – Cartophilie » a organisé, en mars, pour le 90^e^ anniversaire de Port-Aviation, une exposition concernant ce premier aérodrome et une bourse d'échange de documents anciens.

### Leuville-sur-Orge

L'association « Histoire Nature et Environnement leuvillois » a proposé, les 10 et 11 avril, une exposition consacrée à Bernard-Germain-Étienne de Lacépède, naturaliste et homme d'État, qui composa une grande partie de son *Histoire naturelle* dans ce village où résidait souvent sa belle-famille.

## Linas

L'association « patrimoine et traditions » a organisé pour le 90e anniversaire de la fête des fleurs, les 26 et 27 juin, une exposition sur les fêtes et les événements du début du siècle.

## Marcoussis

L'association historique a poursuivi ses recherches historiques, ses travaux archéologiques au château de Montagu et ses nombreuses animations. Nous signalons particulièrement une conférence par Madame Blanc, conservateur au service régional de l'Inventaire, sur le patrimoine architectural et mobilier de Marcoussis, le 18 juin, une exposition de photographies prises par François Fort dans les années 1970, les 19 et 20 juin, et une promenade autour des étangs de Marcoussis, le 20 juin.

## Méréville

La société historique et archéologique a proposé au moment de Pâques, au Château-Gaillard, une exposition intitulée « Jean-Louis Bory, vingt ans après ».

## Montgeron

Au centre Jean Hardouin, du 10 au 19 septembre, a été présentée une exposition « Montgeron regards sur son passé. De la préhistoire au XIXe s. » discrètement préparée par la Société d'histoire locale et son dévoué président Michel Chancelier.

## Paray-Vieille-Poste

L'association du plateau de Longboyau a organisé une exposition « Orly, naissance d'un aérodrome » grâce aux archives américaines conservées à Washington. Elle a eu lieu les 4, 5, 6 juin à la mairie.

## Savigny-sur-Orge

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, les 17, 18 et 19 septembre, la commission de liaison entre les associations a organisé la fête des associations en même temps que le service municipal du patrimoine choisissait comme thème de recherche pour 1999 et 2000 l'histoire des associations de Savigny afin de préparer la commémoration du centenaire de la loi de 1901.

## Sceaux

Au musée, le département des arts graphiques a proposé, du 24 juin au 27 septembre, une exposition de cartons et dessins préparatoires sur le château de Colbert, le pavillon de l'Aurore et la chapelle.

## Sèvres

La maison des Jardies qui abritait le jardinier de Balzac est tout ce qui reste de la propriété que l'écrivain avait fait construire. Achetée par Léon Gambetta, elle a été donnée à l'État après la mort de ce personnage (1882). La caisse nationale des monuments historiques y a réalisé une présentation permanente consacrée à Balzac pour faire suite à celle consacrée à Gambetta.

Au musée national de la céramique, la salle centrale du premier étage a été rénovée pour lui rendre l'aspect imposant du salon d'honneur d'origine[12].

Ce musée a acquis un biscuit de porcelaine dure blanche et bleue « La femme au bain » retiré en 1813 d'après un modèle de 1799[13]. Il a présenté, tout au long du deuxième semestre, une exposition « L'art de la terre vernissée, du Moyen-Age à l'an 2000 ».

Le département des objets d'art du Musée du Louvre a acheté un vase « bachelier à serpens », en porcelaine tendre et bronze doré qui est probablement l'un des deux vases livrés en 1766 au duc de Choiseul, alors ministre des Affaires Étrangères[14].

12. Voir illustration dans *La Revue du Louvre* octobre 1999, p. 29.
13. *Idem,* février 2000, p. 104.
14. *Idem,* févr. 2000, p. 94-95.

Il a reçu en don une tasse-litron en porcelaine tendre à fond « bleu-bleu » rehaussé de fleurs et rinceaux dorés et ornée d'un cartouche à décor de « turcs » réalisé par Charles Nicolas Dodin vers 1770 ainsi que deux cuvettes « à la Mahon » en porcelaine tendre sur monture de bronze doré de style rocaille, ornées de scènes rustiques et datées de 1760-1765[14].

Le musée du château de Fontainebleau a acquis : deux paires de piédestaux et deux vases « bouc du Barry », en biscuit[15], commandés par Louis XVI, vers 1770-1780 ; une paire de seaux à demi-bouteilles, en porcelaine tendre du service « guirlandes, camaïeux, carmin », utilisé par Louis XV et Louis XVI à Fontainebleau, livrée en 1787, et une paire d'assiettes en porcelaine dure du service « fond écaille-figues » livré en 1804 pour Napoléon aux Tuileries[16].

Le musée du château de Versailles a acheté deux biscuits en pâte dure : « La méditation » modelée par L.-S. Boizot, en 1775 et « La mélancolie » de J.-F.-J. Leriche (1741-1812) d'après Falconet, réalisée vers 1780-1785[17].

Ce même musée a reçu en don un biscuit en pâte dure « L'amour nourri par l'Espérance », créé en 1770 d'après la terre cuite de J.-J. Caffierri[18] exposé au salon de 1769 ainsi qu'un sucrier à plateau adhérent en pâte tendre du service à fond bleu décoré d'amours et de trophées commandé par la comtesse Du Barry en 1770[19].

Le musée Lambinet de Versailles a présenté, du 23 novembre 1999 au 20 mars 2000, une exposition « Jean-Jacques Bachelier (1724-1806), peintre du roi et de Madame de Pompadour ». Ce peintre d'animaux et de fleurs fut aussi le responsable artistique de la manufacture pendant plus de trente ans.

## Vauhallan

Le syndicat d'initiative a fêté ses dix ans le 14 février. A cette occasion, un concert exceptionnel a été donné dans l'église de l'abbaye Saint-Louis du Temple « Les vitraux de Mère Geneviève Gallois dans la musique de son temps » par l'ensemble polyphonique de Versailles avec le concours de deux comédiens qui ont lu des textes de l'artiste. Toutes nos félicitations à Madame Renée Delattre, son infatigable présidente.

15. Voir reproduction dans *La Revue du Louvre,* déc. 1999, p. 77.
16. *Idem,* avril 2000, p. 96, 97.
17. *Idem,* nov. 1999, p. 94.
18. *Idem,* nov. 1999, p. 93.
19. *Idem,* avril 2000, p. 97.

## Verrières-le-Buisson

Du 19 au 21 novembre, s'est tenue au Moulin de Grais, une exposition consacrée à l'œuvre et à la personnalité de Louise de Vilmorin.

## Viry-Châtillon

Les archives municipales ont présenté au mois de mai, avec l'aide d'amateurs et collectionneurs de la ville, une exposition « Demain, le ciel » consacrée à Port-Aviation.

## Yerres

Dans le cadre des « après-midi de Caillebotte » le dimanche 7 février a été consacré à Martial Caillebotte (1853-1910), frère cadet du peintre. Passionné de philatélie, de construction nautique, de canotage et d'horticulture, collectionneur et photographe, il était aussi pianiste et compositeur. Un concert d'œuvres de la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle a évoqué le vin et l'ivresse, les animaux, Martial Caillebotte, le cabaret du Chat Noir.

# Nécrologie

Monsieur Claude DURAND est décédé le 15 septembre. Il avait adhéré en 1967 en remplacement de son père inscrit dès 1944.

A son fils qui prend sa place parmi nous, nous renouvelons nos condoléances.

*
* *

Madame Simonne LECOCQ-MALOUBIER d'Itteville est décédée le 30 mars. Inscrite en 1988, elle s'intéressait à l'histoire et à l'archéologie des environs de La Ferté-Alais. Nous redisons à son mari qui reste des nôtres tous nos regrets.

*
* *

Monseigneur Jean LETOURNEUR est décédé le 29 décembre. Né le 8 juin 1909 à Versailles, il fut élève de l'École polytechnique puis ordonné à Versailles en 1936. Après deux années d'études théologiques à Rome, il fut nommé vicaire à Corbeil où il résida de 1938 à 1948. Il s'y fit beaucoup d'amis qui se réjouirent de le retrouver, en 1956, vicaire général du nouveau diocèse de Corbeil-Évry. A partir de 1971, il fut responsable du catéchuménat. A sa retraite, en 1987, il vécut à Viroflay.

Il participa à la deuxième guerre mondiale en qualité d'observateur en ballons captifs, puis fut ensuite aumônier des prisonniers de guerre. Jusqu'à ses derniers jours, il resta très attaché à ses amis, anciens combattants, qu'il représentait, avec ardeur et sagesse, à l'échelon national et au sein de la Confédération européenne (CEAC).

Ses obsèques eurent lieu le 5 janvier 2000 à Viroflay en présence de nombreux officiers et représentants d'associations patriotiques. Monseigneur Malbois, qui fut le premier évêque de notre diocèse, fit son

homélie. Il avait adhéré à notre Société en 1967 et lui resta fidèle jusqu'à la fin. Nous conserverons de lui l'image d'un homme simple, généreux, humain.

*
* *

Nous avons appris le décès de monsieur Roger MOUTY, survenu le 13 avril. Longtemps maire de Chauffour-lès-Étréchy, il s'intéressait vivement au passé et au patrimoine de sa commune. Il avait adhéré en 1975.

*
* *

Monsieur Daniel RATY, demeurant Maison du Bel Air à Ollainville, s'était intéressé aux opérations de pré-inventaire dans les années 1970. Il était des nôtres depuis 1978.

Achevé d'imprimer en octobre 2000
Sur les presses offset de Maury-Eurolivres – 45300 Manchecourt
Dépôt légal 4e trimestre 2000

# LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

*BULLETINS*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Année 1944 | Année 1975 | Année 1984 | Année 1992 |
| Année 1947 | Année 1976 | Année 1985 | Année 1993 |
| Année 1955 | Année 1977 | Année 1986 | Année 1994 |
| Année 1964 | Année 1978 | Année 1987 | Année 1995 |
| Année 1965 | Année 1979 | Année 1988 | Année 1996 |
| Année 1966 | Année 1980 | Année 1989 | Année 1997 |
| Année 1972 | Année 1981 | Année 1990 | Année 1998 |
| Année 1973 | Année 1982 | Année 1991 | Année 1999 |
| Année 1974 | Année 1983 | | |

Les bulletins antérieurs à 1972 sont soldés à 35 F.
Les autres bulletins sont vendus 75 F.

♦

*MÉMOIRES ET DOCUMENTS*

XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines (1975, 178 p., 20 pl.).*
*Prix :* 75 Francs

XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan (1979, 85 p., 22 pl.).*
*Prix :* 35 Francs

XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838 (1983, 74 p., 10 pl.).*
*Prix :* 35 Francs

XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789 (1988, 143 p., 26 ill.).*
*Prix :* 75 Francs

XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799 (1990, 160 p., 27 ill.).*
*Prix :* 75 Francs

XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Ile-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles (1993, 160 p., 23 ill.).*
*Prix :* 75 Francs

XVII – *Archéologie et Numismatique. Miscellanées (1998, 96 p.).*
*Prix :* 35 Francs

*LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.). Prix :* 35 Francs

♦

*TABLE GÉNÉRALE 1895-1994 (1989 et 1997, 70 + 20 p.). Prix :* 30 Francs

♦

Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

| | | |
|---|---|---|
| N° 1, octobre 1947, | Prix ..... | 5 Francs |
| N° 2, janvier 1948, | Prix ..... | 5 Francs |
| N° 3, avril 1948, | Prix ..... | 5 Francs |
| N° 4, juillet 1948, | Prix ..... | 5 Francs |
| N° 5, décembre 1948, | Prix ..... | 5 Francs |
| N° 6, année 1949, | Prix ..... | 30 Francs |
| Les six numéros, | Prix ..... | 50 Francs |

♦

**C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M**